

ANNUEL RÈGLEMENTS

2013 / 2014



Du travail et des ambitions en conséquence



La saison 2011-2012 s'est achevée pour la natation française de la meilleure des manières. Les résultats enregistrés à Londres en natation course sont historiques et la natation française a confirmé sa place au sein des meilleures nations mondiales.

Ces résultats ne sont pas dus au hasard, ils ne sont que le fruit du travail et de l'investissement des nageurs et de leur entourage. Toute la Natation peut s'enorgueillir de telles performances, chacun à son niveau a pu participer à l'épanouissement de nos champions et doit être fier de cette réussite.

La politique sportive de la Fédération, la mise en place de programmes adaptés, l'organisation de l'encadrement fédéral, le suivi des comités régionaux et l'investissement des clubs ont concouru à cette réussite. Que chaque acteur en soit remercié !

Il importe maintenant de faire fructifier ces résultats et :

- de conserver pour la natation course le niveau atteint et permettre l'épanouissement de nouveaux talents ;
- de confirmer les résultats continentaux pour le plongeon ;
- de gravir les quelques marches qui manquent en eau libre pour accéder aux plus hautes récompenses ;
- de stabiliser les effectifs de l'équipe de ballet en natation synchronisée pour pouvoir prétendre aux podiums européens ;
- de retrouver pour le water-polo une dynamique de succès qui fait défaut aujourd'hui.

Beaucoup de travail en perspective !

Une olympiade s'est terminée, une nouvelle commence

Une nouvelle équipe dirigeante, un nouveau Directeur Technique National, de nouvelles échéances, de nouveaux enjeux, de nouveaux projets, de nouvelles ambitions... et une motivation toujours intacte !

Les programmes sportifs de la Fédération Française de Natation ont été adoptés à l'Assemblée générale de Dunkerque en avril 2012 et sont en application depuis la rentrée de septembre dernier. Le plan « Rio 2016 » a déjà presque un an d'existence et a fait l'objet depuis sa mise en œuvre d'une analyse approfondie de la part des techniciens et membres des commissions fédérales afin de présenter dans ce document l'ensemble des programmes et règlements amendés en fonction des quelques imperfections relevées.

La saison 2012-2013 était la saison de transition et les modifications apportées aux programmes sportifs pour la prochaine saison restent minimes et ne font pas l'objet de bouleversements notoires.

Cet « Annuel Règlements » est le document indispensable pour les dirigeants, entraîneurs, éducateurs, officiels et sportifs. C'est lui qui va permettre la compréhension du cheminement de la réflexion et des objectifs à atteindre. Il est l'outil référence pour tout organisateur de compétition et représente le seul document officiel valable pour toutes nos disciplines et validé par l'Assemblée générale.

Chacun doit pouvoir y trouver les réponses à ses questionnements, tant en matière de programme sportif pour toutes les disciplines, de calendrier, de règlement des compétitions ou de tarifs fédéraux.

Son écriture et la relecture qui en est faite représentent un travail colossal et il importe de remercier tous ceux qui ont participé à son élaboration : les Directeurs des disciplines, les membres des commissions fédérales, le Directeur financier et ses collaborateurs, Marc Planche, rédacteur principal du document.

Je vous en souhaite une bonne lecture et adresse à tous mes vœux de réussite pour la saison 2013-2014.

Michel SAUGET
Secrétaire général de la FFN

Atteindre l'excellence pour toutes nos disciplines

Les règlements sportifs constituent les outils de la Fédération Française de Natation qui permettent de fixer le cadre de développement de nos cinq disciplines olympiques. Outre les garants de notre bonne organisation, ils permettent de développer et de rendre compréhensible notre activité. Ils sont le lien avec nos clubs et les différents acteurs de notre Fédération.

Ces règlements favorisent également les conditions de la dynamique sportive et de notre réussite au plus haut niveau en définissant les différentes étapes d'accès à la performance. Chaque licencié peut ainsi s'inscrire dans une démarche de performance et se fixer ses propres perspectives de progression.

Dans cette année post-olympique, la réussite de notre discipline phare, la natation course, doit nous inspirer pour trouver les orientations et des solutions nous permettant de développer ensemble les autres disciplines olympiques de la Fédération, de créer ainsi les conditions pour atteindre l'excellence dans chacune d'entre elles.

Un grand merci aux équipes techniques engagées avec détermination avec lesquelles nous bâtissons les succès de demain et à Marc Planche, qui permettent à cet « Annuel Règlements » de nous guider chaque année.

Nos programmes et règlements continueront à accompagner notre engagement au service de notre Fédération et de sa réussite.

Excellente saison 2013-2014 à toutes et à tous.



Lionel HORTER
Directeur technique national



École de Natation Française 11



Natation course 45



Natation estivale 161



Maîtres 173



Eau libre 197



Natation synchronisée 209



Plongeon 261



Water-polo 285



Règlements financiers et tarifs fédéraux 321



ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Sommaire

• Avant-propos	13
• L'École de Natation Française	14
• Le concept de l'ENF	15
• Préambule	16
• Les trois étapes de l'École de Natation Française.....	18
• Organisation générale d'une session de passage Tests ENF	20
• ENF1 - Sauv'nage	22
• Consignes particulières d'application pour l'ENF1 - Sauv'nage.....	23
• ENF2 - Pass'sports en natation course : le test	24
• ENF2 - Pass'sports en natation synchronisée : le test.....	25
• ENF2 - Pass'sports en water-polo : le test.....	27
• ENF2 - Pass'sports en plongeon : le test.....	29
• ENF2 - Pass'sports en nage avec palmes : le test.....	31
• ENF3 - Pass'compétition en natation course	33
• ENF3 - Pass'compétition en natation synchronisée.....	36
• ENF3 - Pass'compétition en water-polo (le parcours de tir)	39
• ENF3 - Pass'compétition en water-polo (le match).....	40
• ENF3 - Pass'compétition en plongeon.....	41
• ENF3 - Pass'compétition en eau libre	42

ANNEXES

• Numéros d'attribution des Fédérations du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques.....	43
---	----

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Avant-propos

L'École de Natation Française 2013-2014 une ambition fédérale

Pour cette seconde saison de l'olympiade 2013-2016 qui nous conduira à Rio de Janeiro, la Fédération Française de Natation, sur proposition de la commission nationale des 0/6 ans - ENF que je préside, a souhaité renforcer le dispositif de l'École de Natation Française (ENF). Ce renforcement réside dans la mise en place d'un temps de formation pour tous les jeunes de notre fédération, privilégiant l'acquisition des habiletés motrices fondamentales et nécessaires à la pratique des cinq disciplines.

Au cours de ce moment de formation, le développement des habiletés motrices, issues et identifiées par les cinq disciplines, sera au cœur de nos préoccupations nationales, régionales, départementales et locales. Sur chaque territoire, nous devons permettre à nos jeunes d'acquérir les habiletés motrices leur permettant de réussir les tests, en nous inscrivant dans une pédagogie de la réussite.

Deux nouveautés rentreront en vigueur à compter du 16 septembre 2013 :

- l'une concerne la validation du test de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau ;
- l'autre l'accession au test de l'ENF3 - Pass'compétition.

Première nouveauté

Afin de donner du sens à la pratique de nos enfants et de valoriser la démarche d'excellence qui est celle de l'ENF, la Fédération Française de Natation et le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ont voulu valoriser la réussite des enfants aux tests, sans cautionner la possibilité d'échouer à deux tests. C'est pourquoi, lors de l'assemblée plénière du CIAA en date du 16 mai 2013, la réussite au test ENF2 - Pass'sports de l'eau est désormais soumise à la préparation des cinq tests, mais à présentation et à la validation d'un minimum de trois tests au choix.

Deuxième nouveauté

L'ambition de la FFN et du CIAA est de donner un temps suffisant pour permettre à chaque enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (ENF1 - Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité transdisciplinaire des situations pédagogiques. Celles-ci permettront un enrichissement indispensable à l'adaptation permanente du nageur au milieu aquatique ainsi qu'aux situations qu'il sera amené à rencontrer dans sa future pratique et plus largement dans sa vie de sportif pratiquant des activités aquatiques (ENF2 - Pass'sports de l'eau).

C'est pourquoi, à compter de la saison 2013-2014, l'accès au test ENF3 - Pass'compétition sera ouvert uniquement aux nageurs rentrant dans leur 9^e année au cours de la saison sportive (les enfants nés en 2005 pour la saison 2013-2014) et titulaire du test ENF2 - Pass'sports de l'eau.

Les comités régionaux sont invités à accompagner les clubs et les départements dans l'organisation d'un programme d'animation à vocation pluridisciplinaire. La Fédération Française de Natation proposera, à partir de la rentrée 2013, les outils pédagogiques permettant à chaque comité régional d'accompagner les structures déconcentrées dans cette démarche de l'ENF renforcée.

La nouvelle équipe dirigeante et technique sera à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'École de Natation Française dans toutes nos structures locales.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison sportive.

Jean-Jacques CHORRIN

Président de la commission fédérale 0/6 ans - ENF

L'École de Natation Française

Les Fédérations ayant la Natation en partage sont confrontées aux mêmes problématiques : Les équipements, l'encadrement des pratiques et enfin l'organisation des pratiques. Dans cette dernière partie, les enjeux consistent à placer la Natation au service de la construction du nageur et des clubs. L'idée est de redonner à l'École de Natation Française tout son sens. Une Ecole dans le sens de l'éducation et une Ecole dans le sens de la formation. Pour répondre à ces problématiques, la Fédération Française de Natation s'est associée à 19 autres fédérations olympiques, affinitaires, scolaires et groupements d'employeurs pour former le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) placé sous l'autorité du CNOSF.

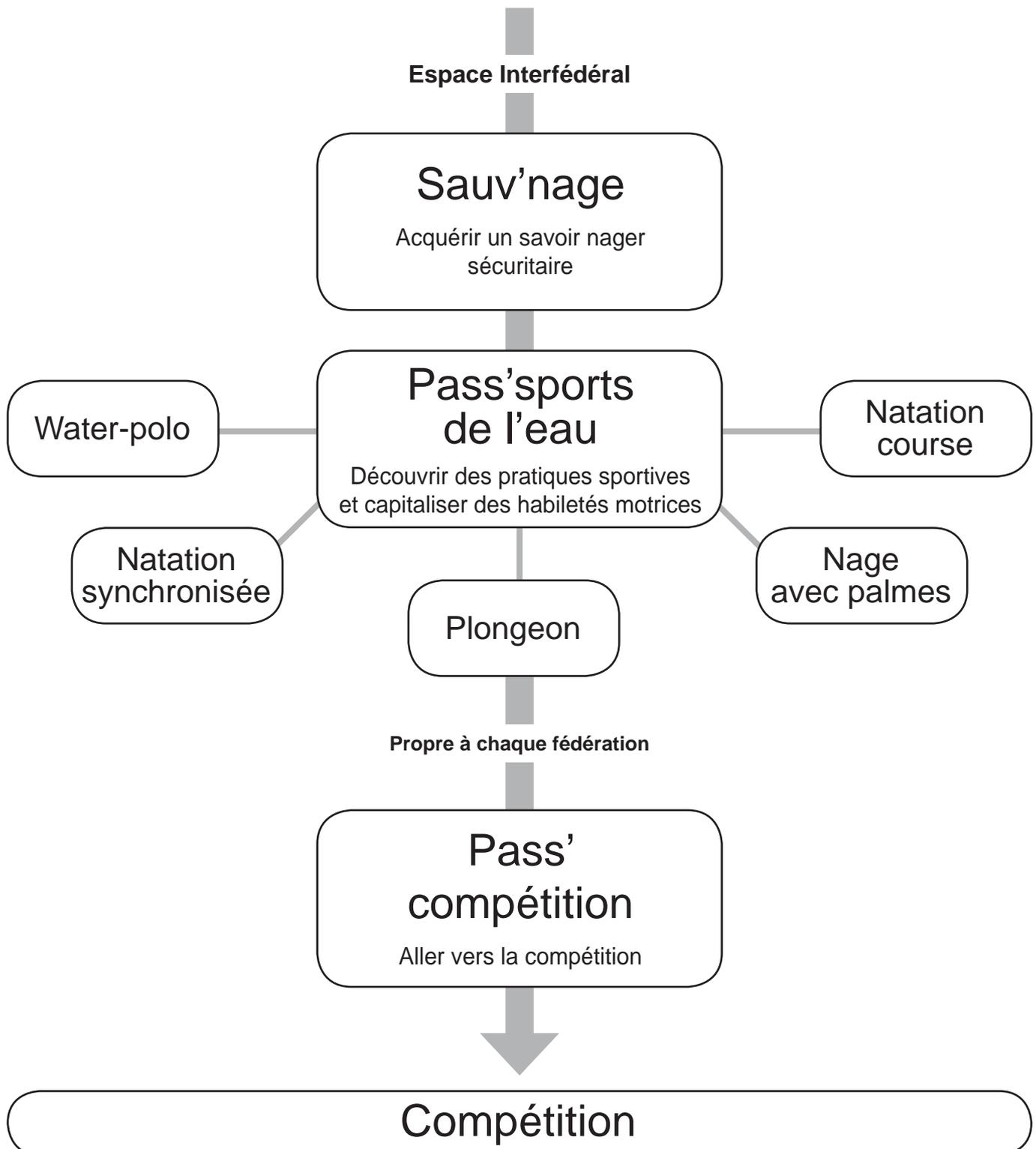
Partant du constat que des personnes déclarées comme sachant nager se noient et que chaque fédération ou institution a sa propre définition du savoir nager concernant les mêmes enfants, le CIAA a créé le test du Sauv'nage. Ce test est commun d'une institution à l'autre, il inclut des situations demandant une adaptation et il vérifie l'acquisition de fondamentaux.

La deuxième étape de formation du nageur est basée sur le développement des habiletés motrices dans le cadre de l'apprentissage du jeune enfant. Les neurosciences et l'étude du développement du cerveau (notamment Jean-Pierre Changeux et Alain Berthoz) montrent l'importance de la période située avant 9 ans dans le développement de l'enfant. La mémoire « procédurale » (celle des savoirs faire et des habiletés motrices) se développe dès les premières années de la vie.

La troisième étape permet au jeune pratiquant de valider l'assimilation de l'environnement dans lequel il va se confronter aux autres ainsi que les savoirs techniques nécessaires pour aborder la compétition.

C'est dans ce contexte que la Fédération Française de Natation et le CIAA ont créé le concept de l'ENF.

Concept de l'ENF



PRÉAMBULE

Pour répondre aux enjeux de l'École de Natation Française, nous devons former les nageurs. La Fédération entend par ce terme le développement des capacités motrices, physiques et artistiques... en donnant les moyens à chacun de développer des capacités d'adaptations propices à l'épanouissement des pratiquants et à l'évolution vers le plus haut niveau possible. C'est donc mettre en œuvre une démarche pédagogique pour acquérir les solutions motrices les plus efficaces et adaptées au pratiquant et permettre au Nageur de devenir « acteur » de sa progression.

L'école doit valoriser l'engagement de l'enfant dans une démarche qui tend vers l'excellence. La culture de l'excellence se construit dès le plus jeune âge. La confrontation de l'enfant aux différentes compétences définies dans les tests est un élément majeur structurant la construction du nageur.

Pour cela, un temps d'apprentissage est nécessaire pour permettre à l'enfant de se présenter au passage des tests en situation de réussite. Celle-ci étant une des clés de voûte de l'estime de soi et du désir de progresser. La réussite au test donne l'envie.

C'est pourquoi nos écoles de natation doivent s'emparer du dispositif ENF et adapter leur structuration pour placer nos jeunes enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage.

L'ENF : un concept de formation

Ce programme est le socle commun d'apprentissage et de découverte de l'ensemble des disciplines de la Fédération. L'enfant qui entre dans nos structures doit pouvoir s'épanouir au travers de la richesse de nos activités. À un âge où la curiosité est exacerbée et où le besoin d'explorer s'impose comme moyen essentiel d'éducation, il s'agit de donner à ces enfants les moyens de satisfaire leurs aspirations au sein de nos clubs.

Le concept de formation de l'ENF s'appuie sur la transversalité des pratiques, chaque discipline de la « Natation » apporte un des éléments essentiels à la construction du nageur. Le plus important est de mettre l'enfant en situation de transformer sa pratique. Ainsi, une formation bien conduite suppose que l'on ne brûle pas les étapes. Cela impose donc que chaque éducateur forme l'enfant pour qu'il soit en capacité de réussir tous les tests. Le « désir » et « l'envie » chez l'enfant sont les moteurs de ses activités. Il ne peut y avoir de construction d'un projet personnel ambitieux sans désir fort. Présenter un enfant à un test sans formation préalable et sans avoir vérifié ses capacités de réussir, c'est ignorer les préjudices que cela engendre auprès de ce jeune.

L'ENF n'est pas une règle mais un concept novateur de formation, ce n'est ni une compétition, ni un élément de statistique, mais bien le franchissement d'étapes qui valident des compétences développées par l'enfant.

L'enrichissement et le développement des habiletés motrices sont possibles grâce à l'utilisation des différentes activités de la Natation. C'est l'objet de la pluridisciplinarité. Par habiletés motrices, nous désignons le niveau de compétences acquis par un pratiquant pour atteindre un but.

Lorsque le pratiquant acquiert une habileté motrice, il n'apprend pas un mouvement mais une solution motrice. Cet apprentissage est possible par la confrontation à des tâches imposant des transformations profondes. Seuls les objectifs constitués de difficultés à résoudre modifient les comportements. Dans les tentatives ultérieures l'enfant révisé, modifie et optimise les solutions motrices déjà trouvées.

L'acquisition d'habiletés motrices fondamentales s'avère nécessaire pour la pratique d'activités physiques et sportives. Un enfant n'ayant pas eu la chance de développer ses habiletés motrices fondamentales peut se heurter à des difficultés au moment de pratiquer une discipline faisant appel à des habiletés plus complexes.

NE PAS CONFONDRE : la « pluridisciplinarité » qui signifie l'étude d'un objet, d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la fois, et la pratique « multisports » qui constitue à étudier plusieurs disciplines sportives. Une pratique multisports impliquerait de développer la logique interne de chaque discipline. Les tests proposés dans le cadre de l'ENF ne répondent pas à ces problématiques. Sans quoi le test water-polo consisterait à jouer un match, le test natation course serait une épreuve chronométrée, etc.

C'est pourquoi préparer uniquement les tests n'a aucun sens ! Nos écoles de natation doivent favoriser le développement des compétences et des habiletés évaluées dans les tests, en s'appuyant sur l'ensemble des disciplines. Les fondamentaux communs définis dans les tests de l'ENF sont les appuis, le gainage, l'étirement, la coordination, l'alignement, etc. Ce sont des compétences que nous pouvons aisément développer dans nos écoles sans pour autant bénéficier de moyens matériels, humains ou équipements supplémentaires.

2013 - 2014 : Une École de Natation Française renforcée.

Au cours de cette olympiade de Rio de Janeiro 2013-2016, chaque nageur licencié au sein de la FFN et né en 2004 et après prendra part à l'ENF.

Pour cette nouvelle olympiade, la Fédération renforce le dispositif de l'ENF en donnant un temps de formation privilégié à tous les jeunes. C'est pourquoi, le développement des habiletés motrices, issues des 5 disciplines, doit être une obligation qui se traduit par l'objectif unique, de la ou les saisons sportives, des enfants de moins de 9 ans. La validation du test ENF2 - Pass'sports de l'eau doit s'envisager par une succession d'étapes d'acquisition des habiletés motrices permettant de réussir les tests : pour cela il est recommandé de ne pas se présenter à plus d'un test à la fois.

ATTENTION : suite à l'Assemblée plénière du CIAA du jeudi 16 mai 2013, la réussite au test ENF2 - Pass'sports de l'eau est désormais soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

Enfin, à compter de la saison 2013/2014, l'accès au test ENF3 - Pass'compétition sera ouvert uniquement aux nageurs rentrant dans leur neuvième année au cours de la saison sportive (les enfants nés en 2005 pour la saison 2013/2014) et titulaire du test ENF2 - Pass'sports de l'eau.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Pour les 2006 et après : l'Ecole de Natation Française

La Fédération ambitionne de laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (ENF1 - Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques. Celles-ci permettront un enrichissement indispensable à l'adaptation permanente du nageur au milieu aquatique et aux situations qu'il sera amené à rencontrer dans sa future pratique (ENF2 - Pass'sports de l'eau). Qui sait aujourd'hui comment s'y prendra un nageur pour conquérir un titre majeur dans l'avenir ?

Les comités régionaux sont invités à accompagner les clubs et les départements dans la formation des éducateurs autour de la thématique de la pluridisciplinarité. Dans cette optique, il est proposé aux régions, en partenariat avec les départements, de coordonner l'organisation d'un programme de plusieurs demi-journées d'animation à vocation pluridisciplinaire. Le programme de ces demi-journées devra permettre de développer l'ensemble des habiletés motrices contenues dans les cinq disciplines de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau : natation course, water-polo, natation synchronisée, plongeon et nage avec palmes.

Parallèlement, la Fédération proposera à partir de septembre 2013, des outils pédagogiques permettant à chaque comité régional d'accompagner les structures dans cette démarche de l'ENF renforcée.

En résumé, pour cette catégorie d'âge le programme sportif est exclusivement bâti autour de l'Ecole de Natation Française. Ainsi nous nous donnons un temps de formation indispensable à la construction complexe du futur Nageur.

Pour les 2005 et avant : approche de la compétition

L'engagement aux épreuves du test ENF3 - Pass'compétition pour la saison 2013-2014 devient possible à compter du 16 septembre 2013 aux conditions suivantes :

- Je suis né (e) en 2005.
- Je suis titulaire du test ENF2 - Pass'sports de l'eau (au moins 3 disciplines).

Il ne sera pas possible de prendre part à une compétition officielle ou non (prise de temps) sans être titulaire du test ENF3 - Pass'compétition dans la discipline de son choix.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

LES TROIS ÉTAPES DE L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

■ **La première étape**, l' « ENF1 - Sauv'nage » - Garantir la sécurité des pratiquants. Cette première étape permet d'acquérir les compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau et une maîtrise des fondamentaux.

À ce niveau, il est essentiel de préparer l'étape suivante (l'ENF2 - Pass'sports de l'eau) par l'exigence des objectifs visés. Apprendre à ne pas se contenter du minimum est une culture, une éducation qui favorise l'apprentissage de l'exigence.

■ **La deuxième étape**, l' « ENF2 - Pass'sports de l'eau » - Enrichir et capitaliser les habiletés motrices. Cette seconde étape certifie l'acquisition de compétences sportives diversifiées à travers la pluridisciplinarité.

Cette étape certifie l'acquisition de compétences complexes intégrées dans des environnements différents. L'exigence réclamée dans une discipline favorise son transfert dans une autre discipline.

■ **La troisième étape**, l' « ENF3 - Pass'compétition », propre à chaque fédération. Cette troisième étape garantit à son titulaire la capacité de se confronter aux autres, connaissance de la règle, maîtrise de toutes les techniques lui permettant de se confronter à « armes égales ».

Il s'agit ici de ne pas confondre confrontation et performance. Cette dernière notion étant une expression intime de la personne.

Le cahier des charges ENF remis aux clubs qui sollicitent l'agrément ENF fournit les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit du concept. Il s'agit, entre autres, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'ENF d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale.

1 - Conditions d'agrément « École de Natation Française » (ENF)

Sont concernées :

- toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des fédérations membres du CIAA qui souhaite adhérer au principe de l'ENF.

Les conditions :

- avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé à la fédération via le comité régional ;
- être à jour de l'affiliation ;
- s'engager à avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test ENF1 - Sauv'nage.

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

2 - Formation des évaluateurs ENF de la FFN

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en cause, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs ENF » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de toutes les fédérations mais aussi au sein de notre fédération.

L'évaluation de l' « ENF1 - Sauv'nage et de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

L' « ENF3 - Pass'compétition », propre à chaque fédération du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), concerne l'entrée dans la compétition, les officiels intègrent le dispositif comme « évaluateur » dans la discipline où ils officient. À ce stade, les officiels peuvent intégrer le dispositif comme « évaluateur ENF3 » selon les conditions définies dans le profil des évaluateurs ENF3 et après avoir suivi la formation correspondante.

Pour obtenir leur qualification, les évaluateurs ENF et les assistants évaluateurs ENF ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

■ Profil des assistants évaluateurs ENF

Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un évaluateur, participer au dispositif ENF et ayant suivi la formation « d'assistant évaluateur » correspondante. Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche.

■ Profil des évaluateurs ENF1 et ENF2

Les licenciés, majeurs, exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2) ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État.

Les personnes ayant obtenu une certification ENF1 ou ENF2 au sein d'une fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Les évaluateurs sont responsables ; ils engagent leur signature. Ils sont garants de la bonne mise en œuvre du dispositif et sont chargés de s'assurer de la compétence des personnes qui évaluent, de leur rappeler les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

■ Profil des évaluateurs ENF3

Les licenciés, majeurs, exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », titulaires du brevet fédéral 3 ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État.

Les officiels A de natation course pour l'ENF3 NC ; les officiels A water-polo pour l'ENF3 WP ; les officiels D de natation synchronisée pour l'ENF3 NS, les officiels pour les autres disciplines.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.

Hormis les officiels, les candidats aux qualifications ENF2 et ENF3 doivent posséder la certification sous-jacente et avoir participé à deux sessions de passage de tests ENF au moins pour postuler.

Les officiels évaluateurs ENF3 ne peuvent évaluer que l'ENF3 - Pass'compétition de la discipline concernée par leur certification ENF3.

■ Numéro d'identifiant ENF

À l'issue des séquences de formation ENF, les évaluateurs et assistants évaluateurs sont certifiés ENF et se voient délivrer un numéro d'identifiant ENF (cf. annexe) par l'organisme de formation.

Le Comité régional de natation ou l'École Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) du lieu de formation enregistre les résultats de la formation sur le logiciel extraNat de la FFN.

Lors de la validation des tests ENF, ce numéro est apposé sur les livrets pratiquants et le diplôme correspondant par le ou les évaluateurs présents.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE SESSION DE PASSAGE DE « TESTS ENF »

1 - Conditions d'organisation pour la FFN

- L'ENF1 - Sauv'nage peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé ENF possédant au moins un titulaire de la formation d'évaluateur ENF1. Les organisations doivent être déclarées au Comité départemental qui peut dépêcher un délégué.

Information : L'ENF1 - Sauv'nage est admis par le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques comme un test de « savoir nager » suffisant pour pratiquer les activités du nautisme. De même, le test de l'ENF1 - Sauv'nage est reconnu par l'arrêté du 25 avril 2012 (NOR MENV1221832A) pour pratiquer les activités aquatiques et nautiques.

- L'organisation de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau est de la responsabilité du Comité départemental. Il peut être organisé par celui-ci ou confié à un club agréé ENF possédant au moins un titulaire de la formation d'évaluateur ENF2. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'évaluateur ENF2.

Rappel : L'ENF2 - Pass'sports de l'eau est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de la natation (BP AAN), la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

- L'organisation de l'ENF3 - Pass'compétition est de la responsabilité du Comité régional. Il peut être organisé par le Comité régional ou départemental. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité régional de la FFN, lui-même titulaire de l'évaluateur ENF3.

2 - Modalités d'organisation de l'ENF1 - Sauv'nage de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau et de l'ENF3 - Pass'compétition

2.1. Le rôle de l'évaluateur

- Il est responsable et garant du déroulement de la session.
- Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger.
- Il atteste la réussite aux tests et signe les livrets pratiquants.
- Il engage sa signature.

2.2. Le rôle de la structure agréée ENF

- Elle a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Elle est garante du respect des conditions de passage des tests.
- Elle enregistre les résultats de la session de passage de tests sur le logiciel extraNat de la FFN.

2.3. Les tests ENF

L'ENF1 - Sauv'nage

- Le nageur doit réussir l'ensemble des huit tâches dans l'ordre et dans la continuité.
- Pour les non-valides, des consignes particulières d'application du test sont proposées et présentées dans la grille d'évaluation concernée.
- A minima, la présence d'un évaluateur ENF1 est obligatoire.

L'ENF2 - Pass'sports de l'eau

- Le nageur n'est pas tenu de passer l'ensemble du test au cours d'une même session.
- Une session peut comporter un seul des cinq tests.
- Il n'est pas fixé de limite de validité.
- A minima, la présence de deux évaluateurs ENF2 est obligatoire. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la certification évaluateur ENF2.

L'ENF3 - Pass'compétition

- Il est propre à chaque fédération du CIAA.
- Pour la FFN, il y a un test ENF3 - Pass'compétition pour chacune des cinq disciplines accessibles uniquement pour les nageurs nés en 2005 et avant.

Chaque discipline possède son test et valide :

- les aptitudes sportives minimales pour se confronter aux autres ;
- la connaissance des aspects réglementaires ;
- la connaissance de la compétition.

A minima, la présence de deux évaluateurs ENF3 est obligatoire : le représentant de la structure organisatrice et le délégué régional titulaires de la certification évaluateur ENF3.

2.4. La certification

Pour chacun des trois tests ENF (ENF1 - Sauv'nage, ENF2 - Pass'sports de l'eau et ENF3 - Pass'compétition), un livret du pratiquant correspondant est remis à chaque personne qui a réussi le test.

Le diplôme correspondant, sous forme d'une carte plastique, est inclus dans le livret.

Dans le cas de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau, un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves est validée. L'organisateur en fixe les modalités de délivrance. Il n'est pas fixé de durée de validité d'un test.

2.5. Dispositions particulières pour les clubs de natation estivale

Les licenciés des clubs de natation estivale peuvent passer les tests ENF tout au long de l'année, indépendamment de la période de pratique propre à ces clubs, à la condition qu'ils soient licenciés lors du passage du test ENF et que les dispositions réglementaires relatives à l'ENF soient respectées.

3 - Protection des droits

Par convention, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques est propriétaire de tous les droits d'exploitation de l'ENF et, conformément aux articles 17-III et 18.1 de la Loi sur le sport, des images, logos et emblèmes de l'École de Natation Française.

Seuls les documents ENF (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le CIAA peuvent être utilisés dans le cadre de l'ENF.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF1 - SAUV'NAGE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide et sans lunettes.

Tâches	Objectifs visés	Consignes « Être capable de... »	Critères d'évaluation
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enchaînement entrée dans l'eau et immersion Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée passive	Sauter du bord Se laisser remonter passivement	Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée sans propulsion (*)
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Flottaison ventrale Réaliser une flottaison ventrale	Réaliser un équilibre en position ventrale	Équilibre ventral maintenu en surface pendant 5 secondes (épaules et bassin en surface)
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Immersion orientée Enchaîner un déplacement ventral, un passage en immersion et une sortie de l'eau maîtrisée	Nager jusqu'au cerceau et y entrer	Réalisé sans prise d'appui sur le cerceau
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Équilibre vertical Se maintenir en position verticale	Rester en position verticale tête hors de l'eau durant 5 secondes	Tête émergée pendant 5 secondes. (*) (oreilles et bouche hors de l'eau)
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enchaînement déplacements ventral et immersion Enchaîner une succession de déplacements en surface et en immersion	R ressortir du cerceau, nager (entre 15 et 20 m)	Déplacement sur le ventre, sortie du visage entre chaque obstacle (*)
6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Flottaison dorsale Réaliser une flottaison dorsale	Passer sous chaque obstacle (ex. : lignes d'eau, 3 à 4 espacés d'au moins 1,50 m) Réaliser un équilibre en position dorsale	Équilibre dorsal maintenu pendant 5 secondes (épaules et bassin à la surface)
7	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déplacement dorsal Réaliser une propulsion dorsale	Nager sur le dos (entre 15 m et 20 m)	Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale
8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exploration de la profondeur Enchaîner : <ul style="list-style-type: none"> - une immersion - un déplacement vers le fond du bassin - une localisation et la saisie d'un objet - une remontée maîtrisée 	À la fin du parcours, aller chercher un objet au fond du bassin, le montrer au-dessus de l'eau, le lâcher et terminer le parcours en position dorsale	Remonter l'objet et le montrer au-dessus de la surface L'objet est immergé à 1,80 m de profondeur (plus ou moins 30 cm en fonction de l'âge)

*Consignes particulières d'application pour la FFH (voir tableau suivant).

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

CONSIGNES PARTICULIÈRES D'APPLICATION POUR L'ENF1 - SAUV'NAGE

Sans prise « d'appui solide » ni prise d'appui au mur ou sur la ligne d'eau
Sans lunettes

Tâches	Application pour l'ensemble des publics	Application FFH
1	La remontée est passive Pour ne pas éliminer des sujets plus denses, les évaluateurs permettront une remontée active	Se laisser tomber ou partir dans l'eau, la remontée pourra être active
2	La prise d'air entre la remontée passive et l'équilibre ventral est possible L'équilibre ventral optimal est réalisé corps aligné, bras, tête, bassin, jambes	
4	Le maintien de la position verticale peut être réalisé de façon dynamique ou statique	L'obligation de rester en surface sur 5 secondes n'est pas un critère d'évaluation restrictif Le « bouchon » est permis
5	Sortir sous le cerceau Laisser la liberté de placer des lignes à la place du cerceau pour délimiter l'espace de remontée verticale Il faut tendre vers un déplacement en surface avec des expirations aquatiques régulières (ventilations régulières)	En augmentant le nombre d'évaluateurs, il n'est pas nécessaire d'installer les lignes d'eau Il suffit d'exiger que le sujet expire et inspire plusieurs fois dans son parcours (4 à 5 fois minimum)
8	Si, pour des raisons de profondeur, l'objet est placé avant le terme de la tâche n° 7, terminer le parcours sur le dos	

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION COURSE

50 m : 25 m crawl - 25 m dos crawlé

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Départ plongé d'un plot de départ Entrer loin avec une grande vitesse 	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau avec la plus grande vitesse possible (a)	Extension complète du corps Alignement des segments (respect du corps projectile) Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau	Coulée sans actions propulsives
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural 	limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale (b)	Déplacement sans action propulsive Existence d'une immersion complète Alignement du corps et des segments pendant la coulée	Les talons au moins à 5 m du mur sans mouvement
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déplacement en crawl, respiration latérale Enchaîner en crawl des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté 	Coordonner des échanges ventilatoires avec les actions propulsives en crawl (c)	Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec une rotation latérale de la tête Expiration dans l'eau Passage alternatif aérien des bras Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement	Nager en crawl sans arrêt jusqu'au virage
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse 	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position dorsale, suivie d'une poussée complète sur le mur (d)	Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps Pré-orientation des bras dans le sens du retour pendant la culbute	Une culbute suivie d'une poussée sur le mur
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coulée dorsale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion 	limiter les résistances à l'avancement en position dorsale par une organisation posturale (e)	Déplacement dû uniquement à l'impulsion sur le mur Alignement du tronc et des segments en immersion complète	Coulée sans actions propulsives Une immersion jusqu'au passage des mains à 3 m du mur
6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Retour crawlé Se déplacer en dos crawlé 	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus et alternés des bras et des jambes (f)	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement (bassin proche de la surface) Arrivée sur le dos	Nager en dos crawlé, sans arrêt jusqu'à l'arrivée

Pour les grands handicapés :

- (a) Le départ dans l'eau est autorisé.
- (b) Déplacement avec action propulsive autorisée.
- (c) Coordonner les actions respiratoires avec des actions propulsives en nage libre.
- (d) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.
- (e) Par des mouvements propulsifs possibles.
- (f) Se déplacer sur le dos.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION SYNCHRONISÉE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Préambule

Ce mini-ballet est constitué de l'enchaînement des sept tâches. Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elle, répartir les tâches sur 25 m, poursuivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Conditions entraînant l'élimination

- Distance parcourue inférieure à 15 m.
- Arrêt excessif durant l'exécution du parcours.
- Appui sur le mur, au fond, ligne d'eau.
- Une tâche non réalisée.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs 	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a)	Entrer en relation avec les spectateurs	Présentation sur la plage d'une durée d'environ 10 secondes
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée à l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée 	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par un ou les pieds), sauf départ plongé	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable
Transition libre				
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation avant Réaliser une rotation complète, avant, corps groupé, rapide 	Tourner autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé en surface	Identifier une position de départ en surface Tourner à la surface corps groupé (b), en avant, autour de l'axe des hanches Revenir à la position de départ	Effectuer une rotation avant groupée complète autour de l'axe des hanches, proche de la surface
Transition libre				
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élever un bras le plus haut possible Élever son corps et dégager un bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger 	Utiliser une motricité des jambes et du bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée)	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever le bras au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif jusqu'à l'immersion	Élever le corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le bras réalisant un mouvement expressif
Transition libre				
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lever une jambe le plus haut possible Élever une jambe le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale 	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe le plus haut possible	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe atteigne la verticale	Position dorsale en extension et proche de la surface Jambe proche de la verticale et de l'extension La hauteur est valorisée et non le maintien
Transition libre				

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Déplacement dorsal par la tête Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis des membres supérieurs	Corps gainé aligné en surface Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses Jambes serrées et tendues	Se déplacer sur le dos par la tête (environ 5 m) Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses
	Transition libre			
7	■ Saluer Conclure le mini-ballet par un salut	Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau	Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public	Salut d'un bras en se stabilisant pendant minimum 2 secondes (épaules hors de l'eau)

- (a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.
 (b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.
 (c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST DE WATER-POLO

Parcours avec 3 partenaires et 1 gardien

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Taille du but

2 m de large et 70 cm de haut.

Types de ballons :

- Pour les enfants de 12 ans et moins : MIKASA 6008 (norme FINA), EPSAN 3 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).
- Pour les enfants de plus de 12 ans : MIKASA 6009 (norme FINA), EPSAN 4 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lancer un ballon Envoyer le ballon à une main à un camarade immobile situé à 5 m 	Utiliser ses appuis pour lancer un ballon	Le ballon est lancé à une main	Le ballon arrive à portée de bras du partenaire
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nager en crawl tête hors de l'eau Nager en crawl tête hors de l'eau sur 5 m vers le premier partenaire 	Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne	Maintien de la tête hors de l'eau	Le déplacement s'effectue en crawl Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Changer de direction Faire le tour d'un partenaire 	Utiliser ses appuis pour contourner un obstacle		Contourner l'obstacle en gardant la tête hors de l'eau Le passage sur le dos est autorisé
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nager avec un ballon entre les bras Récupérer le ballon et nager en crawl jusqu'au deuxième partenaire 	Organiser son déplacement en gardant le contrôle du ballon	Maintien de la direction, ballon contrôlé (crawl) Si le contrôle du ballon est perdu, il est possible de le récupérer pour reprendre le déplacement	Le déplacement s'effectue en crawl avec le ballon en direction du deuxième partenaire
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Changer de direction et tirer vite au but Contourner le deuxième partenaire et marquer un but 	Utiliser ses appuis pour lancer le ballon sans temps d'arrêt	Changer de direction sans perdre le contrôle du ballon Tir cadré	Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien Il n'y a ni feinte ni temps d'arrêt avant le tir
6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reprendre un déplacement en crawl tête hors de l'eau après un tir Juste après le tir, nager vers le troisième partenaire et le contourner 	Enchaîner deux actions de jeu Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne	Vitesse de reprise du déplacement après le tir Déplacement en crawl avec maintien de la tête hors de l'eau	La reprise du déplacement est quasi immédiate Le déplacement s'effectue en crawl Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire
7	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appeler et recevoir un ballon Faire un appel de balle et recevoir le ballon sur la main 	Manifester son intention de recevoir le ballon en se rendant disponible	Le joueur appelle la balle en levant le bras Il est actif pour tenter de réceptionner le ballon sur la main	L'appel de balle est visible Le ballon (b) est réceptionné en l'air ou rapidement récupéré s'il tombe dans l'eau

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
8	<ul style="list-style-type: none">■ Avancer en position offensive et tirer au but à une distance de 3 m Se déplacer avec le ballon hors de l'eau et marquer un but	Utiliser ses appuis pour transporter le ballon en position offensive et marquer un but	Le ballon est au-dessus du niveau de la tête Déplacement vers l'avant avec un équilibre proche de la verticale Le joueur manifeste une intention affirmée de marquer un but et effectue un tir cadré	Le coude du bras porteur reste hors de l'eau Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien

(a) Le fait de marquer au moins un but donne un joker au joueur.

Un joker pourra permettre de tolérer la mauvaise réalisation d'une tâche.

(b) Un ballon est fourni au troisième partenaire qui le lance au joueur. La distance qui les sépare est d'environ 2 m.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST PLONGEON

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Les tâches de 1 à 4 sont enchaînées et sont réalisées dans un espace aménagé (bord de bassin, salle, ...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite	
Enchaînement	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation Effectuer une présentation de type gymnique 	Se présenter en posture correcte, bras en croix	Position corrigée (ventre rentré, tête droite, ...)	Tête droite, bras en croix, ventre rentré, jambes serrées et tendues
	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impulsion verticale sur place Effectuer 3 sauts avec extension de jambes et cercles de bras 	Enchaîner sur place 3 sauts avec extension complète des genoux et chevilles, corps gainé et équilibré, coordonnés avec les cercles de bras vers l'arrière	Élévation et gainage du corps Coordination bras/jambes Maintien de l'équilibre	Succession de 3 impulsions enchaînées avec coordination des bras Réceptions sur place
	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation avant Effectuer une roulade avant par-dessus un obstacle (a) 	Réaliser une impulsion suivie d'une rotation autour de l'axe longitudinal avec ou sans l'aide des bras Contrôler sa réception par flexion des jambes	Impulsion et demi-vrille Maintien du gainage pendant le saut Réception contrôlée	Rotation de 180° avec une réception stabilisée en posture correcte
	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation longitudinale Effectuer un saut vertical avec demi-vrille 	Réaliser une impulsion suivie d'une rotation autour de l'axe longitudinal avec ou sans l'aide des bras Contrôler sa réception par flexion des jambes	Impulsion et demi-vrille Maintien du gainage pendant le saut Réception contrôlée	Rotation de 180° avec une réception stabilisée en posture correcte
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impulsion verticale Réaliser une chandelle avant groupée 	Sauter haut et droit et enchaîner une position groupée Entrer dans l'eau dans cette position	Efficacité des cercles de bras Hauteur de l'impulsion, groupé au sommet de la chandelle, main sur le tiers supérieur des tibias sans croiser les bras Entrée dans l'eau pieds-fesses à une distance d'environ 60 cm du bord	Position groupée correcte Absence de rotation et de déviation jusqu'à l'entrée dans l'eau à une distance d'environ 60 cm du bord	
6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation avant Réaliser une rotation avant 	À partir d'une position accroupie au bord du bassin, bras verticaux tendus, lancer les bras pour amorcer une rotation groupée en rentrant la tête Effectuer une demi-rotation ou plus et entrer en position groupée dans l'eau	Rapidité du mouvement des bras Tête rentrée Position la plus groupée possible Mains sur le tiers supérieur des tibias	Réaliser une rotation très groupée	

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
7	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée dans l'eau par la tête Réaliser un plongeon avant, départ assis ou accroupi 	À partir d'une position assise, pieds dans l'eau ou dans la goulotte, jambes pliées, dos droit, bras dans le prolongement du corps, collés contre les oreilles, une main attrapant l'autre, paumes face au ciel, se pencher le plus possible et se laisser glisser en s'allongeant, en direction du fond du bassin	<p>Bascule du corps vers l'avant</p> <p>Glissée en profondeur jusqu'à l'extension complète du corps</p>	<p>Tout le corps doit passer par le trou formé par les mains</p> <p>Tête bloquée entre les bras</p>
8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation arrière Réaliser un dauphin arrière 	À partir d'une position de départ dans l'eau, mains sur la barre de départ ou goulotte, corps en flexion complète, pieds contre le mur, pousser sur les jambes en tirant la tête et en jetant les bras tendus vers l'arrière en attrapant ses mains	<p>Tête et corps en extension complète, regard vers l'arrière sur les mains</p> <p>Bras collés contre les oreilles</p>	<p>Corps et bras en extension complète</p> <p>Tête vers l'arrière</p> <p>Le corps doit décrire un cercle en arrière sous l'eau</p>

(a) Attention, la tête doit être bien rentrée. Nécessité d'utiliser un tapis.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NAGE AVEC PALMES

50 m : 25 m battements - 25 m ondulations en bi palmes

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité et sans mouvement de bras.
Chez les jeunes sujets, utiliser un tuba d'un diamètre de 18 mm.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Départ plongé d'un plot de départ (a) Réaliser une entrée rapide et lointaine avec une grande vitesse 	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau de façon organisée avec la plus grande vitesse possible	<p>Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau</p> <p>Alignement des segments (respect du corps projectil)</p> <p>Corps en extension complète</p> <p>Déplacement en immersion sans action propulsive</p>	<p>Le tuba ressort à la surface</p> <p>R ressortir au moins à 7,5 m du mur avec battements de jambes</p> <p>Vidage efficace du tuba</p>
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural, puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage 	limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale	<p>Existence d'une immersion complète</p> <p>Alignement du corps et des segments pendant la coulée</p> <p>Enchaîner la reprise de nage en immersion par des mouvements de jambes continus, alternés, en fin de coulée</p>	
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déplacement en battements avec palmes et respiration avec un tuba Enchaîner des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté par l'intermédiaire d'un tuba frontal 	Coordonner des échanges ventilatoires avec des actions propulsives des membres inférieurs	<p>Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec la face toujours immergée</p> <p>Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique</p> <p>Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement</p>	Bras en position avant, nager en battements sans arrêt jusqu'au virage
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse 	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position costale, suivie d'une poussée complète sur le mur (b)	Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps	Réaliser une culbute suivie d'une poussée sur le mur (b)
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coulée ventrale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage, suivi du vidage du tuba 	<p>Conserver le positionnement de la tête et l'alignement des bras dans le prolongement du tronc</p> <p>Maîtriser sa ventilation par la tenue d'une apnée et la dissociation bucco-nasale par le vidage du tuba et des voies aériennes supérieures</p>	<p>Retour à une position ventrale au terme de la poussée</p> <p>Un déplacement dû à l'impulsion sur le mur et à la reprise de nage en ondulations et en apnée</p> <p>Alignement du tronc et des membres supérieurs en immersion complète</p> <p>En fin de coulée, le tuba est correctement vidé</p>	Immersion jusqu'au passage du tuba à 7,5 mètres du mur, avec une reprise de nage en ondulations

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	<ul style="list-style-type: none">■ Retour en ondulations avec les bras devant Se déplacer en ondulations des membres inférieurs	Se déplacer sur le ventre par des mouvements ondulatoires continus des membres inférieurs	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique Continuité des ondulations Arrivée en position ventrale	Bras en position avant, enchaîner la longueur en ondulations avec une arrivée sur le ventre

Pour les plus grands handicapés :

(a) Le départ dans l'eau est autorisé.

(b) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur ou du matériel touche le mur.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - NATATION COURSE

100 m nagés dans l'ordre du 4 nages : papillon, dos crawlé, brasse, crawl

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Le parcours en natation s'effectue sans prendre appui sur le fond du bassin et sans changer de ligne d'eau.

À l'arrivée, le nageur demande son temps au chronométreur.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
1	■ L'environnement de compétition S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Me rendre à la chambre d'appel et de prendre ma fiche de course	Le nageur se rend en chambre d'appel À l'annonce de sa série, il prend sa fiche de course et attend qu'on l'invite à se rendre sur la plage de départ	Le nageur est présent en chambre d'appel Il récupère sa fiche de course à l'annonce de son nom
		Me positionner derrière ma ligne d'eau et de me préparer	Le nageur se dirige vers la plage de départ jusqu'à sa ligne d'eau Il donne sa fiche de course au chronométreur et se prépare	Le nageur se dirige vers sa ligne d'eau sans se tromper
		M'avancer près du plot aux coups de sifflet brefs du juge-arbitre	Le nageur se déshabille Il avance près du plot et est attentif aux ordres du juge-arbitre	Le nageur attend au pied du plot Il est attentif aux ordres du juge-arbitre
		Monter sur le plot au coup de sifflet long du juge-arbitre	Le nageur monte sur le plot Il attend l'ordre de mise en place avant de prendre sa position de départ	Le nageur monte sur le plot et attend les ordres du starter
		Me mettre en position au signal « à vos marques »	Le nageur adopte une position de départ Bien en équilibre sur ses appuis Immobile, il est attentif au signal, prêt à s'élancer	Le nageur ne provoque pas de faux départ
2	■ Le départ plongé Réaliser un départ de compétition	Réaliser un départ de compétition en se projetant le plus loin et le plus vite possible	Le nageur réalise un plongeon de compétition Il cherche à aller le plus loin possible et le plus vite possible Son corps est gainé et aligné à l'entrée dans l'eau	Le nageur ne provoque pas de faux départ La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le papillon Parcourir 25 m en papillon 	Nager 25 m en papillon en respectant la réglementation de la nage papillon	<p>Il projette son corps vers l'avant en prenant appui sur une grande masse d'eau</p> <p>Il accélère son action propulsive jusqu'à l'extension complète des bras</p> <p>La mobilisation de la tête et les modalités d'organisation de la ventilation sont des éléments déterminants quant à l'orientation de la trajectoire du corps</p> <p>Le rythme de nage est régulier et ses actions ininterrompues</p>	<p>Le nageur effectue le 25 m en papillon</p> <p>Pendant tout le parcours, le nageur effectue des actions propulsives simultanées et continues des bras</p> <p>Les bras passent au-delà de la ligne des épaules, les retours vers l'avant sont simultanés et aériens</p> <p>Les mouvements de pieds vers le haut et vers le bas sont simultanés</p> <p>Les mouvements de jambes de brasse ne sont pas autorisés</p>
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le virage papillon / dos Effectuer un virage en enchaînant la nage papillon avec le dos 	Enchaîner le passage du papillon au dos en respectant la réglementation du virage	<p>Après avoir touché le mur à deux mains, le nageur se positionne rapidement sur le dos</p> <p>Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement</p> <p>Il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau en position dorsale</p> <p>Il entretient sa vitesse de déplacement jusqu'à sa reprise de nage</p>	<p>Le nageur touche le mur à deux mains simultanément en position ventrale et repart en position dorsale</p> <p>La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête</p>
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le dos crawlé Parcourir 25 m en dos crawlé 	Nager 25 m en dos crawlé selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser	<p>La tête est fixée sur l'axe de déplacement</p> <p>Les actions de bras sont continues, les retours aériens rapides, les bras relâchés sont projetés vers le point d'entrée dans l'eau</p>	<p>Le nageur effectue le 25 m en dos crawlé</p> <p>Le nageur est en position dorsale Le mouvement de roulis du corps reste inférieur à 90° par rapport à l'horizontale</p> <p>Pendant tout le parcours, les actions de bras sont alternées et continues, avec un retour aérien</p> <p>Le mouvement de jambes est alternatif</p>
6	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le virage dos / brasse Effectuer un virage en enchaînant la nage dos avec la brasse 	Enchaîner le passage du dos à la brasse en respectant la réglementation du virage	<p>Après avoir touché le mur, le nageur se repousse rapidement du mur sur le ventre</p> <p>Il effectue une coulée pour aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau</p> <p>Il entretient sa vitesse par une action de bras qui se prolonge jusqu'aux cuisses, suivie d'une action de jambes</p> <p>Pendant toute cette action, le corps du nageur reste profilé</p>	<p>Le nageur touche le mur sur le dos et repart en position ventrale</p> <p>Le nageur effectue une coulée suivie d'une action de bras et de jambes en immersion</p> <p>La tête coupe au plus tard la surface de l'eau au moment de la phase la plus large de la seconde traction de bras</p>

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
7	<ul style="list-style-type: none"> ■ La brasse Parcourir 25 m en brasse 	Nager 25 m en brasse en respectant la réglementation de la nage en brasse	<p>L'engagement de la tête dans le sens du déplacement et la recherche d'un corps profilé favorise l'entretien de la vitesse</p> <p>L'action de jambes se termine lorsque les membres inférieurs sont joints</p>	<p>Le nageur effectue 25 m en brasse Les mouvements de bras sont simultanés sans dépasser la ligne des hanches</p> <p>Les coudes sont dans l'eau</p> <p>La tête coupe la surface de l'eau lors de chaque cycle de nage</p> <p>Les mouvements de jambes sont simultanés et dans le même plan horizontal</p> <p>Les pointes de pieds sont orientées vers l'extérieur</p>
8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le virage brasse / crawl Effectuer un virage en enchaînant la nage brasse avec le crawl 	Enchaîner le passage de la brasse au crawl en respectant la réglementation du virage	<p>À l'issue du parcours en brasse, le nageur se repousse rapidement du mur</p> <p>Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement, il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible</p> <p>Il entretient sa vitesse jusqu'à sa reprise de nage</p>	<p>Le nageur touche le mur à deux mains simultanément sur le ventre</p> <p>La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête</p>
9	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le crawl Parcourir 25 m en crawl 	Nager 25 m en crawl selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser	<p>La tête et le corps sont alignés sur un même axe</p> <p>La ventilation s'organise selon les besoins en conservant un alignement de la tête</p> <p>Une ventilation alternée (3 temps) sera le gage d'une capacité d'adaptation et d'un niveau d'organisation supérieur et recherché</p>	<p>Le nageur effectue le 25 m en crawl la tête dans l'eau</p> <p>Le nageur est en position ventrale</p> <p>Les actions de bras sont alternées, avec un retour aérien</p>
10	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'arrivée et le chrono Rester concentré jusqu'à la touche du mur Prendre connaissance de sa performance 	De terminer le parcours en touchant le mur Et de prendre connaissance du temps réalisé	<p>En fin de parcours en crawl, le nageur touche le mur de façon franche et le plus vite possible</p> <p>Il demande son temps au chronomètreur et est capable de le restituer à l'entraîneur</p> <p>Il est attentif à ne pas gêner les autres participants, il attend leur arrivée avant de sortir de l'eau</p>	<p>Le nageur touche le mur</p> <p>Il attend l'arrivée des autres nageurs avant de sortir de l'eau</p> <p>Il demande son temps au chronomètreur</p>

Tout au long de son parcours, le nageur cherche à optimiser la position et le maintien de son corps par un alignement proche de l'axe de déplacement afin de limiter les sources de freinage.

Il adapte sa ventilation en cohérence avec le maintien de son alignement et en organisant sa propulsion avec l'intention de prendre appui sur l'eau et de repousser des « masses d'eau » vers ses pieds.

Les critères observables correspondent à un niveau d'organisation vers lequel il faudrait tendre. Les critères de réussite représentent le minimum accepté pour valider le test.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - NATATION SYNCHRONISÉE

Préambule

Ce ballet (parcours semi-libre en musique) est constitué de l'enchaînement de onze tâches.

Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elles, répartir les tâches sur une distance d'au moins 25 m, poursuivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité et en musique. Le choix de la musique est libre, des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Conditions entraînant l'élimination

Distance parcourue inférieure à 25 m. Arrêt excessif durant l'exécution du parcours. Appui sur le mur, le fond, les lignes d'eau. Une tâche non réalisée.

Non-respect de l'ordre des tâches (l'inversion des tâches 7 et 8 est tolérée). Temps de réalisation totale du parcours supérieur à 2'30".

Tenue de la nageuse

Le port des lunettes n'est pas autorisé. Celui du pince-nez est préconisé. La tenue est libre (maillot de ballet, ou maillot noir et bonnet blanc).

Des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs 	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a)	Entrer en relation avec les spectateurs, sur une durée d'environ 10 secondes	Présentation sur la plage en communiquant avec les spectateurs
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée dans l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée 	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par les pieds)	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable
Transition libre pour se dégager du mur de plus de 2 m (la poussée sur le mur en immersion est autorisée)				
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation longitudinale Réaliser une rotation longitudinale 	Enchaîner, dès l'arrivée en position ventrale, une rotation complète du corps sur l'axe longitudinal passant par la tête et les pieds Dès l'arrivée sur le dos, enchaîner avec la tâche 4	Dès l'extension du corps en surface en position ventrale, tourner, corps gainé, pour prendre une position dorsale corps en surface, puis enchaîner avec la tâche 4 Le sens de rotation est libre	Position ventrale corps en extension, corps gainé durant la rotation, position dorsale corps en extension, corps proche de la surface durant la tâche
Enchaînement direct des tâches 3 et 4				
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation arrière Réaliser une rotation arrière complète, corps groupé, rapide 	Tourner en arrière autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé sur le dos en surface	Identifier une position dorsale de départ en surface Tourner à la surface, corps groupé (b), en arrière, autour de l'axe des hanches Revenir à la position dorsale de départ	Corps en extension en surface, effectuer une rotation arrière groupée complète, autour de l'axe des hanches, proche de la surface

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Transition libre				
5	<p>■ Élever le corps pour sortir au moins un bras</p> <p>Élever son corps et dégager un ou deux bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger</p>	Utiliser une motricité des jambes et du ou des bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée)	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever un bras ou deux, au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif (c) jusqu'à l'immersion	Élévation du corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le ou les bras réalisant un mouvement expressif
Transition libre				
6	<p>■ Se déplacer avec mouvement expressif</p> <p>Se déplacer en rétropédalage (d), épaules hors de l'eau avec mouvement expressif (c)</p>	Utiliser une motricité alternée pour se maintenir les épaules hors de l'eau et s'exprimer avec le haut du corps (regard, tête, bras, buste), dans deux orientations différentes en poursuivant son déplacement dans la ligne d'eau	Se déplacer épaules hors de l'eau avec mouvements alternatifs des jambes, corps vertical, dans deux orientations différentes, sur une distance d'environ 5 mètres	Se déplacer épaules hors de l'eau, dans deux orientations différentes avec mouvement expressif
Transition libre				
7	<p>■ Lever la jambe gauche le plus haut possible</p> <p>Élever la jambe gauche le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale Sans passer par une position identifiable intermédiaire</p>	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe gauche le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg » La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe gauche atteigne la verticale Un léger plié de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité	Position dorsale en extension en surface Jambe gauche proche de la verticale et de l'extension La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien
Transition libre				
8	<p>■ Lever la jambe droite le plus haut possible</p> <p>Élever la jambe droite le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale sans passer par une position identifiable intermédiaire</p>	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe droite le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg » La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe droite atteigne la verticale Un léger plié de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité	Position dorsale en extension en surface Jambe droite proche de la verticale et de l'extension La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien
Transition libre				
9	<p>■ Déplacement dorsal par la tête</p> <p>Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs</p>	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis de godille	Corps gainé aligné en surface Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses Jambes serrées et tendues Distance d'environ 5 m	Se déplacer sur le dos par la tête Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Transition libre				
10	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se renverser vers la verticale (découvrir la verticale) S'immerger à partir d'une position corps carpé ou corps cambré ou corps groupé pour aller en position « verticale » tête en bas 	Passer du plan horizontal au plan vertical à partir de la surface Découvrir le renversement et la verticale tête en bas	Corps cambré ou carpé ou groupé identifiable atteindre une position proche de la verticale tête en bas La hauteur du passage des jambes est libre (en s'enfonçant, en surface, au-dessus de la surface) Passage des jambes serrées	Depuis une position proche de la position cambrée, carpée ou groupée, s'immerger complètement jusqu'à la disparition des pieds pour atteindre une position proche de la position verticale tête en bas
Transition libre				
11	<ul style="list-style-type: none"> ■ Saluer Conclure le ballet par un salut 	Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau	Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public, pendant environ 2 sec.	Salut d'un bras en se stabilisant, avec au moins une épaule hors de l'eau

(a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.

(b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.

(c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.

(d) Rétropédalage : mouvements alternatifs des membres inférieurs.

La description des positions renvoie au manuel FINA. Toutefois, la validation des tâches doit faire référence aux critères de réussite du Pass'compétition.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE PARCOURS DE TIR

Le joueur réalise un parcours de tirs.

Rappel

Validation du test : le test individuel de tirs en crise de temps + participation à un match de mini polo doivent être réussis.

Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Test individuel de 5 tirs en crise de temps			
Réaliser et réussir un parcours de tirs en crise de temps En moins de 45", le candidat doit tirer cinq fois et marquer deux buts au moins, sur un parcours imposé entre la ligne des 5 m et celle des 2 m Chaque but marqué au-delà des deux obligatoires donne une bonification de temps de 3 secondes	Est capable de gérer de manière autonome son temps et son espace sur une situation de jeu avec ballon	Réalisation du parcours, temps réalisé sur le parcours et nombre de buts marqués	Le parcours est correctement réalisé Deux buts au moins sont marqués Le temps général (dont bonifications) est inférieur à 45 secondes

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE MATCH

Le joueur participe activement à un match de mini-polo d'une durée de 2 x 5'.

Rappel

Validation de l'ENF3 - Pass'compétition water-polo = réussite du parcours + participation active au match.

Maîtrise (à la place d'étapes)	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1. L'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures 	Suivre le protocole de déroulement d'un match	Le joueur suit le protocole habituel de déroulement d'un match	<p>S'équipe seul</p> <p>S'échauffe avec son équipe</p> <p>Participe à la présentation des équipes</p> <p>Salue ses adversaires avant et après le match</p> <p>Range son matériel</p>
2. L'esprit du jeu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garder une attitude compatible avec la pratique compétitive 	Jouer dans l'esprit du jeu	Le joueur garde une attitude compatible avec la pratique compétitive	Engagement personnel, absence de comportement antisportif
3. Les règles du jeu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaître et observer les règles du jeu 	Jouer selon les règles	Le joueur connaît et observe les règles du jeu	<p>Comprend et applique les décisions des arbitres</p> <p>Se positionne pour l'engagement</p> <p>Effectue un changement</p>
4. Le jeu de défense	<ul style="list-style-type: none"> ■ Savoir jouer comme défenseur 	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base du défenseur	<p>Le joueur s'est identifié défenseur dès la perte du ballon par son équipe</p> <p>Il s'implique dans la défense selon un comportement (une action) de jeu identifiable : soit il revient vers son but, soit il prend en charge son adversaire direct, soit il protège son but en levant le bras, soit il cherche à reprendre le ballon</p>	Deux des comportements défensifs au moins sont repérés dans le jeu en défense
5. Le jeu d'attaque	<ul style="list-style-type: none"> ■ Savoir jouer comme attaquant 	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base du défenseur	<p>Le joueur s'est identifié attaquant dès la récupération du ballon par son équipe</p> <p>Il s'implique dans l'attaque selon un comportement (une action) de jeu identifiable : soit il progresse dans le camp adverse, soit il passe le ballon, soit il conserve le ballon en le protégeant, soit il tire au but</p>	Deux des comportements offensifs au moins sont repérés dans le jeu en attaque

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - PLONGEON

Tous les exercices seront réalisés au tremplin de 1 m.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée dans l'eau avant Entrée dans l'eau en avant (010B)	Départ debout, bras collés aux oreilles Les mains à plat, l'une sur l'autre Se pencher le plus possible pour se retrouver en position carpée (flexion aux hanches), dos plat, tête fixée entre les bras et le regard sur le point d'entrée dans l'eau Monter sur demi-pointes et se laisser tomber	Passer de la position de départ à une position d'entrée dans l'eau, corps gainé et aligné, pour qu'il passe dans le trou formé par les mains	Entrer dans l'eau proche de la verticale Sans éclaboussure Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée dans l'eau arrière Entrée dans l'eau arrière (020A)	Départ debout, dos à l'eau, en appui sur le tiers avant du pied, bras collés aux oreilles Les mains sont à plat, l'une sur l'autre Corps gainé, monter sur demi-pointes, en tirant sur les bras et la tête pour provoquer une bascule vers l'arrière Se laisser tomber dans l'eau	Corps tendu, bras collés contre les oreilles Tête en extension, regard vers l'arrière sur les mains Tout le corps doit passer dans le trou formé par les mains	Être gainé et aligné Entrer dans l'eau proche de la verticale Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chandelle avant Réaliser une chandelle avant droite (100A)	Départ bras en croix à l'extrémité du tremplin Le cercle de bras et la flexion de jambes sont coordonnés pour une impulsion, corps gainé, pointes en extension Entrer dans l'eau dans cette position	Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion Équilibre et gainage de tout le corps Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum)	Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance Être aligné et en position droite Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chandelle arrière Réaliser une chandelle arrière droite (200A)	Départ bras en croix, dos à l'eau en appui sur le tiers avant du pied Cercle de bras et flexion de jambes coordonnés pour une impulsion corps gainé, pointes de pieds en extension Entrer dans l'eau dans cette position	Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion Équilibre et gainage de tout le corps Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum)	Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance L'alignement de la position droite Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plongeon avant groupé Réaliser un plongeon avant groupé (101C)	Départ debout, bras en croix Coordonner le cercle de bras et la flexion impulsion de jambes pour sauter vers le haut, bras passant par la verticale Grouper vivement, le plus serré possible en attrapant le tiers supérieur des tibias S'allonger pour entrer verticalement par la tête	Hauteur de l'impulsion Marquer la position groupée « en boule » Entrer dans l'eau proche de la verticale, le corps gainé Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension	Coordonner l'impulsion la position groupée et le temps d'ouverture Entrer dans l'eau proche de la verticale

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - EAU LIBRE

Validation du test

L'ensemble du parcours doit être réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Conditions entraînant l'élimination

Toute tenue vestimentaire en néoprène est interdite.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Avant Course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Me rendre au secrétariat, vérifier mon inscription et demander mon numéro d'identification	Le candidat prend contact avec le secrétariat puis se rend au marquage	Passage à l'inscription et au marquage
		Me rendre à la réunion technique pour connaître toutes les précisions du parcours	Le candidat se rend à la réunion technique, est attentif, pose éventuellement des questions	Être présent à la réunion technique
		Me préparer au départ	À l'appel de son numéro, le candidat se présente au comptage et se met à l'eau pour rejoindre la ligne de départ	Se présenter à l'appel Entrer dans l'eau Rejoindre la ligne de départ
2	■ Course Réaliser un parcours de 500 m	Prendre un départ réglementaire	Le candidat nage jusqu'à la ligne de départ, s'aligne par rapport à celle-ci Il est attentif aux signaux du juge-arbitre puis réactif au signal (sonore et visuel donné par le starter)	S'aligner sur la ligne de départ Respecter les commandements du juge-arbitre et du starter Le nageur doit impérativement attendre le signal de départ pour s'élancer
		M'orienter pour atteindre les bouées et les passer du bon côté	Le candidat lève la tête pour s'orienter, suit la direction donnée par le bateau de tête, passe les bouées du côté demandé	Effectuer le parcours en respectant le sens de passage des bouées
		Nager en groupe sans gêner les autres concurrents	Le candidat se situe par rapport aux autres sans les gêner ou les bousculer	Nager avec fair-play Il est interdit de marcher durant le parcours
		Terminer la distance dans les conditions réglementaires	Le candidat rentre dans l'entonnoir d'arrivée (cône) et touche nettement la plaque d'arrivée	Le nageur entre dans le cône (d'arrivée) et touche la plaque d'arrivée
3	■ Après course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures	Sortir de l'eau à l'endroit prévu à cet effet Satisfaire au contrôle puis profiter des commodités offertes	Le candidat utilise le chenal de sortie, confirme à l'officiel de sécurité que tout va bien, va se restaurer et s'enquière de son résultat	Le nageur sort de l'eau Il se présente au contrôle sécurité et dispose du ravitaillement et des résultats

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

NUMÉROS D'ATTRIBUTION DES FÉDÉRATIONS DU CONSEIL INTERFÉDÉRAL DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Numéros d'attribution CIAA	Fédérations	Sigles
01	Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense	FCSAD
02	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins	FFESSM
03	Fédération Française Handisport	FFH
04	Fédération Française de Natation	FFN
05	Fédération Française de Pentathlon Moderne	FFPM
06	Fédération Française du Sport Adapté	FFSA
07	Fédération Française du Sport d'Entreprise	FFSE
08	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	FFSS
09	Fédération Française du Sport Universitaire	FFSU
10	Fédération Française de Triathlon	FFTRI
11	Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	FNMNS
12	Fédération Sportive et Culturelle de France	FSCF
13	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	FSGT
14	Groupement National des Entraîneurs de Natation	GNEN
15	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique	UFOLEP
16	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre	UGSEL
17	Union Nationale du Sport Scolaire	UNSS
18	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	USEP
19	Fédération Sportive des ASPTT	FSASPTT
20	Fédération Tahitienne de Natation	FTN
00	Collectivités	/



NATATION COURSE

Sommaire

• Avant-propos	47
– 1^{re} partie - Les aspects génériques –	
• Exposé des motifs du programme sportif pour l'olympiade Rio 2013-2016	50
• Les interrégions	51
• Les catégories d'âge 2013-2014.....	52
• Le parcours sportif du nageur	
J'ai 12 ou 13 ans (benjamines et benjamins)	53
J'ai 14 ou 15 ans (minimes filles et garçons).....	53
J'ai 16 ou 17 ans (cadettes et cadets).....	54
J'ai 18, 19 ou 20 ans (juniors filles et garçons)	54
J'ai 21 ans et plus (seniors filles et garçons).....	54
• Les différents parcours de l'olympiade 2013-2016	
1. Le parcours national	55
2. Le parcours interrégional.....	57
3. Les parcours régional et départemental.....	59
4. Le parcours des benjamins	60
• Schéma global du programme de l'olympiade 2013-2016.....	62
• Compétitions du programme fédéral 2013-2014	63
• Les compétitions et la validation des performances	
1. Les compétitions de référence	64
2. Les compétitions qualificatives	65
3. Les compétitions d'animation	65
4. Les autres compétitions.....	66
• Les séries.....	67
• Les grilles de qualification	69
• Les spécificités des DOM-TOM.....	70
• Le classement national des clubs en natation course	
1. Le classement spécifique en natation course.....	71
2. Le classement du socle institutionnel.....	73
• Précisions concernant la désignation des jurys et l'application des règlements techniques pour le départ et le chronométrage	74
• Règles d'engagements via la gestion informatique extraNat	78
– 2^e partie - Les programmes spécifiques –	
• Les calendriers	
Calendrier national 2013-2014	82
Calendrier international 2013-2014	83
• Les étapes de la formation du nageur - Initiation - Acquisition - Développement - Formation	84

RÈGLEMENT NATATION COURSE

• Les programmes spécifiques

Programme des 11 ans et moins : avenirs et poussins	85
Programme de développement : 12-13 ans	85
- Interclubs benjamins en bassin de 25 m (1 ^{er} plot)	87
- Interclubs benjamins en bassin de 25 m (2 ^e plot)	89
- Natathlon en bassin de 25 m (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e plots)	91
- X ^e Trophée national Lucien-ZINS	93
- Trophée interrégional Lucien-ZINS	95
- Trophée régional Lucien-ZINS	97
- XVII ^e Coupe des Départements en bassin de 25 m - Trophée Alex-JANY	98
Programme des minimes : 14-15 ans	100
- Interclubs minimes en bassin de 25 m	101
- XXI ^e Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT	103
- Championnats de France minimes	105
Programme national multicatégories	109
- Championnats nationaux 16 ans et plus	112
Programme national toutes catégories	116
- Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m	117
- X ^{es} Championnats de France en bassin de 25 m	120
- Championnats de France Élite	123
Programmes interrégional, régional et départemental toutes catégories	126
- Championnats départementaux en bassin de 25 m	128
- Championnats régionaux en bassin de 25 m	129
- Championnats interrégionaux en bassin de 25 m	131
- Championnats de Nationale 2 d'hiver	134
- Championnats régionaux d'été	136
- Championnats départementaux en bassin de 25 m ou de 50 m	139
- Championnats de Nationale 2 d'été	140

– Annexes –

• Grilles de qualification 2013-2014

Interrégionaux en bassin de 25 m vers championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été en bassin de 50 m	
Dames	144
Messieurs	144
Championnats régionaux en bassin de 50 m vers championnats de Nationale 2 d'été en bassin de 50 m	
Dames	145
Messieurs	145
Championnats de France Élite	
Dames	146
Messieurs	146
Championnats de France minimes	
Dames	147
Messieurs	147
Championnats nationaux 16 ans et plus	
Dames	148
Messieurs	148

• Grilles de séries 2013-2016

Grilles de séries nationales 2013-2016	
Filles	149
Garçons	150
Grilles de séries interrégionales 2013-2016	
Filles	151
Garçons	152
Grilles de séries régionales 2013-2016	
Filles	153
Garçons	154
Grilles de séries départementales 2013-2016 - Bassin de 50 m	
Filles	155
Garçons	156
Grilles de séries départementales 2013-2016 - Bassin de 25 m	
Filles	157
Garçons	158

• Table de conversion 25 m / 50 m	159
---	-----

Avant-propos

Nouvelle organisation en marche

2013-2014 est déjà la deuxième saison de l'olympiade Rio 2016. Nous avons encore tous en mémoire les résultats historiques des Jeux olympiques de Londres. Toute la natation française travaille pour que nous restions au sommet. Mais le travail au quotidien des élus, entraîneurs, cadres techniques et salariés de nos institutions ne peut s'exprimer pleinement que dans un cadre sportif réglementaire partagé et connu de tous. L'*Annuel Règlements* en est la véritable expression...

Au travers de celui-ci, c'est une vision qui prend forme : comment se servir du passé, réussites, échecs, pour organiser le présent en envisageant l'avenir pour nos clubs, nos licenciés et notre Élite.

En 2012, Christian Donzé, DTN depuis 2009, nous a tragiquement quittés.

De nouvelles têtes arrivent et, avec elles, une nouvelle organisation, de nouvelles idées. Ainsi le programme sportif natation course en témoigne en partie, même si l'équipe en place n'a pu, faute de temps, confronter ses idées, consulter et formaliser l'ensemble. Il n'en reste pas moins que la volonté de notre nouveau DTN, Lionel Horter, de réunir à une même date et sur un même lieu les championnats de France Élite et les championnats de France Jeunes constitue une innovation majeure.

Quelques aménagements apparaissent également :

- un parcours national identifié pour les 14 ans et plus ;
- l'accès aux séries nationales avec une seule performance ;
- des dispositions particulières en faveur des nageurs identifiés Eau Libre.

La réflexion se poursuit, en particulier en ce qui concerne la formation des jeunes pour combler quelques carences avérées. Cela passera inévitablement par des actions spécifiques mais également par de nouveaux contenus dans les futurs programmes. Il nous appartiendra, par exemple, d'améliorer la formation du nageur, notamment après le Pass'Compétition et jusqu'aux épreuves du Natathlon.

Les idées et le travail ne manquent pas. Nous comptons sur vous pour avancer et réussir. Nous vous souhaitons la meilleure saison possible.

Sportivement.

Gilles SEZIONALE

*Président de la commission fédérale
de la natation course*

Patrice CASSAGNE

Directeur de la natation course

RÈGLEMENT NATATION COURSE

1^{re} partie

Les aspects génériques

Exposé des motifs du programme sportif de natation pour l'olympiade Rio de Janeiro 2013-2016

« D'une olympiade à l'autre »

Nous évoluons dans un environnement qui nous impose une anticipation permanente de ce que sera la natation de demain. En ce sens, et dans la perspective des Jeux olympiques de Rio de Janeiro en 2016, ce nouvel objectif nous amène à proposer un programme dynamique pour le développement de nos pratiques jusqu'au plus haut niveau. Ainsi, celui-ci s'appuie sur les grandes orientations suivantes, celles qui ont organisé et guidé nos réflexions pour le construire :

Organiser des parcours adaptés à chaque âge et à chaque niveau territorial tout en permettant des possibilités de progression

Une structuration par niveau dans un système multiniveaux avec des événements adaptés à chaque pratiquant et pour que tous les nageurs puissent construire leur projet de performance. Nous avons la conviction que si le programme est fait pour le plus grand nombre, il est aussi capable de proposer des parcours de performance qui répondent à chaque individu quel que soit son niveau et le niveau territorial où il se trouve. C'est l'élément central de ce nouveau programme.

Valoriser la confrontation comme source de progrès

Une confrontation par niveau et par catégories d'âge pour positionner la compétition comme moteur de ces objectifs, mais aussi pour développer une gestion des événements, construire une stratégie de préparation et créer des désirs. La compétition c'est aussi un outil éducatif permettant de valoriser le respect, le travail et l'approche collective et individuelle de la performance pour se dépasser.

Un équilibre entre l'organisation des périodes de travail l'optimisation et l'augmentation des temps de pratique

Proposer un objectif pour tous en fin d'année balisé d'étapes, de points de passage permettant de stimuler et d'étalonner la saison sportive tout en valorisant la préparation à un objectif cible. Cette préparation s'appuie d'abord sur des choix d'entraînement et le programme proposé accompagne ces choix singuliers. Il s'agit de mettre en avant une dynamique des planifications centrée sur le travail et la réussite sportive du nageur plutôt que sur une dynamique de qualification en enchaînant des compétitions.

Entretenir la motivation, développer la dynamique de club, la dynamique de groupe pour nos jeunes en utilisant les épreuves collectives et en valorisant la polyvalence

Les compétitions collectives s'inscrivent dans le cadre d'une volonté de nager un grand nombre d'épreuves en insistant sur les épreuves de relais et la recherche de la polyvalence. Il s'agit d'entrer collectivement dans la saison sportive pour la terminer individuellement, tout en ayant le plaisir de retrouver le groupe la saison suivante. La saison est structurée pour donner l'envie et la motivation à chacun d'aller plus loin dans sa quête de performance collective et individuelle.

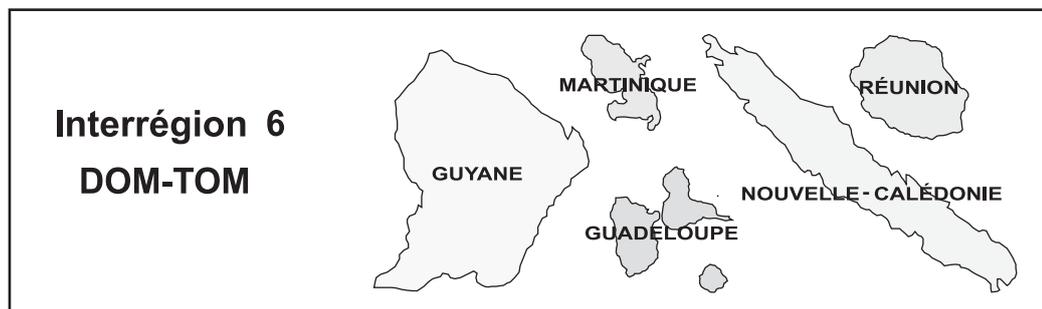
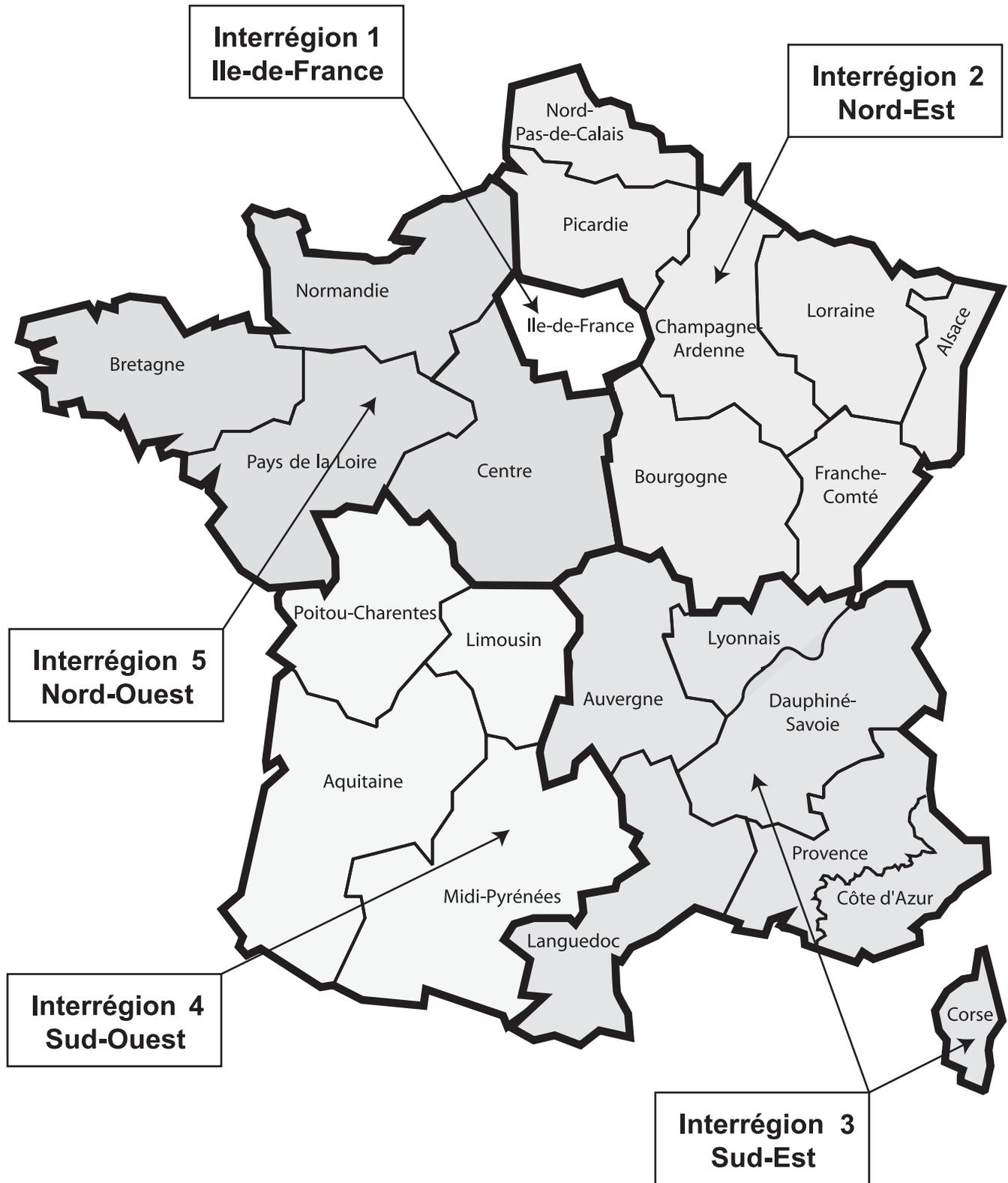
Rendre l'objectif de la saison unique

Chaque parcours doit permettre à tous d'avoir un objectif clair et identifié comme important. Ainsi, il sera possible de conclure la saison par un événement majeur pour chaque niveau de pratique et pour chaque catégorie.

Les modalités de l'ENF évoluent, veuillez-vous reporter à la partie concernée dans ce règlement

**Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club de la FFN sans être licencié
Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées**

RÈGLEMENT NATATION COURSE



RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les catégories d'âge 2013-2014

La Fédération Française de Natation propose aux nageurs et nageuses des programmes de compétition selon leur catégorie d'âge.

Saison 2013-2014 (du 16 septembre 2013 au 15 septembre 2014)		
Avenir	9 ans et moins	2005 et après
Poussins	10-11 ans	2004-2003
Benjamins	12-13 ans	2002-2001
Minimes	14-15 ans	2000-1999
Cadets	16-17 ans	1998-1997
Juniors	18-19 et 20 ans	1996, 1995 et 1994
Seniors	21 ans et plus	1993 et avant

Les jeunes gens et jeunes filles sont, pour le même âge, dans la même catégorie.

Les nageurs et nageuses, ainsi groupés par tranche d'âge, ont des finalités différentes selon leur catégorie d'âge.

Rappel : aucun surclassement n'est autorisé pour l'ensemble des compétitions par catégories d'âge du programme sportif fédéral (compétitions individuelles ou par équipes, épreuves individuelles et relais).

Exemple : une benjamine ne peut pas participer aux championnats de France minimes, y compris dans les relais.

Le parcours sportif du nageur

J'AI 12 OU 13 ANS • JE SUIS BENJAMIN(E)

Je peux nager les compétitions suivantes, à raison d'une par mois	
J'ai 12 ans ou 13 ans	<p style="text-align: center;">Épreuves individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier plot du Natathlon • Le deuxième plot du Natathlon • Le troisième plot du Natathlon • Le Trophée Lucien-ZINS (national, interrégional, régional ou départemental) <p style="text-align: center;">Épreuves par équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les interclubs benjamins en bassin de 25 m (1^{er} plot) • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m • Les interclubs benjamins en bassin de 25 m (2^e plot) • La Coupe des Départements en bassin de 25 m
J'ai 13 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Les compétitions sus-dénommées • Les championnats de France en bassin de 25 m • Les championnats de France Élite • Les championnats de Nationale 2 d'hiver (pour les filles qui correspondent aux critères établis par la DTN) <p style="text-align: center;">Épreuves internationales</p> <p>En 2014, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès : Coupe de la COMEN pour les filles 13 ans (voir le dossier des « critères de sélection » sur le site web FFN)</p>

J'AI 14 OU 15 ANS • JE SUIS MINIME

Je peux nager	
<p style="text-align: center;">Épreuves individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les championnats de France en bassin de 25 m • Les championnats départementaux en bassin de 25 m • Les championnats régionaux en bassin de 25 m • Les championnats interrégionaux en bassin de 25 m • Les championnats de Nationale 2 d'hiver • Les championnats de France Élite • Les championnats régionaux d'été • Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m • Les championnats de Nationale 2 d'été • Les championnats de France minimes 	<p style="text-align: center;">Épreuves par équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m • Les interclubs minimes en bassin de 25 m • La Coupe des Régions <p style="text-align: center;">Épreuves internationales</p> <p>En 2014, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les minimes filles 14 ans ont une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN - les minimes filles 15 ans ont une finalité internationale avec les championnats d'Europe juniors - les minimes garçons 15 ans ont une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN - les finalités internationales toutes catégories

RÈGLEMENT NATATION COURSE

J'AI 16 OU 17 ANS • JE SUIS CADET(TE)

Je peux nager	
<p>Épreuves individuelles</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats de France en bassin de 25 m• Les championnats départementaux en bassin de 25 m• Les championnats régionaux en bassin de 25 m• Les championnats interrégionaux en bassin de 25 m• Les championnats de Nationale 2 d'hiver• Les championnats de France Élite• Les championnats régionaux d'été• Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m• Les championnats de Nationale 2 d'été• Les championnats nationaux 16 ans et plus	<p>Épreuves par équipes</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m• La Coupe des Régions <p>Épreuves internationales</p> <p>En 2014, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès :</p> <ul style="list-style-type: none">- les cadettes 16 ans ont une finalité internationale avec les championnats d'Europe juniors- les cadets 16 ans ont une finalité internationale avec la Coupe de la COMEN- les cadets 17 ans ont une finalité internationale avec les championnats d'Europe juniors- les finalités internationales toutes catégories

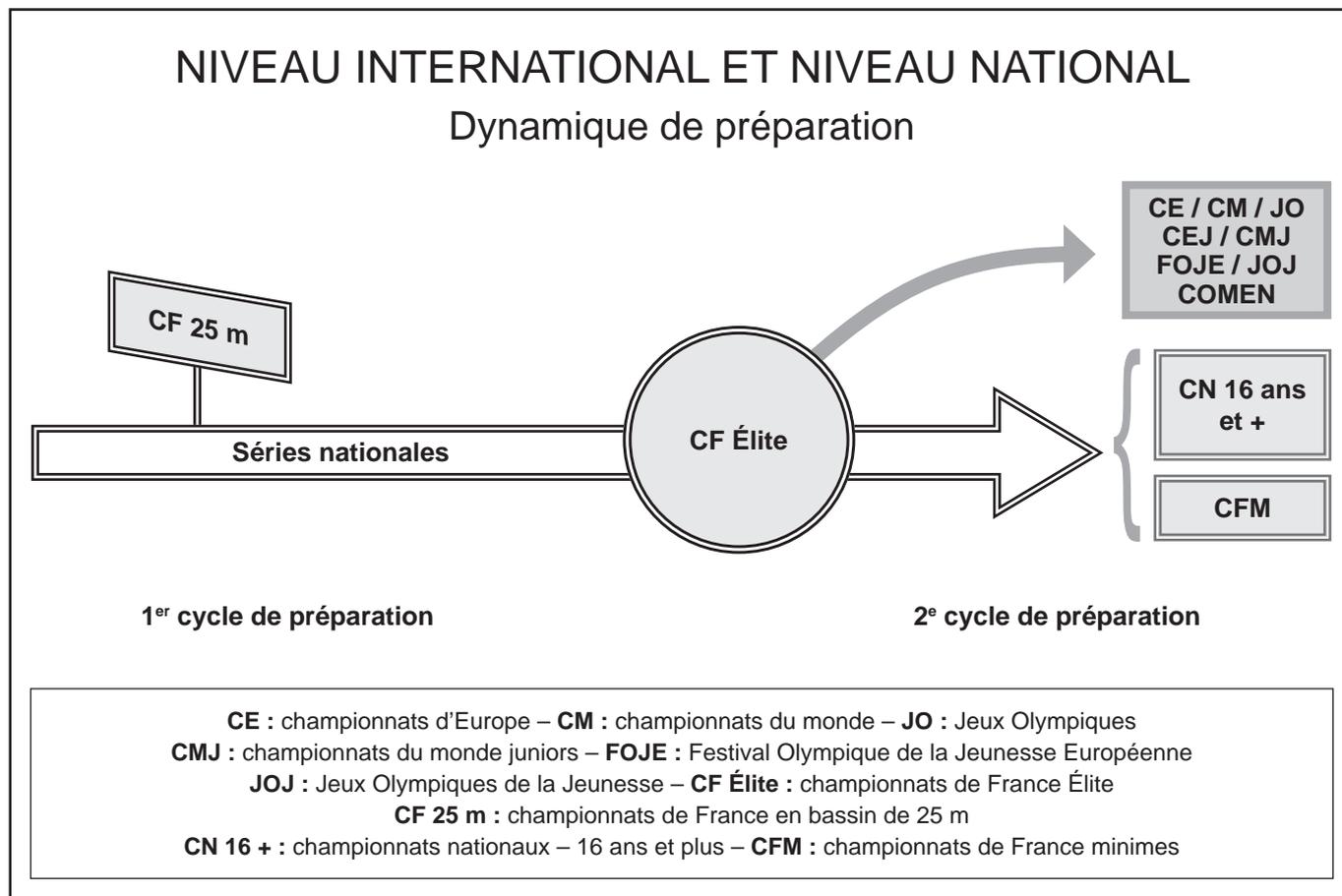
J'AI 18, 19 OU 20 ANS • JE SUIS JUNIOR

Je peux nager	
<p>Épreuves individuelles</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats de France en bassin de 25 m• Les championnats départementaux en bassin de 25 m• Les championnats régionaux en bassin de 25 m• Les championnats interrégionaux en bassin de 25 m• Les championnats de Nationale 2 d'hiver• Les championnats de France Élite• Les championnats régionaux d'été• Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m• Les championnats de Nationale 2 d'été• Les championnats nationaux 16 ans et plus	<p>Épreuves par équipes</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m <p>Épreuves internationales</p> <p>En 2014, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès :</p> <ul style="list-style-type: none">- les juniors garçons 18 ans ont une finalité internationale avec les championnats d'Europe juniors- les finalités internationales toutes catégories

J'AI 21 ANS ET PLUS • JE SUIS SENIOR

Je peux nager	
<p>Épreuves individuelles</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats de France en bassin de 25 m• Les championnats départementaux en bassin de 25 m• Les championnats régionaux en bassin de 25 m• Les championnats interrégionaux en bassin de 25 m• Les championnats de Nationale 2 d'hiver• Les championnats de France Élite• Les championnats régionaux d'été• Les championnats départementaux d'été en bassin de 25 m ou 50 m• Les championnats de Nationale 2 d'été• Les championnats nationaux 16 ans et plus	<p>Épreuves par équipes</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m <p>Épreuves internationales</p> <p>En 2014, les épreuves internationales auxquelles mon niveau me donne accès. Se reporter au dossier des critères de sélections disponible sur le site web fédéral et/ou auprès de votre cadre technique régional</p>

Le parcours national



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours national.

Pour l'olympiade Rio de Janeiro 2013-2016, il est mis en place un collectif de séries nationales regroupant les meilleurs nageurs des années d'âge des catégories minimes, cadets, juniors et seniors. L'accès à ce collectif s'effectue à partir des performances réalisées la saison précédente lors des compétitions de référence. Il permet un accès automatique aux championnats nationaux concernés. Ce collectif permet aux nageurs qui évoluent au sein de celui-ci de bénéficier d'une stratégie de préparation plus sereine.

Dans ce parcours, les championnats de France jeunes en bassin de 25 m et les championnats de France N2 de la précédente olympiade ont disparu. Les championnats de France cadets laissent leur place à des championnats nationaux 16 ans et plus, dans le but d'avoir une finalité nationale en juillet pour une plus grande majorité de nageurs.

■ Championnats de France en bassin de 25 m (4 jours)

Ils résultent de la fusion de deux événements du programme de la précédente olympiade (championnats de France 25 m et championnats de France jeunes 25 m). L'accès à cette échéance s'effectue par le biais des séries nationales 14 ans et plus.

■ Championnats de France Élite (6 à 8 jours, selon la saison concernée)

Les championnats de France Élite sont positionnés en fonction de l'événement international majeur de la saison. Comme pour les France en 25 m, ces championnats absorbent les championnats de France jeunes 50 m.

L'accès se fait à partir des résultats de la saison précédente par le biais des séries nationales 14 ans et plus. D'autres nageurs pourront se qualifier au cours de la saison à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver (grille nationale de performances).

■ Championnats de France minimes (4 jours et demi)

Ces championnats se densifient d'une demi-journée de plus dans leur programmation afin de placer les nageurs dans de meilleures conditions. L'accès se fait à partir des performances réalisées la saison précédente pour les nageurs des séries nationales 14 et 15 ans.

D'autres nageurs pourront se qualifier au cours de la saison à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver et/ou d'été (grille nationale de performances).

Championnats nationaux 16 ans et plus (5 jours)

Véritable innovation du programme 2013-2016, ils se substituent à cette période aux championnats de France cadets et permettent ainsi d'organiser une finalité nationale pour les nageurs des catégories juniors et seniors en seconde partie de saison. Programmés sur une durée de cinq jours, ils concluent la saison nationale, fin juillet, afin d'offrir une finalité sportive au plus grand nombre.

Le but de cette compétition est de maintenir un objectif le plus tard possible afin d'éduquer nos nageuses, nageurs et entraîneurs à nager plus longtemps dans la saison, à l'image des meilleures nations mondiales.

L'accès se fera d'une année sur l'autre pour les nageurs des séries nationales 16 ans, 17 ans 18 ans, 19 ans et 20 ans et plus. De plus, des nageurs pourront se qualifier dans la saison à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver et/ou d'été (sur une grille nationale de performances 16 ans, 17 ans, 18 ans et 19 ans et plus).

Outre les podiums nationaux 16 ans et plus, des podiums cadets seront également dotés.

Les meetings d'animation : une nouvelle organisation

La mise en place du programme Rio de Janeiro 2013-2016 et la nouvelle philosophie des parcours remettent en cause la vision que l'on pouvait avoir des meetings lors de la précédente olympiade.

Présentement, une page se tourne et il est demandé aux prochains organisateurs de proposer des programmes innovants, de trouver de nouveaux moyens nécessaires pour les rendre encore plus attractifs. La finalité des meetings a évolué, ils ne participent plus à une logique de qualification mais ils endossent pleinement leur rôle comme support de préparation pour les athlètes.

Dans cet objectif, voici le rappel de quelques principes :

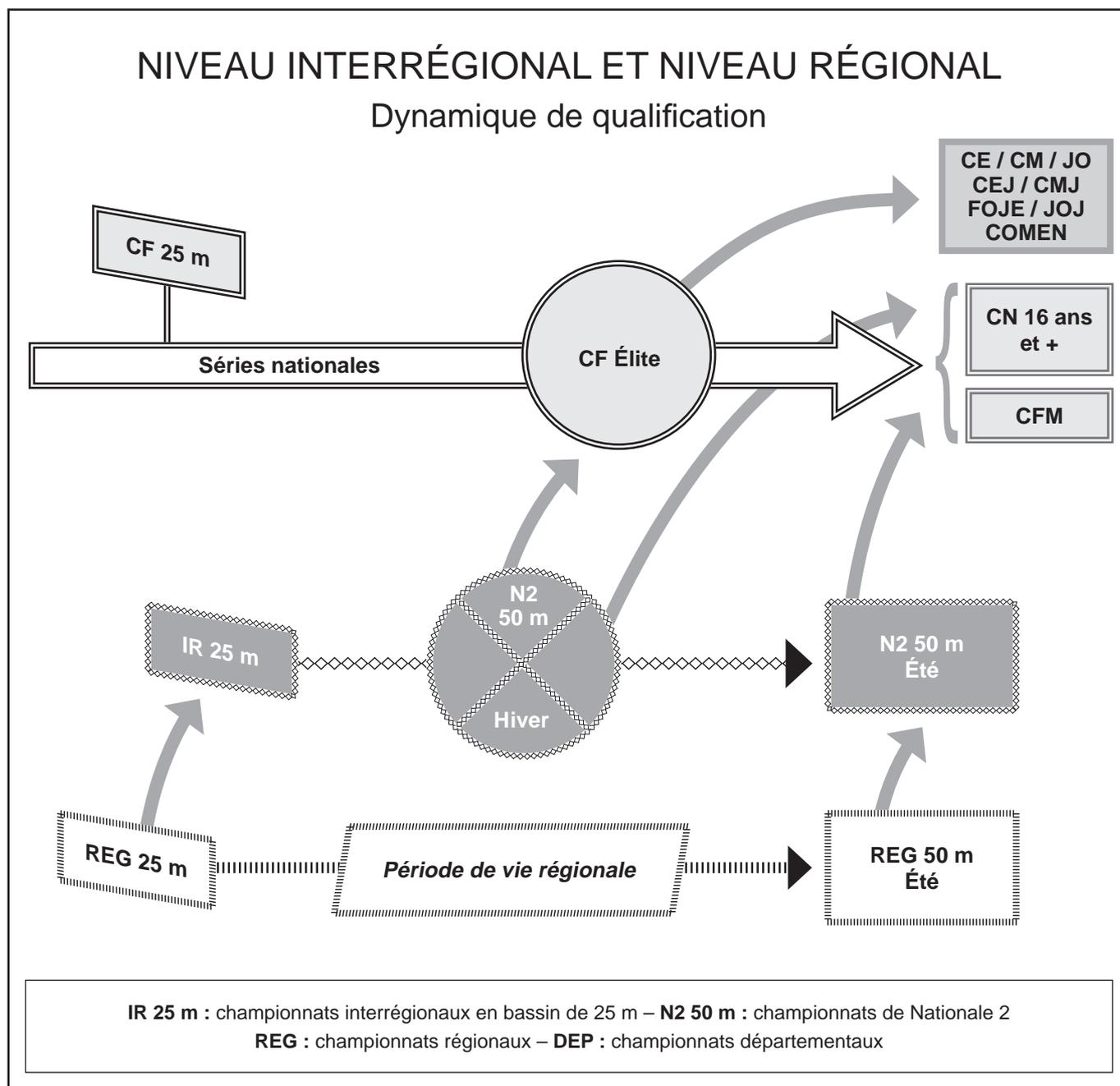
- Période : toute la saison, hormis les dates protégées, y compris durant la période estivale en incitant la création de manifestations dans les bassins d'été.
- Équipement : bassins de 25 m et de 50 m.
- Population : accessible à tous les licenciés en fonction des meetings.
- Programme des épreuves : une plus grande initiative est laissée aux organisateurs pour proposer des programmes innovants.
- Droits d'engagement : liberté laissée à l'organisateur.
- Niveaux de label : international, national et régional.

Toutefois, la labellisation doit rester un moyen pour la FFN de maintenir un niveau minimum d'exigence pour des manifestations d'envergure internationale et nationale ainsi que l'enregistrement des performances.

Le principe des dates protégées est conservé. Il concerne les organisations fédérales et les meetings internationaux organisés par la FFN. Ces dates sont protégées dans la mesure où les catégories d'âge, identifiées dans les événements cités plus avant, ne sont pas autorisées à participer à une autre compétition aux mêmes dates.

Les parcours interrégional, régional et départemental

Le parcours interrégional



Les nageurs devront s'inscrire dans une dynamique de qualification avec un **passage obligatoire** par le niveau interrégional à partir des championnats interrégionaux en bassin de 25 m programmés à la fin du premier trimestre sportif.

Les nageurs identifiés dans la série interrégionale, selon une grille nationale et à partir des performances réalisées la saison précédente, auront accès directement à ces championnats. Une option qui permet de laisser une période de travail suffisante au premier trimestre pour ces nageurs.

Un complément de nageurs sera qualifié à partir des championnats régionaux (selon des règles construites par chaque interrégion). Dans cette configuration, il est mis en avant une plus grande efficacité dans les périodes de travail, celles nécessaires aux phases de progression et de développement.

Suite à ces championnats, les nageurs pourront se qualifier pour intégrer le parcours interrégional de la seconde partie de la saison (à partir d'une grille nationale) ou rester aux niveaux sous-jacents (régional ou départemental).

Pour les nageurs qui accèdent au parcours interrégional (Nationale 2) à compter du mois de janvier, ils participent aux événements de leur parcours (championnats de Nationale 2 d'hiver et/ou d'été) et tentent de se qualifier aux différents championnats nationaux.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Cas des épreuves complémentaires :

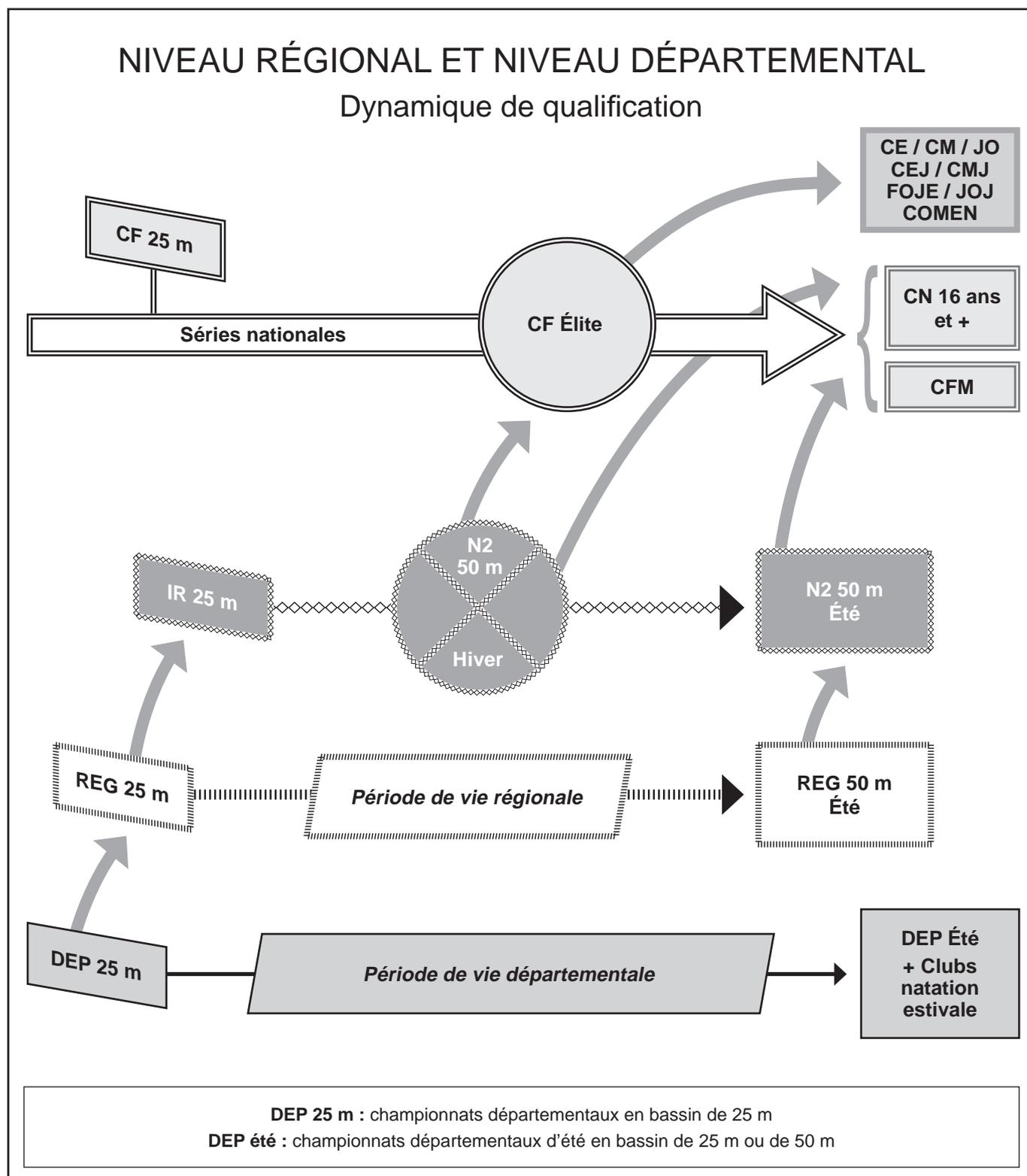
Lors des championnats N2 d'hiver en bassin de 50 m : les nageurs ont la possibilité d'ajouter deux épreuves complémentaires dans le cadre du règlement. Ces épreuves sont reconnues pour accéder aux séries et le sont également pour se qualifier aux championnats qui se succèdent dans la saison.

Exemple pour le parcours N2 en bassin de 50 m :

Suite aux championnats interrégionaux en bassin de 25 m, je suis qualifié au 200 m NL aux N2 d'hiver et d'été. J'ajoute les 50 m et 100 m nage libre comme épreuves complémentaires lors des N2 d'hiver. Pour ces deux épreuves complémentaires, je réalise le temps de qualification de la grille « championnats N2 d'été », je deviens qualifié sur les 50, 100 et 200 m nage libre. Je peux donc, à nouveau, ajouter deux épreuves complémentaires comme, par exemple, les 400 m et 1500 m nage libre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les parcours régional et départemental

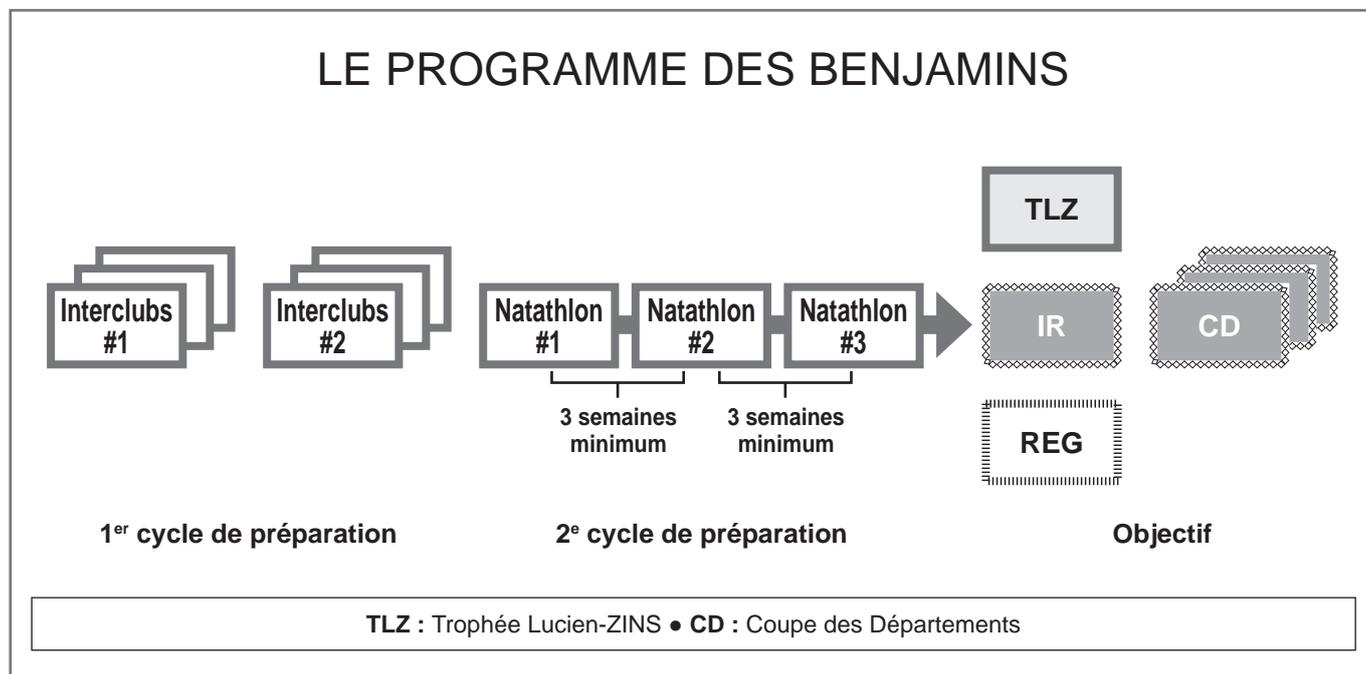


Pour les nageurs participant aux parcours départemental et/ou régional à compter du 1^{er} janvier de la saison en cours, ils participent aux événements de leur parcours et tentent de se qualifier aux championnats régionaux d'été. Le comité régional, à l'aide de sa commission sportive régionale et de son équipe technique régionale, devra organiser l'agencement des compétitions permettant une qualification à ces championnats tout en respectant les grandes orientations présentées dans le chapitre « Exposé des motifs ». Il est important que cet agencement respecte les logiques de préparation des nageurs.

Les championnats régionaux d'été constituent l'unique compétition permettant l'accès aux championnats de Nationale 2 d'été qui sont, eux-mêmes, la dernière possibilité pour les nageurs d'accéder aux différents championnats nationaux estivaux. Chaque comité régional devra être en mesure de transmettre son calendrier en fin de saison sportive de l'année précédente (15 septembre).

Concernant les championnats départementaux d'été, les départements sont invités à placer cette compétition le plus tard possible dans la saison et à l'ouvrir aux clubs de natation estivale afin de favoriser les échanges, les rencontres.

Le parcours des benjamins



Dans l'objectif d'augmenter le nombre de compétiteurs en benjamins, une épreuve interclubs a été ajoutée au précédent programme. Le programme des épreuves entre les 1^{er} et 2^e plots des interclubs est progressif dans la perspective de préparer au mieux le Natathlon en 25 m. Les règles de participation sont assouplies afin de favoriser la participation du plus grand nombre.

Concernant le Natathlon en 25 m, les épreuves sont différentes entre la 1^{re} année (12 ans) et la 2^e année benjamins (13 ans) afin de tendre vers un programme progressif.

Le 1^{er} plot du Natathlon en 25 m est décalé par rapport à l'olympiade précédente pour laisser plus de temps de préparation aux nageurs.

Concernant le Trophée Lucien-ZINS, une déclinaison interrégionale et régionale est imposée.

Détail des différentes compétitions pour cette catégorie

■ Interclubs 1^{er} plot

Une équipe de quatre garçons ou quatre filles est imposée. Toutefois, mais hors classement, il est laissé la possibilité de constituer une équipe mixte et/ou des équipes entre plusieurs clubs. Toutes les performances sont enregistrées dans la base fédérale.

Au programme : une épreuve individuelle pour tous (100 m 4 nages) et quatre relais (4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m dos avec prise de relais dans l'eau, 4 x 50 m brasse et 4 x 50 m papillon).

■ Interclubs 2^e plot

Les règles de composition d'équipe sont les mêmes que pour le premier interclubs.

Au programme : des distances supérieures (100 m papillon, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m nage libre) avec deux courses individuelles différentes par nageur. Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées deux fois.

Les relais : 4 x (100 m 4 nages), chaque nageur réalise un 100 m 4 nages et 4 x 200 m nage libre.

Le classement des interclubs benjamins en bassin de 25 m se fera à l'addition des deux interclubs.

Pour figurer dans le classement national des clubs, ce dernier doit être présent avec au moins une équipe classée par plot.

■ Natathlon (1^{er}, 2^e et 3^e plots)

Maintien de l'organisation en trois plots. Ceux-ci sont décalés dans le temps avec le premier positionné au mois de mars. Ce choix laisse un temps de travail plus long pour bien appréhender les exigences de ce circuit et offrir au plus grand nombre la possibilité d'être classé. Les plots suivants devront être espacés de trois semaines au minimum.

Des épreuves différentes sont proposées aux 1^{re} et 2^e année afin de respecter une progressivité dans le travail.

Épreuves benjamins 1^{re} année (12 ans) : 50 m papillon, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m nage libre, 200 m 4 nages et 400 m nage libre.

Épreuves benjamins 2^e année (13 ans) : 50 m papillon, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m nage libre, 400 m 4 nages et 800 m nage libre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Trophée national Lucien-ZINS (2 jours)

Dans l'esprit de la rénovation du Natathlon, il est proposé un accès différent à cette finalité entre les 1^{re} et les 2^e année avec la qualification des 120 premiers benjamins 2^e année (13 ans) et les 40 premiers benjamins 1^{re} année (12 ans) à l'issue du classement national du Natathlon. Les deux années d'âge se confronteront dans les mêmes épreuves avec un classement combiné.

Les épreuves : 50 m papillon, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m nage libre, 200 m 4 nages et 400 m nage libre se déroulent sur deux jours en bassin de 50 m (toutes épreuves, classement combiné).

■ Trophée interrégional Lucien-ZINS

Ce niveau interrégional est imposé afin d'augmenter le nombre de benjamins intéressés par une finalité au classement national du Natathlon. Le programme des épreuves est calqué à l'identique de l'épreuve nationale et se déroule également en bassin de 50 m.

■ Trophée régional Lucien-ZINS

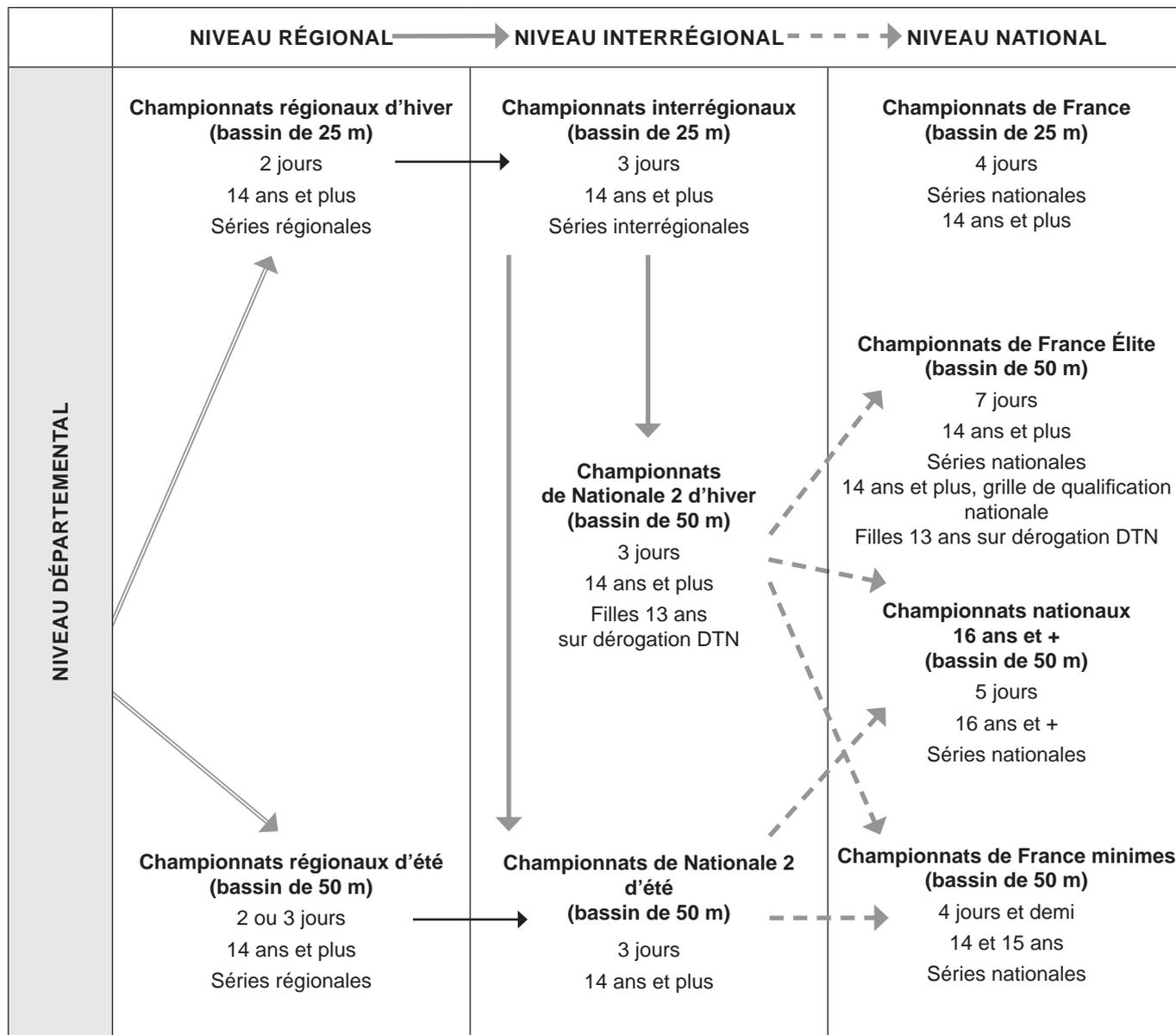
Selon la même préconisation que le niveau interrégional, il est également proposé une finalité régionale (bassin de 25 m ou 50 m). Il est laissé la possibilité d'intégrer dans le programme un 100 m 4 nages au lieu du 200 m 4 nages et un 200 m nage libre au lieu du 400 m nage libre.

■ Coupe des Départements

Cette compétition est placée plus tard dans la saison afin que les départements puissent utiliser les différents niveaux territoriaux du Trophée Lucien-ZINS pour établir leur sélection. Le programme reste inchangé.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Schéma global du programme de l'olympiade 2013-2016



RÈGLEMENT NATATION COURSE

Compétitions du programme fédéral 2013-2014

Niveau national
Championnats de France en bassin de 25 m <i>5 au 8 décembre 2013</i> Qualification uniquement à partir de l'appartenance à la série nationale par année d'âge (se reporter au règlement de la compétition)
Championnats de France Élite <i>7 au 13 avril 2014</i> Qualification à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver
Championnats de France minimes <i>19 au 23 juillet 2014</i> Qualification à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver ou d'été et à partir des épreuves complémentaires aux championnats de France Élite
Championnats nationaux 16 ans et plus <i>25 au 29 juillet 2014</i> Qualification à partir des championnats de Nationale 2 d'hiver ou d'été et à partir des épreuves complémentaires aux championnats de France Élite

Niveau interrégional
Championnats interrégionaux en bassin de 25 m <i>20 au 22 décembre 2013</i> Qualification à partir des championnats régionaux en bassin de 25 m
Championnats de Nationale 2 d'hiver <i>21 au 23 mars 2014</i> Qualification à partir des championnats interrégionaux en bassin de 25 m
Championnats de Nationale 2 d'été <i>20 au 22 juin 2014</i> Qualification à partir des championnats interrégionaux en bassin de 25 m ou des championnats régionaux en bassin de 50 m et à partir des épreuves complémentaires aux championnats de France Élite et aux championnats de Nationale 2 d'hiver

Niveau régional
Championnats régionaux en bassin de 25 m <i>7 et 8 décembre 2013</i> Qualification à partir des championnats départementaux en bassin de 25 m
Championnats régionaux d'été <i>Entre le 29 mai et le 1^{er} juin 2014</i> À l'initiative des comités régionaux

Niveau départemental
Championnats départementaux en bassin de 25 m <i>23 et 24 novembre 2013 (week-end préconisé)</i> Qualification laissée à l'initiative des comités départementaux sous couvert des comités régionaux
Championnats départementaux d'été <i>28 et 29 juin 2014 (week-end préconisé)</i> Qualification laissée à l'initiative des comités départementaux sous couvert des comités régionaux

Compétitions et validation des performances

Toutes les compétitions sont structurées par niveaux territoriaux :

- niveau national ;
- niveau interrégional ;
- niveau régional et/ou départemental ;
- niveau local.

À chaque compétition est mis en place un comité d'organisation spécifique (habilité par la FFN pour les fédérations affinitaires, scolaires et universitaires).

Il existe quatre types de compétitions :

- 1 - les compétitions de référence ;
- 2 - les compétitions qualificatives ;
- 3 - les compétitions d'animation ;
- 4 - les autres compétitions.

En début de saison, les comités régionaux doivent transmettre leur calendrier mentionnant les dates et les lieux de toutes les compétitions organisées sur leur territoire. Dans le même esprit, les comités départementaux doivent, sur demande de leur comité régional, procéder de la même manière.

1 - LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

Les compétitions de référence sont des compétitions organisées en bassin de 50 m, à l'exception des compétitions de référence départementale qui peuvent être, elles, organisées en bassins de 25 et 50 m.

- Organisées en bassin de 25 m, elles donnent la possibilité d'accéder aux seules séries départementales.
- Organisées en bassin de 50 m, elles donnent la possibilité d'accéder à une « série » nationale, interrégionale, régionale ou départementale, selon les grilles de séries correspondantes établies pour toute la durée de l'olympiade.

Une compétition de référence d'un niveau l'est, de fait, pour les niveaux sous-jacents (exemple : une compétition de référence nationale l'est automatiquement pour le niveau interrégional et en dessous).

Elles donnent également accès à l'inscription sur les listes ministérielles (Espoirs et Haut niveau), sous réserve d'un niveau de performance ou de résultat atteint, ainsi que de la réalisation d'examen médicaux préalables.

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les classements nationaux et ne peut permettre une qualification aux compétitions du programme sportif fédéral. Seule exception, les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les classements nationaux.

1.1 - Les compétitions de référence nationale

La liste officielle des compétitions de référence nationale, organisées en bassin de 50 m homologué avec chronométrage automatique, est publiée chaque année dans l'*Annuel Règlements* de la saison sportive en vigueur. Cette liste fait également l'objet d'une publication dans l'*Annuaire des Séries* affiché en permanence sur le site internet fédéral.

Les compétitions de référence nationale sont des étapes, des objectifs majeurs dans la saison.

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence nationale sont les suivantes :

- les championnats nationaux (championnats de France Élite, championnats nationaux 16 ans et plus, championnats de France minimes, championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été, Coupe des régions - Trophée Jean-POMMAT, Trophée national Lucien-ZINS, Trophée interrégional Lucien-ZINS) ;
- Les performances réalisées lors des sélections départementales/régionales/interrégionales sur des compétitions à l'issue de la dernière compétition nationale de l'été ; la demande devra être adressée au Département Natation Course avec la liste des engagés au moins un mois avant la compétition ;
- les championnats internationaux et les compétitions internationales dans lesquelles figurent nos sélectionnés en équipe de France.

Remarque : les performances réalisées hors du territoire français et en dehors des conditions de sélection nationale seront intégrées à la discrétion du DTN (demande adressée au Département Natation Course avec la liste des engagés au moins un mois avant la compétition) voir également à ce sujet la rubrique commission des séries.

1.2 - Les compétitions de référence interrégionale

Les compétitions de référence interrégionale, organisées en bassin de 50 m, sont inscrites aux calendriers des interrégions. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par le comité régional d'origine, quel que soit le comité régional organisateur (celui d'appartenance du nageur ou un autre).

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence interrégionale sont les suivantes :

- les compétitions de référence nationale ;
- les championnats régionaux d'été.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

1.3 - Les compétitions de référence régionale

Les compétitions de référence régionale, organisées en bassin de 50 m, sont inscrites aux calendriers des régions. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par le comité régional d'origine, quel que soit le comité régional organisateur (celui d'appartenance du nageur ou un autre).

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence régionale sont les suivantes :

- les compétitions de référence nationale et interrégionale ;
- les championnats départementaux d'été en bassin de 50 m validés par les régions,
- le Trophée régional Lucien-ZINS s'il est nagé en bassin de 50 m ;
- les meetings en bassin de 50 m labellisés par la FFN et/ou par les régions.

1.4 - Les compétitions de référence départementale

Organisées en bassin de 25 m, elles ne donnent accès qu'aux séries départementales. Elles sont inscrites aux calendriers des comités régionaux, suite aux propositions faites par les comités départementaux. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par le comité régional d'origine, quel que soit le comité régional organisateur (celui d'appartenance du nageur ou un autre).

Dans le programme de l'olympiade 2013-2016, les compétitions de référence départementale sont les suivantes :

- les compétitions de référence nationale, interrégionale et régionale ;
- les championnats interrégionaux en bassin de 25 m ;
- les championnats régionaux en bassin de 25 m ;
- le Trophée régional Lucien-ZINS s'il est nagé en bassin de 25 m ;
- le Trophée départemental Lucien-ZINS
- les championnats départementaux en bassin de 25 m hiver et été.
- les meetings en bassin de 25 m labellisés par la FFN et/ ou par les régions (délégation possible aux départements).

2 - LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES

Les compétitions qualificatives sont des compétitions permettant aux nageurs de changer de niveau territorial de pratique.

Ce sont les compétitions inscrites aux calendriers officiels de la FFN, des comités régionaux ou des comités départementaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan de développement fédéral et son objectif est de faire évoluer la dynamique de préparation des nageurs en dissociant des périodes de travail et des périodes de compétitions cibles.

La compétition qualificative peut être un objectif pour certains ou un point d'étape pour d'autres. Par exemple, les championnats de France Élite peuvent être un point de passage vers le niveau international pour certains nageurs tandis que, pour d'autres, ils sont l'aboutissement d'une carrière sportive.

Les compétitions qualificatives pour le niveau national sont les championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été.

Les compétitions qualificatives pour le niveau interrégional sont les championnats interrégionaux en bassin de 25 m et les championnats régionaux d'été.

Les compétitions qualificatives pour les championnats interrégionaux d'hiver en bassin de 25 m sont les championnats régionaux en bassin de 25 m.

Les compétitions qualificatives aux championnats régionaux d'été sont les championnats régionaux en bassin de 25 m **et un parcours déterminé par les comités régionaux.**

Cas des épreuves complémentaires : elles sont également qualificatives.

3 - LES COMPÉTITIONS D'ANIMATION

Sont concernées, toutes les compétitions organisées avec l'accord de la FFN ou de ses structures décentralisées pour les meetings internationaux et nationaux. Pour les meetings label « régional » et inférieur, l'accord sera donné par les comités régionaux.

Rappel : la date de dépôt des dossiers doit être respectée.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation selon une « convention d'organisation » engageant l'organisateur et la FFN ou ses structures décentralisées.

Les candidatures pour le niveau national devront être adressées à : Fédération Française de Natation, M. le président de la Commission des Organisations Fédérales, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex.

Les candidatures pour le niveau régional devront être adressées aux comités régionaux concernés.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet fédéral.

Les performances réalisées dans ces compétitions d'animation ne permettent pas d'accéder à une série nationale et interrégionale, ni de se qualifier à une compétition de référence nationale et interrégionale. Elles présentent néanmoins un intérêt dans le cadre de la préparation aux échéances majeures du calendrier.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la FFN préalablement à la saison sportive et les meetings nationaux et internationaux seront publiés dans le calendrier fédéral.

4 - LES AUTRES COMPÉTITIONS

Ce sont toutes les compétitions qui ne figurent pas dans les trois catégories précitées.

Certaines performances réalisées en dehors d'une compétition de référence nationale pourront faire l'objet d'une intégration dans les classements nationaux de la base fédérale, après étude et validation de la Direction Technique Nationale. Les résultats complets et détaillés devront être adressés par le club sous les huit jours qui suivent la compétition, directement au Département Natation Course avec copie au comité régional.

Elles concernent :

- tout record national ou meilleure performance française dûment homologués ;
- toute performance permettant d'intégrer les classements ATRF (dix meilleurs performeurs français de tous les temps) ;
- toute performance permettant l'accès à un collectif international.

Les séries

Une série est un ensemble d'éléments chronométriques de valeurs comparables.

Les séries sont constituées des nageuses et des nageurs dont les performances sont reconnues de valeurs comparables par la Fédération Française de Natation.

Les séries et les valeurs de performances

À compter de la saison 2012-2013 et pour la totalité de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), une rénovation de l'organisation des séries modifie le fonctionnement de la précédente olympiade. Le visa des qualifications s'effectue à partir des performances de la saison précédente comme auparavant mais avec un niveau d'exigence supérieur actualisé à l'issue des JO de Londres.

Les séries sont établies pour une olympiade au regard de l'évolution internationale. Elles permettent de classer les nageurs par niveau de performance et de leur ouvrir des droits à participation pour les événements nationaux correspondant à leur année d'âge.

Le collectif national

Ce collectif est composé de huit niveaux de série nationale différents.

Le vocable « collectif » remplace le terme « séries » à l'échelon d'un territoire. En effet, le collectif regroupe l'ensemble des différentes séries correspondant à son niveau de territoire.

En conséquence, le collectif national regroupe l'ensemble des séries nationales et ouvre des droits à participation directement (sans qualification) pour certaines compétitions nationales (voir tableau ci-dessous).

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
National	16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir d'une performance (voir grille)	Aux championnats de France 25 m, championnats de France Élite et championnats nationaux 16 ans et plus
	15 ans	À partir d'une performance (voir grille)	Aux championnats de France 25 m, championnats de France Élite Aux championnats de France minimes
	14 ans	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national Lucien-ZINS (6.000 pts en filles, 5.400 pts en garçons)	

Les séries permettent d'attribuer des points en vue du classement national des clubs en natation course (voir rubrique « Classement national des clubs »).

■ Règle minimale d'intégration des performances dans la base fédérale

Pour connaître à quel type de série une compétition donne accès, se reporter au chapitre « Compétition et validation de performances ».

Les compétitions transmises à la FFN afin d'être intégrées dans la base fédérale des performances doivent être inscrites au calendrier départemental validé par le comité régional. Elles doivent au minimum concerner deux clubs.

Le collectif interrégional

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
Interrégional	15, 16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Aux championnats interrégionaux en bassin de 25 m
	14 ans	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national Lucien-ZINS (5.000 pts en filles, 4.250 pts en garçons)	

Dans le cas où le nageur réalise, dans une épreuve, une performance d'un niveau de série puis, dans une deuxième épreuve, une performance d'un niveau de série inférieur : ce nageur se trouvera classé dans le niveau de série inférieur.

Exemple : un nageur réalise au 800 m nage libre une performance de niveau interrégional puis, au 200 m nage libre, une performance de niveau régional, ce nageur se trouvera classé au niveau régional.

Les collectifs régional et départemental

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
Régional	15, 16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Laisser à l'initiative des comités régionaux
	14 ans	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national ou interrégional Lucien-ZINS et du classement du Natathlon (4.600 pts en filles, 3.650 pts en garçons)	

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Collectif	Séries	Caractéristiques	Droit à participation
Départemental	15, 16, 17, 18, 19, 20 ans et 21 ans et +	À partir de deux performances dans deux épreuves différentes	Laisser à l'initiative des comités départementaux
	14 ans	À partir d'un nombre de points réalisés lors du Trophée national ou interrégional Lucien-ZINS et du classement du Natathlon (4.150 pts en filles, 3.150 pts en garçons)	

La finalité des collectifs

C'est un moyen d'identifier l'élite d'un territoire donné. Ces collectifs pourront servir pour mettre en place des actions de stages, de compétitions, de formations des entraîneurs concernés. Il apparaît indispensable de créer une véritable dynamique autour de ces populations mais à l'initiative de chaque territoire.

Exemple : des actions interrégionales peuvent être organisées autour de stage pour l'accès au haut niveau. De même, ces collectifs peuvent servir à identifier des entraîneurs afin de les doter d'une bourse pour assurer leur formation continue.

Constitution de l'Annuaire des Séries pour la saison 2013-2014

L'*Annuaire 2012-2013 des Séries* (nationale, interrégionale, régionale et départementale) sera arrêté courant septembre 2013, à l'occasion de la rentrée sportive. Le nouvel *Annuaire 2013-2014* sera actualisé en temps réel sur le site internet fédéral à partir des performances intégrées pour l'ensemble de la saison 2013-2014.

Cet annuaire, consultable en permanence sur le site Internet fédéral www.ffnatation.fr (rubrique « suivi des performances »), est mis à jour en temps réel à l'issue de la validation définitive des compétitions par le service concerné.

La commission nationale de validation des performances

Dans le cadre de la commission sportive fédérale de Natation Course, une commission de validation des performances est constituée. Son rôle consiste à étudier les cas particuliers d'accession aux séries, ainsi que les nouvelles intégrations de performances ou les reclassements de nageurs.

Les demandes doivent être envoyées à la FFN (Département Natation Course : natation@ffnatation.fr), sous couvert du comité régional d'appartenance.

Les clubs ayant des nageurs nouvellement licenciés à la FFN (Français ou étrangers) doivent faire valoir une attestation de performances réalisées la saison précédente en bassin de 50 m (chronométrage automatique exigé) et la transmettre à la commission nationale, au plus tard un mois avant la date de la compétition concernée, à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. La demande devra être également transmise à titre d'information au comité régional.

Cas des compétitions dans le cadre d'une sélection interrégionale, régionale ou départementale : les performances réalisées dans le cadre des actions de compétition ne pourront pas faire l'objet d'une intégration dans les niveaux de série. Toutefois, les performances réalisées pourront être intégrées au ranking FFN sur demande.

Toutefois, les performances réalisées lors des sélections départementales/régionales/interrégionales sur des compétitions à l'issue de la dernière compétition nationale de l'été pourront être considérées comme de référence nationale. La demande devra être adressée au Département Natation Course avec la liste des engagés au moins un mois avant la compétition.

Cas pour les nageurs ayant momentanément arrêté la pratique ou ayant été dans l'incapacité de nager durant une saison pourront faire également une demande de reclassement via leur club, sous couvert du comité régional, afin de réintégrer un niveau de série, dans les mêmes délais qu'au-dessus (un mois au plus tard avant la date de la compétition concernée).

Cas des nageurs français expatriés : en début de saison, sur sollicitation des clubs concernés, une demande d'intégration de performances pourra être faite auprès de cette commission, pour tout nageur régulièrement licencié en France et s'entraînant en permanence à l'étranger. Après accord de la commission, l'intégration des performances dans la base fédérale sera faite à la suite de la transmission par les clubs des justificatifs au Département Natation Course, avec copie au comité régional. Celles-ci devront avoir été réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique.

Toute réclamation, pour être prise en compte, doit être validée par le comité régional

Les grilles de qualification

Ce sont des grilles de performances correspondant aux catégories d'âge concernées et permettant de se qualifier aux compétitions du programme sportif fédéral.

Tous les championnats nationaux disposent pour chaque année d'âge de la compétition concernée d'une grille de qualification spécifique.

On distingue cinq niveaux de qualification pour lesquels correspond une grille de qualification.

Compétitions	Catégories
Championnats de France Élite	Toutes catégories (14 ans et plus)
Championnats nationaux 16 ans et plus	16 ans et plus (1998 et avant)
Championnats de France minimes (une grille pour chaque année d'âge)	14, 15 ans (2000, 1999)
Championnats interrégionaux en bassin de 25 m (une grille pour chaque année d'âge)	14 ans et plus (2000 et avant)
Championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été (une grille pour chaque année d'âge)	14 ans et plus (2000 et avant)

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les classements nationaux et ne peut permettre une qualification aux compétitions du programme sportif fédéral. Les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les classements nationaux.

Les spécificités des DOM-TOM

Les nageurs des DOM-TOM sont confrontés à des difficultés logistiques (transports, équipements, calendrier...) qui complexifient l'activité compétitive de la natation et notamment l'accès aux différents championnats nationaux. Toutefois, l'exigence du haut niveau restant identique quels que soient les endroits du territoire national où la discipline se pratique, il est prévu à leur égard certaines mesures permettant d'encourager le développement de la pratique compétitive sans pour autant réduire notre niveau d'exigence.

■ Dérogations concernant les compétitions

Les responsables des DOM-TOM seront chargés, sous couvert des conseillers techniques en charge des différentes zones, de proposer à la DTN (Département Natation Course) avant le 30 septembre, l'ensemble des dérogations souhaitées au regard des modalités prévues dans l'*Annuel Règlements* de la saison en cours. Les demandes feront l'objet d'une étude et, éventuellement, d'une validation dans le mois suivant.

■ Dérogation concernant la participation à la Coupe des Régions

Les comités régionaux d'outre-mer qui souhaiteraient participer à cette compétition pourront se regrouper sous une équipe unique DOM-TOM afin de mutualiser les moyens et d'encourager les échanges entre ces différentes régions.

■ Dérogation concernant la participation aux championnats de France minimes et aux championnats nationaux 16 ans et plus (exclusivement pour les nageurs âgés de 16 et 17 ans)

Compte tenu des durées de transport, les aménagements suivants réservés exclusivement aux nageurs s'entraînant dans les DOM-TOM sont proposés :

- dans le cas où le nageur est qualifié dans une seule épreuve, il sera autorisé à nager une épreuve supplémentaire ;
- dans le cas où le nageur est qualifié dans deux épreuves au minimum, il sera autorisé à nager une épreuve supplémentaire par jour de compétition ;
- si aucune performance n'est enregistrée dans la base pour ces épreuves complémentaires, le nageur sera engagé au temps symbolique de 59:59.99 et sera affiché AT (absence de temps).

Ces engagements complémentaires devront être transmis au Département Natation Course (natation@ffnatation.fr), **au moins quinze jours** avant le début de la compétition concernée, et validés par le conseiller technique régional en charge de la zone.

Le classement national des clubs

Introduction : « une réforme nécessaire »

Les activités de la natation course n'ont pas cessé d'évoluer depuis la mise en forme du précédent classement national des clubs en natation course qui est devenue opérationnelle depuis la saison 2011-2012.

Les objectifs poursuivis sont de différentes natures :

- une mise en œuvre simplifiée et des règles identiques pour toutes nos compétitions ;
- un classement qui prend en compte uniquement les clubs qui participent à l'activité de la discipline (environ neuf cents clubs pour la natation course) ;
- une prise en compte des séries pour classer les niveaux de performance individuelle.

En résumé, le club et le nageur sont placés au centre de leur pratique et de leur niveau.

L'organisation du classement des clubs se définit en deux parties :

- une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (domaine institutionnel et administratif) ;
- une partie spécifique (résultats sportifs).

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation, soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

I - LE CLASSEMENT SPÉCIFIQUE EN NATATION COURSE

L'organisation du classement des clubs mise en place lors de la saison 2011-2012 se caractérise par trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe ; un classement élite issu de nos championnats nationaux ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1 - Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : les interclubs benjamins, les interclubs minimes et les interclubs toutes catégories.

■ Principe de base

Afin d'inciter les clubs à prendre part aux trois interclubs institutionnels (benjamins, minimes et toutes catégories), les points obtenus à partir du classement national de chacun de ces championnats ne pourront être cumulés pour émarger au classement global que dans la mesure où ils auront participé à chacune de ces compétitions selon l'ordre croissant : benjamins, minimes et toutes catégories.

En l'absence de la présence d'au moins une équipe aux interclubs benjamins, aucune équipe de niveau supérieur ne sera prise en compte. Concernant le classement des interclubs benjamins, le club sera classé à condition d'avoir participé à minima avec une équipe filles ou garçons à chaque plot.

Pour chacun des niveaux, on additionne les points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le territoire géographique (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes doivent répondre aux règles spécifiques de chacun des interclubs.

■ Modalités d'application

Pour cumuler la totalité des points sur les trois niveaux, il est impératif d'avoir une équipe filles ou/et garçons dans chaque niveau et dans le sens croissant : 1. benjamins, 2. minimes, 3. toutes catégories.

Exemples :

- j'ai une équipe benjamins (filles ou/et garçons) sur les deux plots, je marque les points relatifs à ce niveau ;
- j'ai une équipe benjamins (filles ou/et garçons) sur les deux plots, et une équipe en toutes catégories (filles ou/et garçons), je marque uniquement les points en benjamins, car le niveau intermédiaire (minimes) n'est pas présent ;
- j'ai une équipe benjamins (filles ou/et garçons) sur les deux plots et une équipe minimes (filles ou/et garçons) et pas d'équipe en toutes catégories, je peux cumuler les points des deux premiers niveaux présents ;
- j'ai une équipe minimes (filles ou/et garçons) et une équipe en toutes catégories, je ne marque aucun point, car le premier niveau (benjamin) n'est pas présent ;
- j'ai une équipe toutes catégories (filles ou/et garçons) et aucune autre équipe dans les niveaux précédents, je ne marque aucun point ;
- j'ai une équipe filles ou/et garçons dans chacun des trois niveaux, je cumule les points dans les trois niveaux.

■ Mode de calcul

- 2.000 points au 1^{er} et 1 point au dernier (1.500^e).
- du 1^{er} au 11^e : 10 points de moins par place ;
 - du 12^e au 51^e : 4 points de moins par place ;
 - du 52^e au 101^e : 3 points de moins par place ;
 - du 102^e au 291^e : 2 points de moins par place ;
 - du 292^e au 1.500^e : 1 point de moins par place.

Le calcul des points s'effectue informatiquement au niveau national. Pour résumer, si le club est présent dans les trois niveaux, il peut marquer au maximum 6.000 points, soit 3 x 2.000 points.

NB - Pour les informations concernant le dispositif ENF, se reporter à la partie concernée dans le présent règlement.

2 - Le Trophée Élite des championnats

Les compétitions concernées :

- les championnats de France en bassin de 25 m ;
- les championnats de France Élite ;
- le Trophée national Lucien-ZINS ;
- les championnats nationaux 16 ans et plus ;
- les championnats de France minimes.

Toutes ces compétitions se caractérisent par un système identique de classement des clubs.

■ Principe de base

Le classement élite des clubs prend en compte les vingt premiers nageurs classés dans chaque épreuve. De plus, un point sera accordé à chaque nageur participant à ces six événements nationaux.

■ Mode de calcul

Il s'agit du classement spécifique sur les compétitions qui devront être clairement identifiées en début de saison. Sur chaque épreuve et dans chaque catégorie d'âge éventuellement présente sur la compétition, on ne prend en compte que les vingt premiers licenciés à la FFN. À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts.

Dans chaque compétition, 1 point sera attribué à chaque nageur participant.

Le classement Élite général sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements des clubs des championnats mentionnés plus haut.

3 - Le niveau de performance des compétiteurs

Les compétitions concernées : toutes les compétitions de référence nationale.

■ Principe de base

Chaque niveau de série atteint par chaque nageur à l'issue de la saison sportive attribue un nombre de points. Seul le meilleur classement (dans la série la plus élevée) par nageur est comptabilisé.

Les points obtenus par chaque nageur s'ajoutent pour donner un total de points au club.

Rappel : pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante dans deux épreuves différentes.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

BARÈME DES POINTS

Niveau	Pts	Médillés*			
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation course et n'appartenant à aucune série	5				
Nageur inscrit dans le parcours de l'ENF (tous niveaux)	10				
Série départementale	20				
Nageurs classés au Natathlon	30				
Série régionale	40				
Série interrégionale	80				
Série nationale	160				
Collectif relève internationale	200		Bronze	Argent	Or
Collectif EUROPE (EUR)	300	Championnats d'Europe	600	700	800
Collectif MONDE (MON)	400	Championnats du monde	800	900	1.000
Collectif OLYMPIQUE (JO)	500	Jeux Olympiques	1.000	1.200	1.500

■ **Mode de calcul** : il y a trois niveaux de pratique qui sont pris en compte.

1. Les nageurs n'appartenant à aucune série mais ayant participé au moins une fois lors de la saison à une compétition inscrite dans un calendrier fédéral (de départemental à national).
2. Les nageurs appartenant à une série de niveau départemental à national selon les règles en vigueur.
3. Les nageurs appartenant aux collectifs internationaux clairement identifiés par la DTN.

Chaque niveau de série donne le nombre de points suivant : non classé, 5 points ; séries départementales, 20 points ; participation au classement national du Natathlon, 30 points ; séries régionales, 40 points ; séries interrégionales, 80 points ; séries nationales, 160 points ; collectif relève internationale, 200 points ; collectif EURO, 300 points ; collectif MON, 400 points et collectif JO, 500 points.

Les points seront majorés (voir tableau ci-dessus) en cas d'obtention de médailles aux Jeux Olympiques, aux championnats du monde toutes catégories (25 m ou 50 m) et aux championnats d'Europe toutes catégories (25 m ou 50 m), en individuel et en relais (*titulaires et remplaçants). Chaque individu ne marque qu'une seule fois et pour son plus haut niveau.

II - LE CLASSEMENT DU SOCLE INSTITUTIONNEL

Attention : ce projet ne pourra être appliqué que lorsque l'ensemble des disciplines sera opérationnel.

Sont identifiés pour le calcul du socle commun : des éléments qui se rapportent à l'individu et des éléments qui se rapportent à la structure.

1 - Le rapport à l'individu

Seul le point de licence est cumulable avec les autres.

- **La licence** (1 point).
- **Les élus** (5 points)* en fonction de leur représentation dans les instances fédérales départementales, régionales ou nationales.
- **Les membres non élus** des commissions nationales (5 points)*.
- **Les officiels** (5 points)*.

**Il ne peut pas y avoir de cumul des fonctions. Exemples : je suis licencié membre d'un comité départemental (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et trésorier d'un comité régional (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et secrétaire général de la FFN (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié, membre d'un comité régional et de la FFN, officiel (1 + 5 = 6 points). La détermination des fonctions est celle arrêtée en fin de saison.*

2 - Le rapport à la structure

En cours d'élaboration (projet à l'étude).

Le total des points du socle institutionnel comptabilisés par le club s'ajoute à ceux des résultats sportifs (classement spécifique de la natation course).

Les différents calculs de points ainsi que le classement national des clubs s'effectueront informatiquement **au niveau national** par le service des systèmes d'information.

Précisions concernant la désignation des jurys et l'application des règlements techniques pour le départ et le chronométrage

Désignation des jurys

- **1 - En règle générale, pour toutes les compétitions, la désignation du jury est de la responsabilité de l'instance organisatrice :** le club, le district, le comité départemental ou le comité régional.

L'organisateur doit respecter les règles fixées par la Fédération Française de Natation, en particulier :

- en confiant les charges de juge-arbitre, starter et juge de nages à des officiels A, celles d'inspecteur de virages, inspecteur chef de virages, juge à l'arrivée à des officiels A ou B, et celles de chronométreurs à des officiels A, B ou C ;
- en constituant le jury avec un nombre suffisant d'officiels permettant de tenir correctement tous les postes et spécifiquement pour le chronométrage (cf. les dispositions particulières ci-après) ;
- en constituant un jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

- **2 - Pour les principales compétitions inscrites au calendrier national, les juges-arbitres et starters sont désignés par la FFN.** Ils sont choisis parmi ceux inscrits sur les listes FINA, FFN pour la saison en cours (à consulter sur le site Internet de la FFN).

Liste des compétitions concernées : championnats de France en bassin de 25 m, championnats de France des maîtres en bassin de 25 m, championnats de France Élite, Coupe des régions - Trophée Jean-POMMAT, finale du Trophée national Lucien-ZINS, championnats de France des Maîtres en bassin de 50 m, championnats de France minimes, championnats nationaux 16 ans et plus.

En outre, pour certaines d'entre elles, des officiels inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours sont associés au jury constitué par l'organisateur dans le cadre du dispositif fédéral de formation des officiels.

- **3 - Pour certaines compétitions inscrites au calendrier national et organisées par les interrégions, les juges-arbitres et starters (dans la mesure du possible) sont désignés par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours.**

Liste des compétitions concernées : championnats interrégionaux en bassin de 25 m, championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été.

- **4 - Pour la meilleure poule organisée par chaque comité régional lors des championnats nationaux interclubs, le juge-arbitre est désigné par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours. Il organise les permutations afin que ces poules soient arbitrées par un juge-arbitre d'un autre comité régional de l'interrégion.**

Le comité régional est responsable :

- des vérifications préalables à l'enregistrement des engagements des équipes conformément au programme sportif ;
- du traitement de la compétition et de la production du programme et des résultats, dans le respect du règlement ;
- de l'organisation générale de la compétition ;
- de la mise à disposition d'un jury complet ;
- de la désignation du jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- du respect du programme et des règles d'engagements ;
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la FINA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs) ;
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...) ;
- de l'instruction des réclamations ;
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...) ;
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la FFN et au DTN par le comité régional.

Application des règles techniques

Conformément au règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (voir chapitre Règlements sportifs), toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs de la FINA sauf dispositions particulières prévues par la FFN.

Ce règlement FINA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN.

Ci-après, les dispositions particulières prises par la FFN pour la règle des départs et l'organisation du chronométrage.

Les départs (article SW 4)

- **Cas des compétitions individuelles**

Application de la règle FINA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories benjamins et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Exception pour les compétitions de nageurs avenirs et poussins, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

■ Cas des compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de « deux départs » est applicable (rappel pour le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque : une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

■ Chronométrage et classement

■ Chronométrage manuel

Tout moyen de chronométrage manœuvré par un officiel (mise en marche et arrêt) est considéré comme chronomètre manuel. Le chronométrage manuel est fait par des chronométreurs (1 à 3) nommés ou approuvés par la Fédération (officiels C, B ou A).

Chaque chronométreur doit démarrer son chronomètre au signal de départ et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronométreurs peuvent être chargés d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires.

■ Dispositif de chronométrage semi-automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par un bouton-poussoir manœuvré par un chronométreur est considéré comme chronométrage semi-automatique.

En secours du chronométrage automatique, un équipement semi-automatique peut être utilisé. Dans ce cas, un seul chronométreur est nécessaire pour l'officialisation des temps ainsi enregistrés.

■ Dispositif de chronométrage automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par le nageur en actionnant la plaque de touche équipant l'extrémité du bassin est considéré comme un chronométrage automatique.

■ Ordre d'utilisation des dispositifs de chronométrage

En cas de panne de l'équipement automatique, ou si une faute de cet équipement apparaît clairement, ou si un nageur n'a pas actionné l'équipement, le temps enregistré par l'équipement semi-automatique pourra être retenu en priorité avant de retenir les décisions des juges et les temps des chronométreurs.

■ Essai des chronomètres

Lors de la réunion technique du jury qui précède chaque compétition, le juge-arbitre organise un essai des chronomètres d'une durée minimale de 10 minutes. L'écart maximum autorisé par rapport au temps moyen est de 4/10^e en plus ou en moins.

■ Disposition pour l'application des règles de chronométrage

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des clubs, comités départementaux ou régionaux.

Toutefois, afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf. tableau ci-après).

Ainsi, il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronométreurs. Dans ce cas, la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante : pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de trois (3) chronométreurs par ligne, et lorsque deux (2) chronométreurs sont affectés à une ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.56 à Tp off = 1:04:55.

Exemple 2 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.57 à Tp off = 1:04:56.

À noter qu'il s'agit de préciser les conditions minimales pour l'organisation des compétitions. Les temps officiels ainsi déterminés ne pourront, le cas échéant, être retenus comme record ou meilleure performance que s'ils respectent les conditions définies dans le règlement du niveau concerné (règlement intérieur FFN, règlement de l'interrégion, règlement intérieur du comité régional, règlement intérieur du comité départemental).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition de niveau national Compétition de référence nationale (*)	Chronométrage automatique, avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronométrateur) Pas de juge à l'arrivée <i>(*) Pour les championnats régionaux d'été en bassin de 50 m, il est possible, à titre exceptionnel et après accord préalable de la DTN, d'utiliser un chronométrage semi-automatique sous réserve de disposer de trois chronométrateurs (boutons poussoirs)</i>	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique) S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique Cela peut concerner une ou plusieurs lignes, voire une série entière	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre
Interclubs toutes catégories (meilleure poule régionale)	Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale ou, par défaut, semi-automatique (sous réserve d'utilisation des trois boutons poussoirs) Dans le cas contraire, les résultats seront rejetés	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique) S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique Cela peut concerner une ou plusieurs lignes voire une série entière	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre
Compétition de référence interrégionale	Trois chronométrateurs manuels par ligne Un ou deux chronométrateurs « volants » Pas de juge à l'arrivée	Temps déterminés selon la règle FINA : SW 11.3.1 (deux temps identiques), SW 11.3.2 (temps intermédiaire), SW 11.3.3 (temps moyen si deux chronomètres en fonctionnement) À noter que si le remplacement d'un chronométrateur est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps intermédiaire Si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera le temps moyen des deux chronométrateurs restants	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre
Compétition de référence régionale ou départementale	Deux chronométrateurs par ligne, plus deux chronométrateurs « volants » pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronométrateur d'une ligne Ils pourront également être affectés comme troisième chronométrateur à la demande d'un responsable de club ou du juge-arbitre si la réalisation d'un record est envisagée Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou, à défaut, le juge-arbitre	Temps moyen si deux chronométrateurs ou temps déterminé selon la règle FINA si trois chronométrateurs À noter que si le remplacement d'un des deux chronométrateurs est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps moyen ; si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera soit le temps moyen des deux chronométrateurs restants soit l'unique temps mesuré S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre (temps mesurés ou temps corrigés)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition d'animation de niveau départemental et inférieur	Un chronomètre par ligne, plus deux chronomètres « volants » pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou le juge-arbitre	Temps mesuré (temps unique ou temps moyen selon la ligne) sous réserve que le résultat ainsi déterminé soit cohérent avec l'ordre d'arrivée défini par l'officiel chargé de contrôler l'ordre d'arrivée S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre (temps mesurés ou temps corrigés)

Les temps enregistrés par chaque chronomètre doivent être inscrits sur la fiche de course, puis le temps officiel reporté dans la zone prévue à cet effet.

Le temps moyen est arrondi au centième inférieur en cohérence avec les articles SW11.2 « ...lorsque le chronométrage au 1/1000^e de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps... » et SW 11.3.3 « Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement, le temps moyen constituera le temps officiel ».

Les disqualifications

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la fin de la course et avant le départ de la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou à son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite, de demander des explications au juge-arbitre et, le cas échéant, faire appel au jury d'appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Règlement intérieur des compétitions

Principe sur les engagements

Seul un club peut proposer un engagement au nom de l'un de ses membres via la gestion extraNat.
Aucun engagement et aucun règlement des engagements ne seront pris sur place.

Réunion technique (la veille de la compétition)

Matériels nécessaires

- Une salle permettant d'accueillir l'ensemble des représentants des clubs participants.
- Un vidéoprojecteur.

Déroulement

- Accueil par l'organisateur et par le président de la région (ou de son représentant).
- Accueil du représentant de la Fédération et présentation du secrétariat technique avec le superviseur général.
- Présentation de la structure et du plan de circulation du bassin.
- Présentation du jury par le juge-arbitre.
- Présentation technique de la compétition : statistiques de la compétition, rappels réglementaires, précisions sur les modalités de sélection pour les équipes de France ou d'autres équipes nationales (le cas échéant).
- Information sur l'ouverture du bassin en amont et en aval de la compétition.
- Questions/réponses.
- Déclaration des forfaits.

Pendant la compétition

- Prévoir un lieu unique pour accueillir le chronométrage (deux personnes) et le secrétariat technique (deux personnes).
- Prévoir une table technique pour les membres de la Direction Technique Nationale (le cas échéant).
- Mise à disposition d'une connexion internet.
- Distribution des résultats papier à la table technique, au fur et à mesure du déroulement des épreuves.
- Déclaration des forfaits
- Modification et confirmation des relais.
- Les recommandations au micro pour les besoins d'échauffement avant les épreuves et la récupération après chaque réunion.

Modalités concernant la participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur.

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap.

Règles d'engagements via la gestion informatique extraNat

En raison de la mise en exploitation de l'interface extraNat pour les engagements et du logiciel extraNat-pocket pour le traitement des compétitions, l'intégralité du programme fédéral sera traitée, des engagements à l'intégration sur le site web FFN, sans oublier la phase du traitement de la compétition, via cette gestion informatisée.

Planification des échéances pour la procédure des engagements :

Via l'application extraNat, chaque institution (FFN, comités régionaux, comités départementaux, clubs) déclare dans un premier temps les compétitions placées sous son autorité.

■ Au nom de la FFN

- championnats de France Élite ;
- championnats de France en bassin de 25 m ;
- championnats de France minimes ;
- championnats nationaux 16 ans et plus ;
- Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT ;
- Coupe des Départements - Trophée Alex-JANY* ;
- Trophée national Lucien-ZINS ;
- championnats interrégionaux en bassin de 25 m ;
- championnats de Nationale 2 d'hiver ;
- championnats de Nationale 2 d'été ;
- meetings nationaux labellisés.

**Dans la configuration des fusions exceptionnelles de deux départements, se rapprocher du service des systèmes d'information de la FFN pour pouvoir effectuer leur proposition d'engagement via extraNat.*

■ Au nom des comités régionaux

- meetings régionaux labellisés ;
- les 3 plots du Natathlon en bassin de 25 m ;
- Interclubs benjamins en bassin de 25 m (1^{er} et 2^e plots) ;
- Interclubs minimes en bassin de 25 m ;
- poules régionales des championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m* ;
- championnats régionaux en bassin de 25 m ;
- championnats régionaux d'été ;
- toutes les autres compétitions spécifiques institutionnelles du comité régional inscrites officiellement à son calendrier (avenir, poussins, critères régionaux, critères départementaux, etc.).

**Selon le format d'organisation locale, il y a possibilité de déléguer la déclaration des compétitions aux comités départementaux, à charge du comité régional de coordonner l'ensemble des organisations.*

Principes et planification de l'échéancier des engagements via l'interface extraNat

Toutes les compétitions gérées par extraNat obéissent aux mêmes principes en ce qui concerne la procédure de l'échéancier :

- quinze jours d'ouverture des droits pour les propositions d'engagements ;
- un jour de contrôle par l'institution en charge de la compétition des engagements ;
- sept jours de publications de la liste des engagements (start-list).

Selon ce compte à rebours, à J – 12, les droits d'engagements sont ouverts ; à J – 4, fermeture des droits d'engagements ; à J – 3, publication de la liste des engagés ; J – 1 pour les compétitions nationales, réunion technique à l'issue de laquelle les engagements sont centralisés (forfaits) puis édition de la liste de départ et le programme des séries.

Pour les compétitions où les nageurs sont qualifiés (championnats de France en bassin de 25 m, finale du Natathlon), les clubs ayant des qualifiés devront confirmer ou infirmer leur participation sur chacune des courses où ils sont retenus et selon les mêmes échéances.

Tableau des échéances

Période à partir du 1 ^{er} jour de la compétition	Intitulé
J – 12	Ouverture de la proposition des droits d'engagements
J – 4	Fermeture de la proposition des droits d'engagements
J – 3	Publication de la liste des engagés
J – 1	Réunion technique, déclaration des forfaits, édition de la liste de départ et du programme des séries

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Modulation

L'institution qui déclare la compétition a la possibilité de moduler la fin de la période de proposition des engagements de J - 4 à J - 2 (J = premier jour de la compétition).

Remontée des compétitions sur la base fédérale

Une fois la compétition achevée et vérifiée dans ses moindres détails par l'institution responsable, la remontée sur la base extraNat est automatisée. La publication et l'intégration sur le site web FFN est du ressort du service des systèmes d'information. Toute cette procédure est valable pour la natation course, les maîtres et la natation estivale.

Pour les analyses statistiques fédérales, il est demandé aux comités régionaux de permettre la remontée de la totalité des compétitions organisées sur leur territoire quelles que soient les catégories d'âges concernées.

Performances d'engagements sur l'espace extraNat

Concernant les compétitions de référence nationale, les engagements ne pourront se faire qu'à partir de la meilleure performance réalisée en bassin de 50 m et enregistrée dans la base fédérale de la saison précédente ou de la saison en cours.

**La liste des engagés n'est pas actualisée durant la période de J - 3 jusqu'à la réunion technique de la compétition qui est seule habilitée à actualiser cette dernière.*

RÈGLEMENT NATATION COURSE

2^e partie

Les programmes spécifiques

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER NATIONAL NATATION COURSE 2013-2014

19/10/2013 20/10/2013	Interclubs benjamins en 25 m 1^{er} plot	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
09/11/2013 10/11/2013 10/11/2013 11/11/2013	Championnats nationaux Interclubs en 25 m	Compétition par équipes de clubs Toutes catégories d'âge	Régions
23/11/2013 24/11/2013	Championnats départemenataux en 25 m	Toutes catégories	Départements
05/12/2013 08/12/2013	10^{es} Championnats de France en 25 m	Toutes catégories	Dijon (Côte-d'Or)
07/12/2013 08/12/2013	Championnats régionaux d'hiver en 25 m	Toutes catégories	Régions
20/12/2013 22/12/2013	Championnats interrégionaux en 25 m	Toutes catégories	Interrégions
08/02/2014 09/02/2014	Interclubs benjamins en 25 m 2^e plot	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
08/02/2014 09/02/2014	Interclubs minimes en 25 m	F. et G., 14 et 15 ans	Régions
Entre le 01/03/2014 23/03/2014	1^{er} plot du Natathlon en 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
Minimum 3 semaines après le 1 ^{er} plot	2^e plot du Natathlon en 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
Minimum 3 semaines après le 2 ^e plot 25/05/2014 (date limite)	3^e plot du Natathlon en 25 m	F. et G., 12 et 13 ans	Régions
21/03/2014 23/03/2014	Championnats de Nationale 2 d'hiver	Toutes catégories Bassin de 50 m	Interrégions
07/04/2014 13/04/2014	Championnats de France Élite	Toutes catégories Bassin de 50 m	Chartres (Eure-et-Loir)
09/05/2014 10/05/2014	21^e Coupe des Régions Trophée Jean-POMMAT	Compétition par équipes de régions minimes filles et garçons cadettes et cadets Bassin de 50 m	Dunkerque (Nord)
29/05/2014 01/06/2014	Championnats régionaux d'été	Toutes catégories Bassin de 50 m	Régions
20/06/2014 22/06/2014	Championnats de Nationale 2 d'été	Toutes catégories Bassin de 50 m	Interrégions
28/06/2014 29/06/2014	10^e Trophée national Lucien-ZINS	F. et G., 12-13 ans sur qualification Bassin de 50 m	Lieu à désigner
28/06/2014 29/06/2014	Trophée interrégional Lucien-ZINS	F. et G., 12-13 ans sur qualification Bassin de 50 m	Interrégions
28/06/2014 29/06/2014	Championnats départementaux d'été	Toutes catégories Bassin de 25 m ou 50 m	Départements
05/07/2014 06/07/2014	17^e Coupe des Départements en 25 m	Compétitions par équipes des départements F. et G., 12-13 ans	Interrégions
19/07/2014 23/07/2014	Championnats nationaux minimes	F. et G., 14-15 ans Bassin de 50 m	Lieu à désigner
25/07/2014 29/07/2014	Championnats de France 16 ans et plus	F. et G., 16 ans et plus Bassin de 50 m	Lieu à désigner

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER INTERNATIONAL NATATION COURSE 2013-2014

07/08/2013	08/08/2013	1^{re} étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Eindhoven (Pays-Bas)
10/08/2013	11/08/2013	2^e étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Berlin (Allemagne)
12/10/2013	13/10/2013	3^e étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Moscou (Russie)
17/10/2013	18/10/2013	4^e étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Dubaï (Émirats arabes unis)
20/10/2013	21/10/2013	5^e étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Doha (Qatar)
05/11/2013	06/11/2013	6^e étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Singapour (Singapour)
09/11/2013	10/11/2013	7^e étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Tokyo (Japon)
13/11/2013	14/11/2013	8^e étape de la Coupe du monde 2013	Toutes catégories Bassin de 25 m	Pékin (Chine)
27/11/2013	04/12/2013	15^e Gymnasiade	Filles 15-16 ans Garçons 15-16 ans Bassin de 50 m	Brasilia (Brésil)
12/12/2013	15/12/2013	17^{es} Championnats d'Europe en 25 m	Toutes catégories Bassin de 25 m	Herning (Danemark)
01/08/2014	02/08/2014	8^e Open EDF de natation	Toutes catégories Bassin de 50 m	Lieu à désigner
À définir		41^{es} Championnats d'Europe juniors	Filles 15-16 ans Garçons 17-18 ans Bassin de 50 m	Lieu à désigner
À définir		20^e Coupe de la COMEN	Filles 13-14 ans Garçons 15-16 ans Bassin de 50 m	Lieu à désigner
18/08/2014	24/08/2014	32^{es} Championnats d'Europe	Toutes catégories Bassin de 50 m	Berlin (Allemagne)

Les étapes de la formation du nageur Initiation - Acquisition - Développement - Formation

Ce programme, validé lors de l'assemblée générale de mars 2008 à Orléans, présente les quatre étapes de la formation du nageur, à travers un véritable programme d'animation territoriale dont voici les principales caractéristiques.

- Un **programme d'initiation** correspondant au Pass'compétition de l'ENF, c'est-à-dire réaliser un 100 m 4 nages dans les conditions réglementaires.
- Un **programme d'acquisition** dont la finalité est de réaliser les épreuves suivantes en situation de compétition : 200 m 4 nages, 10 minutes nage libre et les quatre épreuves de 25 m de spécialités.
- Un **programme de développement** dont la finalité consiste à réaliser les épreuves suivantes en situation de compétition : 400 m 4 nages, 800 m nage libre, 100 m nage libre et les trois 50 m de spécialités.
- Un **programme de formation** destiné à animer la vie sportive territoriale et former le jeune nageur vers le haut niveau.

Les instances territoriales (interrégions, régions et départements) ont pour mission de mettre en œuvre, selon leurs spécificités et leurs objectifs, un véritable plan de formation destiné à favoriser l'accès des jeunes sportifs au haut niveau tout en respectant les étapes de formation.

Première étape : l'initiation

Voir texte sur le Pass'compétition dans le chapitre ENF (cible privilégiée, finalité, compétence territoriale...).

Deuxième étape : l'acquisition

■ Pour ce programme, cible privilégiée : 9-11 ans

- Thèmes de travail : endurance, vitesse, habiletés motrices dans les 4 nages, les parties non nagées : départs et virages.
- La finalité : réaliser les épreuves suivantes en situation de compétition : 200 m 4 nages, 10 minutes en nage libre, les quatre épreuves de 25 m de spécialités.
- Nombre de séances par semaine, kilométrage par séance... (référence ouvrages FFN).
- Compétence territoriale proposée : le département.
- Organiser des réunions courtes (trois heures maximum).
- Périodicité maximale : une par mois.

Troisième étape : le développement

■ Pour ce programme, cible privilégiée : 12-13 ans

- Thèmes de travail : développer les capacités acquises à l'étape précédente.
- Maîtriser les épreuves suivantes en situation de compétition : 200 m et 400 m 4 nages, 400 m et 800 m nage libre, les 50 m dans chacune des nages.
- Compétence territoriale proposée : la région.
- Organiser sur une journée ou deux réunions.
- Compétitions individuelles et par équipes (identité club).
- Périodicité : à définir.
- Apprendre à gagner.

Quatrième étape : la formation

■ Finalité : l'accès au haut niveau

- Compétitions qualificatives, validées par la DTN, pour accéder aux différents championnats nationaux.
- Un programme de niveau national et des programmes de niveaux sous-jacents (interrégions et régions) pour les années d'âges 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14 ans.
- Des championnats régionaux de référence nationale.
- Un objectif terminal pour chaque catégorie d'âge lors de la dernière période du calendrier.

Programme des 11 ans et moins

AVENIRS / POUSSINS

Voir la partie consacrée à l'ENF dans le présent règlement

Programme de développement 12-13 ans

■ Précisions concernant l'opérationnalité du programme ENF

Voir la partie concernée dans ce règlement.

Nous vous rappelons que les démarches liées à la mise en œuvre du concept de l'ENF réclament que votre structure soit agréée ENF. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre comité régional.

■ Objectifs prioritaires

■ Pour les nageurs

- Développer les acquis techniques obtenus au cours des catégories avenir/poussins.
- Préparer les nageurs au rythme de vie qui leur permettra de poursuivre leurs activités dans notre sport (études, sports et équilibre familial).
- Limiter le nombre de compétitions à une dizaine par an.

■ Pour l'organisation

- Offrir des programmes accessibles et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse en trouver un qui soit adapté à sa propre maturité physiologique et psychologique.

■ Finalités

- Favoriser le travail d'endurance et les habiletés motrices.
- Penser aux fondamentaux de la course : départs, virages, reprises de nage.
- La qualité fondamentale à développer chez un jeune nageur est la vitesse ; ce point acquis, suivant ses possibilités, il nagera vite (et bien) sur une courte distance ou/et vite (et bien) sur une plus longue distance.

■ Constatations

- Cette population a représenté 33.101 nageurs de 12 et 13 ans (18.141 filles et 14.960 garçons), soit 11,43 % des licenciés de la Fédération Française de Natation pour la saison 2011-2012, une statistique en hausse de 0,13 % par rapport à 2010-2011.
- C'est la troisième catégorie la plus nombreuse (après les avenir 7-9 ans et les poussins 10-11 ans).
- À la suite de deux années de baisse au cours de l'olympiade Londres (2009-2012), ce groupe d'âge enregistre une hausse significative de ses effectifs d'une année sportive à l'autre avec 985 licenciés de plus. La statistique de 2012 rejoint (sans toutefois l'atteindre) celle de 2009 (33.444) à 343 unités près. Le pourcentage de benjamins face au total des licenciés, 11,4 %, reste inférieur au 11,7 % constaté au tout début de l'olympiade Londres.
- Son taux de fidélisation reste très fragile (un tiers des licenciés ne renouvelle pas leur licence).
- Il s'agit, en général, d'un départ vers d'autres activités sportives.
- C'est une catégorie trop sollicitée en termes de compétitions (attention à la saturation et à la surcharge).

■ Préconisations

■ Organisation régionale de la pratique des compétitions

- À destination de ceux qui s'orienteront vers une pratique de haut niveau.
- À destination de ceux qui s'orienteront vers une pratique de bien-être.
- Dans un programme large et fédérateur complémentaire du programme fédéral.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- **Mise en place de stages d'entraînement**
 - Par niveaux de structures (clubs, départements, régions).
 - Par niveaux de pratique (ex : benjamines 2^e année).
 - Intégrant travail sur le comportement, la technique, les règlements...
- **Adoption et respect d'un calendrier d'actions (compétitions et stages)**
 - Léger, sans période de surcharge, bien réparti sur l'année.

Menu des compétitions

Il est proposé aux benjamines et benjamins de 12 et 13 ans né(e)s en 2002 et 2001, le programme de compétitions suivant.

Compétitions individuelles :

- **Cinq compétitions individuelles inscrites au calendrier national**
 - Les trois plots du Natathlon en bassin de 25 m.
 - Le Trophée national Lucien-ZINS.
 - Les championnats de Nationale 2 d'hiver sur dérogation DTN (13 ans filles uniquement).
- **Quatre compétitions par équipes au calendrier national**
 - Les championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.
 - Les interclubs benjamins en bassin de 25 m (2 plots).
 - La Coupe des Départements en bassin de 25 m - Trophée Alex-JANY.

Tableau des compétitions des 12-13 ans (exemple)

N°	Dénomination	Période
1	Interclubs benjamins en 25 m (1 ^{er} plot)	19 et/ou 20 octobre 2013
2	Interclubs toutes catégories en 25 m	9/10 et 11 novembre 2013
3	Interclubs benjamins en 25 m (2 ^e plot)	8 et/ou 9 février 2014
4	Natathlon en 25 m (1 ^{er} plot)	Entre le 1 ^{er} et le 23 mars 2014
5	Natathlon en 25 m (2 ^e plot)	Minimum 3 semaines après le 1 ^{er} plot
6	Natathlon en 25 m (3 ^e plot)	Minimum 3 semaines après le 2 ^e plot (25/05/2014, date limite)
7	X ^e Trophée national Lucien-ZINS	28 et 29 juin 2014
7 bis	Trophée interrégional Lucien-ZINS	28 et 29 juin 2014
7 ter	Trophée régional et/ou départemental Lucien-ZINS	28 et 29 juin 2014
8	XVII ^e Coupe des Départements Alex-JANY en 25 m	5 et 6 juillet 2014

Tableau complémentaire de la compétition nationale accessible aux 13 ans filles

9	Championnats de Nationale 2 d'hiver	Voir conditions particulières de participation
---	-------------------------------------	--

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 19 et/ou dimanche 20 octobre 2013■ 2 réunions	Interclubs benjamins en bassin de 25 m 1^{er} plot	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2002 et 2001)	<ul style="list-style-type: none">■ Équipes de 4 nageurs	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (premier jour de compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition permettant aux clubs de susciter dès le groupe d'âge benjamins un état d'esprit propre à une compétition par équipes en valorisant la prestation collective plutôt que la performance individuelle. L'encadrement technique qui sera en charge de ce créneau pourra mettre en place des regroupements locaux et des stratégies pour la formation des jeunes nageurs.

Cette confrontation a pour vocation d'être ouverte au plus grand nombre d'équipes, réservée à la catégorie des benjamins (filles et garçons de 12 et 13 ans). Nouveauté dans le programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), il a été mis en place un interclubs 12 et 13 ans avec deux plots qui s'additionnent afin de maintenir une partie de la saison collective avant de débiter les compétitions individuelles. Le programme des épreuves intègre un concept de progression pour aborder au mieux le programme du Natathlon.

Contenu du programme

■ Épreuve individuelle (1 en filles et 1 en garçons)

100 m 4 nages.
Classement au temps.

■ Épreuves de relais (4 en filles et 4 en garçons)

4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m dos (prise de relais dans l'eau).
Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit **impérativement** participer au 100 m 4 nages ainsi qu'aux relais.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant à l'épreuve individuelle et aux relais).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). **Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.**

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (100 m 4 nages et les quatre relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais **ne sont pas doublés**.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte sont publiés. À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

■ **Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipe »**

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus aux 1^{er} et 2^e plots.

Pour figurer dans le classement national des clubs, le club doit être présent avec au moins une équipe par plot.

Le premier club au classement cumulé de points par équipe totalise 2.000 points.

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en natation course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

■ **Récompenses**

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

■ **Programme et horaires**

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition. Nous conseillons aux organisateurs de mettre à disposition la piscine 2 heures avant le début de chaque réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 8 et/ou dimanche 9 février 2014■ 2 réunions	Interclubs benjamins en bassin de 25 m 2^e plot	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2002 et 2001)	<ul style="list-style-type: none">■ Équipes de 4 nageurs	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (premier jour de compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)		<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Succédant aux précédents interclubs benjamins du premier trimestre sportif, il marque une progressivité entre le premier plot des interclubs et le premier plot du Natathlon. Cette configuration a pour objectif d'accompagner au mieux le balisage du parcours de formation de ces nageurs en cours de construction. Le tout dans un esprit festif propre à ces compétitions par équipes.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons)

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

■ Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 200 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages), les relayeurs réalisent chacun un 100 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit **impérativement** participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux relais. Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées deux fois.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). **Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.**

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais **ne sont pas doublés**.

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte sont publiés. À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

NB - Le 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur réalise un 100 m 4 nages, sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m nage libre. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des Règles FINA.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipe »

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus aux 1^{er} et 2^e plots.

Pour figurer dans le classement national des clubs, le club doit être présent avec au moins une équipe par plot.

Le premier club au classement cumulé de points par équipe totalise 2.000 points.

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en natation course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

■ Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

■ Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition. Nous conseillons aux organisateurs de mettre à disposition la piscine 2 heures avant le début de chaque réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Plot 1 : entre le samedi 1^{er} mars et dimanche 23 mars 2014 inclus■ Plot 2 : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot■ Plot 3 : minimum 3 semaines après le 2^e plot■ Date limite : dimanche 25 mai 2014	Natathlon en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région et/ou de votre département■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2002 et 2001)		
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (premier jour de compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Circuit réservé à la catégorie des 12-13 ans et organisé de façon à permettre la plus large participation possible sur un ensemble de six courses programmées sur trois plots distinctifs, dans une limite de durée de réunion n'excédant pas deux heures. Le Natathlon a pour finalité sportive de former des nageurs « complets » (programme de développement).

Pour chaque plot, toutes les organisations d'une région (clubs, secteurs, districts, départements ou région) se déroulent le même week-end avec les six épreuves au programme.

À l'issue des trois plots, un classement national du Natathlon est établi d'après l'addition des points à la table de cotation des six épreuves. À partir de cette hiérarchie, un quota de nageuses et de nageurs est retenu pour prendre part au Trophée Lucien-ZINS.

Dans le programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), la date du premier plot a été retardée et les épreuves ont été modifiées de façon à permettre un temps de formation plus long et adapté à chaque âge, 12 ans puis 13 ans. L'objectif visé étant de densifier le nombre de nageurs pour réussir l'ensemble des six épreuves.

Dates des compétitions

Impératif : chaque région impose ses trois dates uniques. Ces dates doivent être communiquées par chaque région à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux. Seules ces dates autoriseront l'intégration nationale des résultats dans la base fédérale.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles - Benjamins 1^{re} année, 12 ans (6 en filles et 6 en garçons)

50 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon, 200 m 4 nages.
Classement au temps.

■ Épreuves individuelles - Benjamins 2^e année, 13 ans (6 en filles et 6 en garçons)

50 m nage libre, 800 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon, 400 m 4 nages.
Classement au temps.

■ Épreuves de relais

Néant.

NB - Sur un même lieu, il est conseillé de ne pas dépasser cinq séries de 800 m nage libre (épreuve pouvant être disputée à deux nageurs par couloir, à la discrétion de l'organisateur) et dix séries de 400 m 4 nages.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Laissé à l'initiative des régions, selon la population concernée.

À chacun des trois plots, le club ne pourra engager chacun de ses nageurs que sur **trois épreuves du programme au maximum**. Le comité régional est responsable du respect du règlement.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue des trois plots, le site web FFN publiera le classement national des nageurs au Natathlon 2014, à l'addition de l'ensemble des meilleures cotations **des six épreuves** nagées au cours des trois plots.

Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement national.

Les régions sont invitées à publier ce type de classement à l'échelon de leur territoire.

Classement national des clubs « Classement des compétiteurs »

Les nageurs figurant au classement national du Natathlon et qui n'appartiennent pas à une série régionale ou supérieure marquent 30 points.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme préconisé (pour rappel : toutes les épreuves sont proposées à chaque plot)

Exemple n° 1	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 – 400 NL filles benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)	9 – 400 NL garçons benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)
2 – 800 NL filles benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)	10 – 800 NL garçons benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)
3 – 50 Papillon garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	11 – 50 Dos filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
4 – 50 Papillon filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	12 – 50 Dos garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
5 – 50 NL garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	13 – 50 Brasse filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
6 – 50 NL filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	14 – 50 Brasse garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
7 – 200 4 N garçons benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)	15 – 200 4 N filles benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)
8 – 400 4 N garçons benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)	16 – 400 4 N filles benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)

Exemple n° 2	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 – 400 NL garçons benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)	9 – 400 NL filles benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)
2 – 800 NL garçons benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)	10 – 800 NL filles benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)
3 – 50 Dos filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	11 – 50 Papillon garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
4 – 50 Dos garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	12 – 50 Papillon filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
5 – 50 Brasse filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	13 – 50 NL garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
6 – 50 Brasse garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	14 – 50 NL filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
7 – 200 4 N filles benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)	15 – 200 4 N garçons benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)
8 – 400 4 N filles benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)	16 – 400 4 N garçons benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)

Exemple n° 3	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 – 200 4 N filles benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)	11 – 400 NL filles benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)
2 – 400 4 N filles benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)	12 – 800 NL benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)
3 – 200 4 N garçons benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)	13 – 50 NL garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
4 – 400 4 N garçons benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)	14 – 50 NL filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)
5 – 50 Dos filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	15 – 400 NL garçons benj. 1 - 12 ans (<i>séries</i>)
6 – 50 Dos garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	16 – 800 NL garçons benj. 2 - 13 ans (<i>séries</i>)
7 – 50 Brasse filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	
8 – 50 Brasse garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	
9 – 50 Papillon filles benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	
10 – 50 Papillon garçons benj. 12 et 13 ans (<i>séries</i>)	

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 28 et dimanche 29 juin 2014■ 4 réunions	X^e Trophée national Lucien-ZINS	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : consulter l'agenda du web■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2002 et 2001)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 2014	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 17/06/2014 au 24/06/2014■ Liste des engagés : 25/06/2014■ Réunion technique : 27/06/2014 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Le Trophée national benjamins Lucien-ZINS s'est offert une seconde mutation à l'occasion de la refonte du programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016) avec la mise en place d'une progressivité dans la construction du parcours de performance.

La formation du nageur complet, tant du point de vue physiologique que technique, demeure un incontournable de la formation avec du sprint sur les 50 m de spécialité et en nage libre, du demi-fond avec le 400 m nage libre, du 4 nages à travers le 200 m. À la même date que la finale, les interrégions, les régions et les départements proposeront la même compétition sur leur territoire pour intéresser les très nombreux participants au Natathlon.

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (6 en filles et 6 en garçons)
50 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon, 200 m 4 nages.
Classement au temps 12 ans et 13 ans confondus.
- **Épreuves de relais**
Néant.

Mode de qualification

Les 120 premiers benjamins 2^e année (13 ans) et les 40 premiers benjamins 1^{re} année (12 ans) du classement national du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : www.ffnatation.fr).

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la première quinzaine qui suivra la date limite de l'organisation du troisième et dernier plot du Natathlon 2014 (dimanche 25 mai 2014).

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, **impérativement** dans les six épreuves du programme. Pour les droits d'engagements, se reporter aux Règlements financiers de la natation course inclus dans ce document.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natathlon) seront retenues.

Remarques : pour les épreuves du 400 m nage libre et du 200 m 4 nages, les temps d'engagement correspondront respectivement aux points de la table de cotation fédérale à ceux réalisés sur les épreuves du 800 m nage libre et du 400 m 4 nages.

NB - Sur extraNat, les préengagements sont réalisés par la FFN et sont déclarés forfait par défaut ; en conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur extraNat.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Récompenses

Médailles offertes par la FFN aux huit premiers (nageurs français et étrangers licenciés régulièrement dans un club français) à l'addition des cotations des six épreuves du programme.

Une coupe offerte par la FFN récompensera la meilleure performance garçons et la meilleure performance filles réalisées à la table de cotation fédérale, sur l'ensemble des épreuves individuelles du programme.

Le club vainqueur du Trophée Élite des clubs de la compétition recevra pour une année le Trophée Lucien-ZINS.

Programme et horaires

Samedi 28 juin 2014	
1^{re} réunion	2^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30
1 – 50 Brasse garçons	4 – 50 Papillon filles
2 – 400 NL filles	5 – 200 4 N garçons
3 – 50 Dos garçons	6 – 50 NL filles

Dimanche 29 juin 2014	
3^e réunion	4^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
7 – 50 Brasse filles	10 – 50 Papillon garçons
8 – 400 NL garçons	11 – 200 4 N filles
9 – 50 Dos filles	12 – 50 NL garçons

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 28 et dimanche 29 juin 2014■ 4 réunions	Trophée interrégional Lucien-ZINS	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les interrégions■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2002 et 2001)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 2014 pour l'interrégion concernée	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 17/06/2014 au 24/06/2014■ Liste des engagés : 25/06/2014■ Réunion technique : 27/06/2014 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Déclinaison territoriale de son homologue national, cette finalité interrégionale vise à accroître le nombre de benjamins concernés. Le Trophée interrégional benjamins Lucien-ZINS offre l'opportunité aux nageurs âgés de 13 ans d'intégrer la série interrégionale la saison suivante (sous réserve de conditions précisées dans la rubrique concernant les séries).

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (6 en filles et 6 en garçons)

50 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps 12 ans et 13 ans confondus.

■ Épreuves de relais

Néant.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

Les 120 premiers benjamins 2^e année (13 ans) et les 40 premiers benjamins 1^{re} année (12 ans) de l'interrégion à l'issue du classement national du Natathlon sont qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : www.ffnatation.fr), ne figurant pas dans le quota national. En cas de forfait, aucun repêchage n'est effectué dans tous les niveaux.

Les nageurs qualifiés au trophée national Lucien-ZINS ne sont pas autorisés à cette compétition.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la première quinzaine qui suivra la date limite de l'organisation du troisième et dernier plot du Natathlon 2014 (dimanche 25 mai 2014).

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, **impérativement** dans les six épreuves du programme. Pour les droits d'engagements, se reporter aux Règlements financiers de l'interrégion.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natathlon) seront retenues.

Remarques pour les benjamins 2^e année (13 ans) : pour les épreuves du 400 m nage libre et du 200 m 4 nages, les temps d'engagement correspondront respectivement aux points de la table de cotation fédérale à ceux réalisés sur les épreuves du 800 m nage libre et du 400 m 4 nages.

NB - Sur extraNat, les préengagements sont réalisés par la FFN et sont déclarés forfait par défaut ; en conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur le serveur extraNat durant la période de proposition.

Récompenses

Laissées à l'initiative de l'interrégion mais dans l'esprit du trophée national.

Programme et horaires

Samedi 28 juin 2014	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30
1 – 50 Brasse garçons	4 – 50 Papillon filles
2 – 400 NL filles	5 – 200 4 N garçons
3 – 50 Dos garçons	6 – 50 NL filles

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 29 juin 2014

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 7 – 50 Brasse filles
- 8 – 400 NL garçons
- 9 – 50 Dos filles

4^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00

- 10 – 50 Papillon garçons
- 11 – 200 4 N filles
- 12 – 50 NL garçons

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 28 et/ou dimanche 29 juin 2014■ 2 à 4 réunions	Trophée régional Lucien-ZINS	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les régions■ Bassin : 50 m ou 25 m■ <i>Compétition de référence régionale ou départementale</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2002 et 2001)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 2014 pour la région concernée	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

À travers cette déclinaison régionale du Trophée national Lucien-ZINS mais adaptée au gré de chacune des régions, la possibilité est offerte à un grand nombre de nageurs d'avoir une finalité sportive de fin de saison. L'objectif est de maintenir les nageurs concernés jusqu'à la fin de la saison par un programme d'épreuves attractif.

Contenu du programme

Laissé à l'initiative des régions.

Mode de qualification

Laissé à l'initiative des régions avec pour support le classement national du Natathlon.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés potentiels sur le site internet fédéral.

Les régions pourront, sur extraNat, préengager leurs nageurs sur cette compétition. Cette opération devra être réalisée par leurs soins et ce, **IMPÉRATIVEMENT avant la période des engagements.**

Il est à noter que tous les préengagements sont déclarés forfait par défaut. En conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur le serveur extraNat durant la période de proposition.

Récompenses

Laissées à l'initiative de la région.

Programme et horaires

Laissés à l'initiative de la région.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 5 et/ou dimanche 6 juillet 2014■ 2 réunions	XVII^e Coupe des Départements Trophée Alex-JANY en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : voir sites des comités régionaux et/ou le site FFN■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2002 et 2001)	<ul style="list-style-type: none">■ Équipes de 10 nageurs avec la participation obligatoire de 2 nageurs par épreuve individuelle	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 24/06/2014 au 01/07/2014■ Liste des engagés : 02/07/2014■ Réunion technique : voir l'organisateur (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition des sélections départementales réservée au créneau d'âge des 12-13 ans, c'est-à-dire la catégorie benjamins, filles et garçons. Le but, depuis sa création, est d'impulser une dynamique départementale de stages préparatoires, de formations de cadres, d'éducation des nageurs.

De plus, l'identité du département doit être affichée auprès des instances territoriales (conseil général). Les dirigeants départementaux ont un rôle leader à jouer pour faire valoir leur politique sportive.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons)

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

■ Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

10 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des comités départementaux. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Participation obligatoire de deux nageurs par épreuve individuelle soit une équipe de dix nageurs.

Chaque département ne peut présenter qu'une équipe de relais. Un nageur ne peut faire qu'une épreuve individuelle et, éventuellement, les deux relais.

Les remplaçants ne peuvent en aucun cas prendre part aux relais. Une épreuve réservée aux remplaçants sera organisée.

Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Le remplacement d'un nageur

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité départemental devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le conseiller technique régional ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

Classements spécifiques à la compétition

Il s'effectue par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves individuelles et de relais à la table de cotation FFN. Les points des relais **ne sont pas doublés**.

Chaque interrégion publie les classements de ses équipes en 12-13 ans, filles et garçons confondus.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Un classement national dissocié et général des équipes (12-13 ans filles, 12-13 ans garçons et confondus) prenant en compte les résultats de chaque interrégion est publié. Le département classé premier au classement général (filles et garçons cumulés) est récompensé d'un trophée attribué par la FFN.

Une alliance des départements suivants peut être constituée, exceptionnellement, pour une même équipe à cette compétition : Drôme et Ardèche ; Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes ; Gard et Lozère ; Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Récompenses

Laissées à l'initiative de l'organisateur (le remplaçant compris).

Programme et horaires*

Samedi 5 juin et/ou dimanche 6 juillet 2014	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 – 10 x 50 NL filles (séries)	7 – 100 Dos filles (séries)
2 – 10 x 50 NL garçons (séries)	8 – 100 Dos garçons (séries)
3 – 200 4 N filles (séries)	9 – 100 Brasse filles (séries)
4 – 200 4 N garçons (séries)	10 – 100 Brasse garçons (séries)
5 – 100 Papillon filles (séries)	11 – 100 NL filles (séries)
6 – 100 Papillon garçons (séries)	12 – 100 NL garçons (séries)
	13 – 4 x 50 4 N filles (séries)
	14 – 4 x 50 4 N garçons (séries)

*À la discrétion de chaque organisateur, sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant le début de chaque réunion.

Programme des minimes

Objectifs prioritaires

■ Pour les nageurs

- Début de la spécialisation à partir des acquis techniques développés au cours de la catégorie benjamins.
- Affiner l'organisation de la vie des nageurs afin de concilier programme scolaire et programme sportif.
- Se préoccuper du suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Possibilité de se préparer à la fonction d'officiel C.

■ Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Développer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : attitude plus technique, plus rigoureuse que lors des organisations des compétitions pour les benjamins.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse en trouver un qui soit adapté à sa propre maturité physiologique et psychologique.

Finalités

- Donner les moyens et l'envie aux nageurs d'aborder la pratique de haut niveau.
- Évaluer les critères des capacités sportives.
- Orienter les nageurs vers les différentes pratiques de la FFN.

Constatations

- Cette population a représenté 24.375 nageurs de 14 et 15 ans (12.978 filles et 11.397 garçons), soit 8,41 % des licenciés de la FFN pour la saison 2011-2012, une statistique en baisse de 0,13 % par rapport à 2010-2011.
- C'est la quatrième catégorie la plus nombreuse (après les avenirs, les poussins et les benjamins).
- En valeur absolue, nous constatons une hausse des effectifs de 302 licenciés d'une saison sportive à l'autre (24.375 contre 24.073). Par contre, en pourcentage par rapport à l'ensemble des licenciés de la FFN, cet indice est en baisse. Cette légère érosion est constante durant toute la dernière olympiade.
- Son taux de fidélisation est un peu moins fragile que celui des benjamins (moins d'un tiers d'entre eux ne renouvelle pas leur licence).
- Il s'agit, en général, d'un départ vers d'autres activités sportives ou d'un arrêt pur et simple, en particulier pour les filles.
- Ne pas oublier que ce groupe d'âge est concerné sur le plan scolaire par l'entrée en seconde, un passage souvent problématique dont il faut tenir compte.

Préconisations

- Organisations régionales, interrégionales et nationales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- À partir de cette catégorie, il faut commencer à prévoir trois types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux minimes garçons et filles de 14 et 15 ans né(e)s en 2000 et 1999, le programme de compétitions suivant, en fonction du niveau atteint.

■ Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.

Parcours interrégional

- Championnats interrégionaux en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

■ Compétitions par équipes

- De régions : Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT.
- De clubs : championnats de France interclubs « toutes catégories » en 25 m et interclubs minimes en 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 8 et/ou dimanche 9 février 2014■ 2 réunions	Interclubs minimes en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : voir sites des comités régionaux■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 et 15 ans (2000 et 1999)	<ul style="list-style-type: none">■ Équipes de 4 nageurs	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (premier jour de compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Dans la continuité des deux plots des Interclubs benjamins, les Interclubs minimes permettent aux clubs de maintenir un état d'esprit propre à une compétition par équipes en valorisant la prestation collective plutôt que la performance individuelle. L'encadrement technique qui sera en charge de ce créneau pourra mettre en place des regroupements locaux et des stratégies pour la formation des jeunes nageurs.

Cette compétition doit être ouverte au plus grand nombre d'équipes, réservée à la catégorie minimes. Dans le règlement du classement national en natation course, les interclubs minimes sont le deuxième maillon de la chaîne pour prétendre bénéficier des points attribués pour cette famille de compétitions, le premier maillon étant les interclubs benjamins et le dernier maillon les interclubs toutes catégories.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons)

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

■ Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

Relais : 4 x 200 m nage libre et 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur effectue un 100 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des régions, départements. Sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental.

Un nageur doit **impérativement** participer à deux épreuves individuelles et aux relais. Toutes les épreuves individuelles doivent être nagées deux fois.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera obligatoirement composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées (en attente de développement informatique). Toutes les performances seront prises en compte. Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). **Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.**

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour le classement général.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais **ne sont pas doublés**. Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte sont publiés.

À l'issue des interclubs, les régions fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Les organisations se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans les classements spécifiques de la compétition.

NB - Le 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur effectuant un 100 m 4 nages, sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m nage libre. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des Règles FINA.

■ **Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipe »**

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en natation course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

■ **Récompenses**

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

■ **Programme et horaires**

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition. Nous conseillons aux organisateurs de mettre à disposition la piscine pour l'échauffement 2 heures avant chaque réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Les vendredi 9 et samedi 10 mai 2014■ 4 réunions	XXI^e Coupe des Régions Trophée Jean-POMMAT	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : Dunkerque (Nord)■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : 14 ans, 15 ans, 16 ans, 17 ans (2000, 1999, 1998 et 1997) filles et garçons	<ul style="list-style-type: none">■ Minimes et cadets sélectionnés par la région, compétition par équipes régionales	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 28/04/2014 au 05/05/2014■ Liste des engagés : 06/05/2014■ Réunion technique : 08/05/2014 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Portée sur les fonts baptismaux lors du programme sportif de la saison 1992-1993, la Coupe des Régions était issue du concept de la Coupe des Provinces instituée en 1984-1985 et qui faisait se confronter les interrégions de cette époque.

Pour l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), l'essentiel du programme de la compétition est conservé avec, néanmoins, une modification de détail concernant le relais quatre nages.

Contenu du programme

Minimes : deux nageurs doivent « doubler » dans les épreuves individuelles.

■ Épreuves individuelles (10 en filles et 10 en garçons)

50 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

■ Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 100 m 4 nages, 8 x 100 m nage libre.

Classement au temps.

Cadets : un nageur doit « doubler » dans les épreuves individuelles.

■ Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons)

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

■ Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons)

4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre.

Classement au temps.

Remplaçants : 4 épreuves possibles en filles et en garçons.

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Modalités de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Chaque région a la responsabilité de composer et d'engager une équipe de douze nageurs filles et/ou garçons.

Chaque équipe doit être composée de huit minimes et de quatre cadets pour chaque sexe.

Chaque nageur doit participer au minimum à un relais dans sa catégorie.

Les comités régionaux proposeront leurs engagements sur extraNat. À noter que la composition de l'équipe peut être modifiée jusqu'à la réunion technique.

Pour cette compétition, il n'y a pas de droits d'engagements.

Le remplacement d'un nageur

Des épreuves complémentaires sont prévues pour les nageurs remplaçant, il s'agit des 100 m de chaque nage. Le nageur remplaçant est autorisé à nager une seule course.

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité régional devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le directeur technique national ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classements spécifiques à la compétition

Quel que soit le nombre de régions participantes, la première place par épreuve se verra attribuer un total de 58 points, la deuxième de 55 points, la troisième de 54 points, etc., jusqu'à 1 point.

En cas d'égalité, les places obtenues par les relais 4 x 200 m nage libre (cadets) et 8 x 100 m nage libre (minimes) départageront les équipes. Les ex aequo marquent les points correspondant à leur place.

Un classement spécifique sera établi pour les :

- minimes filles ;
- minimes garçons ;
- cadettes filles ;
- cadets garçons ;
- classement général, filles et garçons toutes catégories d'âge confondues.

Récompenses

- Classement minimes filles 14-15 ans : trois coupes et huit médailles.
- Classement minimes garçons 14-15 ans : trois coupes et huit médailles.
- Classement cadettes 16-17 ans : trois coupes et huit médailles.
- Classement cadets 16-17 ans : trois coupes et huit médailles.

Le classement général mixte toutes catégories d'âge confondues sera établi et sera également récompensé par trois coupes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 9 mai 2014

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 4 x 200 NL cadettes (class. au temps)
 - 2 – 8 x 100 NL minimes garçons (class. au temps)
- Pause 15'
- 3 – 100 Papillon cadettes (class. au temps)
 - 4 – 100 Papillon cadets (class. au temps)
 - 5 – 200 Dos minimes filles (class. au temps)
 - 6 – 200 Dos minimes garçons (class. au temps)
 - 7 – 50 NL minimes filles (class. au temps)
 - 8 – 50 NL minimes garçons (class. au temps)
 - 9 – 50 Brasse minimes filles (class. au temps)
 - 10 – 50 Brasse minimes garçons (class. au temps)
 - 11 – 100 Brasse filles remplaçant (class. au temps)
 - 12 – 100 Brasse garçons remplaçant (class. au temps)
 - 13 – 100 NL filles remplaçant (class. au temps)
 - 14 – 100 NL garçons remplaçant (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00

- 15 – 200 Papillon minimes filles (class. au temps)
- 16 – 200 Papillon minimes garçons (class. au temps)
- 17 – 100 Dos cadettes (class. au temps)
- 18 – 100 Dos cadets (class. au temps)
- 19 – 400 NL minimes filles (class. au temps)
- 20 – 400 NL minimes garçons (class. au temps)
- 21 – 50 Dos minimes filles (class. au temps)
- 22 – 50 Dos minimes garçons (class. au temps)

Samedi 10 mai 2014

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 23 – 4 x 200 NL cadets (class. au temps)
 - 24 – 8 x 100 NL minimes filles (class. au temps)
- Pause 15'
- 25 – 100 Brasse cadettes (class. au temps)
 - 26 – 100 Brasse cadets (class. au temps)
 - 27 – 200 4 N minimes filles (class. au temps)
 - 28 – 200 4 N minimes garçons (class. au temps)
 - 29 – 400 4 N cadettes (class. au temps)
 - 30 – 400 4 N cadets (class. au temps)
 - 31 – 200 NL minimes filles (class. au temps)
 - 32 – 200 NL minimes garçons (class. au temps)
 - 33 – 100 Papillon filles remplaçant (class. au temps)
 - 34 – 100 Papillon garçons remplaçant (class. au temps)
 - 35 – 100 Dos filles remplaçant (class. au temps)
 - 36 – 100 Dos garçons remplaçant (class. au temps)

4^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00

- 37 – 100 NL cadettes (class. au temps)
- 38 – 100 NL cadets (class. au temps)
- 39 – 50 Papillon minimes filles (class. au temps)
- 40 – 50 Papillon minimes garçons (class. au temps)
- 41 – 200 Brasse minimes filles (class. au temps)
- 42 – 200 Brasse minimes garçons (class. au temps)

Pause 15'

- 43 – 4 x 100 4 N cadettes (class. au temps)
- 44 – 4 x 100 4 N cadets (class. au temps)
- 45 – 4 x 100 4 N minimes filles (class. au temps)
- 46 – 4 x 100 4 N minimes garçons (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du samedi 19 au mercredi 23 juillet 2014■ 9 réunions	Championnats de France minimes	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : consulter l'agenda du web■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 et 15 ans (2000 et 1999)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs des séries nationales 14 ans et 15 ans + nageurs qualifiés à partir des grilles MN14 et MN15	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 08/07/2014 au 15/07/2014■ Liste des engagements : 16/07/2014■ Réunion technique : 19/07/2014 - 11 h 00 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Épreuve nationale de fin de saison réservée aux filles et garçons de 14 et 15 ans sur un programme de dix-sept courses individuelles et trois relais. Il s'agit de la véritable finalité nationale du groupe d'âge des minimes réintroduite au calendrier depuis 1997. Cette compétition décerne les titres de champions de France de la catégorie d'âge.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Organisation de finales A, B et C pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries. Classement au temps pour les 800 m et 1500 m nage libre.

■ Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons)

4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages
Classement au temps.

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés à la FFN

■ Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- Les nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et 15 ans identifiés à l'issue de la saison 2012-2013. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. En cas d'absence de performance dans la base, ils seront engagés au temps symbolique (59:59.99) et seront affichés AT (absence de temps).

- Les nageurs 14 ans et 15 ans ayant réalisé lors des championnats Nationale 2 hiver ou été, lors des championnats de France Élite une performance correspondant à la grille de leur année d'âge peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve de leur choix.

■ Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager un relais dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France minimes que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celle de la grille de qualification 15 ans aux championnats de France Élite, sauf accord entre les fédérations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Procédures d'engagements

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat et doivent être validés (édition du ou des bordereaux financiers).

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Il sera décerné un titre de « champion de France minimes » au vainqueur français de chaque épreuve. Chaque course fait l'objet d'un podium.

Une médaille offerte par la FFN récompensera les trois premiers Français de chaque finale A, y compris les relais.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Samedi 19 juillet 2014

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 1 – 50 Papillon filles (*séries*)
- 2 – 50 Papillon garçons (*séries*)
- 3 – 50 Brasse filles (*séries*)
- 4 – 50 Brasse garçons (*séries*)
- 5 – 50 Dos filles (*séries*)
- 6 – 50 Dos garçons (*séries*)
- 7 – 1500 NL filles (**class. au temps**)
- 8 – 800 NL garçons (**class. au temps**)
- 9 – 50 Papillon filles (**finales C, B, A**)
- 10 – 50 Papillon garçons (**finales C, B, A**)
- 11 – 50 Brasse filles (**finales C, B, A**)
- 12 – 50 Brasse garçons (**finales C, B, A**)
- 13 – 50 Dos filles (**finales C, B, A**)
- 14 – 50 Dos garçons (**finales C, B, A**)

Dimanche 20 juillet 2014

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 15 – 200 Brasse filles (*séries*)
- 16 – 200 Brasse garçons (*séries*)
- 17 – 400 4 N filles (*séries*)
- 18 – 400 4 N garçons (*séries*)
- 19 – 200 NL filles (*séries*)
- 20 – 200 NL garçons (*séries*)

3^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 21 – 200 Brasse filles (**finales C, B, A**)
- 22 – 200 Brasse garçons (**finales C, B, A**)
- 23 – 400 4 N filles (**finales C, B, A**)
- 24 – 400 4 N garçons (**finales C, B, A**)
- 25 – 200 NL filles (**finales C, B, A**)
- 26 – 200 NL garçons (**finales C, B, A**)
- 27 – 4 x 100 4 N filles (**class. au temps**)
- 28 – 4 x 100 4 N garçons (**class. au temps**)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Lundi 21 juillet 2014

4^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 29 – 50 NL filles (*séries*)
- 30 – 50 NL garçons (*séries*)
- 31 – 200 Dos filles (*séries*)
- 32 – 200 Dos garçons (*séries*)
- 33 – 100 Papillon filles (*séries*)
- 34 – 100 Papillon garçons (*séries*)
- 35 – 400 NL filles (*séries*)
- 36 – 400 NL garçons (*séries*)

5^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 37 – 50 NL filles (**finale C, B, A**)
- 38 – 50 NL garçons (**finale C, B, A**)
- 39 – 200 Dos filles (**finale C, B, A**)
- 40 – 200 Dos garçons (**finale C, B, A**)
- 41 – 100 Papillon filles (**finale C, B, A**)
- 42 – 100 Papillon garçons (**finale C, B, A**)
- 43 – 400 NL filles (**finale C, B, A**)
- 44 – 400 NL garçons (**finale C, B, A**)
- 45 – 4 x 100 NL filles (**class. au temps**)
- 46 – 4 x 100 NL garçons (**class. au temps**)

Mardi 22 juillet 2014

6^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 47 – 100 Brasse garçons (*séries*)
- 48 – 100 Brasse filles (*séries*)
- 49 – 100 NL garçons (*séries*)
- 50 – 100 NL filles (*séries*)
- 51 – 1500 NL garçons (*séries lentes*)

7^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 52 – 100 Brasse garçons (**finale C, B, A**)
- 53 – 100 Brasse filles (**finale C, B, A**)
- 54 – 1500 NL garçons (*série rapide*)
- 55 – 100 NL filles (**finale C, B, A**)
- 56 – 100 NL garçons (**finale C, B, A**)
- 57 – 4 x 200 NL filles (**class. au temps**)
- 58 – 4 x 200 NL garçons (**class. au temps**)

Mercredi 23 juillet 2014

8^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 59 – 200 Papillon filles (*séries*)
- 60 – 200 Papillon garçons (*séries*)
- 61 – 200 4 N filles (*séries*)
- 62 – 200 4 N garçons (*séries*)
- 63 – 100 Dos filles (*séries*)
- 64 – 100 Dos garçons (*séries*)
- 65 – 800 NL filles (*séries lentes*)

9^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00

- 66 – 800 NL filles (*série rapide*)
- 67 – 200 Papillon garçons (**finale C, B, A**)
- 68 – 200 Papillon filles (**finale C, B, A**)
- 69 – 200 4 N garçons (**finale C, B, A**)
- 70 – 200 4 N filles (**finale C, B, A**)
- 71 – 100 Dos garçons (**finale C, B, A**)
- 72 – 100 Dos filles (**finale C, B, A**)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France minimes

DAMES		
	14 ans	15 ans
50 NL	0:28.81	0:28.47
100 NL	1:03.21	1:02.48
200 NL	2:17.67	2:16.07
400 NL	4:48.31	4:44.95
800 NL	9:54.16	9:43.86
1500 NL	18:51.08	18:38.08
50 Dos	0:33.82	0:33.22
100 Dos	1:12.95	1:11.21
200 Dos	2:36.27	2:32.55
50 Bra.	0:37.42	0:36.76
100 Bra.	1:21.83	1:20.84
200 Bra.	2:55.77	2:53.65
50 Pap.	0:31.30	0:30.75
100 Pap.	1:10.38	1:09.11
200 Pap.	2:34.74	2:31.96
200 4 N.	2:35.82	2:33.99
400 4 N.	5:28.82	5:24.95

MESSIEURS		
	14 ans	15 ans
50 NL	0:26.75	0:25.82
100 NL	0:58.77	0:57.03
200 NL	2:09.95	2:06.11
400 NL	4:34.59	4:24.96
800 NL	9:32.02	9:11.95
1500 NL	18:15.30	17:30.47
50 Dos	0:31.26	0:30.32
100 Dos	1:07.78	1:05.30
200 Dos	2:27.87	2:22.46
50 Bra.	0:34.34	0:33.30
100 Bra.	1:15.52	1:12.76
200 Bra.	2:44.20	2:38.20
50 Pap.	0:29.29	0:28.23
100 Pap.	1:05.54	1:02.76
200 Pap.	2:25.56	2:19.38
200 4 N.	2:25.93	2:21.56
400 4 N.	5:11.32	5:02.00

Programme national « multicatégories »

Il s'agit de répertorier dans ce chapitre, les compétitions qui rassemblent plusieurs catégories d'âge dans un même championnat. On distingue deux types de programmes de compétitions :

- **Un programme avec une limite d'âge inférieure et couvrant plusieurs catégories d'âge mais sans limite d'âge supérieure.**

C'est le cas, par exemple, des championnats nationaux 16 ans et plus, une compétition réservée aux nageurs âgés de 16 ans et plus et qui se dispute avec un classement « toutes années d'âge » confondues et un classement des trois premiers cadets.

- **Un programme avec une limite d'âge inférieure et avec une limite d'âge supérieure.**

C'était le cas des championnats de France jeunes, une compétition réservée aux 14-18 ans et qui se disputait avec un classement « toutes années d'âge » confondues. Désormais, il n'existe plus de ce type de compétition dans le programme fédéral.

PROGRAMME DES CADETS

Objectifs prioritaires

■ Pour les nageurs

- Capitalisation du travail effectué dans les années antérieures. En liaison avec l'entraîneur, il s'agit d'individualiser progressivement les objectifs et l'entraînement au regard du plan de carrière.
- Mettre en avant l'importance d'une organisation favorisant la réussite du double projet.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel C.
- Accès possible aux Brevets fédéraux d'entraîneurs.

■ Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse en trouver un qui soit adapté à sa propre maturité physiologique et psychologique.

Finalités

- S'inscrire dans une démarche d'accès au haut niveau pour les nageurs qui en ont les capacités en s'appuyant sur les Pôles Espoirs, Pôles France Jeunes et Pôles France.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n'envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d'animateur et d'entraîneurs au sein du club.

Constatations

Cette population représente 16.031 nageurs de 16 et 17 ans (8.177 filles et 7.854 garçons), soit 5,53 % des licenciés de la FFN pour la saison 2011-2012, une statistique en hausse de 0,13 % par rapport à 2010-2011.

C'est la cinquième catégorie la plus nombreuse, après celles des avenirs, des benjamins, des poussins et des minimes.

Des deux groupes d'âge précédents (benjamins et minimes), c'est celui qui enregistre une hausse en valeur absolue la plus grande avec un gain de 543 licenciés d'une saison à l'autre, principalement en filles. Sur l'ensemble de l'olympiade 2009 à 2012, le gain est de 184 licenciés (15.847 en 2009) entre la première et la dernière saison.

Son taux de fidélisation est faible (22 % ne renouvellent pas leur licence). Il s'agit, en général, d'un départ vers d'autres activités sportives ou d'un renoncement souvent définitif.

Préconisations

- Organisations régionales, interrégionales et nationales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir quatre types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels et formation d'éducateurs.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui s'orienteront ou poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui s'orienteront vers une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux cadettes et aux cadets de 16 et 17 ans, nés en 1998 et 1997, le programme de compétitions suivant :

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Championnats nationaux 16 ans et plus.

Parcours interrégional

- Championnats interrégionaux en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

■ Compétitions par équipes

- De régions : Coupe des Régions - Trophée Jean-POMMAT.
- De clubs : championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.

PROGRAMME DES JUNIORS

■ Objectifs prioritaires

■ Pour les nageurs

- Capitalisation du travail effectué dans les années antérieures. Individualisation des objectifs. Personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme scolaire, universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif : optimisation de la réussite au double projet.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel B.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès aux diplômes fédéraux d'entraîneurs.

■ Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse trouver celui qui lui convient.

■ Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n'envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d'entraîneurs au sein du club.

■ Constatations

- Cette population représente 11.107 nageurs de 18, 19 et 20 ans (5.356 filles et 5.751 garçons), soit 3,8 % des licenciés de la FFN pour la saison 2011-2012, une statistique en baisse de 0,1 % par rapport à 2010-2011.
- C'est le groupe d'âge le moins représenté au sein de la FFN pour la saison 2011-2012. Autre particularité, alors que pour tous les autres groupes d'âge les filles sont plus nombreuses que les garçons, c'est l'inverse pour cette catégorie. Les véritables raisons restent à déterminer.
- Nous constatons une baisse substantielle des effectifs d'une année sportive à l'autre (12.019 nageurs en 2009, 11.744 en 2010, 11.289 en 2011), soit une perte de 182 licenciés. Le pourcentage face au total des licenciés est également en régression pour cette saison (4,19 % en 2008, 4,07 % en 2010, 3,9 % en 2011).
- Son taux de fidélisation est faible (un cinquième ne renouvelle pas leur licence).
- C'est une population qui cherche sa voie, au carrefour de la fin de l'adolescence et du début de l'âge adulte.

■ Préconisations

- Organisations régionales, interrégionales et nationales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels ; formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

■ Menu des compétitions

Il est proposé aux juniors filles et garçons (18, 19, 20 ans), nés en 1996, 1995 et 1994, le programme suivant :

■ Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.
- Championnats nationaux 16 ans et plus.

Parcours interrégional

- Championnats interrégionaux en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

■ Compétitions par équipes

De clubs : championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du vendredi 25 au mardi 29 juillet 2014■ 10 réunions	Championnats nationaux 16 ans et plus	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : consulter l'agenda du web■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition de référence nationale</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 16 et plus (1998 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs de la série nationale par année d'âge 16 ans et plus + nageurs qualifiés à partir des grilles de qualification 16, 17, 18, 19 ans et plus	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 14/07/2014 au 21/07/2014■ Liste des engagés : 22/07/2014■ Réunion technique : 24/07/2014 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition innovante dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats nationaux 16 ans et plus absorbent les ex-championnats de France cadets (16-17 ans) réintroduits en 1997, la finalité de ce groupe d'âge, tout en les confrontant aux 18 ans et plus, une concurrence qui, en dehors des nageurs sélectionnés dans une équipe de France, n'avait plus de finalité nationale estivale.

Outre le podium 16 ans et plus, cette compétition récompense également les podiums cadets. Son but est de maintenir un objectif le plus tard possible afin d'éduquer nos nageuses, nageurs et entraîneurs à nager plus longtemps dans la saison, à l'image des meilleures nations mondiales

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Finales A, B et C réservée aux cadets, quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Pour les 800 m et 1500 m nage libre, séries lentes le matin et série rapide l'après-midi.

■ Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons)

4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages (*classement au temps pour les trois relais*)

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés à la FFN

■ Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- Les nageurs de la série nationale par année d'âge 16 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2012-2013.

Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

En cas d'absence de performance dans la base, ils seront engagés au temps symbolique (59:59.99) et seront affichés AT (absence de temps).

- Les nageurs 16 ans et plus ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 d'hiver ou d'été, une performance correspondant à la grille de leur année d'âge ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve au choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

■ Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France cadets que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la grille de qualification 19 ans et plus, sauf accord entre les fédérations.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Il sera décerné une médaille aux lauréats du podium 16 ans et plus de chaque course à l'issue des finales.

Il sera également récompensé un podium cadets réservé aux trois premiers Français de chaque épreuve âgé de 16 ou 17 ans et ayant participé à une finale (A, B ou C) voire les séries, le rang étant toujours déterminant sur la performance.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 25 juillet 2014

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30
1 – 1500 NL filles (<i>séries lentes</i>)	9 – 1500 NL filles (<i>série rapide</i>)
2 – 400 NL garçons (<i>séries</i>)	10 – 400 NL garçons (finales C*, B, A)
3 – 200 Dos filles (<i>séries</i>)	11 – 200 Dos filles (finales C*, B, A)
4 – 100 Dos garçons (<i>séries</i>)	12 – 100 Dos garçons (finales C*, B, A)
5 – 100 Brasse filles (<i>séries</i>)	13 – 100 Brasse filles (finales C*, B, A)
6 – 50 Brasse garçons (<i>séries</i>)	14 – 50 Brasse garçons (finales C*, B, A)
7 – 200 Papillon filles (<i>séries</i>)	15 – 200 Papillon filles (finales C*, B, A)
8 – 100 Papillon garçons (<i>séries</i>)	16 – 100 Papillon garçons (finales C*, B, A)
	17 – 4 x 100 NL filles (class. au temps)
	18 – 4 x 100 NL garçons (class. au temps)

Samedi 26 juillet 2014

3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30
19 – 100 NL filles (<i>séries</i>)	25 – 100 NL filles (finales C*, B, A)
20 – 50 NL garçons (<i>séries</i>)	26 – 50 NL garçons (finales C*, B, A)
21 – 50 Brasse filles (<i>séries</i>)	27 – 50 Brasse filles (finales C*, B, A)
22 – 200 Brasse garçons (<i>séries</i>)	28 – 200 Brasse garçons (finales C*, B, A)
23 – 200 4 N filles (<i>séries</i>)	29 – 200 4 N filles (finales C*, B, A)
24 – 400 4 N garçons (<i>séries</i>)	30 – 400 4 N garçons (finales C*, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 27 juillet 2014

5^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 – 800 NL filles (*séries lentes*)
- 32 – 800 NL garçons (*séries lentes*)
- 33 – 100 Dos filles (*séries*)
- 34 – 200 Dos garçons (*séries*)
- 35 – 50 NL filles (*séries*)
- 36 – 100 NL garçons (*séries*)
- 37 – 100 Papillon filles (*séries*)
- 38 – 200 Papillon garçons (*séries*)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 39 – 800 NL filles (*série rapide*)
- 40 – 800 NL garçons (*série rapide*)
- 41 – 100 Dos filles (**finale C*, B, A**)
- 42 – 200 Dos garçons (**finale C*, B, A**)
- 43 – 50 NL filles (**finale C*, B, A**)
- 44 – 100 NL garçons (**finale C*, B, A**)
- 45 – 100 Papillon filles (**finale C*, B, A**)
- 46 – 200 Papillon garçons (**finale C*, B, A**)
- 47 – 4 x 200 NL filles (**class. au temps**)
- 48 – 4 x 200 NL garçons (**class. au temps**)

Lundi 28 juillet 2014

7^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 49 – 200 NL filles (*séries*)
- 50 – 200 NL garçons (*séries*)
- 51 – 200 Brasse filles (*séries*)
- 52 – 100 Brasse garçons (*séries*)
- 53 – 400 4 N filles (*séries*)
- 54 – 200 4 N garçons (*séries*)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15 h 30 • Début des épreuves : 17 h 30

- 55 – 200 NL filles (**finale C*, B, A**)
- 56 – 200 NL garçons (**finale C*, B, A**)
- 57 – 200 Brasse filles (**finale C*, B, A**)
- 58 – 100 Brasse garçons (**finale C*, B, A**)
- 59 – 400 4 N filles (**finale C*, B, A**)
- 60 – 200 4 N garçons (**finale C*, B, A**)

Mardi 29 juillet 2014

9^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 61 – 400 NL filles (*séries*)
- 62 – 1500 NL garçons (*séries lentes*)
- 63 – 50 Dos filles (*séries*)
- 64 – 50 Dos garçons (*séries*)
- 65 – 50 Papillon filles (*séries*)
- 66 – 50 Papillon garçons (*séries*)

10^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30

- 67 – 400 NL filles (**finale C*, B, A**)
- 68 – 1500 NL garçons (*série rapide*)
- 69 – 50 Dos filles (**finale C*, B, A**)
- 70 – 50 Dos garçons (**finale C*, B, A**)
- 71 – 50 Papillon filles (**finale C*, B, A**)
- 72 – 50 Papillon garçons (**finale C*, B, A**)
- 73 – 4 x 100 4 N filles (**class. au temps**)
- 74 – 4 x 100 4 N garçons (**class. au temps**)

C* - La finale C est protégée et réservée aux nageurs 16-17 ans non qualifiés en finales A et B

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats nationaux 16 ans et plus

DAMES				
	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et plus
50 NL	0:28.15	0:27.83	0:27.37	0:26.92
100 NL	1:01.76	1:00.71	0:59.70	0:58.88
200 NL	2:14.51	2:12.23	2:10.02	2:08.24
400 NL	4:41.68	4:36.90	4:32.29	4:29.30
800 NL	9:37.19	9:27.46	9:21.16	9:14.99
1500 NL	18:25.38	18:00.81	17:48.93	17:31.60
50 Dos	0:32.64	0:32.08	0:31.54	0:30.85
100 Dos	1:10.38	1:09.16	1:08.37	1:07.03
200 Dos	2:30.75	2:28.14	2:26.45	2:23.57
50 Bra.	0:36.33	0:35.91	0:35.30	0:34.32
100 Bra.	1:19.88	1:18.48	1:17.13	1:15.39
200 Bra.	2:51.58	2:48.57	2:45.67	2:41.94
50 Pap.	0:30.39	0:29.86	0:29.19	0:28.55
100 Pap.	1:08.30	1:07.10	1:05.95	1:04.66
200 Pap.	2:30.17	2:27.55	2:25.02	2:22.17
200 4 N.	2:32.20	2:29.59	2:27.90	2:25.03
400 4 N.	5:21.17	5:15.67	5:12.10	5:06.05

MESSIEURS				
	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et plus
50 NL	0:25.82	0:25.26	0:24.66	0:23.65
100 NL	0:55.71	0:54.76	0:53.54	0:52.52
200 NL	2:03.19	2:01.09	1:58.40	1:56.14
400 NL	4:20.39	4:14.54	4:08.95	4:05.57
800 NL	8:56.27	8:50.25	8:32.96	8:27.44
1500 NL	17:12.36	16:49.16	16:16.25	16:08.36
50 Dos	0:29.42	0:28.75	0:28.10	0:27.56
100 Dos	1:03.37	1:02.27	1:01.20	0:59.83
200 Dos	2:18.25	2:15.84	2:13.51	2:10.53
50 Bra.	0:32.32	0:31.57	0:30.87	0:30.27
100 Bra.	1:10.60	1:09.37	1:08.18	1:06.29
200 Bra.	2:33.51	2:30.84	2:28.25	2:24.53
50 Pap.	0:27.56	0:26.93	0:26.03	0:25.68
100 Pap.	1:01.28	1:00.21	0:58.84	0:57.69
200 Pap.	2:16.08	2:13.71	2:10.67	2:08.12
200 4 N.	2:19.06	2:15.86	2:12.07	2:09.89
400 4 N.	4:56.67	4:49.85	4:41.75	4:37.11

Programme national « toutes catégories »

Il s'agit de répertorier dans ce chapitre, les compétitions qui rassemblent toutes les catégories d'âge dans un même championnat, à l'exception de celles précisant la mention 13 ans et plus.

Le concept

À l'inverse des programmes par catégories d'âge réservés à une même population et des programmes « multicatégories » qui regroupent plusieurs catégories d'âge, le programme national « toutes catégories » est un programme de compétitions nationales qui rassemble toutes les catégories d'âge – sauf la mention « à partir de 13 ans » – sur une même compétition. On distingue deux types de programmes de compétitions :

- **Un programme avec une limite d'âge inférieure mais sans limite d'âge supérieure.**

C'est le cas des championnats de France Élite, des championnats de France en bassin de 25 m, qui sont des compétitions réservées aux 14 ans et plus et qui se disputent avec un classement « toutes années d'âge » confondues.

- **Un programme sans aucune limite d'âge inférieure ou supérieure.**

C'est le cas des championnats nationaux interclubs en 25 m toutes catégories accessibles à toutes les catégories d'âge.

Objectifs prioritaires

■ Pour les nageurs

- Mettre la démarche d'excellence, engagée précédemment, à l'épreuve de la confrontation à l'échelon national toutes années d'âge confondues. Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs.

Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée dans un contexte convivial à ceux qui ne peuvent pas (ou ne veulent pas) envisager une pratique de haut niveau.
- Orienter les nageurs vers d'autres pratiques de la FFN.

Constatations

- Cette population représente 140.555 licenciés à partir de 14 ans, soit 48,54 % des licenciés de la FFN pour la saison 2011-2012, une statistique en hausse par rapport à 2010-2011 mais qui reste en deçà de 2008-2009 (140.751).
- 9.471 nageurs (4.040 filles et 5.431 garçons) appartiennent à une série, soit 6,73 % de cette population, une statistique à la hausse de 451 nageurs comparativement à la saison 2010-2011 (9.020 nageurs).
- C'est une population inscrite dans un projet de vie au centre de ses volontés de pratique : une partie s'oriente vers le haut niveau tandis qu'une autre s'entretient dans le domaine du loisir.

Préconisations

- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux messieurs et aux dames, les compétitions ci-après affichées dans les pages suivantes selon la chronologie du calendrier fédéral de la saison.

- Championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.
- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Élite.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Les samedi 9 et/ou dimanche 10 novembre et/ou lundi 11 novembre 2013■ 2 réunions	Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : consulter le site internet de chaque comité régional■ Compétition d'animation
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons*	<ul style="list-style-type: none">■ Compétition par équipes de clubs de dix nageurs	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Pour respecter les échéances, consulter régulièrement votre espace extraNat ainsi que les sites internet FFN (national, régional et départemental)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr■ Pour les autres poules :<ul style="list-style-type: none">- Envoi : J à J + 8- Publication : J + 1 à J + 9- Réclamations : J + 20- Validation définitive : J + 60	

* Pour les enfants nés en 2004 et après, se reporter au règlement de l'ENF.

Préambule

Objectif : toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 30.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises de 12 à 17 ans en bassin de 25 m initiées en 2010 ou bien encore des records de France.

Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les « petits » de côtoyer les plus grands. Pour l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), le programme a bénéficié d'un toilettage. Afin de donner encore plus de rythme à chacune des réunions, le nombre d'épreuves de demi-fond a été diminué et celui des relais augmenté. Le 10 x 100 m nage libre pour lancer les interclubs a fait place à un 10 x 50 m nage libre.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable de la Commission sportive de natation course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisée à condition de disposer de trois chronomètres (bouton presseur) par ligne.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

■ Épreuves de relais (4 en dames et 4 en messieurs)

4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le juge-arbitre affecté à la meilleure poule régionale sera désigné par l'interrégion. Le ou les juges arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Dispositions particulières

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national.

Le comité régional fixe :

- le nombre d'équipes en finales régionales en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale ;
- l'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des régions selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximum par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Précision : la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 m nage libre.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.

Tout nageur transféré ou nouvellement licencié de niveau de la série Élite, quel que soit son statut ou sa nationalité, non répertorié sur les grilles de séries, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître auprès de la commission des séries et du cadre technique référent de la région d'origine de la demande afin d'obtenir son intégration à la date du **9 octobre** de la saison en cours dans les grilles de séries de la FFN.

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant aux grilles des collectifs internationaux « Olympique », « Mondial » et « Européen » ou de série Élite, en vigueur dans les Règlements sportifs.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les dispositions financières (droits d'engagements, modalités concernant les forfaits...) et les récompenses sont laissées à l'initiative des régions.

Classements des équipes

Seules les équipes qui ne respectent pas les critères de participation ne peuvent pas être classées. La disqualification d'une équipe n'entraîne pas celle des autres équipes du même club. Les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront valides et enregistrées.

Le classement des équipes de club s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre et 4 x 100 m nage libre) servira à départager les équipes.

À l'issue des interclubs, les régions fourniront le classement des équipes dames d'une part et messieurs d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacun des comités régionaux responsables de l'organisation des poules régionales au sein de sa région.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats régionaux interclubs un rang national à chaque équipe.

■ **La Nationale 1 prendra en compte :**

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de Série Nationale 1A interclubs ;
- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de Série Nationale 1B interclubs.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ La Nationale 2 (par interrégion) prendra en compte :

- les trente-deux équipes suivantes en dames et les trente-deux équipes suivantes en messieurs par interrégion seront classées de Série Nationale 2 interclubs.

■ La Nationale 3 (par région) prendra en compte :

- toutes les équipes suivantes ;
 - les régions peuvent, selon le même principe, établir un niveau Nationale 4 départemental.
- Il sera également édité un classement général aux points regroupant toutes les équipes ayant participé.

■ Classement national des clubs « Classement des compétitions par équipes »

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en natation course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

■ Programme

1 ^{re} réunion*	2 ^e réunion*
1 – 10 x 50 NL dames	15 – 4 x 200 NL dames
2 – 10 x 50 NL messieurs	16 – 4 x 200 NL messieurs
3 – 100 Dos dames	17 – 200 Dos dames
4 – 200 Dos messieurs	18 – 100 Dos messieurs
5 – 100 Brasse dames	19 – 200 Brasse dames
6 – 200 Brasse messieurs	20 – 100 Brasse messieurs
7 – 100 NL dames	21 – 400 NL dames
8 – 400 NL messieurs	22 – 100 NL messieurs
9 – 100 Papillon dames	23 – 200 Papillon dames
10 – 200 Papillon messieurs	24 – 100 Papillon messieurs
11 – 100 4 N dames	25 – 200 4 N dames
12 – 200 4 N messieurs	26 – 100 4 N messieurs
Pause 15'	Pause 15'
13 – 4 x 100 NL dames	27 – 4 x 100 4 N dames
14 – 4 x 100 NL messieurs	28 – 4 x 100 4 N messieurs

*Horaires à la discrétion de chaque organisateur en sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant chaque début de réunion.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du jeudi 5 au dimanche 8 décembre 2013■ 8 réunions	X^{es} Championnats de France en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : Dijon (Côte-d'Or)■ Bassin : 25 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison sportive 2012-2013	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 24/11/2013 au 01/12/2013■ Liste des engagés : 02/12/2013■ Réunion technique : 04/12/2013 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

De nouveau inscrits au calendrier fédéral à la fin de l'année calendaire 2004, lors de la première saison de l'olympiade Pékin (2005-2008) puis confirmer pour toutes les saisons de l'olympiade Londres (2009-2012), les championnats de France en bassin de 25 m ont réconcilié notre Élite nationale avec le petit bassin, un équipement privilégié pour l'entraînement du premier trimestre. Cette redécouverte a été possible grâce à l'allègement du calendrier hivernal du poids des « interclubs » sur un seul et unique week-end au lieu de deux précédemment, voire trois dans certains cas.

Afin de densifier les effectifs et renforcer encore l'intérêt sportif de ce rendez-vous national majeur en petit bassin, le programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016) propose d'y greffer le contingent des nageurs des championnats de France jeunes ainsi que l'esprit de son mode de qualification pour cette tranche d'âge.

Pour le millésime 2014, le choix de la date s'est porté sur le deuxième week-end du mois de décembre, une semaine avant les championnats d'Europe en bassin de 25 m programmées à Herning (Danemark), un enchaînement des événements qui a fait ses preuves pour performer à l'échéance internationale.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries, finales A et B toutes catégories et finale C sur les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m.*

Pour les 800 m et 1500 m nage libre : classement au temps avec la meilleure série disputée l'après-midi.

**La finale C est protégée et réservée aux nageurs 14-18 ans non qualifiés en finales A et B.*

■ Épreuves de relais (2 en dames et 2 en messieurs)

- Relais : 4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages

Classement au temps.

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés à la FFN

■ Épreuves individuelles

- Les nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2012-2013. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils seront engagés au temps symbolique (59:59.99) et seront affichés AT (absence de temps).

■ Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais).
- Il ne peut y avoir plus de deux relais par club engagés.
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Ils ne pourront s'engager aux championnats de France en bassin de 25 m que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la série nationale seniors, sauf accord entre les fédérations.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Dispositions particulières pour les nageurs d'eau libre

- 1 - Les nageurs internationaux Eau libre seniors : l'accès aux épreuves est équivalent aux nageurs de série nationale.
- 2 - Les nageurs internationaux Eau libre juniors 2012-2013 ainsi que les trois premiers des championnats de France eau libre 2012-2013 (championnats de France 5 km, 10 km, 25 km) peuvent demander à participer aux 800 m nage libre et 1500 m nage libre plus deux épreuves au choix. La participation sera accordée à la condition suivante : réaliser lors de la saison 2012-2013 les temps de la série nationale seniors natation course (compétition officielle organisée en bassin de 50 m et avec chronométrage électronique) sur l'une des deux épreuves du 800 m nage libre et du 1500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée à : natation@ffnatation.fr, à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver.

Procédures d'engagements

- La liste nominative des qualifiés paraîtra sur le site internet FFN en début de saison sportive.
- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
- Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de « champion de France en bassin de 25 m » au vainqueur français de chaque épreuve.

Pour les épreuves de relais, un podium toutes catégories sera décerné.

Pour les podiums « jeunes » des courses individuelles exclusivement, seront récompensés les trois premiers Français au terme des trois finales, C réservée aux 14-18 ans, B et A toutes catégories, et à partir du rang de classement des nageurs (priorité accordée au rang des finalistes indépendamment des performances réalisées lors de ces trois finales).

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Judi 5 décembre 2013

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : à définir • Début des épreuves : + 2 h
1 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	12 – 50 NL messieurs (finale C*, B, A)
2 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	13 – 50 Brasse dames (finale C*, B, A)
3 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	14 – 400 NL messieurs (finale C*, B, A)
4 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	15 – 200 Dos messieurs (finale C*, B, A)
5 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	16 – 100 Dos dames (finale C*, B, A)
6 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	17 – 100 Papillon messieurs (finale C*, B, A)
7 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	18 – 200 4 N dames (finale C*, B, A)
8 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	19 – 100 Brasse messieurs (finale C*, B, A)
9 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	20 – 200 Papillon dames (finale C*, B, A)
10 – 400 NL messieurs (<i>séries</i>)	21 – 200 4 N messieurs (finale C*, B, A)
11 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	22 – 100 NL dames (finale C*, B, A)
	23 – 4 x 50 4 N messieurs (class. au temps)
	24 – 4 x 50 NL dames (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 6 décembre 2013

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 25 – 800 NL messieurs (*séries lentes*)
- 26 – 50 Dos messieurs (*séries*)
- 27 – 50 Papillon dames (*séries*)
- 28 – 400 4 N messieurs (*séries*)
- 29 – 100 4 N dames (*séries*)
- 30 – 200 Brasse dames (*séries*)
- 31 – 100 NL messieurs (*séries lentes*)
- 32 – 800 NL dames (*séries lentes*)

4^e réunion

Ouverture des portes : à définir • Début des épreuves : + 2 h

- 33 – 800 NL dames (*série rapide*)
- 34 – 50 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 35 – 50 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 36 – 400 4 N messieurs (**finales C*, B, A**)
- 37 – 200 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 38 – 100 NL messieurs (**finales C*, B, A**)
- 39 – 100 4 N dames (**finales C*, B, A**)
- 40 – 800 NL messieurs (*série rapide*)

Samedi 7 décembre 2013

5^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 41 – 1500 NL dames (*séries lentes*)
- 42 – 50 Dos dames (*séries*)
- 43 – 50 Brasse messieurs (*séries*)
- 44 – 400 NL dames (*séries*)
- 45 – 100 dos messieurs (*séries*)
- 46 – 100 Brasse dames (*séries*)
- 47 – 100 4 N messieurs (*séries*)
- 48 – 100 Papillon dames (*séries*)
- 49 – 200 Papillon messieurs (*séries*)
- 50 – 1500 NL messieurs (*séries lentes*)

6^e réunion

Ouverture des portes : à définir • Début des épreuves : + 2 h

- 51 – 1500 NL messieurs (*série rapide*)
- 52 – 50 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 53 – 50 brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 54 – 400 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 55 – 100 4 N messieurs (**finales C*, B, A**)
- 56 – 100 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 57 – 100 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 58 – 200 Papillon messieurs (**finales C*, B, A**)
- 59 – 100 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 60 – 1500 NL dames (*série rapide*)

Dimanche 8 décembre 2013

7^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 61 – 50 NL dames (*séries*)
- 62 – 50 Papillon messieurs (*séries*)
- 63 – 400 4 N dames (*séries*)
- 64 – 200 Brasse messieurs (*séries*)
- 65 – 200 NL dames (*séries*)
- 66 – 200 NL messieurs (*séries*)
- 67 – 200 Dos dames (*séries*)

8^e réunion

Ouverture des portes : à définir • Début des épreuves : + 2 h

- 68 – 50 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 69 – 50 Papillon messieurs (**finales B, A**)
- 70 – 400 4 N dames (**finales C*, B, A**)
- 71 – 200 Brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 72 – 200 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 73 – 200 NL messieurs (**finales C*, B, A**)
- 74 – 200 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 75 – 4 x 50 NL messieurs (**class. au temps**)
- 76 – 4 x 50 4 N dames (**class. au temps**)

C* - La finale C est protégée et réservée aux nageurs 14-18 ans non qualifiés en finales A et B.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du lundi 7 au dimanche 13 avril 2014■ 14 réunions	Championnats de France Élite	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : Chartres (Eure-et-Loir)■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale et qualificative
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Les nageurs des séries nationales par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2012-2013 et les nageurs qualifiés à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 27/03/2014 au 03/04/2014■ Liste des engagés : 04/04/2014■ Réunion technique : 06/04/2014 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Célébration annuelle et concrétisation de tant d'efforts, c'est le rêve d'un premier aboutissement pour tous les nageurs. Occasion privilégiée de battre des records et de devenir champion, sous l'œil attentif des médias, ils constitueront cette année le rendez-vous à ne pas manquer pour espérer pouvoir se sélectionner, entre autres, aux championnats d'Europe de Berlin (Allemagne), la première échéance continentale d'importance de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016).

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 400 m, 800 m et 1500 m

● Séries toutes catégories

● Finales

- Toutes catégories (8 meilleurs temps des séries).
- CEJ (pour les filles 1998-1999, pour les garçons 1996-1997).
- COMEN (pour les filles 2000-2001, pour les garçons 1998-1999).

Pour tous les 50 m, 100 m et 200 m

● Séries toutes catégories

● Demi-finales

- Élite (pour les filles 1997 et avant, pour les garçons 1995 et avant).
- CEJ (pour les filles 1998-1999, pour les garçons 1996-1997).
- COMEN (pour les filles 2000-2001, pour les garçons 1998-1999).

● Finales

- Toutes catégories (8 meilleurs temps de toutes les demi-finales confondues).
- CEJ (pour les filles 1998-1999, pour les garçons 1996-1997).
- COMEN (pour les filles 2000-2001, pour les garçons 1998-1999).

Mode de qualification

Dispositions pour les nageurs licenciés et sélectionnables à la FFN

■ Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

1 - Les nageurs des séries nationales par année d'âge identifiés à l'issue de la saison 2012-2013.

Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils seront engagés au temps symbolique (59:59.99) et seront affichés AT (absence de temps).

2 - Les nageurs 14 ans et ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 d'hiver une performance correspondant à la grille de leur année d'âge peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve au choix, quel que soit le nombre d'épreuves dans lesquelles le nageur est qualifié. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dispositions pour les nageurs non licenciés à la FFN et les nageurs non sélectionnables

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France Élite que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la série nationale seniors, sauf accord entre les fédérations.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

S'agissant d'une compétition « open » sélective pour les équipes de France, la règle interdit la participation des nageurs non sélectionnables en finales A et en demi-finales des épreuves de 100 m et 200 m nage libre féminin et masculin en raison des qualifications des nageurs français pour les épreuves de relais en sélection nationale.

Dispositions particulières pour les nageurs d'eau libre

1 - Les nageurs internationaux Eau libre seniors : l'accès aux épreuves est équivalent aux nageurs de série nationale.

2 - Les nageurs internationaux Eau libre juniors 2012-2013 ainsi que les trois premiers des championnats de France eau libre 2012-2013 (championnats de France 5 km, 10 km, 25 km) peuvent demander à participer aux 800 m nage libre et 1500 m nage libre plus deux épreuves au choix. La participation sera accordée à la condition suivante : réaliser lors de la saison 2012-2013 les temps de la série nationale seniors natation course (compétition officielle organisée en bassin de 50 m et avec chronométrage électronique) sur l'une des deux épreuves du 800 m nage libre et du 1500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée à : natation@ffnatation.fr, à l'issue des championnats de Nationale 2 d'hiver.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la natation course inclus dans ce document.

Classement national des clubs « Trophée Élite des clubs »

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales, puis les demi-finales et les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de « champion de France en bassin de 50 m » au vainqueur français de chaque épreuve. Pour les épreuves de relais, un podium toutes catégories sera décerné.

Pour les podiums CEJ et COMEN des courses individuelles exclusivement, seront récompensés les trois premiers Français au terme des trois finales et à partir du rang de classement des nageurs (priorité accordée au rang des finalistes indépendamment des performances réalisées lors de ces trois finales).

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Ce chapitre fera l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France Élite

DAMES					
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	0:28.57	0:28.16	0:27.84	0:27.60	0:26.92
100 NL	1:02.48	1:01.76	1:00.71	0:59.70	0:58.88
200 NL	2:16.07	2:14.51	2:12.23	2:10.02	2:08.24
400 NL	4:44.95	4:41.68	4:36.90	4:32.29	4:29.30
800 NL	9:43.86	9:37.19	9:27.46	9:21.16	9:14.99
1500 NL	18:38.08	18:25.38	18:00.81	17:48.93	17:31.60
50 Dos	0:33.22	0:32.64	0:32.08	0:31.54	0:30.85
100 Dos	1:11.21	1:10.38	1:09.16	1:08.37	1:07.03
200 Dos	2:32.55	2:30.75	2:28.14	2:26.45	2:23.57
50 Bra.	0:36.76	0:36.33	0:35.91	0:35.30	0:34.32
100 Bra.	1:20.84	1:19.88	1:18.48	1:17.13	1:15.39
200 Bra.	2:53.65	2:51.58	2:48.57	2:45.67	2:41.94
50 Pap.	0:30.75	0:30.39	0:29.86	0:29.19	0:28.55
100 Pap.	1:09.11	1:08.30	1:07.10	1:05.95	1:04.66
200 Pap.	2:31.96	2:30.17	2:27.55	2:25.02	2:22.17
200 4 N.	2:33.99	2:32.20	2:29.59	2:27.90	2:25.03
400 4 N.	5:24.95	5:21.17	5:15.67	5:12.10	5:06.05

MESSIEURS					
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	0:26.30	0:25.82	0:25.26	0:24.66	0:23.65
100 NL	0:57.03	0:55.71	0:54.76	0:53.54	0:52.52
200 NL	2:06.11	2:03.19	2:01.09	1:58.40	1:56.14
400 NL	4:24.96	4:20.39	4:14.54	4:08.95	4:05.57
800 NL	9:11.95	8:56.27	8:50.25	8:32.96	8:27.44
1500 NL	17:30.47	17:12.36	16:49.16	16:16.25	16:08.36
50 Dos	0:30.32	0:29.42	0:28.75	0:28.10	0:27.56
100 Dos	1:05.30	1:03.37	1:02.27	1:01.20	0:59.83
200 Dos	2:22.46	2:18.25	2:15.84	2:13.51	2:10.53
50 Bra.	0:33.30	0:32.32	0:31.57	0:30.87	0:30.27
100 Bra.	1:12.76	1:10.60	1:09.37	1:08.18	1:06.29
200 Bra.	2:38.20	2:33.51	2:30.84	2:28.25	2:24.53
50 Pap.	0:28.23	0:27.56	0:26.93	0:26.03	0:25.68
100 Pap.	1:02.76	1:01.28	1:00.21	0:58.84	0:57.69
200 Pap.	2:19.38	2:16.08	2:13.71	2:10.67	2:08.12
200 4 N.	2:21.56	2:19.06	2:15.86	2:12.07	2:09.89
400 4 N.	5:02.00	4:56.67	4:49.85	4:41.75	4:37.11

Programmes interrégional, régional et départemental « toutes catégories »

Le concept

En complément des programmes nationaux précédents, les programmes interrégional, régional et départemental « toutes catégories » sont également des programmes de compétition qui rassemblent toutes les catégories d'âge – sauf mention – à partir de 14 ans, sur une même compétition.

On distingue également deux types de programmes de compétitions :

- **Un programme avec une limite d'âge inférieure mais sans limite d'âge supérieure.**

C'est le cas des championnats interrégionaux, régionaux et départementaux en bassin de 25 m, des championnats régionaux en bassin de 25 m et des championnats régionaux d'été, des championnats de Nationale 2 d'hiver et des championnats de Nationale 2 d'été, qui sont des compétitions réservées aux 14 ans et plus (nés en 2000 et avant).

- **Un programme sans aucune limite d'âge inférieure ou supérieure.**

C'est le cas des championnats nationaux interclubs toutes catégories en 25 m accessibles à toutes les catégories d'âge.

Objectifs prioritaires

■ Pour les nageurs

- Mettre la démarche d'excellence, engagée précédemment, à l'épreuve de la confrontation toutes années d'âge confondues et à l'échelon territorial. Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale du comité régional.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs.

■ Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique. Il est important, pour les régions et les départements, de ne pas s'enfermer dans un copier/coller du programme sportif national.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée dans un contexte convivial à ceux qui ne peuvent pas (ou ne veulent pas) envisager une pratique de haut niveau.
- Orienter les nageurs vers d'autres pratiques de la FFN.

Constatations

- Cette population représente 140.555 licenciés à partir de 14 ans, soit 48,54 % des licenciés de la FFN pour la saison 2011-2012, une statistique en hausse par rapport à 2010-2011 (138.950) mais en baisse par rapport à 2008-2009 (140.751).
- 9.020 nageurs appartiennent à une série, soit 6,5 % de cette population, une statistique à la hausse comparativement à la saison 2009-2010 (8.082 nageurs).
- C'est une population inscrite dans un projet de vie au centre de ses volontés de pratique : une partie s'oriente vers le haut niveau tandis qu'une autre s'entretient dans le domaine du loisir.

Préconisations

- Organisations départementales et régionales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, régions).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux messieurs et aux dames, à partir de 14 ans (nés en 2000 et avant), sur un ensemble de compétitions individuelles et par équipes.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Parcours interrégional

- Championnats interrégionaux en bassin de 25 m.
- Championnats de Nationale 2 d'hiver.
- Championnats de Nationale 2 d'été.

■ Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux d'été.

■ Parcours départemental

- Championnats départementaux en bassin de 25 m.
- Championnats départementaux d'été (bassin de 25 m ou de 50 m).

■ Compétition par équipes

- Championnats nationaux interclubs « toutes catégories » en bassin de 25 m.

Les compétitions ci-dessus sont affichées dans les pages suivantes selon la chronologie du calendrier fédéral de la saison.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2013*■ 3 à 4 réunions	Championnats départementaux en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les départements■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des départements sous couvert du comité régional	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (jour de la compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

* Dates préconisées.

Préambule

Première compétition majeure du parcours départemental, les championnats départementaux en bassin de 25 m peuvent ouvrir la porte des championnats régionaux en bassin de 25 m qui, eux-mêmes, offrent l'unique accès – pour les nageurs qui ne sont pas de série interrégionale – aux interrégionaux en bassin de 25 m, fin décembre. Tout est possible à partir de cette échéance en début de saison.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation est préconisée au sein de chaque département.

Équipements

Bassin de 25 m homologué, chronométrage automatique préconisé.

Durée

Deux jours. Trois à quatre réunions.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

■ Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités régionaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur département de licence sauf accord entre comités départementaux ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les régions sont invitées à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétitions cohérent avec des périodes de travail indispensable pour ce niveau d'expertise. Toutefois, il semble important de rappeler que cette compétition est qualificative aux championnats régionaux en bassin de 25 m.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et le règlement sont laissés à l'initiative du département.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités départementaux.

Programme et horaires

Laissées à l'initiative des comités départementaux.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Les samedi 7 et dimanche 8 décembre 2013■ 4 réunions	Championnats régionaux en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les régions■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des régions	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (jour de la compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Échéance majeure du début de saison dans les régions, cette compétition est la première des deux portes pour accéder au parcours interrégional.

En effet, les championnats régionaux en bassin de 25 m sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux en bassin de 25 m, seule voie d'accès au parcours interrégional en début de saison. Dans le cas où les nageurs n'accèdent pas à ces championnats, ils bénéficient d'une seconde porte d'accès au parcours interrégional avec les championnats régionaux d'été, fin mai.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation au sein de chaque région.

Il est possible de l'organiser par regroupement de deux régions limitrophes, chaque région décernant ses podiums respectifs.

Équipements

Bassin de 25 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la reconnaissance des performances qualificatives.

Il est également possible de nager le week-end précédent les épreuves de demi-fond : 400 m 4 nages, 800 m nage libre et 1500 m nage libre. Dans ce cadre, ces épreuves ne figureront pas au programme des championnats régionaux du 7 et 8 décembre 2013.

Durée

Deux jours, quatre réunions.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A et B toutes catégories pour les 50 m, 100 m et 200 m, quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries. Le choix d'organiser en lieu et place des finales par catégories d'âge est laissé à la discrétion de chaque comité régional.

Pour les 400 m, 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin, série rapide l'après-midi).

■ Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités régionaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours. S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur département de licence sauf accord entre comités départementaux ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, il est conseillé aux régions d'offrir la possibilité de se qualifier d'une année sur l'autre pour la grande majorité des nageurs, puis uniquement à partir des championnats départementaux en bassin de 25 m pour le complément de nageurs.

Les comités régionaux ont la possibilité d'ouvrir leurs championnats à des sélections étrangères. Il est important de rappeler que cette compétition est qualificative aux championnats interrégionaux en bassin de 25 m. À ce titre, l'accès aux finales doit être régulé afin de permettre aux nageurs licenciés FFN de se qualifier.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et le règlement sont laissés à l'initiative de la région.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Programme et horaires conseillés

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Samedi 7 décembre 2013

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30
1 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	17 – 200 4 N dames (finale B, A)
2 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	18 – 200 4 N messieurs (finale B, A)
3 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	19 – 200 NL dames (finale B, A)
4 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	20 – 200 NL messieurs (finale B, A)
5 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	21 – 200 Dos dames (finale B, A)
6 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	22 – 200 Dos messieurs (finale B, A)
7 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	23 – 100 Brasse dames (finale B, A)
8 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	24 – 100 Brasse messieurs (finale B, A)
9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	25 – 1500 NL dames (série rapide)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	26 – 1500 NL messieurs (série rapide)
11 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	27 – 100 Papillon dames (finale B, A)
12 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	28 – 100 Papillon messieurs (finale B, A)
13 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	29 – 50 NL dames (finale B, A)
14 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	30 – 50 NL messieurs (finale B, A)
15 – 400 4 N dames (<i>séries lentes</i>)	31 – 400 4 N dames (série rapide)
16 – 400 4 N messieurs (<i>séries lentes</i>)	32 – 400 4 N messieurs (série rapide)

Dimanche 8 décembre 2013

3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
33 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)	51 – 800 NL dames (série rapide)
34 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	52 – 800 NL messieurs (série rapide)
35 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)	53 – 200 Brasse dames (finale B, A)
36 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	54 – 200 Brasse messieurs (finale B, A)
37 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	55 – 100 NL dames (finale B, A)
38 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)	56 – 100 NL messieurs (finale B, A)
39 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	57 – 200 Papillon dames (finale B, A)
40 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	58 – 200 Papillon messieurs (finale B, A)
41 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	59 – 100 Dos dames (finale B, A)
42 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)	60 – 100 Dos messieurs (finale B, A)
43 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	61 – 50 Brasse dames (finale B, A)
44 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	62 – 50 Brasse messieurs (finale B, A)
45 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	63 – 50 Dos dames (finale B, A)
46 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)	64 – 50 Dos messieurs (finale B, A)
47 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)	65 – 50 Papillon dames (finale B, A)
48 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	66 – 50 Papillon messieurs (finale B, A)
49 – 400 NL dames (<i>séries lentes</i>)	67 – 400 NL dames (série rapide)
50 – 400 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	68 – 400 NL messieurs (série rapide)

Les grilles de qualification aux championnats interrégionaux en bassin de 25 m sont du ressort de chacun des conseils interrégionaux

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du vendredi 20 au dimanche 22 décembre 2013■ 6 réunions	Championnats interrégionaux en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les interrégions■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs appartenant à la série interrégionale■ Nageurs qualifiés à partir des championnats régionaux en bassin de 25 m	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 09/12/2013 au 16/12/2013■ Liste des engagés : 17/12/2013■ Réunion technique : 19/12/2013 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Cette compétition s'inspire dans la forme des championnats de France en bassin de 25 m. Dans le fond, elle constitue un passage obligé pour tous les nageurs souhaitant poursuivre la saison au niveau interrégional. Ces championnats interrégionaux programmés à la fin du premier trimestre sportif permettront une véritable confrontation de haut niveau dans chacune des interrégions.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion. Une organisation dans chaque interrégion est mise en place au libre choix du conseil de l'interrégion et à la même date. Il est également possible de confier l'organisation à un comité régional, départemental ou à un club. Enfin, si les effectifs l'exigent, la compétition peut être dissociée sur deux lieux simultanément.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Durée

Trois jours, six réunions.

Contenu du programme (17 en dames et 17 en messieurs)

■ Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B toutes catégories et C réservée aux 14-15 ans pour toutes les distances (50 m, 100 m et 200 m). Organisation de finales quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Pour les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre, classement au temps avec séries lentes le matin et série rapide l'après-midi.

■ Épreuves de relais

L'organisation de relais est laissée à l'initiative des interrégions. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues pour permettre la qualification dans l'épreuve concernée.

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs qualifiés aux championnats de France en bassin de 25 m ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les nageurs de la série interrégionale par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2012-2013.

Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils seront engagés au temps symbolique (59:59.99) et seront affichés AT (absence de temps).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les nageurs qualifiés à l'issue des différents championnats régionaux d'hiver en bassin de 25 m ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve au choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. Pour rappel, les règles de qualification pour ces nageurs sont déterminées par les interrégions concernées.

Pour rappel, les règles de qualification pour ces nageurs sont déterminées par les interrégions concernées.

Procédures d'engagements

À l'issue de la période de qualification, un annuaire des qualifiés aux championnats interrégionaux sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et le règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 20 décembre 2013

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
1 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	11 – 800 NL dames (<i>série rapide</i>)
2 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	12 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
3 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	13 – 50 NL dames (finales C*, B, A)
4 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	14 – 50 NL messieurs (finales C*, B, A)
5 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	15 – 200 Dos dames (finales C*, B, A)
6 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	16 – 200 Dos messieurs (finales C*, B, A)
7 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	17 – 100 Brasse dames (finales C*, B, A)
8 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	18 – 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
9 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)	19 – 100 Papillon dames (finales C*, B, A)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	20 – 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A)

Samedi 21 décembre 2013

3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
21 – 400 4 N dames (<i>séries lentes</i>)	33 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>)
22 – 400 4 N messieurs (<i>séries</i>)	34 – 800 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
23 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	35 – 100 Dos dames (finales C*, B, A)
24 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)	36 – 100 Dos messieurs (finales C*, B, A)
25 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)	37 – 200 Brasse dames (finales C*, B, A)
26 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	38 – 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
27 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)	39 – 50 Papillon dames (finales C*, B, A)
28 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	40 – 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
29 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	41 – 200 NL dames (finales C*, B, A)
30 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	42 – 200 NL messieurs (finales C*, B, A)
31 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	43 – 400 4 N dames (<i>série rapide</i>)
32 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	44 – 400 4 N messieurs (<i>série rapide</i>)

Dimanche 22 décembre 2013

5 ^e réunion	6 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
45 – 400 NL dames (<i>séries lentes</i>)	57 – 400 NL dames (<i>série rapide</i>)
46 – 400 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	58 – 400 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
47 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	59 – 200 Papillon dames (finales C*, B, A)
48 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	60 – 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
49 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	61 – 50 Dos dames (finales C*, B, A)
50 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)	62 – 50 Dos messieurs (finales C*, B, A)
51 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	63 – 50 Brasse dames (finales C*, B, A)
52 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	64 – 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
53 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	65 – 200 4 N dames (finales C*, B, A)
54 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	66 – 200 4 N messieurs (finales C*, B, A)
55 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	67 – 100 NL dames (finales C*, B, A)
56 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)	68 – 100 NL messieurs (finales C*, B, A)

C* - La finale C est protégée et réservée aux nageurs 14-15 ans non qualifiés en finales A et B

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

**Interrégionaux en bassin de 25 m
vers championnats de N 2 d'hiver et d'été en bassin de 50 m**

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.08	0:29.68	0:29.12	0:28.85	0:28.41	0:28.10	0:27.93	0:27.23
100 NL	1:05.55	1:04.69	1:03.46	1:02.88	1:01.90	1:01.23	1:00.87	0:59.34
200 NL	2:22.85	2:20.97	2:18.29	2:17.03	2:14.91	2:13.45	2:12.65	2:09.32
400 NL	4:58.78	4:54.84	4:49.21	4:46.59	4:42.13	4:39.08	4:37.42	4:30.44
800 NL	10:15.21	10:07.10	9:55.50	9:50.10	9:40.91	9:34.61	9:31.19	9:16.81
1500 NL	19:45.74	19:30.13	19:07.78	18:57.37	18:39.68	18:27.56	18:20.96	17:53.27
50 Dos	0:34.82	0:34.36	0:33.71	0:33.41	0:32.89	0:32.54	0:32.35	0:31.54
100 Dos	1:14.66	1:13.68	1:12.28	1:11.63	1:10.52	1:09.76	1:09.35	1:07.61
200 Dos	2:39.94	2:37.85	2:34.85	2:33.45	2:31.08	2:29.45	2:28.57	2:24.85
50 Bra.	0:38.38	0:37.87	0:37.15	0:36.82	0:36.25	0:35.86	0:35.64	0:34.75
100 Bra.	1:23.43	1:22.33	1:20.76	1:20.03	1:18.79	1:17.94	1:17.47	1:15.53
200 Bra.	2:58.50	2:56.15	2:52.77	2:51.20	2:48.53	2:46.70	2:45.71	2:41.53
50 Pap.	0:32.18	0:31.75	0:31.15	0:30.87	0:30.39	0:30.07	0:29.89	0:29.14
100 Pap.	1:12.17	1:11.23	1:09.88	1:09.25	1:08.18	1:07.45	1:07.05	1:05.37
200 Pap.	2:38.65	2:36.58	2:33.61	2:32.23	2:29.88	2:28.26	2:27.39	2:23.71
200 4 N.	2:43.15	2:41.01	2:37.94	2:36.52	2:34.09	2:32.43	2:31.53	2:27.73
400 4 N.	5:43.67	5:39.15	5:32.69	5:29.68	5:24.56	5:21.05	5:19.14	5:11.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:27.58	0:27.12	0:26.06	0:25.49	0:25.00	0:24.18	0:24.05	0:23.70
100 NL	1:00.85	0:59.83	0:57.49	0:56.23	0:55.16	0:53.34	0:53.05	0:52.29
200 NL	2:14.70	2:12.44	2:07.26	2:04.48	2:02.11	1:58.09	1:57.44	1:55.76
400 NL	4:46.09	4:41.29	4:30.27	4:24.37	4:19.34	4:10.78	4:09.41	4:05.84
800 NL	9:55.62	9:45.61	9:22.66	9:10.36	8:59.88	8:42.05	8:39.19	8:31.75
1500 NL	18:54.01	18:34.97	17:51.29	17:27.88	17:07.94	16:34.00	16:28.56	16:14.40
50 Dos	0:32.12	0:31.58	0:30.36	0:29.70	0:29.14	0:28.18	0:28.03	0:27.63
100 Dos	1:09.21	1:08.05	1:05.40	1:03.97	1:02.76	1:00.70	1:00.37	0:59.51
200 Dos	2:31.06	2:28.54	2:22.75	2:19.65	2:17.00	2:12.51	2:11.79	2:09.91
50 Bra.	0:35.13	0:34.55	0:33.20	0:32.47	0:31.86	0:30.81	0:30.64	0:30.21
100 Bra.	1:16.78	1:15.49	1:12.53	1:10.95	1:09.60	1:07.30	1:06.93	1:05.97
200 Bra.	2:46.29	2:43.49	2:37.06	2:33.62	2:30.68	2:25.69	2:24.89	2:22.81
50 Pap.	0:30.05	0:29.55	0:28.40	0:27.78	0:27.26	0:26.36	0:26.22	0:25.85
100 Pap.	1:07.07	1:05.95	1:03.39	1:02.01	1:00.84	0:58.85	0:58.53	0:57.70
200 Pap.	2:28.94	2:26.46	2:20.76	2:17.70	2:15.10	2:10.68	2:09.97	2:08.12
200 4 N.	2:32.58	2:30.03	2:24.17	2:21.03	2:18.36	2:13.81	2:13.08	2:11.18
400 4 N.	5:24.98	5:19.53	5:07.03	5:00.34	4:54.63	4:44.93	4:43.37	4:39.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du vendredi 21 au dimanche 23 mars 2014■ 6 réunions	Championnats de Nationale 2 d'hiver	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les interrégions■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à l'issue des championnats interrégionaux en bassin de 25 m (grille de qualification interrégionale par année d'âge)■ Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 10/03/2014 au 17/03/2014■ Liste des engagés : 18/03/2014■ Réunion technique : 20/03/2014 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Repensés intégralement dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de Nationale 2 d'hiver, disputés sur chaque territoire interrégional, conservent la finalité de pouvoir qualifier directement un contingent complémentaire de nageuses et nageurs aux championnats de France Élite tout en offrant la possibilité d'ouvrir aussi les portes des championnats de France minimes et des championnats nationaux 16 ans et plus via la réalisation de performances d'une grille de qualification nationale.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion. Une organisation dans chaque interrégion (au libre choix du conseil de l'interrégion, l'organisation pourra être confiée à un comité régional, départemental ou à un club). Il est possible d'organiser sur deux lieux si les effectifs l'exigent.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B et C pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m.*

Pour les 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

**La finale C est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.*

■ Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des interrégions. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats interrégionaux en bassin de 25 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 25 m » de leur année d'âge.

Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus deux épreuves complémentaires. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Ces épreuves sont reconnues pour accéder aux séries et le sont également pour se qualifier aux championnats qui se succèdent dans la saison. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils seront engagés au temps symbolique (59:59.99) et seront affichés AT (absence de temps).

Dans le cas où le nageur ne souhaite pas participer à l'ensemble des épreuves dans lesquelles il s'est qualifié, il ne peut pas les remplacer par d'autres épreuves.

Par exemple : suite aux championnats interrégionaux en bassin de 25 m, je suis qualifié au 200 m nage libre aux championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été. J'ajoute les 50 m et 100 m nage libre comme épreuves complémentaires lors des championnats de Nationale 2 d'hiver. Pour ces deux épreuves complémentaires, je réalise le temps de qualification de la grille « championnats de Nationale 2 d'été » (en bassin de 50 m).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Ainsi, pour les championnats N2 été, je deviens qualifié sur les 50, 100 et 200 m nage libre. Je peux donc, à nouveau, ajouter deux épreuves complémentaires comme les 400 m et 1500 m nage libre par exemple.

Procédures d'engagements

À l'issue des championnats interrégionaux en bassin de 25 m, un annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 (hiver et été) sera publié sur le site internet FFN.

- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
- Les droits d'engagements et le règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion.

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- championnats de France Élite ;
- championnats nationaux 16 ans et plus ;
- championnats de France minimes.

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 21 mars 2014

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
1 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	11 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>)
2 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)	12 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
3 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	13 – 50 Dos dames (finales C*, B, A)
4 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	14 – 50 Dos messieurs (finales C*, B, A)
5 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	15 – 100 Brasse dames (finales C*, B, A)
6 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	16 – 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
7 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	17 – 200 Papillon dames (finales C*, B, A)
8 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	18 – 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	19 – 200 NL dames (finales C*, B, A)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	20 – 200 NL messieurs (finales C*, B, A)

Samedi 22 mars 2014

3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
21 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	33 – 100 Papillon dames (finales C*, B, A)
22 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	34 – 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
23 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	35 – 50 Brasse dames (finales C*, B, A)
24 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	36 – 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
25 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	37 – 50 NL dames (finales C*, B, A)
26 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	38 – 50 NL messieurs (finales C*, B, A)
27 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	39 – 200 Dos dames (finales C*, B, A)
28 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	40 – 200 Dos messieurs (finales C*, B, A)
29 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	41 – 200 4 N dames (finales C*, B, A)
30 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	42 – 200 4 N messieurs (finales C*, B, A)
31 – 400 NL dames (<i>séries</i>)	43 – 400 NL dames (finales C*, B, A)
32 – 400 NL messieurs (<i>séries</i>)	44 – 400 NL messieurs (finales C*, B, A)

Dimanche 23 mars 2014

5 ^e réunion	6 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
45 – 400 4 N dames (<i>séries</i>)	57 – 800 NL dames (<i>série rapide</i>)
46 – 400 4 N messieurs (<i>séries</i>)	58 – 800 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
47 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)	59 – 50 Papillon dames (finales C*, B, A)
48 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	60 – 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
49 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)	61 – 200 Brasse dames (finales C*, B, A)
50 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	62 – 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
51 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	63 – 100 Dos dames (finales C*, B, A)
52 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)	64 – 100 Dos messieurs (finales C*, B, A)
53 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	65 – 400 4 N dames (finales C*, B, A)
54 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)	66 – 400 4 N messieurs (finales C*, B, A)
55 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)	67 – 100 NL dames (finales C*, B, A)
56 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	68 – 100 NL messieurs (finales C*, B, A)

NB - *La finale C est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du jeudi 29 mai au dimanche 1^{er} juin 2014■ 4 à 6 réunions	Championnats régionaux d'été	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les régions■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition qualificative</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des régions	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (jour de la compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Revus dans leur finalité pour l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats régionaux d'été ne figurent plus en tant que compétition de référence nationale et ne qualifient plus pour les échéances nationales tels que les championnats de France minimes et les championnats nationaux 16 ans et plus. Par contre, ils offrent la seconde et dernière porte d'entrée pour prétendre se qualifier aux championnats de Nationale 2 d'été qui, eux, peuvent ouvrir les portes des deux compétitions citées en amont. Échéance majeure du programme régional, les championnats régionaux d'été doivent répondre au cahier des charges d'une compétition nationale en matière de logistique (chronométrage automatique pour toutes les épreuves, y compris les 50 m, jury conforme aux exigences d'une compétition qualificative).

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation au sein de chaque région. Il est possible de l'organiser par groupement de deux régions limitrophes, chaque région décernant ses podiums respectifs.

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la prise en compte des performances qualificatives.

Durée

Deux à trois jours. Quatre à six réunions.

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A et B toutes catégories pour les 50 m, 100 m et 200 m, quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries. Le comité régional peut, s'il le souhaite, compléter le programme avec des finales C réservées aux minimes non concernés par les finales A et B. Le choix d'organiser en lieu et place des finales par catégories d'âge est laissé à la discrétion de chaque comité régional.*

Pour les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre : classement au temps.

■ Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités régionaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité régional selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité régional doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours. S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur région de licence sauf accord entre comités régionaux ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les régions définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les régions sont invitées à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétition cohérent avec des périodes de travail indispensable pour ce niveau d'expertise.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les comités régionaux ont la possibilité d'ouvrir leur championnat à des sélections étrangères.

Toutefois, il semble important de rappeler que cette compétition est qualificative aux championnats de Nationale 2 d'été. À ce titre, l'accès aux finales doit être régulé afin de permettre aux nageurs licenciés FFN de se qualifier.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements et le règlement sont laissés à l'initiative de la région.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Programme et horaires conseillés

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

OPTION DEUX JOURS

Vendredi 30 mai 2014	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30
1 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	17 – 200 4 N dames (finale C*, B, A)
2 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	18 – 200 4 N messieurs (finale C*, B, A)
3 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	19 – 200 NL dames (finale C*, B, A, C)
4 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	20 – 200 NL messieurs (finale C*, B, A)
5 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	21 – 200 Dos dames (finale C*, B, A)
6 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	22 – 200 Dos messieurs (finale C*, B, A)
7 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	23 – 100 Brasse dames (finale C*, B, A)
8 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	24 – 100 Brasse messieurs (finale C*, B, A)
9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	25 – 1500 NL dames (série rapide)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	26 – 1500 NL messieurs (série rapide)
11 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	27 – 100 Papillon dames (finale C*, B, A)
12 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	28 – 100 Papillon messieurs (finale C*, B, A)
13 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	29 – 50 NL dames (finale C*, B, A)
14 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	30 – 50 NL messieurs (finale C*, B, A)
15 – 400 4 N dames (<i>séries lentes</i>)	31 – 400 4 N dames (série rapide)
16 – 400 4 N messieurs (<i>séries lentes</i>)	32 – 400 4 N messieurs (série rapide)

Samedi 31 mai 2014	
3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00
33 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>)	51 – 800 NL dames (série rapide)
34 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	52 – 800 NL messieurs (série rapide)
35 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>)	53 – 200 Brasse dames (finale C*, B, A)
36 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	54 – 200 Brasse messieurs (finale C*, B, A)
37 – 100 NL dames (<i>séries</i>)	55 – 100 NL dames (finale C*, B, A)
38 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>)	56 – 100 NL messieurs (finale C*, B, A)
39 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	57 – 200 Papillon dames (finale C*, B, A)
40 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	58 – 200 Papillon messieurs (finale C*, B, A)
41 – 100 Dos dames (<i>séries</i>)	59 – 100 Dos dames (finale C*, B, A)
42 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>)	60 – 100 Dos messieurs (finale C*, B, A)
43 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	61 – 50 Brasse dames (finale C*, B, A)
44 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	62 – 50 Brasse messieurs (finale C*, B, A)
45 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	63 – 50 Dos dames (finale C*, B, A)
46 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>)	64 – 50 Dos messieurs (finale C*, B, A)
47 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>)	65 – 50 Papillon dames (finale C*, B, A)
48 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	66 – 50 Papillon messieurs (finale C*, B, A)
49 – 400 NL dames (<i>séries lentes</i>)	67 – 400 NL dames (série rapide)
50 – 400 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	68 – 400 NL messieurs (série rapide)

NB - La finale C* est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.

OPTION TROIS JOURS

Pour l'option trois jours, se reporter au programme et aux horaires des championnats de Nationale 2.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats régionaux en bassin de 50 m vers championnats de N 2 d'été en bassin de 50 m

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.78	0:30.38	0:29.82	0:29.55	0:29.11	0:28.80	0:28.63	0:27.93
100 NL	1:07.15	1:06.29	1:05.06	1:04.48	1:03.50	1:02.83	1:02.47	1:00.94
200 NL	2:26.25	2:24.37	2:21.69	2:20.43	2:18.31	2:16.85	2:16.05	2:12.72
400 NL	5:06.28	5:02.34	4:56.71	4:54.09	4:49.63	4:46.58	4:44.92	4:37.94
800 NL	10:31.21	10:23.10	10:11.50	10:06.10	9:56.91	9:50.61	9:47.19	9:32.81
1500 NL	20:15.74	20:00.13	19:37.78	19:27.37	19:09.68	18:57.56	18:50.96	18:23.27
50 Dos	0:35.42	0:34.96	0:34.31	0:34.01	0:33.49	0:33.14	0:32.95	0:32.14
100 Dos	1:16.16	1:15.18	1:13.78	1:13.13	1:12.02	1:11.26	1:10.85	1:09.11
200 Dos	2:43.14	2:41.05	2:38.05	2:36.65	2:34.28	2:32.65	2:31.77	2:28.05
50 Bra.	0:39.18	0:38.67	0:37.95	0:37.62	0:37.05	0:36.66	0:36.44	0:35.55
100 Bra.	1:25.43	1:24.33	1:22.76	1:22.03	1:20.79	1:19.94	1:19.47	1:17.53
200 Bra.	3:03.50	3:01.15	2:57.77	2:56.20	2:53.53	2:51.70	2:50.71	2:46.53
50 Pap.	0:32.78	0:32.35	0:31.75	0:31.47	0:30.99	0:30.67	0:30.49	0:29.74
100 Pap.	1:13.47	1:12.53	1:11.18	1:10.55	1:09.48	1:08.75	1:08.35	1:06.67
200 Pap.	2:41.55	2:39.48	2:36.51	2:35.13	2:32.78	2:31.16	2:30.29	2:26.61
200 4 N.	2:46.65	2:44.51	2:41.44	2:40.02	2:37.59	2:35.93	2:35.03	2:31.23
400 4 N.	5:51.67	5:47.15	5:40.69	5:37.68	5:32.56	5:29.05	5:27.14	5:19.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:28.28	0:27.82	0:26.76	0:26.19	0:25.70	0:24.88	0:24.75	0:24.40
100 NL	1:02.45	1:01.43	0:59.09	0:57.83	0:56.76	0:54.94	0:54.65	0:53.89
200 NL	2:18.10	2:15.84	2:10.66	2:07.88	2:05.51	2:01.49	2:00.84	1:59.16
400 NL	4:53.59	4:48.79	4:37.77	4:31.87	4:26.84	4:18.28	4:16.91	4:13.34
800 NL	10:11.62	10:01.61	9:38.66	9:26.36	9:15.88	8:58.05	8:55.19	8:47.75
1500 NL	19:24.01	19:04.97	18:21.29	17:57.88	17:37.94	17:04.00	16:58.56	16:44.40
50 Dos	0:32.72	0:32.18	0:30.96	0:30.30	0:29.74	0:28.78	0:28.63	0:28.23
100 Dos	1:10.71	1:09.55	1:06.90	1:05.47	1:04.26	1:02.20	1:01.87	1:01.01
200 Dos	2:34.26	2:31.74	2:25.95	2:22.85	2:20.20	2:15.71	2:14.99	2:13.11
50 Bra.	0:35.93	0:35.35	0:34.00	0:33.27	0:32.66	0:31.61	0:31.44	0:31.01
100 Bra.	1:18.78	1:17.49	1:14.53	1:12.95	1:11.60	1:09.30	1:08.93	1:07.97
200 Bra.	2:51.29	2:48.49	2:42.06	2:38.62	2:35.68	2:30.69	2:29.89	2:27.81
50 Pap.	0:30.65	0:30.15	0:29.00	0:28.38	0:27.86	0:26.96	0:26.82	0:26.45
100 Pap.	1:08.37	1:07.25	1:04.69	1:03.31	1:02.14	1:00.15	0:59.83	0:59.00
200 Pap.	2:31.84	2:29.36	2:23.66	2:20.60	2:18.00	2:13.58	2:12.87	2:11.02
200 4 N.	2:36.08	2:33.53	2:27.67	2:24.53	2:21.86	2:17.31	2:16.58	2:14.68
400 4 N.	5:32.98	5:27.53	5:15.03	5:08.34	5:02.63	4:52.93	4:51.37	4:47.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Les samedi 28 et dimanche 29 juin 2014*■ 3 à 4 réunions	<h2>Championnats départementaux d'été</h2>	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les départements■ Bassin : 25 m ou 50 m■ <i>Compétition de référence régionale ou départementale</i>
<h3>Conditions d'accès</h3>		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des départements	
<h3>Engagements</h3>	<h3>Résultats</h3>	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (jour de la compétition)■ Clôture des engagements : de J - 4 à J - 2 (à discrétion de l'organisateur)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

*Dates préconisées.

Préambule

Programmés idéalement au terme du troisième trimestre de l'année scolaire, durant le même week-end que les championnats de Nationale 2 d'été – d'où des facilités de préparation d'une échéance commune pour ces deux populations au sein d'un même club – les championnats départementaux d'été constituent la finalité des nageurs qui évoluent dans le parcours départemental. Compétition de référence régionale organisée à l'échelon départemental, elle offre à chaque nageur une ultime opportunité de changer de série en vue du classement national des clubs. Cette compétition pourra être également l'occasion de regrouper les clubs à durée annuelle avec les clubs d'été sur un même événement.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Lieux

Une organisation est préconisée au sein de chaque département.

Équipements

Bassin de 25 m ou de 50 m homologué, chronométrage automatique préconisé.

Durée

Deux jours. Trois à quatre réunions.

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (17 en dames et 17 en messieurs)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.
- **Épreuves de relais**
L'organisation des relais est laissée à l'initiative des comités départementaux. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort du comité départemental selon les Règles FFN. Le juge-arbitre désigné par le comité départemental doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur département de licence sauf accord entre comités départementaux ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les départements définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les départements sont invités à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétition cohérent avec des périodes de travail indispensable pour ce niveau d'expertise. Les clubs de natation estivale pourront avoir des modes de participation spécifique.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
Les droits d'engagements et le règlement sont laissés à l'initiative des régions.

Récompenses

Laissées à l'initiative des comités départementaux.

Programme et horaires conseillés

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Du vendredi 20 au dimanche 22 juin 2014■ 6 réunions	Championnats de Nationale 2 d'été	<ul style="list-style-type: none">■ Lieux : désignés par les interrégions■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition de référence nationale et qualificative</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2000 et avant)	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à l'issue des championnats interrégionaux en bassin de 25 m et/ou des championnats régionaux d'été (grille de qualification interrégionale par année d'âge)■ Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 08/06/2014 au 16/06/2014■ Liste des engagés : 17/06/2014■ Réunion technique : 19/06/2014 - 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Totalement inédits dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de Nationale 2 d'été, disputés sur chaque territoire interrégional, ont pour objectif de qualifier directement un contingent complémentaire de nageuses et nageurs aux championnats de France minimes et aux championnats nationaux 16 ans et plus.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion.

Une organisation dans chaque interrégion (au libre choix du conseil de l'interrégion, l'organisation pourra être confiée à un comité régional, départemental ou à un club). Il est possible d'organiser sur deux lieux si les effectifs l'exigent.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B et C pour toutes les 50 m 100 m, 200 m et 400 m.*

Pour les 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

** Finale C* protégée et réservée pour les minimes (14-15 ans) non retenus aux finales A et B.*

■ Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des interrégions. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

■ Nageurs qualifiés à partir des championnats interrégionaux en bassin de 25 m

Sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats interrégionaux en bassin de 25 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 25 m » de leur année d'âge. Ceux-ci ont droit à deux épreuves complémentaires.

Ces épreuves sont reconnues pour accéder aux séries et le sont également pour se qualifier aux championnats qui se succèdent dans la saison. En cas d'absence de performance dans la base, ils seront engagés au temps symbolique (59:59.99) et seront affichés AT (absence de temps). Dans le cas où le nageur ne souhaite pas participer à l'ensemble des épreuves dans lesquelles il s'est qualifié, il ne peut pas les remplacer par d'autres épreuves.

Par exemple : suite aux championnats interrégionaux en bassin de 25 m, je suis qualifié au 200 m nage libre aux championnats de Nationale 2 d'hiver et d'été. J'ajoute les 50 m et 100 m nage libre comme épreuves complémentaires lors des N2 d'Hiver.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Pour ces deux épreuves complémentaires, je réalise le temps de qualification de la grille « championnats de Nationale 2 d'été » (en bassin de 50m).

Ainsi, pour les championnats de Nationale 2 d'été, je deviens qualifié sur les 50, 100 et 200 m nage libre. Je peux donc, à nouveau, ajouter deux épreuves complémentaires comme les 400 m et 1500 m nage libre par exemple.

■ Nageurs qualifiés à partir des championnats régionaux d'été

Sont autorisés à participer, les nageurs âgés de 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats régionaux d'été une performance correspondant à la grille de qualification « N2 50 m » de leur année d'âge. Ceux-ci peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

■ Procédures d'engagements

À l'issue des championnats interrégionaux en bassin de 25 m, des championnats de Nationale 2 d'hiver et des championnats régionaux d'été, l'annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 d'été sera actualisé sur le site internet FFN.

- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
- Les droits d'engagements et le règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion.

■ Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- championnats nationaux 16 ans et plus ;
- championnats de France minimes.

■ Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

■ Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 20 juin 2014

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
1 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	11 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>)
2 – 50 Dos dames (<i>séries</i>)	12 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>)
3 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	13 – 50 Dos dames (finales C*, B, A)
4 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>)	14 – 50 Dos messieurs (finales C*, B, A)
5 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>)	15 – 100 Brasse dames (finales C*, B, A)
6 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	16 – 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
7 – 200 NL dames (<i>séries</i>)	17 – 200 Papillon dames (finales C*, B, A)
8 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>)	18 – 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>)	19 – 200 NL dames (finales C*, B, A)
10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>)	20 – 200 NL messieurs (finales C*, B, A)

Samedi 21 juin 2014

3 ^e réunion	4 ^e réunion
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00
21 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>)	33 – 100 Papillon dames (finales C*, B, A)
22 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>)	34 – 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
23 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>)	35 – 50 Brasse dames (finales C*, B, A)
24 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>)	36 – 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
25 – 50 NL dames (<i>séries</i>)	37 – 50 NL dames (finales C*, B, A)
26 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>)	38 – 50 NL messieurs (finales C*, B, A)
27 – 200 Dos dames (<i>séries</i>)	39 – 200 Dos dames (finales C*, B, A)
28 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>)	40 – 200 Dos messieurs (finales C*, B, A)
29 – 200 4 N dames (<i>séries</i>)	41 – 200 4 N dames (finales C*, B, A)
30 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>)	42 – 200 4 N messieurs (finales C*, B, A)
31 – 400 NL dames (<i>séries</i>)	43 – 400 NL dames (finales C*, B, A)
32 – 400 NL messieurs (<i>séries</i>)	44 – 400 NL messieurs (finales C*, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 22 juin 2014

5^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 45 – 400 4 N dames (*séries*)
- 46 – 400 4 N messieurs (*séries*)
- 47 – 50 Papillon dames (*séries*)
- 48 – 50 Papillon messieurs (*séries*)
- 49 – 200 Brasse dames (*séries*)
- 50 – 200 Brasse messieurs (*séries*)
- 51 – 100 Dos dames (*séries*)
- 52 – 100 Dos messieurs (*séries*)
- 53 – 100 NL dames (*séries*)
- 54 – 100 NL messieurs (*séries*)
- 55 – 800 NL dames (*séries lentes*)
- 56 – 800 NL messieurs (*séries lentes*)

6^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00

- 57 – 800 NL dames (*série rapide*)
- 58 – 800 NL messieurs (*série rapide*)
- 59 – 50 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 60 – 50 Papillon messieurs (**finales C*, B, A**)
- 61 – 200 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 62 – 200 Brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 63 – 100 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 64 – 100 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 65 – 400 4 N dames (**finales C*, B, A**)
- 66 – 400 4 N messieurs (**finales C*, B, A**)
- 67 – 100 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 68 – 100 NL messieurs (**finales C*, B, A**)

NB - La finale C* est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.

Annexes

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

**Interrégionaux en bassin de 25 m
vers championnats de N 2 d'hiver et d'été en bassin de 50 m**

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.08	0:29.68	0:29.12	0:28.85	0:28.41	0:28.10	0:27.93	0:27.23
100 NL	1:05.55	1:04.69	1:03.46	1:02.88	1:01.90	1:01.23	1:00.87	0:59.34
200 NL	2:22.85	2:20.97	2:18.29	2:17.03	2:14.91	2:13.45	2:12.65	2:09.32
400 NL	4:58.78	4:54.84	4:49.21	4:46.59	4:42.13	4:39.08	4:37.42	4:30.44
800 NL	10:15.21	10:07.10	9:55.50	9:50.10	9:40.91	9:34.61	9:31.19	9:16.81
1500 NL	19:45.74	19:30.13	19:07.78	18:57.37	18:39.68	18:27.56	18:20.96	17:53.27
50 Dos	0:34.82	0:34.36	0:33.71	0:33.41	0:32.89	0:32.54	0:32.35	0:31.54
100 Dos	1:14.66	1:13.68	1:12.28	1:11.63	1:10.52	1:09.76	1:09.35	1:07.61
200 Dos	2:39.94	2:37.85	2:34.85	2:33.45	2:31.08	2:29.45	2:28.57	2:24.85
50 Bra.	0:38.38	0:37.87	0:37.15	0:36.82	0:36.25	0:35.86	0:35.64	0:34.75
100 Bra.	1:23.43	1:22.33	1:20.76	1:20.03	1:18.79	1:17.94	1:17.47	1:15.53
200 Bra.	2:58.50	2:56.15	2:52.77	2:51.20	2:48.53	2:46.70	2:45.71	2:41.53
50 Pap.	0:32.18	0:31.75	0:31.15	0:30.87	0:30.39	0:30.07	0:29.89	0:29.14
100 Pap.	1:12.17	1:11.23	1:09.88	1:09.25	1:08.18	1:07.45	1:07.05	1:05.37
200 Pap.	2:38.65	2:36.58	2:33.61	2:32.23	2:29.88	2:28.26	2:27.39	2:23.71
200 4 N.	2:43.15	2:41.01	2:37.94	2:36.52	2:34.09	2:32.43	2:31.53	2:27.73
400 4 N.	5:43.67	5:39.15	5:32.69	5:29.68	5:24.56	5:21.05	5:19.14	5:11.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:27.58	0:27.12	0:26.06	0:25.49	0:25.00	0:24.18	0:24.05	0:23.70
100 NL	1:00.85	0:59.83	0:57.49	0:56.23	0:55.16	0:53.34	0:53.05	0:52.29
200 NL	2:14.70	2:12.44	2:07.26	2:04.48	2:02.11	1:58.09	1:57.44	1:55.76
400 NL	4:46.09	4:41.29	4:30.27	4:24.37	4:19.34	4:10.78	4:09.41	4:05.84
800 NL	9:55.62	9:45.61	9:22.66	9:10.36	8:59.88	8:42.05	8:39.19	8:31.75
1500 NL	18:54.01	18:34.97	17:51.29	17:27.88	17:07.94	16:34.00	16:28.56	16:14.40
50 Dos	0:32.12	0:31.58	0:30.36	0:29.70	0:29.14	0:28.18	0:28.03	0:27.63
100 Dos	1:09.21	1:08.05	1:05.40	1:03.97	1:02.76	1:00.70	1:00.37	0:59.51
200 Dos	2:31.06	2:28.54	2:22.75	2:19.65	2:17.00	2:12.51	2:11.79	2:09.91
50 Bra.	0:35.13	0:34.55	0:33.20	0:32.47	0:31.86	0:30.81	0:30.64	0:30.21
100 Bra.	1:16.78	1:15.49	1:12.53	1:10.95	1:09.60	1:07.30	1:06.93	1:05.97
200 Bra.	2:46.29	2:43.49	2:37.06	2:33.62	2:30.68	2:25.69	2:24.89	2:22.81
50 Pap.	0:30.05	0:29.55	0:28.40	0:27.78	0:27.26	0:26.36	0:26.22	0:25.85
100 Pap.	1:07.07	1:05.95	1:03.39	1:02.01	1:00.84	0:58.85	0:58.53	0:57.70
200 Pap.	2:28.94	2:26.46	2:20.76	2:17.70	2:15.10	2:10.68	2:09.97	2:08.12
200 4 N.	2:32.58	2:30.03	2:24.17	2:21.03	2:18.36	2:13.81	2:13.08	2:11.18
400 4 N.	5:24.98	5:19.53	5:07.03	5:00.34	4:54.63	4:44.93	4:43.37	4:39.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats régionaux en bassin de 50 m vers championnats de N 2 d'été en bassin de 50 m

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.78	0:30.38	0:29.82	0:29.55	0:29.11	0:28.80	0:28.63	0:27.93
100 NL	1:07.15	1:06.29	1:05.06	1:04.48	1:03.50	1:02.83	1:02.47	1:00.94
200 NL	2:26.25	2:24.37	2:21.69	2:20.43	2:18.31	2:16.85	2:16.05	2:12.72
400 NL	5:06.28	5:02.34	4:56.71	4:54.09	4:49.63	4:46.58	4:44.92	4:37.94
800 NL	10:31.21	10:23.10	10:11.50	10:06.10	9:56.91	9:50.61	9:47.19	9:32.81
1500 NL	20:15.74	20:00.13	19:37.78	19:27.37	19:09.68	18:57.56	18:50.96	18:23.27
50 Dos	0:35.42	0:34.96	0:34.31	0:34.01	0:33.49	0:33.14	0:32.95	0:32.14
100 Dos	1:16.16	1:15.18	1:13.78	1:13.13	1:12.02	1:11.26	1:10.85	1:09.11
200 Dos	2:43.14	2:41.05	2:38.05	2:36.65	2:34.28	2:32.65	2:31.77	2:28.05
50 Bra.	0:39.18	0:38.67	0:37.95	0:37.62	0:37.05	0:36.66	0:36.44	0:35.55
100 Bra.	1:25.43	1:24.33	1:22.76	1:22.03	1:20.79	1:19.94	1:19.47	1:17.53
200 Bra.	3:03.50	3:01.15	2:57.77	2:56.20	2:53.53	2:51.70	2:50.71	2:46.53
50 Pap.	0:32.78	0:32.35	0:31.75	0:31.47	0:30.99	0:30.67	0:30.49	0:29.74
100 Pap.	1:13.47	1:12.53	1:11.18	1:10.55	1:09.48	1:08.75	1:08.35	1:06.67
200 Pap.	2:41.55	2:39.48	2:36.51	2:35.13	2:32.78	2:31.16	2:30.29	2:26.61
200 4 N.	2:46.65	2:44.51	2:41.44	2:40.02	2:37.59	2:35.93	2:35.03	2:31.23
400 4 N.	5:51.67	5:47.15	5:40.69	5:37.68	5:32.56	5:29.05	5:27.14	5:19.13

MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:28.28	0:27.82	0:26.76	0:26.19	0:25.70	0:24.88	0:24.75	0:24.40
100 NL	1:02.45	1:01.43	0:59.09	0:57.83	0:56.76	0:54.94	0:54.65	0:53.89
200 NL	2:18.10	2:15.84	2:10.66	2:07.88	2:05.51	2:01.49	2:00.84	1:59.16
400 NL	4:53.59	4:48.79	4:37.77	4:31.87	4:26.84	4:18.28	4:16.91	4:13.34
800 NL	10:11.62	10:01.61	9:38.66	9:26.36	9:15.88	8:58.05	8:55.19	8:47.75
1500 NL	19:24.01	19:04.97	18:21.29	17:57.88	17:37.94	17:04.00	16:58.56	16:44.40
50 Dos	0:32.72	0:32.18	0:30.96	0:30.30	0:29.74	0:28.78	0:28.63	0:28.23
100 Dos	1:10.71	1:09.55	1:06.90	1:05.47	1:04.26	1:02.20	1:01.87	1:01.01
200 Dos	2:34.26	2:31.74	2:25.95	2:22.85	2:20.20	2:15.71	2:14.99	2:13.11
50 Bra.	0:35.93	0:35.35	0:34.00	0:33.27	0:32.66	0:31.61	0:31.44	0:31.01
100 Bra.	1:18.78	1:17.49	1:14.53	1:12.95	1:11.60	1:09.30	1:08.93	1:07.97
200 Bra.	2:51.29	2:48.49	2:42.06	2:38.62	2:35.68	2:30.69	2:29.89	2:27.81
50 Pap.	0:30.65	0:30.15	0:29.00	0:28.38	0:27.86	0:26.96	0:26.82	0:26.45
100 Pap.	1:08.37	1:07.25	1:04.69	1:03.31	1:02.14	1:00.15	0:59.83	0:59.00
200 Pap.	2:31.84	2:29.36	2:23.66	2:20.60	2:18.00	2:13.58	2:12.87	2:11.02
200 4 N.	2:36.08	2:33.53	2:27.67	2:24.53	2:21.86	2:17.31	2:16.58	2:14.68
400 4 N.	5:32.98	5:27.53	5:15.03	5:08.34	5:02.63	4:52.93	4:51.37	4:47.32

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France Élite

DAMES					
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	0:28.57	0:28.16	0:27.84	0:27.60	0:26.92
100 NL	1:02.48	1:01.76	1:00.71	0:59.70	0:58.88
200 NL	2:16.07	2:14.51	2:12.23	2:10.02	2:08.24
400 NL	4:44.95	4:41.68	4:36.90	4:32.29	4:29.30
800 NL	9:43.86	9:37.19	9:27.46	9:21.16	9:14.99
1500 NL	18:38.08	18:25.38	18:00.81	17:48.93	17:31.60
50 Dos	0:33.22	0:32.64	0:32.08	0:31.54	0:30.85
100 Dos	1:11.21	1:10.38	1:09.16	1:08.37	1:07.03
200 Dos	2:32.55	2:30.75	2:28.14	2:26.45	2:23.57
50 Bra.	0:36.76	0:36.33	0:35.91	0:35.30	0:34.32
100 Bra.	1:20.84	1:19.88	1:18.48	1:17.13	1:15.39
200 Bra.	2:53.65	2:51.58	2:48.57	2:45.67	2:41.94
50 Pap.	0:30.75	0:30.39	0:29.86	0:29.19	0:28.55
100 Pap.	1:09.11	1:08.30	1:07.10	1:05.95	1:04.66
200 Pap.	2:31.96	2:30.17	2:27.55	2:25.02	2:22.17
200 4 N.	2:33.99	2:32.20	2:29.59	2:27.90	2:25.03
400 4 N.	5:24.95	5:21.17	5:15.67	5:12.10	5:06.05

MESSIEURS					
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et plus
50 NL	0:26.30	0:25.82	0:25.26	0:24.66	0:23.65
100 NL	0:57.03	0:55.71	0:54.76	0:53.54	0:52.52
200 NL	2:06.11	2:03.19	2:01.09	1:58.40	1:56.14
400 NL	4:24.96	4:20.39	4:14.54	4:08.95	4:05.57
800 NL	9:11.95	8:56.27	8:50.25	8:32.96	8:27.44
1500 NL	17:30.47	17:12.36	16:49.16	16:16.25	16:08.36
50 Dos	0:30.32	0:29.42	0:28.75	0:28.10	0:27.56
100 Dos	1:05.30	1:03.37	1:02.27	1:01.20	0:59.83
200 Dos	2:22.46	2:18.25	2:15.84	2:13.51	2:10.53
50 Bra.	0:33.30	0:32.32	0:31.57	0:30.87	0:30.27
100 Bra.	1:12.76	1:10.60	1:09.37	1:08.18	1:06.29
200 Bra.	2:38.20	2:33.51	2:30.84	2:28.25	2:24.53
50 Pap.	0:28.23	0:27.56	0:26.93	0:26.03	0:25.68
100 Pap.	1:02.76	1:01.28	1:00.21	0:58.84	0:57.69
200 Pap.	2:19.38	2:16.08	2:13.71	2:10.67	2:08.12
200 4 N.	2:21.56	2:19.06	2:15.86	2:12.07	2:09.89
400 4 N.	5:02.00	4:56.67	4:49.85	4:41.75	4:37.11

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats de France minimes

DAMES		
	14 ans	15 ans
50 NL	0:28.81	0:28.47
100 NL	1:03.21	1:02.48
200 NL	2:17.67	2:16.07
400 NL	4:48.31	4:44.95
800 NL	9:54.16	9:43.86
1500 NL	18:51.08	18:38.08
50 Dos	0:33.82	0:33.22
100 Dos	1:12.95	1:11.21
200 Dos	2:36.27	2:32.55
50 Bra.	0:37.42	0:36.76
100 Bra.	1:21.83	1:20.84
200 Bra.	2:55.77	2:53.65
50 Pap.	0:31.30	0:30.75
100 Pap.	1:10.38	1:09.11
200 Pap.	2:34.74	2:31.96
200 4 N.	2:35.82	2:33.99
400 4 N.	5:28.82	5:24.95

MESSIEURS		
	14 ans	15 ans
50 NL	0:26.75	0:25.82
100 NL	0:58.77	0:57.03
200 NL	2:09.95	2:06.11
400 NL	4:34.59	4:24.96
800 NL	9:32.02	9:11.95
1500 NL	18:15.30	17:30.47
50 Dos	0:31.26	0:30.32
100 Dos	1:07.78	1:05.30
200 Dos	2:27.87	2:22.46
50 Bra.	0:34.34	0:33.30
100 Bra.	1:15.52	1:12.76
200 Bra.	2:44.20	2:38.20
50 Pap.	0:29.29	0:28.23
100 Pap.	1:05.54	1:02.76
200 Pap.	2:25.56	2:19.38
200 4 N.	2:25.93	2:21.56
400 4 N.	5:11.32	5:02.00

RÈGLEMENT NATATION COURSE

GRILLE DE QUALIFICATION

Championnats nationaux 16 ans et plus

DAMES				
	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et plus
50 NL	0:28.15	0:27.83	0:27.37	0:26.92
100 NL	1:01.76	1:00.71	0:59.70	0:58.88
200 NL	2:14.51	2:12.23	2:10.02	2:08.24
400 NL	4:41.68	4:36.90	4:32.29	4:29.30
800 NL	9:37.19	9:27.46	9:21.16	9:14.99
1500 NL	18:25.38	18:00.81	17:48.93	17:31.60
50 Dos	0:32.64	0:32.08	0:31.54	0:30.85
100 Dos	1:10.38	1:09.16	1:08.37	1:07.03
200 Dos	2:30.75	2:28.14	2:26.45	2:23.57
50 Bra.	0:36.33	0:35.91	0:35.30	0:34.32
100 Bra.	1:19.88	1:18.48	1:17.13	1:15.39
200 Bra.	2:51.58	2:48.57	2:45.67	2:41.94
50 Pap.	0:30.39	0:29.86	0:29.19	0:28.55
100 Pap.	1:08.30	1:07.10	1:05.95	1:04.66
200 Pap.	2:30.17	2:27.55	2:25.02	2:22.17
200 4 N.	2:32.20	2:29.59	2:27.90	2:25.03
400 4 N.	5:21.17	5:15.67	5:12.10	5:06.05

MESSIEURS				
	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et plus
50 NL	0:25.82	0:25.26	0:24.66	0:23.65
100 NL	0:55.71	0:54.76	0:53.54	0:52.52
200 NL	2:03.19	2:01.09	1:58.40	1:56.14
400 NL	4:20.39	4:14.54	4:08.95	4:05.57
800 NL	8:56.27	8:50.25	8:32.96	8:27.44
1500 NL	17:12.36	16:49.16	16:16.25	16:08.36
50 Dos	0:29.42	0:28.75	0:28.10	0:27.56
100 Dos	1:03.37	1:02.27	1:01.20	0:59.83
200 Dos	2:18.25	2:15.84	2:13.51	2:10.53
50 Bra.	0:32.32	0:31.57	0:30.87	0:30.27
100 Bra.	1:10.60	1:09.37	1:08.18	1:06.29
200 Bra.	2:33.51	2:30.84	2:28.25	2:24.53
50 Pap.	0:27.56	0:26.93	0:26.03	0:25.68
100 Pap.	1:01.28	1:00.21	0:58.84	0:57.69
200 Pap.	2:16.08	2:13.71	2:10.67	2:08.12
200 4 N.	2:19.06	2:15.86	2:12.07	2:09.89
400 4 N.	4:56.67	4:49.85	4:41.75	4:37.11

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries nationales 2013-2016

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MN1	MN2	CN1	CN2	JN1	JN2	JN3	SN
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée national Lucien-ZINS 6.000 points et plus	0:28.57	0:28.16	0:27.84	0:27.60	0:27.38	0:27.22	0:26.92
100 NL		1:01.00	1:00.14	0:59.45	0:58.93	0:58.47	0:58.12	0:57.49
200 NL		2:12.85	2:10.97	2:09.47	2:08.34	2:07.34	2:06.59	2:05.21
400 NL		4:38.21	4:34.28	4:31.13	4:28.77	4:26.67	4:25.10	4:22.21
800 NL		9:33.36	9:25.25	9:18.77	9:13.90	9:09.58	9:06.34	9:00.39
1500 NL		18:24.31	18:08.70	17:56.21	17:46.84	17:38.52	17:32.27	17:20.82
50 Dos		0:32.16	0:31.71	0:31.35	0:31.07	0:30.83	0:30.65	0:30.32
100 Dos		1:09.18	1:08.20	1:07.42	1:06.83	1:06.31	1:05.92	1:05.20
200 Dos		2:28.19	2:26.10	2:24.42	2:23.16	2:22.05	2:21.21	2:19.67
50 Bra.		0:35.59	0:35.09	0:34.69	0:34.38	0:34.12	0:33.91	0:33.54
100 Bra.		1:17.60	1:16.50	1:15.63	1:14.97	1:14.38	1:13.94	1:13.14
200 Bra.		2:46.68	2:44.33	2:42.44	2:41.03	2:39.77	2:38.83	2:37.10
50 Pap.		0:29.77	0:29.35	0:29.01	0:28.76	0:28.54	0:28.37	0:28.06
100 Pap.		1:06.74	1:05.80	1:05.04	1:04.48	1:03.97	1:03.60	1:02.90
200 Pap.		2:26.75	2:24.67	2:23.01	2:21.77	2:20.66	2:19.83	2:18.31
200 4 N.		2:31.37	2:29.23	2:27.52	2:26.24	2:25.10	2:24.24	2:22.67
400 4 N.		5:19.43	5:14.92	5:11.31	5:08.60	5:06.19	5:04.38	5:01.07

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série nationale validé à partir d'une performance auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries nationales 2013-2016

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MN1	MN2	CN1	CN2	JN1	JN2	JN3	SN
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée national Lucien-ZINS 5.400 points et plus	0:26.30	0:25.35	0:24.83	0:24.52	0:24.31	0:24.12	0:23.65
100 NL		0:55.78	0:54.76	0:53.64	0:52.97	0:52.51	0:52.10	0:51.08
200 NL		2:03.35	2:01.09	1:58.60	1:57.13	1:56.12	1:55.21	1:52.95
400 NL		4:22.22	4:17.42	4:12.14	4:09.02	4:06.86	4:04.94	4:00.13
800 NL		9:06.26	8:56.25	8:45.25	8:38.74	8:34.24	8:30.24	8:20.24
1500 NL		17:19.63	17:00.59	16:39.64	16:27.26	16:18.70	16:11.08	15:52.04
50 Dos		0:29.22	0:28.69	0:28.10	0:27.75	0:27.51	0:27.30	0:26.76
100 Dos		1:03.15	1:02.00	1:00.73	0:59.97	0:59.45	0:58.99	0:57.83
200 Dos		2:17.77	2:15.25	2:12.47	2:10.83	2:09.70	2:08.69	2:06.17
50 Bra.		0:32.10	0:31.51	0:30.86	0:30.48	0:30.22	0:29.98	0:29.39
100 Bra.		1:10.36	1:09.07	1:07.65	1:06.82	1:06.24	1:05.72	1:04.43
200 Bra.		2:32.99	2:30.18	2:27.10	2:25.28	2:24.02	2:22.90	2:20.10
50 Pap.		0:27.38	0:26.88	0:26.32	0:26.00	0:25.77	0:25.57	0:25.07
100 Pap.		1:01.07	0:59.95	0:58.72	0:57.99	0:57.49	0:57.04	0:55.92
200 Pap		2:15.61	2:13.13	2:10.40	2:08.78	2:07.67	2:06.67	2:04.19
200 4 N.		2:19.40	2:16.85	2:14.04	2:12.38	2:11.23	2:10.21	2:07.66
400 4 N.		4:57.40	4:51.95	4:45.96	4:42.42	4:39.97	4:37.79	4:32.34

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série nationale validé à partir d'une performance auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries interrégionales 2013-2016

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MI1	MI2	CI1	CI2	JI1	JI2	JI3	SI
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée interrégional Lucien-ZINS 5.000 points et plus	0:30.38	0:29.82	0:29.55	0:29.11	0:28.80	0:28.64	0:27.93
100 NL		1:06.29	1:05.06	1:04.48	1:03.50	1:02.83	1:02.49	1:00.94
200 NL		2:24.37	2:21.69	2:20.43	2:18.31	2:16.85	2:16.10	2:12.72
400 NL		5:02.34	4:56.71	4:54.09	4:49.63	4:46.58	4:45.02	4:37.94
800 NL		10:23.10	10:11.50	10:06.10	9:56.91	9:50.61	9:47.40	9:32.81
1500 NL		20:00.13	19:37.78	19:27.37	19:09.68	18:57.56	18:51.37	18:23.27
50 Dos		0:34.96	0:34.31	0:34.01	0:33.49	0:33.14	0:32.96	0:32.14
100 Dos		1:15.18	1:13.78	1:13.13	1:12.02	1:11.26	1:10.87	1:09.11
200 Dos		2:41.05	2:38.05	2:36.65	2:34.28	2:32.65	2:31.82	2:28.05
50 Bra.		0:38.67	0:37.95	0:37.62	0:37.05	0:36.66	0:36.46	0:35.55
100 Bra.		1:24.33	1:22.76	1:22.03	1:20.79	1:19.94	1:19.50	1:17.53
200 Bra.		3:01.15	2:57.77	2:56.20	2:53.53	2:51.70	2:50.77	2:46.53
50 Pap.		0:32.35	0:31.75	0:31.47	0:30.99	0:30.67	0:30.50	0:29.74
100 Pap.		1:12.53	1:11.18	1:10.55	1:09.48	1:08.75	1:08.37	1:06.67
200 Pap		2:39.48	2:36.51	2:35.13	2:32.78	2:31.16	2:30.34	2:26.61
200 4 N.		2:44.51	2:41.44	2:40.02	2:37.59	2:35.93	2:35.08	2:31.23
400 4 N.		5:47.15	5:40.69	5:37.68	5:32.56	5:29.05	5:27.26	5:19.13

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série interrégionale validé à partir à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries interrégionales 2013-2016

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MI1	MI2	CI1	CI2	JI1	JI2	JI3	SI
50 NL	Cotation de points réalisée au trophée interrégional Lucien-ZINS 4.250 points et plus	0:27.82	0:26.76	0:26.19	0:25.70	0:24.88	0:24.75	0:24.40
100 NL		1:01.43	0:59.09	0:57.83	0:56.76	0:54.94	0:54.66	0:53.89
200 NL		2:15.84	2:10.66	2:07.88	2:05.51	2:01.49	2:00.86	1:59.16
400 NL		4:48.79	4:37.77	4:31.87	4:26.84	4:18.28	4:16.94	4:13.34
800 NL		10:01.61	9:38.66	9:26.36	9:15.88	8:58.05	8:55.26	8:47.75
1500 NL		19:04.97	18:21.29	17:57.88	17:37.94	17:04.00	16:58.68	16:44.40
50 Dos		0:32.18	0:30.96	0:30.30	0:29.74	0:28.78	0:28.63	0:28.23
100 Dos		1:09.55	1:06.90	1:05.47	1:04.26	1:02.20	1:01.88	1:01.01
200 Dos		2:31.74	2:25.95	2:22.85	2:20.20	2:15.71	2:15.00	2:13.11
50 Bra.		0:35.35	0:34.00	0:33.27	0:32.66	0:31.61	0:31.45	0:31.01
100 Bra.		1:17.49	1:14.53	1:12.95	1:11.60	1:09.30	1:08.94	1:07.97
200 Bra.		2:48.49	2:42.06	2:38.62	2:35.68	2:30.69	2:29.91	2:27.81
50 Pap.		0:30.15	0:29.00	0:28.38	0:27.86	0:26.96	0:26.82	0:26.45
100 Pap.		1:07.25	1:04.69	1:03.31	1:02.14	1:00.15	0:59.83	0:59.00
200 Pap.		2:29.36	2:23.66	2:20.60	2:18.00	2:13.58	2:12.88	2:11.02
200 4 N.		2:33.53	2:27.67	2:24.53	2:21.86	2:17.31	2:16.60	2:14.68
400 4 N.		5:27.53	5:15.03	5:08.34	5:02.63	4:52.93	4:51.40	4:47.32

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série interrégionale à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries régionales 2013-2016

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MR1	MR2	CR1	CR2	JR1	JR2	JR3	SR
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 4.600 points	0:32.63	0:32.06	0:31.80	0:31.35	0:31.04	0:30.91	0:30.18
100 NL		1:11.18	1:09.94	1:09.37	1:08.39	1:07.72	1:07.43	1:05.83
200 NL		2:35.02	2:32.33	2:31.08	2:28.95	2:27.49	2:26.87	2:23.37
400 NL		5:24.64	5:19.01	5:16.38	5:11.93	5:08.87	5:07.56	5:00.24
800 NL		11:09.04	10:57.44	10:52.03	10:42.84	10:36.55	10:33.85	10:18.75
1500 NL		21:28.60	21:06.25	20:55.84	20:38.15	20:26.03	20:20.82	19:51.74
50 Dos		0:37.53	0:36.88	0:36.58	0:36.06	0:35.71	0:35.56	0:34.71
100 Dos		1:20.73	1:19.33	1:18.67	1:17.57	1:16.81	1:16.48	1:14.66
200 Dos		2:52.92	2:49.92	2:48.53	2:46.15	2:44.53	2:43.83	2:39.93
50 Bra.		0:41.53	0:40.81	0:40.47	0:39.90	0:39.51	0:39.35	0:38.41
100 Bra.		1:30.55	1:28.98	1:28.25	1:27.01	1:26.15	1:25.79	1:23.74
200 Bra.		3:14.50	3:11.13	3:09.56	3:06.89	3:05.06	3:04.27	2:59.88
50 Pap.		0:34.74	0:34.14	0:33.85	0:33.38	0:33.05	0:32.91	0:32.13
100 Pap.		1:17.88	1:16.53	1:15.90	1:14.83	1:14.10	1:13.78	1:12.02
200 Pap.		2:51.24	2:48.27	2:46.88	2:44.53	2:42.92	2:42.23	2:38.37
200 4 N.		2:56.63	2:53.57	2:52.14	2:49.72	2:48.06	2:47.34	2:43.36
400 4 N.		6:12.74	6:06.28	6:03.27	5:58.15	5:54.64	5:53.14	5:44.72

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série régionale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries régionales 2013-2016

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MR1	MR2	CR1	CR2	JR1	JR2	JR3	SR
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 3.650 points	0:28.64	0:28.14	0:27.91	0:27.51	0:27.24	0:27.13	0:26.48
100 NL		1:03.24	1:02.15	1:01.63	1:00.77	1:00.17	0:59.92	0:58.49
200 NL		2:19.84	2:17.42	2:16.29	2:14.37	2:13.05	2:12.49	2:09.33
400 NL		4:57.30	4:52.14	4:49.74	4:45.66	4:42.86	4:41.66	4:34.95
800 NL		10:19.32	10:08.58	10:03.58	9:55.07	9:49.25	9:46.75	9:32.77
1500 NL		19:38.68	19:18.24	19:08.72	18:52.53	18:41.45	18:36.69	18:10.08
50 Dos		0:33.13	0:32.56	0:32.29	0:31.83	0:31.52	0:31.39	0:30.64
100 Dos		1:11.60	1:10.36	1:09.78	1:08.80	1:08.13	1:07.84	1:06.22
200 Dos		2:36.20	2:33.49	2:32.23	2:30.09	2:28.62	2:27.98	2:24.46
50 Bra.		0:36.39	0:35.76	0:35.47	0:34.97	0:34.62	0:34.48	0:33.65
100 Bra.		1:19.77	1:18.39	1:17.74	1:16.65	1:15.90	1:15.58	1:13.78
200 Bra.		2:53.45	2:50.44	2:49.04	2:46.66	2:45.03	2:44.33	2:40.41
50 Pap.		0:31.04	0:30.50	0:30.25	0:29.82	0:29.53	0:29.41	0:28.71
100 Pap.		1:09.24	1:08.03	1:07.48	1:06.52	1:05.87	1:05.59	1:04.03
200 Pap.		2:33.75	2:31.09	2:29.85	2:27.73	2:26.29	2:25.67	2:22.20
200 4 N.		2:38.05	2:35.30	2:34.03	2:31.86	2:30.37	2:29.73	2:26.17
400 4 N.		5:37.18	5:31.33	5:28.61	5:23.98	5:20.80	5:19.44	5:11.83

* **Âge de réalisation** : correspond à l'année d'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en décembre 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 ; un nageur né en janvier 2001 a 12 ans pour la saison sportive 2012-2013 et il nagera en 13 ans dès le 16 septembre 2013.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série régionale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries départementales 2013-2016 (bassin de 50 m)

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 4.200 points	0:34.34	0:33.78	0:33.51	0:33.06	0:32.76	0:32.62	0:31.89
100 NL		1:14.91	1:13.68	1:13.11	1:12.13	1:11.46	1:11.17	1:09.56
200 NL		2:43.16	2:40.47	2:39.22	2:37.09	2:35.63	2:35.00	2:31.51
400 NL		5:41.68	5:36.05	5:33.43	5:28.97	5:25.92	5:24.61	5:17.28
800 NL		11:44.16	11:32.56	11:27.16	11:17.97	11:11.68	11:08.97	10:53.88
1500 NL		22:36.25	22:13.90	22:03.50	21:45.80	21:33.68	21:28.48	20:59.39
50 Dos		0:39.50	0:38.85	0:38.55	0:38.03	0:37.68	0:37.53	0:36.68
100 Dos		1:24.96	1:23.56	1:22.91	1:21.80	1:21.04	1:20.72	1:18.90
200 Dos		3:02.00	2:59.00	2:57.61	2:55.23	2:53.60	2:52.91	2:49.00
50 Bra.		0:43.71	0:42.99	0:42.66	0:42.08	0:41.69	0:41.53	0:40.59
100 Bra.		1:35.30	1:33.73	1:33.00	1:31.76	1:30.91	1:30.54	1:28.50
200 Bra.		3:24.71	3:21.34	3:19.77	3:17.10	3:15.27	3:14.48	3:10.09
50 Pap.		0:36.56	0:35.96	0:35.68	0:35.20	0:34.87	0:34.73	0:33.95
100 Pap.		1:21.97	1:20.62	1:19.99	1:18.92	1:18.19	1:17.87	1:16.11
200 Pap.		3:00.23	2:57.26	2:55.87	2:53.52	2:51.91	2:51.22	2:47.36
200 4 N.		3:05.91	3:02.84	3:01.42	2:58.99	2:57.33	2:56.62	2:52.63
400 4 N.		6:32.31	6:25.85	6:22.84	6:17.72	6:14.21	6:12.71	6:04.29

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries départementales 2013-2016 (bassin de 50 m)

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 3.150 points	0:30.14	0:29.64	0:29.41	0:29.02	0:28.75	0:28.63	0:27.99
100 NL		1:06.56	1:05.47	1:04.95	1:04.09	1:03.49	1:03.24	1:01.81
200 NL		2:27.19	2:24.76	2:23.63	2:21.71	2:20.39	2:19.83	2:16.67
400 NL		5:12.91	5:07.75	5:05.35	5:01.27	4:58.47	4:57.27	4:50.56
800 NL		10:51.84	10:41.10	10:36.09	10:27.59	10:21.76	10:19.26	10:05.28
1500 NL		20:40.56	20:20.12	20:10.60	19:54.42	19:43.33	19:38.57	19:11.97
50 Dos		0:34.87	0:34.30	0:34.03	0:33.57	0:33.26	0:33.13	0:32.38
100 Dos		1:15.36	1:14.12	1:13.54	1:12.56	1:11.88	1:11.60	1:09.98
200 Dos		2:44.40	2:41.69	2:40.43	2:38.29	2:36.82	2:36.19	2:32.66
50 Bra.		0:38.30	0:37.67	0:37.38	0:36.88	0:36.53	0:36.39	0:35.57
100 Bra.		1:23.96	1:22.58	1:21.93	1:20.84	1:20.09	1:19.76	1:17.96
200 Bra.		3:02.56	2:59.55	2:58.15	2:55.76	2:54.13	2:53.43	2:49.52
50 Pap.		0:32.67	0:32.13	0:31.88	0:31.45	0:31.16	0:31.04	0:30.33
100 Pap.		1:12.87	1:11.67	1:11.11	1:10.16	1:09.51	1:09.23	1:07.67
200 Pap.		2:41.83	2:39.16	2:37.92	2:35.81	2:34.36	2:33.74	2:30.27
200 4 N.		2:46.34	2:43.60	2:42.33	2:40.16	2:38.67	2:38.03	2:34.46
400 4 N.		5:54.88	5:49.03	5:46.31	5:41.68	5:38.51	5:37.15	5:29.54

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries départementales 2013-2016 (bassin de 25 m)

FILLES								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 4.150 points	0:33.64	0:33.08	0:32.81	0:32.36	0:32.06	0:31.92	0:31.19
100 NL		1:13.31	1:12.08	1:11.51	1:10.53	1:09.86	1:09.57	1:07.96
200 NL		2:39.76	2:37.07	2:35.82	2:33.69	2:32.23	2:31.60	2:28.11
400 NL		5:34.18	5:28.55	5:25.93	5:21.47	5:18.42	5:17.11	5:09.78
800 NL		11:28.16	11:16.56	11:11.16	11:01.97	10:55.68	10:52.97	10:37.88
1500 NL		22:06.25	21:43.90	21:33.50	21:15.80	21:03.68	20:58.48	20:29.39
50 Dos		0:38.90	0:38.25	0:37.95	0:37.43	0:37.08	0:36.93	0:36.08
100 Dos		1:23.46	1:22.06	1:21.41	1:20.30	1:19.54	1:19.22	1:17.40
200 Dos		2:58.80	2:55.80	2:54.41	2:52.03	2:50.40	2:49.71	2:45.80
50 Bra.		0:42.91	0:42.19	0:41.86	0:41.28	0:40.89	0:40.73	0:39.79
100 Bra.		1:33.30	1:31.73	1:31.00	1:29.76	1:28.91	1:28.54	1:26.50
200 Bra.		3:19.71	3:16.34	3:14.77	3:12.10	3:10.27	3:09.48	3:05.09
50 Pap.		0:35.96	0:35.36	0:35.08	0:34.60	0:34.27	0:34.13	0:33.35
100 Pap.		1:20.67	1:19.32	1:18.69	1:17.62	1:16.89	1:16.57	1:14.81
200 Pap.		2:57.33	2:54.36	2:52.97	2:50.62	2:49.01	2:48.32	2:44.46
200 4 N.		3:02.41	2:59.34	2:57.92	2:55.49	2:53.83	2:53.12	2:49.13
400 4 N.		6:24.31	6:17.85	6:14.84	6:09.72	6:06.21	6:04.71	5:56.29

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale validé à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Grille de séries départementales 2013-2016 (bassin de 25 m)

GARÇONS								
Âge * de réalisation	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus
Niveau ** d'appartenance	MD1	MD2	CD1	CD2	JD1	JD2	JD3	SD
50 NL	Cotation de points réalisée au classement national du Natathlon 3.150 points	0:29.44	0:28.94	0:28.71	0:28.32	0:28.05	0:27.93	0:27.29
100 NL		1:04.96	1:03.87	1:03.35	1:02.49	1:01.89	1:01.64	1:00.21
200 NL		2:23.79	2:21.36	2:20.23	2:18.31	2:16.99	2:16.43	2:13.27
400 NL		5:05.41	5:00.25	4:57.85	4:53.77	4:50.97	4:49.77	4:43.06
800 NL		10:35.84	10:25.10	10:20.09	10:11.59	10:05.76	10:03.26	9:49.28
1500 NL		20:10.56	19:50.12	19:40.60	19:24.42	19:13.33	19:08.57	18:41.97
50 Dos		0:34.27	0:33.70	0:33.43	0:32.97	0:32.66	0:32.53	0:31.78
100 Dos		1:13.86	1:12.62	1:12.04	1:11.06	1:10.38	1:10.10	1:08.48
200 Dos		2:41.20	2:38.49	2:37.23	2:35.09	2:33.62	2:32.99	2:29.46
50 Bra.		0:37.50	0:36.87	0:36.58	0:36.08	0:35.73	0:35.59	0:34.77
100 Bra.		1:21.96	1:20.58	1:19.93	1:18.84	1:18.09	1:17.76	1:15.96
200 Bra.		2:57.56	2:54.55	2:53.15	2:50.76	2:49.13	2:48.43	2:44.52
50 Pap.		0:32.07	0:31.53	0:31.28	0:30.85	0:30.56	0:30.44	0:29.73
100 Pap.		1:11.57	1:10.37	1:09.81	1:08.86	1:08.21	1:07.93	1:06.37
200 Pap.		2:38.93	2:36.26	2:35.02	2:32.91	2:31.46	2:30.84	2:27.37
200 4 N.		2:42.84	2:40.10	2:38.83	2:36.66	2:35.17	2:34.53	2:30.96
400 4 N.		5:46.88	5:41.03	5:38.31	5:33.68	5:30.51	5:29.15	5:21.54

* **Âge de réalisation** : correspond à l'âge du nageur au cours d'une saison sportive (du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante). Exemple : un nageur né en 2000 a 13 ans pour la saison 2012-2013 (2013 - 2000 = 13 ans) ; ce même nageur basculera en 14 ans dès le 16 septembre 2013 pour la saison 2013-2014.

** **Niveau d'appartenance** : niveau de série départementale à partir de deux performances dans deux épreuves différentes auquel appartiendra le nageur dans l'Annuaire des séries de la saison sportive suivante des réalisations.

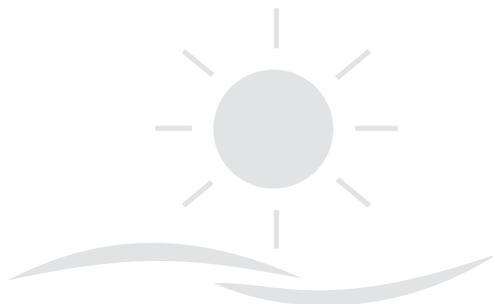
RÈGLEMENT NATATION COURSE

TABLE DE CONVERSION FFN BASSIN DE 25 M / BASSIN DE 50 M

**Temps à ajouter à une performance effectuée en bassin de 25 m
pour obtenir son équivalence en bassin de 50 m**

(Réalisation Patrice PROKOP / Jean-Pierre LE BIHAN)

Épreuve	En secondes
50 m nage libre	0.70
100 m nage libre	1.60
200 m nage libre	3.40
400 m nage libre	7.50
800 m nage libre	16.00
1500 m nage libre	30.00
50 m dos	0.60
100 m dos	1.50
200 m dos	3.20
50 m brasse	0.80
100 m brasse	2.00
200 m brasse	5.00
50 m papillon	0.60
100 m papillon	1.30
200 m papillon	2.90
200 m 4 nages	3.50
400 m 4 nages	8.00



NATATION ESTIVALE

Sommaire

• Avant-propos	163
• Classement national des clubs en natation estivale	164
• Classement du socle institutionnel	166
• Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été.....	167
• Coupe régionale interclubs toutes catégories des clubs d'été	169
• XVII ^e Coupe de France minimes et cadets des Régions de natation estivale	171

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

Avant-propos

Exposé des motifs du programme sportif de natation estivale 2012-2013

La nouvelle composition de commission fédérale de natation estivale, que je préside, va poursuivre la politique sportive mise en place par la précédente. Nous entendons continuer à mettre en œuvre les actions destinées au développement de l'activité de Natation Sportive durant la période estivale, en particulier dans le milieu rural, et à y accroître son rôle d'accueil de nouveaux membres dans le monde de la natation française.

À cette fin, nous devons être capables :

- de former les enfants aux pratiques de la natation au travers d'une formation pluridisciplinaire, malgré les difficultés d'organiser les cinq épreuves du Pass'sports de l'eau sur des saisons très courtes, en les amenant à l'obtention du Pass'compétition. N'oublions pas que ce dernier est devenu obligatoire pour les nageurs et nageuses nés en 2004 et après depuis la saison 2012-2013 ;
- de donner à tous les nageurs l'occasion de participer à des compétitions, départementales, régionales et nationales, leur permettant de se confronter à des compétiteurs issus de la même filière.

Pour cette saison 2013-2014 pas de grands changements. Nous n'avons pas encore mis en pratique ceux de la saison 2012-2013 sur la réforme des interclubs.

Toutefois, toujours dans le but d'ouvrir nos compétitions au plus grand nombre, nous allons modifier légèrement le règlement des interclubs « minimes et moins » en intégrant la possibilité d'équipe mixte et même de mixité de clubs comme cela se fait pour les interclubs benjamins de la natation annuelle.

Nous allons continuer d'étudier la faisabilité d'un championnat de France individuel, avec l'aide de tous les clubs d'été. De même nous allons entamer une réflexion sur un toilettage du règlement de notre Coupe de France des régions.

Bernard BODON

*Président de la commission fédérale
de la natation estivale*

Classement national des clubs d'été

L'organisation du classement des clubs se caractérise en trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe, un classement Élite issu des rankings de la saison en cours, un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1 - Le classement des compétitions par équipe

■ Les compétitions concernées

Les interclubs minimes et moins et les interclubs toutes catégories.

■ Principe

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs totalise 2.000 points.

Exemple : suite aux interclubs minimes et moins, je suis le premier club au total de points avec l'ensemble de mes équipes, je marque 2.000 points. De même pour les interclubs toutes catégories.

Ainsi, le premier club aux interclubs minimes marque autant de points que le premier club aux interclubs toutes catégories.

NB - Depuis la saison sportive 2012-2013, les nageurs nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et le Pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions.

■ Mode de calcul

- 2.000 points au 1^{er} et 1 point au dernier (1.500^e).
- Du 1^{er} au 11^e - 10 points de moins par place.
- Du 12^e au 51^e - 4 points de moins par place.
- Du 52^e au 101^e - 3 points de moins par place.
- Du 102^e au 291^e - 2 points de moins par place.
- Du 292^e au 1.500^e - 1 point de moins par place.

2 - Le classement du « Trophée Élite »

■ Le support concerné

Les rankings nationaux en bassin de 25 m et 50 m des nageurs des clubs d'été toutes catégories confondues à l'issue de la saison 2013-2014.

■ Principe

Le classement du Trophée Élite des clubs d'été prend en compte les vingt premiers nageurs classés toutes catégories confondues dans chaque épreuve individuelle des rankings des nageurs des clubs d'été à l'issue de la saison 2013-2014.

■ Mode de calcul

Sur la base des vingt premiers nageurs de chaque course des rankings nationaux des nageurs des clubs d'été à l'issue de la saison 2013-2014, un classement des clubs intitulé « Trophée Élite » est établi à l'addition des points obtenus selon le barème indiqué.

Pour générer cette hiérarchie, toutes les compétitions labellisées, dont les résultats sont remontés sur le serveur, en bassin de 25 m et 50 m, sont prises en compte.

■ Le barème du classement du Trophée Élite

1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 31 pts ; 12^e : 30 pts ; 13^e : 29 pts ; 14^e : 28 pts ; 15^e : 27 pts ; 16^e : 26 pts ; 17^e : 25 pts ; 18^e : 24 pts ; 19^e : 23 pts ; 20^e : 22 pts.

3 - Le classement des clubs à partir des compétiteurs

■ Les compétitions concernées

Toutes les compétitions des calendriers régionaux et départementaux de la natation estivale, sans oublier la Coupe de France estivale.

■ Principe

Seul le meilleur classement par nageur est comptabilisé.

Les points obtenus par chaque nageur s'ajoutent pour donner un total de points au club.

NB - Depuis la saison sportive 2012-2013, les nageurs nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et le Pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

■ Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition et inférieure et égale à 199 points	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 200 à 449 points à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 450 à 649 points à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 799 points à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 800 points à la table de cotation fédérale	160

Classement du socle institutionnel

Sont identifiés pour le calcul du socle commun : des éléments qui se rapportent à l'individu et des éléments qui se rapportent à la structure.

1 - Le rapport à l'individu

Seul le point de licence est cumulable avec les autres.

- **La licence** (1 point).
- **Les élus** (5 points)* en fonction de leur représentation dans les instances fédérales départementales, régionales ou nationales.
- **Les membres non élus** des commissions nationales (5 points)*.
- **Les officiels** (5 points)*.

**Il ne peut pas y avoir de cumul des fonctions. Exemple : je suis licencié membre d'un comité départemental (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et trésorier d'un comité régional (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et secrétaire général de la FFN (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié, membre d'un comité régional et de la FFN, officiel (1 + 5 = 6 points). La détermination des fonctions est celle arrêtée en fin de saison.*

- **Les nageurs impliqués dans l'École de Natation Française** : Sauv'nage (5 points)** , Pass'sports de l'eau (10 points), Pass'compétition (15 points).

***Il ne peut pas y avoir de cumul de certifications ENF. Pour le calcul, il est tenu compte du niveau le plus élevé obtenu en fin de saison. Exemples : je suis licencié et titulaire du Sauv'nage (1 + 5 = 6 points) ; je suis licencié et titulaire du Pass'compétition (1 + 15 = 16 points).*

2 - Le rapport à la structure

Les différents calculs de points ainsi que le classement national des clubs s'effectueront informatiquement **au niveau national** par le service des systèmes d'information.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

<ul style="list-style-type: none">■ Date laissée à l'initiative des comités régionaux (période estivale)■ 2 réunions	Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : consulter le site internet du comité régional■ Bassin : 25 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : 15 ans et moins (1999 et après) filles et garçons■ Le pass'compétition natation course est obligatoire pour les nageurs nés en 2004 et après	<ul style="list-style-type: none">■ Équipes de 4 à 5 nageurs par équipe de club	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition)■ Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Avec strictement les mêmes objectifs que les clubs à durée annuelle, les comités régionaux pourront organiser une Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été qui intervient dans le classement national des clubs de la natation estivale.

Date de la compétition

Durant la période de la saison estivale.

Date de la réunion technique

Laissée à l'initiative des comités régionaux.

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (8 en filles et 8 en garçons)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages.
Classement au temps.
- **Épreuves de relais** (2 en filles et 2 en garçons)
4 x 50 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur effectue un 100 m 4 nages (on utilisera l'intitulé et la cotation du relais 4 x 100 m nage libre pour ce relais).
Classement au temps.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Dispositions particulières

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe régionale interclubs minimes et moins des clubs d'été lors de la saison sportive de leur transfert, sauf s'ils n'ont pas été licenciés la saison précédente.

Mode de qualification

Chaque club, pour être classé, doit avoir participé aux deux relais. Pour qu'une équipe soit classée, il est indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.

Chaque équipe est composée de cinq ou six nageurs, 1 seul nageur par épreuve.

Si l'équipe est composée de quatre nageurs, chaque nageur s'engage aux deux relais et à deux épreuves individuelles. Si l'équipe est composée de cinq nageurs, la composition de l'équipe est libre : maximum 2 courses individuelles par nageur.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs minimum). Si une équipe n'était pas complète, elle pourrait être engagée mais ne serait pas prise en compte dans les résultats.

Chaque équipe sera composée de quatre ou cinq nageurs.

Une deuxième et une énième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient complètes.

Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

■ Modalités d'engagements

Laissées à l'initiative des comités régionaux, via l'application extraNat.

■ Classement spécifique à la compétition

Le classement par équipe sera établi par addition des points obtenus à la table de cotation FFN. Les points des relais ne seront pas doublés. Un classement féminin, masculin et général est publié.

■ Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimes et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

■ Récompenses

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

<ul style="list-style-type: none">■ Date laissée à l'initiative des comités régionaux (période estivale)■ 2 réunions	Coupe régionale interclubs toutes catégories des clubs d'été	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : consulter le site internet du comité régional■ Bassin : 25 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons■ Le pass'compétition natation course est obligatoire pour les nageurs nés en 2004 et après		<ul style="list-style-type: none">■ Compétition par équipes de clubs de cinq ou six nageurs
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition)■ Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2		<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Afin de développer l'esprit d'équipe au sein des clubs d'été, les comités régionaux pourront organiser une Coupe régionale interclubs toutes catégories des clubs d'été qui intervient dans le classement national des clubs de la natation estivale.

Date de la réunion technique

Laissée au libre choix de l'organisateur.

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (10 en filles et 10 en garçons)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.
Classement au temps.
- **Épreuves de relais** (2 en filles et 2 en garçons)
4 x 100 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages.
Classement au temps.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Dispositions particulières

Les interclubs toutes catégories des clubs d'été ne concernent que les licenciés de la FFN dans les clubs d'été. Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour les championnats régionaux interclubs des clubs d'été lors de la saison sportive de leur transfert, sauf s'ils n'ont pas été licenciés la saison précédente.

Mode de qualification

Chaque club, pour être classé, doit avoir participé aux deux relais. Pour qu'une équipe soit classée, il est indispensable de présenter un nageur pour chaque épreuve individuelle.

Chaque équipe est composée de cinq ou six nageurs, 1 seul nageur par épreuve.

Si l'équipe est composée de cinq nageurs, un nageur ne peut participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais. Si l'équipe est composée de six nageurs, la composition de l'équipe est libre : maximum 2 courses individuelles par nageur.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (cinq nageurs minimum). Si une équipe n'était pas complète, elle pourrait être engagée mais ne serait pas prise en compte dans les résultats.

Une deuxième et une énième équipe peuvent être engagées, sous réserve que la ou les équipes précédentes soient complètes.

Modalités d'engagements

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

Classement spécifique à la compétition

Le classement s'effectue par addition des points obtenus à la table de cotation fédérale. La cotation des relais n'est pas doublée. Un classement féminin, masculin et général est publié.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

À l'issue de la saison sportive et après les championnats régionaux interclubs dames et messieurs toutes catégories, les régions enverront leurs résultats à la FFN pour établir un classement national interclubs 2014 toutes catégories.

■ **Classement national des clubs en natation estivale**

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimales et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

■ **Récompenses**

Laissées à l'initiative des comités régionaux.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

<ul style="list-style-type: none">■ Les samedi 30 et dimanche 31 août 2014■ 3 réunions	XVII^e Coupe de France minimes et cadets des Régions de natation estivale	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques)■ Bassin : 25 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : 14 ans, 15 ans, 16 ans, 17 ans (2000, 1999, 1998 et 1997) filles et garçons	<ul style="list-style-type: none">■ Minimes et cadets sélectionnés par la région compétition par équipes régionales	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 18/08/2013 au 26/08/2013■ Liste des engagés : 27/08/2013■ Réunion technique : 29/08/2013 – 18 h 30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

À l'instar de la Coupe de France des régions minimes - Trophée Jean-POMMAT pour les clubs annuels, les clubs d'été bénéficient, eux aussi, de l'organisation d'une Coupe de France estivale réservée aux groupes d'âge minimes et cadets. Elle est traditionnellement programmée durant le dernier week-end du mois d'août. Dans le cadre du classement national des clubs de la natation estivale, elle sert à établir le classement Élite.

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (9 en filles et 9 en garçons)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.
Classement au temps.
- **Épreuves de relais** (2 en filles et 2 en garçons)
4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre.
Classement au temps.
Les séries des épreuves individuelles et relais sont élaborées à partir des temps d'engagement (les temps d'engagement apparaîtront sur les fiches).

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. Toutefois, la désignation des juges-arbitres et starters est du ressort de la FFN.

Dispositions particulières

Les sélections régionales ne s'effectueront qu'avec des nageurs licenciés dans les clubs d'été.

Les nageurs transférés d'un club d'hiver vers un club d'été ne peuvent être qualifiés pour la Coupe de France estivale lors de la saison sportive de leur transfert, sauf s'ils n'ont pas été licenciés la saison précédente.

Mode de qualification

Les régions possédant sur leur territoire des clubs d'été ont la responsabilité de composer et d'engager une équipe de nageurs et une équipe de nageuses, de 14-15 ans, nés en 1999-1998, et 16-17 ans, nés en 1997-1996.

Chaque équipe de comité sera représentée au maximum par deux nageurs dans l'épreuve individuelle de 50 m nage libre, par un nageur dans chaque épreuve individuelle de 100 m ou 200 m, et par une équipe dans chaque relais.

Un nageur ne pourra participer qu'à deux épreuves individuelles et aux relais.

Un nageur qui abandonnerait ou qui serait disqualifié ne marquera pas de point ; il en sera de même pour les relais.

Le relais 10 x 50 m nage libre sera composé obligatoirement de cinq nageurs cadets et cinq nageurs minimes. L'ordre des nageurs dans la composition de ce relais est laissé au libre choix des régions.

Modalités d'engagements

Laissé à l'initiative des comités régionaux, via l'interface de l'application extraNat. De plus, les responsables de région devront faire parvenir par fax ou courriel au comité régional d'Aquitaine et au comité local d'organisation de la ville désignée, les documents suivants :

- le lundi 25 août 2014 précédent la compétition au plus tard : la liste nominative des personnes composant la délégation (nageurs et dirigeants) ;
- à la réunion technique du vendredi 29 août 2014, la composition des équipes de relais et les modifications d'équipe sur les formulaires adéquats (formulaires téléchargeables sur extraNat pocket).

Aucun frais d'engagement n'est perçu.

RÈGLEMENT NATATION ESTIVALE

Classement spécifique à la compétition

L'attribution des points se fait à la place, avec comme référence le nombre de régions présentes. La première place par épreuve se voit attribuer un nombre de points égal à : $2 \times N^* + 2$, la seconde $2 \times N - 1$, la troisième $2 \times N - 2$, la quatrième $2 \times N - 3$, etc. Les points de relais sont doublés.

Il y aura un classement minimes filles, un classement minimes garçons, un classement cadettes, un classement cadets et un classement général mixte toutes catégories. Le relais 10 x 50 m nage libre ne sera pris en compte que pour le classement général final.

En cas d'égalité de points, les points obtenus par les relais départageront les équipes.

**Nombre de régions présentes.*

Classement national des clubs en natation estivale

Le nouveau classement national des clubs en natation estivale prend en compte trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe (addition des interclubs minimes et moins et toutes catégories) ; un classement Élite issu des rankings de la saison en cours et du trophée national ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

Récompenses

Sept coupes seront affectées par la FFN :

- une coupe à la première région au classement minimes filles ;
- une coupe à la première région au classement minimes garçons ;
- une coupe à la première région au classement cadettes ;
- une coupe à la première région au classement cadets ;
- une coupe à la première région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories) ;
- une coupe à la deuxième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories) ;
- une coupe à la troisième région au classement général mixte féminin et masculin (toutes catégories).

Programme et horaires

Samedi 30 août 2014	
1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
Ouverture des portes : 9 h 00 • Début des épreuves : 10 h 00	Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 00
1 – 50 NL minimes filles	17 – 200 Dos minimes filles
2 – 50 NL minimes garçons	18 – 200 Dos minimes garçons
3 – 50 NL cadettes	19 – 200 Dos cadettes
4 – 50 NL cadets	20 – 200 Dos cadets
5 – 100 Dos minimes filles	21 – 100 Brasse minimes filles
6 – 100 Dos minimes garçons	22 – 100 Brasse minimes garçons
7 – 100 Dos cadettes	23 – 100 Brasse cadettes
8 – 100 Dos cadets	24 – 100 Brasse cadets
9 – 200 Brasse minimes filles	25 – 200 NL minimes filles
10 – 200 Brasse minimes garçons	26 – 200 NL minimes garçons
11 – 200 Brasse cadettes	27 – 200 NL cadettes
12 – 200 Brasse cadets	28 – 200 NL cadets
13 – 100 Papillon minimes filles	
14 – 100 Papillon minimes garçons	Entracte
15 – 100 Papillon cadettes	29 – 4 x 100 4 N minimes filles
16 – 100 Papillon cadets	30 – 4 x 100 4 N minimes garçons
	31 – 4 x 100 4 N cadettes
	32 – 4 x 100 4 N cadets

Dimanche 31 août 2014	
3 ^e réunion	
Ouverture des portes : 8 h 30 • Début des épreuves : 9 h 30	
33 – 100 NL minimes filles	
34 – 100 NL minimes garçons	
35 – 100 NL cadettes	
36 – 100 NL cadets	
37 – 200 4 N minimes filles	
38 – 200 4 N minimes garçons	
39 – 200 4 N cadettes	
40 – 200 4 N cadets	
	Entracte
41 – 10 x 50 NL filles	
42 – 10 x 50 NL garçons	



MAÎTRES

Sommaire

• Avant-propos	175
• Les programmes	
IV ^e Circuit fédéral des Maîtres	176
I ^{ers} Championnats de France interclubs des Maîtres	178
XX ^{es} Championnats de France des Maîtres en bassin de 25 m	180
Temps de qualification aux Championnats de France d'hiver 2013 à 2016 (25 m)	184
XXVII ^{es} Championnats de France des Maîtres en bassin de 50 m	185
Temps de qualification aux Championnats de France d'été 2013 à 2016 (50 m)	189
• Annexes	
Les coefficients de rajeunissement applicables aux performances de toutes les compétitions	190
Le classement national des clubs en Maîtres	194

RÈGLEMENT MAÎTRES

Avant-propos

Un programme stable, des compétiteurs motivés une Fédération à l'écoute... ... des ingrédients qui font la natation des Maîtres aujourd'hui

Tous les quatre ans, ce que l'on appelle une olympiade, les dirigeants « redistribuent » les cartes en s'appuyant sur l'expérience et le passé récent de la discipline. La Natation sous toutes ses formes d'expression n'échappe pas à cette logique. Le nouveau plan de développement nous conduisant vers Rio, lieu des prochains Jeux olympiques, a été validé par la Fédération Française de Natation il y a quelques mois et la Natation des Maîtres y a toute sa place.

L'évolution proposée n'est pas tant dans la modification des programmes car ils apparaissent répondre à une certaine exigence au travers d'une cohérence d'ensembles (interclubs, championnats individuels et meetings) mais davantage à l'esprit et l'orientation que l'on souhaite donner à cette pratique.

Déjà, par le passé, les programmes se sont structurés en mettant en place un accès aux compétitions par niveau de performance. Cela signifie que l'engouement et la motivation créés par l'organisation d'un championnat de France ne sont plus et ne doivent plus être les seuls critères à prendre en considération. À ce niveau, la performance prend tout son sens et doit conduire à une réalité de terrain.

Comme vous pourrez vous en rendre compte dans les pages qui suivent, chaque compétiteur de niveau national peut trouver, au travers du programme proposé, des événements sportifs qui, je l'espère, correspondent à son attente.

Ce programme sportif national doit être complété par une organisation sous-jacente permettant à ceux, et ils sont nombreux, de s'exprimer à leur niveau. C'est ainsi que les interrégions et les régions doivent proposer des programmes adaptés aux différents niveaux de performance à la seule condition de garder son originalité, son identité et la cohérence qui a fait et qui fait le succès depuis de nombreuses années des compétitions Maîtres. L'élaboration d'un programme pour cette population doit tout d'abord préserver la nécessité de se retrouver ensemble sur un lieu unique. Le regroupement doit garder un caractère inter-générationnel et n'exclure aucun pour un niveau de pratique compétitive qu'il soit national ou régional.

Je vous parlais, au début de mon propos, de l'esprit plus que du contenu ; à ce sujet, il faut aussi affirmer que la structuration nécessaire de notre Natation passe par une considération et une prise en compte de l'humain dans toutes ses dimensions, y compris celles du plaisir, du confort et de la préservation du capital santé. Dans son plan de développement, la Fédération Française de Natation, en développant l'activité des Maîtres, concourt et participe à la mise en place d'une certaine qualité de vie.

Bonne saison à tous.

Michel BAILLON
*Chargé de mission nationale
sur l'activité Maîtres*

RÈGLEMENT MAÎTRES

<ul style="list-style-type: none">■ Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014■ 1 ou 2 jours, 2 à 4 réunions	<h2>4^e Circuit fédéral des Maîtres</h2>	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : voir les calendriers sur les sites des comités régionaux et départementaux■ Bassin : 50 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1989 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Pour respecter les échéances, consulter régulièrement votre espace extraNat ainsi que les sites internet FFN (national, régional et départemental)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr	

Préambule

Le Circuit fédéral des Maîtres a pour but de prendre en compte certains meetings obligatoirement labellisés national et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive. Un classement national doit récompenser chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes.

Objectifs

Promouvoir l'activité des Maîtres, c'est aussi :

- permettre aux licenciés de trouver des lieux de pratique compétitive afin de réaliser des temps qualificatifs aux épreuves nationales (championnats de France d'hiver en bassin de 25 m et d'été en bassin de 50 m) ;
- dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Nombre de compétitions - Contenu du programme - Modalités

Les meetings labellisés nationaux retenus seront désignés tous les ans après examen des candidatures et la liste sera publiée sur le site internet FFN. Seront ajoutés à cette liste les championnats de France d'été. Un document viendra préciser les modalités d'engagement en temps utile.

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classement spécifique à la compétition

Deux types de classement sont proposés.

■ Un classement club

Pour chaque meeting du circuit, les deux meilleures performances individuelles seront transposées en points à la table de cotation FFN et comptabilisées pour chaque nageur engagé.

Le calcul de point sera pondéré au regard de l'âge du compétiteur à l'aide de la grille utilisée lors des interclubs nationaux Maîtres et le classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs.

Un maximum de trente nageurs par club et par meeting sera comptabilisé.

■ Un classement individuel

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à trois meetings au minimum inscrits sur le calendrier (les championnats de France d'été comptent pour un).

Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondants à sa performance et à son âge. L'amélioration d'une performance donnera droit à un bonus. Le classement final correspondra au cumul de points obtenu par ce nageur.

Exemple : au cours de sa première compétition du circuit, Jean Martin C1 est engagé sur trois épreuves : 50 m nage libre : 25.58 (1.101 pts) ; 100 m nage libre : 58.90 (991 pts) ; 50 m papillon : 29.05 (1.033 pts).

Total des points marqués à la première compétition du circuit : 3.125 pts.

À l'occasion de sa deuxième compétition du circuit, ce même nageur se verra attribuer un nouveau total de points, cumulable, s'il concourt dans des épreuves autres que celles disputées lors de sa première étape et des points supplémentaires, cumulables, en cas d'amélioration de performance sur des courses préalablement nagées (différence de points en plus).

RÈGLEMENT MAÎTRES

Jean Martin C1 est engagé sur cinq épreuves (2^e compétition) : 200 m 4 nages : 2:42.11 (749 pts) ; 50 m dos : 36.18 (749 pts) ; 100 m dos : 1:18.23 (704 pts) ; 50 m papillon : 30.28 (964 pts) ; 50 m nage libre : 25.07 (1.152 pts).

Total des points marqués à la seconde compétition : 2.253 pts (749 + 749 + 704 + 0 + 51).

Total des points marqués au cours des deux premières étapes : 3.125 + 2.253 = 5.378 pts.

Au fil des étapes, le réajustement en points est effectué au regard des nouvelles courses nagées et des améliorations de performance, le but étant, pour engranger le plus grand nombre de points, de participer à un maximum d'épreuves différentes (nage libre, spécialités, 4 nages).

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

■ Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

■ Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors des championnats de France d'hiver en bassin de 25 m organisés la saison n+1.

Des récompenses et des dotations seront distribuées pour les podiums individuels et ce, pour chaque catégorie dames et messieurs.

Un trophée récompensera la meilleure équipe.

RÈGLEMENT MAÎTRES

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 25 et dimanche 26 janvier 2014■ 2 réunions	I^{ers} Championnats de France interclubs des Maîtres	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : Tours (Indre-et-Loire)■ Bassin : 25 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1989 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 14/01/2014 au 21/01/2014■ Liste de départ : 22/01/2014■ Réunion technique : voir l'organisateur		<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau. Pour le millésime 2014, le dixième, elle abandonne l'intitulé meeting national interclubs pour championnats de France interclubs, une appellation plus valorisante.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (10 en dames et 10 en messieurs)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.
Classement au temps.
- **Épreuves de relais** (2 en dames et 2 en messieurs)
4 x 50 m 4 nages et 10 x 50 m nage libre.
Classement au temps.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du lundi 16 septembre au dimanche 1^{er} décembre 2013. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 4 décembre 2013. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation.

À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes y compris une équipe du club organisateur sont qualifiées dans la limite de trois équipes par club. Les équipes classées ensuite (de la 81^e à la 150^e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le jeudi 19 décembre 2013. La liste définitive sera publiée le vendredi 20 décembre 2013.**

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1988 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation.

Les nageurs représentent leur club.

Chaque équipe est composée de dix nageurs du même club. La répartition hommes/femmes dans les équipes est libre.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire).

La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

RÈGLEMENT MAÎTRES

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

■ Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

■ Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais.

Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

■ Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.

- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.

- Seule la meilleure cotation par nageur compte.

- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

■ Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 pts*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Programme et horaires

Samedi 25 janvier 2014

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 00

- 1 – 4 x 50 4 N
- 2 – 400 NL
- 3 – 100 Papillon
- 4 – 50 Dos
- 5 – 100 Brasse
- 6 – 50 NL

Dimanche 26 janvier 2014

2^e réunion

Ouverture des portes : 9 h 00 • Début des épreuves : 10 h 00

- 7 – 50 Papillon
- 8 – 100 Dos
- 9 – 50 Brasse
- 10 – 100 NL
- 11 – 200 4 N
- 12 – 10 x 50 NL

RÈGLEMENT MAÎTRES

<ul style="list-style-type: none">■ Du jeudi 27 au dimanche 30 mars 2014■ 4 réunions	XX^{es} Championnats de France Open des Maîtres	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : Paris (Georges-Vallerey)■ Bassin : 25 m■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1989 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 16/03/2014 au 23/03/2014■ Liste des engagés : 24/03/2014■ Réunion technique : 26/03/2014 - 18 h (liste de départ)		<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Temps fort de la natation Maîtres en bassin de 25 m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent en ce qui concerne la participation la compétition la plus dense proposée par la FFN. L'affluence a pu être maîtrisée grâce à la mise en place de grilles de temps qualificatifs, des repères valables pour la durée de l'olympiade.

Équipements

Bassin de 25 m x huit lignes minimum homologué et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement.
Chronométrage électronique : une plaque, affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1985 et 1989	C2 : nés entre 1980 et 1984
C3 : nés entre 1975 et 1979	C4 : nés entre 1970 et 1974
C5 : nés entre 1965 et 1969	C6 : nés entre 1960 et 1964
C7 : nés entre 1955 et 1959	C8 : nés entre 1950 et 1954
C9 : nés entre 1945 et 1949	C10 : nés entre 1940 et 1944
C11 : nés entre 1935 et 1939	C12 : nés entre 1930 et 1934
C13 : nés entre 1925 et 1929	C14 : nés entre 1920 et 1924
C15 : nés en 1919 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

- **Épreuves individuelles** (17 en dames et 17 en messieurs)
50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 et 1500 m nage libre). Les 400 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés

- **Épreuves de relais** (3 en dames, 3 en messieurs et 3 en mixte)
4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais de chaque réunion devra se faire sur place et avant midi. Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

RÈGLEMENT MAÎTRES

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1989 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le vendredi 16 septembre 2011 et le dimanche 16 mars 2014) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps tous bassins (25 et 50 m). De ce fait, les performances réalisées au-delà de la grille de temps limites n'apparaîtront plus comme TLD « temps limites dépassés » dans les résultats.

Qualification relais : une nageuse et/ou un nageur qualifié à titre individuel pour un club donne le droit d'engager des relais.

NB : les temps peuvent être réalisés lors des compétitions maîtres et/ou natation course.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL et le 800 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 20 mars 2014.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 16 au dimanche 23 mars 2014, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 24 mars 2014.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Un classement des clubs est établi en comptabilisant les meilleures performances à la table de cotation de chaque nageur réalisées à l'occasion des championnats d'hiver. Ce classement est annexé aux résultats et publié sur le site internet FFN.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

■ Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

■ Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs (CNCM) - Classement « Trophée Élite »

■ Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENT MAÎTRES

■ Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	2 ^e : 9 pts	3 ^e : 8 pts	4 ^e : 7 pts	5 ^e : 6 pts
6 ^e : 5 pts	7 ^e : 4 pts	8 ^e : 3 pts	9 ^e : 2 pts	10 ^e : 1 pt

■ Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ».

Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

■ Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Judi 27 mars 2014

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 1500 NL dames
- 2 – 200 4 N messieurs
- 3 – 200 4 N dames
- 4 – 200 Papillon messieurs
- 5 – 200 Papillon dames
- 6 – 50 Dos messieurs
- 7 – 50 Dos dames
- 8 – 200 Brasse messieurs
- 9 – 200 Brasse dames
- 10 – 4 x 50 4 N messieurs
- 11 – 4 x 50 4 N dames

Vendredi 28 mars 2014

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 12 – 1500 NL messieurs
- 13 – 100 4 N dames
- 14 – 100 4 N messieurs
- 15 – 50 Papillon dames
- 16 – 50 Papillon messieurs
- 17 – 100 Dos dames
- 18 – 100 Dos messieurs
- 19 – 200 NL dames
- 20 – 200 NL messieurs
- 21 – 4 x 50 NL mixte

Samedi 29 mars 2014

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 22 – 400 NL messieurs
- 23 – 400 4 N dames
- 24 – 100 Papillon messieurs
- 25 – 100 Papillon dames
- 26 – 4 x 50 NL messieurs
- 27 – 4 x 50 NL dames
- 28 – 50 Brasse messieurs
- 29 – 50 Brasse dames
- 30 – 100 NL messieurs
- 31 – 100 NL dames
- 32 – 4 x 50 4 N mixte

RÈGLEMENT MAÎTRES

Dimanche 30 mars 2014

4^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 33 – 400 NL dames
- 34 – 400 4 N messieurs
- 35 – 50 NL dames
- 36 – 50 NL messieurs
- 37 – 200 Dos dames
- 38 – 200 Dos messieurs
- 39 – 100 Brasse dames
- 40 – 100 Brasse messieurs

RÈGLEMENT MAÎTRES

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER 2014

DAMES																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0:33.00	1:12.00	2:34.00	5:23.00	/	21:16.00	0:38.00	1:21.00	2:55.00	0:42.00	1:31.00	3:16.00	0:36.00	1:20.00	3:00.00	1:22.00	2:59.00	6:15.00
C2	0:34.00	1:13.00	2:38.00	5:38.00	/	22:24.00	0:39.00	1:24.00	3:02.00	0:44.00	1:35.00	3:24.00	0:37.00	1:22.00	3:04.00	1:24.00	3:05.00	6:30.00
C3	0:36.00	1:18.00	2:49.00	5:57.00	/	23:33.00	0:42.00	1:30.00	3:12.00	0:47.00	1:41.00	3:36.00	0:40.00	1:28.00	3:13.00	1:27.00	3:10.00	6:45.00
C4	0:38.00	1:22.00	3:00.00	6:21.00	/	25:02.00	0:45.00	1:36.00	3:25.00	0:50.00	1:47.00	3:50.00	0:42.00	1:34.00	3:30.00	1:30.00	3:19.00	6:58.00
C5	0:41.00	1:27.00	3:12.00	6:45.00	/	26:41.00	0:48.00	1:42.00	3:43.00	0:53.00	1:54.00	4:00.00	0:46.00	1:41.00	3:42.00	1:37.00	3:31.00	7:22.00
C6	0:44.00	1:32.00	3:26.00	7:15.00	/	28:35.00	0:50.00	1:51.00	4:00.00	0:56.00	2:03.00	4:24.00	0:50.00	1:49.00	4:00.00	1:42.00	3:42.00	7:45.00
C7	0:47.00	1:39.00	3:40.00	7:41.00	/	30:10.00	0:54.00	2:00.00	4:19.00	1:00.00	2:12.00	4:44.00	0:53.00	1:58.00	4:16.00	1:51.00	3:58.00	8:23.00
C8	0:51.00	1:51.00	3:54.00	8:07.00	/	31:26.00	0:59.00	2:09.00	4:40.00	1:05.00	2:23.00	5:08.00	0:58.00	2:09.00	4:31.00	2:01.00	4:20.00	9:05.00
C9	0:55.00	1:59.00	4:14.00	8:45.00	/	36:00.00	1:05.00	2:20.00	5:00.00	1:11.00	2:34.00	5:34.00	1:04.00	2:13.00	4:45.00	2:10.00	4:40.00	9:51.00
C10	1:01.00	2:10.00	4:32.00	9:20.00	/	39:00.00	1:12.00	2:32.00	5:30.00	1:18.00	2:48.00	5:56.00	1:12.00	2:32.00	5:30.00	2:23.00	5:08.00	10:53.00
C11					/	45:00.00												
C12					/	50:30.00												
Au-delà																		

Sans limite de temps

MESSIEURS																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0:27.00	1:00.00	2:14.00	4:49.00	/	19:30.00	0:32.00	1:10.00	2:32.00	0:35.00	1:17.00	2:52.00	0:30.00	1:09.90	2:32.00	1:09.00	2:32.00	5:28.00
C2	0:28.00	1:01.00	2:16.00	4:58.00	/	20:10.00	0:33.00	1:13.00	2:39.00	0:36.00	1:19.00	2:58.00	0:31.00	1:12.00	2:40.00	1:10.00	2:38.00	5:37.00
C3	0:29.00	1:02.00	2:21.00	5:13.00	/	20:54.00	0:35.00	1:16.00	2:48.00	0:38.00	1:23.00	3:09.00	0:32.00	1:14.00	2:49.00	1:12.00	2:44.00	5:46.00
C4	0:30.00	1:04.00	2:27.00	5:29.00	/	21:57.00	0:37.00	1:21.00	2:57.00	0:40.00	1:29.00	3:20.00	0:34.00	1:19.00	2:59.00	1:14.00	2:48.00	6:03.00
C5	0:31.00	1:08.00	2:34.00	5:47.00	/	23:23.00	0:39.00	1:26.00	3:08.00	0:42.00	1:34.00	3:32.00	0:37.00	1:24.00	3:10.00	1:19.00	3:01.00	6:21.00
C6	0:34.00	1:16.00	2:48.00	6:07.00	/	24:37.00	0:42.00	1:31.00	3:19.00	0:45.00	1:41.00	3:46.00	0:41.00	1:30.00	3:22.00	1:27.00	3:12.00	6:54.00
C7	0:37.00	1:22.00	2:56.00	6:30.00	/	26:03.00	0:45.00	1:37.00	3:30.00	0:49.00	1:49.00	4:01.00	0:44.00	1:37.00	3:38.00	1:32.00	3:25.00	7:21.00
C8	0:39.00	1:27.00	3:10.00	6:50.00	/	27:28.00	0:48.00	1:44.00	3:47.00	0:53.00	1:57.00	4:12.00	0:48.00	1:44.00	3:56.00	1:39.00	3:39.00	7:52.00
C9	0:42.00	1:34.00	3:24.00	7:19.00	/	28:38.00	0:51.00	1:51.00	4:05.00	0:55.00	2:05.00	4:40.00	0:52.00	1:53.00	4:14.00	1:47.00	3:57.00	8:31.00
C10	0:46.00	1:41.00	3:40.00	7:45.00	/	31:37.00	0:56.00	2:00.00	4:24.00	1:00.00	2:16.00	5:01.00	0:57.00	2:06.00	4:30.00	1:56.00	4:18.00	9:17.00
C11				8:36.00	/	34:00.00												
C12				9:26.00	/	35:30.00												
Au-delà																		

Sans limite de temps

RÈGLEMENT MAÎTRES

<ul style="list-style-type: none"> ■ Du jeudi 3 au dimanche 6 juillet 2014 ■ 4 réunions 	XXVII^{es} Championnats de France Open des Maîtres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lieu : Millau (Aveyron) ■ Bassin : 50 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
---	---	--

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1989 et avant) dames et messieurs

Engagements

- Propositions extraNat : du 22/06/2014 au 29/06/2014
- Liste des engagés : 30/06/2014
- Réunion technique : 02/07/2014 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

**Les nageurs réalisant des performances de niveau de série nationale peuvent demander auprès du département Natation Course une intégration de leurs performances dans l'Annuaire des séries 2014. Chaque demande spécifique sera examinée par la commission des séries.*

Préambule

Historiquement, en 1987, le club de Vichy a proposé à la population Maîtres, nageuses et nageurs de 25 ans et plus, une compétition nationale en bassin de 50 m. En 2012, ce rendez-vous a fêté sa vingt-cinquième édition. Durant ce quart de siècle, le développement de la Natation Maîtres n'a cessé de croître et le programme sportif s'est étoffé au fil des olympiades. Il n'empêche, les Nationaux d'été en grand bassin demeurent l'échéance phare de la natation française des Maîtres, une excellente opportunité de faire le point avant ou après les championnats d'Europe, organisés les années impaires, ou les championnats du monde des Maîtres, organisés les années paires. En 2014, la quinzième édition des championnats du monde est programmée, du 27 juillet au 10 août 2014, à Montréal (Canada).

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1985 et 1989	C2 : nés entre 1980 et 1984
C3 : nés entre 1975 et 1979	C4 : nés entre 1970 et 1974
C5 : nés entre 1965 et 1969	C6 : nés entre 1960 et 1964
C7 : nés entre 1955 et 1959	C8 : nés entre 1950 et 1954
C9 : nés entre 1945 et 1949	C10 : nés entre 1940 et 1944
C11 : nés entre 1935 et 1939	C12 : nés entre 1930 et 1934
C13 : nés entre 1925 et 1929	C14 : nés entre 1920 et 1924
C15 : nés en 1919 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

■ Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m et 800 m nage libre). Les 400 m et 800 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

■ Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte)

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.*

La composition des relais de chaque réunion devra se faire sur place et avant midi. Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir mais ne sera pas classée.

RÈGLEMENT MAÎTRES

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1989 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le vendredi 16 septembre 2011 et le dimanche 22 juin 2014) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager mais son temps d'engagement sera le temps limite de la grille de temps de sa catégorie (son temps en bassin de 25 m converti en bassin de 50 m devant entrer dans la grille de qualification grand bassin).

Qualification relais : une nageuse et/ou un nageur qualifié à titre individuel pour un club donne le droit d'engager des relais.

NB : les temps peuvent être réalisés lors des compétitions Maîtres et/ou Natation Course.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent **impérativement** parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 m nage libre au cours d'un 800 m nage libre) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 19 juin 2014.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 22 juin au dimanche 29 juin 2014, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 30 juin 2014.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

■ Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

■ Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs - Classement « Trophée Élite »

■ Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENT MAÎTRES

■ Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	2 ^e : 9 pts	3 ^e : 8 pts	4 ^e : 7 pts	5 ^e : 6 pts
6 ^e : 5 pts	7 ^e : 4 pts	8 ^e : 3 pts	9 ^e : 2 pts	10 ^e : 1 pt

■ Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ».

Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium).

Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Pour être champion de France, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

■ Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 3 juillet 2014

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 800 NL messieurs
- 2 – 400 NL dames
- 3 – 50 Brasse messieurs
- 4 – 50 Brasse dames
- 5 – 200 NL messieurs
- 6 – 200 NL dames
- 7 – 100 Dos messieurs
- 8 – 100 Dos dames
- 9 – 4 x 50 NL messieurs
- 10 – 4 x 50 NL dames

Vendredi 4 juillet 2014

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 800 NL dames
- 12 – 400 NL messieurs
- 13 – 50 Dos dames
- 14 – 50 Dos messieurs
- 15 – 200 4 N dames
- 16 – 200 4 N messieurs
- 17 – 200 Papillon dames
- 18 – 200 Papillon messieurs
- 19 – 100 Brasse dames
- 20 – 100 Brasse messieurs
- 21 – 4 x 50 4 N mixte

Samedi 5 juillet 2014

3^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 22 – 400 4 N dames
- 23 – 50 Papillon messieurs
- 24 – 50 Papillon dames
- 25 – 200 Brasse messieurs
- 26 – 200 Brasse dames
- 27 – 100 NL messieurs
- 28 – 100 NL dames
- 29 – 200 Dos messieurs
- 30 – 200 Dos dames
- 31 – 4 x 50 4 N messieurs
- 32 – 4 x 50 4 N dames

RÈGLEMENT MAÎTRES

Dimanche 6 juillet 2014

4^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

33 – 400 4 N messieurs

34 – 50 NL dames

35 – 50 NL messieurs

36 – 100 Papillon dames

37 – 100 Papillon messieurs

38 – 4 x 50 NL mixte

Fin du championnat prévu en milieu de journée

ÉPREUVE D'EAU LIBRE

Date et lieu à déterminer sur l'une des étapes du circuit de la Coupe de France 2014

RÈGLEMENT MAÎTRES

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE ETÉ 2014

DAMES														
Cat.	50	100	200	400	800	1500	50	100	200	50	100	200	400	
	NL	NL	NL	NL	NL	NL	dos	dos	dos	br.	br.	br.	4N	
C1	0:35.00	1:14.00	2:40.00	5:42.00	11:48.00	/	0:40.00	1:25.00	3:04.00	0:45.00	1:36.00	3:26.00	3:07.00	6:34.00
C2	0:37.00	1:19.00	2:51.00	6:01.00	12:23.00	/	0:43.00	1:31.00	3:14.00	0:48.00	1:42.00	3:38.00	3:12.00	6:49.00
C3	0:39.00	1:23.00	3:02.00	6:25.00	13:08.00	/	0:46.00	1:37.00	3:27.00	0:51.00	1:48.00	3:52.00	3:21.00	7:02.00
C4	0:42.00	1:28.00	3:14.00	6:49.00	13:50.00	/	0:49.00	1:43.00	3:45.00	0:54.00	1:55.00	4:02.00	3:33.00	7:26.00
C5	0:45.00	1:33.00	3:23.00	7:00.00	14:28.00	/	0:51.00	1:52.00	4:02.00	0:57.00	2:04.00	4:26.00	3:44.00	7:49.00
C6	0:47.00	1:39.00	3:33.00	7:20.00	15:10.00	/	0:55.00	2:01.00	4:15.00	1:01.00	2:13.00	4:46.00	4:00.00	8:27.00
C7	0:50.00	1:46.00	3:44.00	7:40.00	15:56.00	/	0:58.00	2:08.00	4:30.00	1:06.00	2:24.00	5:05.00	4:17.00	9:09.00
C8	0:54.00	1:54.00	3:55.00	8:02.00	16:20.00	/	1:00.00	2:15.00	4:45.00	1:11.00	2:35.00	5:21.00	4:40.00	9:55.00
C9	1:00.00	2:07.00	4:21.00	8:58.00	17:55.00	/	1:06.00	2:24.00	5:02.00	1:16.00	2:44.00	5:39.00	5:00.00	10:40.00
C10	1:05.00	2:16.00	4:40.00	9:39.00	20:00.00	/	1:13.00	2:33.00	5:15.00	1:20.00	2:50.00	6:52.00	5:30.00	11:10.00
C11					23:00.00	/								
C12					25:08.00	/								
Au-delà														

Sans limite de temps

MESSEURS														
Cat.	50	100	200	400	800	1500	50	100	200	50	100	200	400	
	NL	NL	NL	NL	NL	NL	dos	dos	dos	br.	br.	br.	4N	
C1	0:29.00	1:02.00	2:18.00	5:02.00	10:39.00	/	0:34.00	1:14.00	2:40.00	0:37.00	1:20.00	3:00.00	2:40.00	5:41.00
C2	0:30.00	1:03.00	2:23.00	5:17.00	11:02.00	/	0:36.00	1:17.00	2:50.00	0:39.00	1:24.00	3:11.00	2:46.00	5:50.00
C3	0:31.00	1:05.00	2:29.00	5:33.00	11:33.00	/	0:38.00	1:22.00	2:59.00	0:41.00	1:30.00	3:22.00	2:50.00	6:06.00
C4	0:32.00	1:11.00	2:36.00	5:50.00	12:18.00	/	0:40.00	1:27.00	3:10.00	0:43.00	1:35.00	3:34.00	3:03.00	6:25.00
C5	0:35.00	1:17.00	2:50.00	6:11.00	12:55.00	/	0:43.00	1:32.00	3:21.00	0:46.00	1:42.00	3:48.00	3:14.00	6:58.00
C6	0:38.00	1:23.00	2:58.00	6:30.00	13:39.00	/	0:46.00	1:38.00	3:32.00	0:50.00	1:50.00	4:03.00	3:34.00	7:25.00
C7	0:40.00	1:28.00	3:12.00	6:50.00	14:23.00	/	0:49.00	1:45.00	3:49.00	0:54.00	1:58.00	4:14.00	3:48.00	7:56.00
C8	0:43.00	1:35.00	3:26.00	7:15.00	14:58.00	/	0:52.00	1:52.00	4:07.00	0:56.00	2:06.00	4:30.00	4:00.00	8:35.00
C9	0:47.00	1:42.00	3:42.00	7:40.00	16:00.00	/	0:56.00	1:59.00	4:20.00	1:01.00	2:12.00	4:45.00	4:15.00	9:21.00
C10	0:50.00	1:46.00	3:50.00	8:06.00	16:55.00	/	1:00.00	2:04.00	4:30.00	1:05.00	2:18.00	5:00.00	4:30.00	10:00.00
C11				8:50.00	18:15.00	/								
C12				9:10.00	19:25.00	/								
Au-delà														

Sans limite de temps

RÈGLEMENT MAÎTRES

COEFFICIENTS DE RAJEUNISSEMENT APPLICABLES AUX PERFORMANCES DES COMPÉTITIONS MAÎTRES

DAMES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,007	1,019	1,036	1,059	1,090	1,130	1,182
100 m nage libre	1,000	1,014	1,032	1,055	1,085	1,122	1,169	1,226
200 m nage libre	1,000	1,013	1,031	1,055	1,087	1,126	1,177	1,239
400 m nage libre	1,000	1,011	1,027	1,050	1,080	1,119	1,169	1,233
800 m nage libre	1,000	1,012	1,028	1,051	1,082	1,122	1,174	1,239
1500 m nage libre	1,000	1,014	1,033	1,057	1,090	1,131	1,182	1,247
50 m dos	1,000	1,011	1,027	1,049	1,077	1,114	1,161	1,219
100 m dos	1,000	1,014	1,033	1,059	1,092	1,134	1,188	1,255
200 m dos	1,000	1,015	1,036	1,064	1,100	1,145	1,202	1,273
50 m brasse	1,000	1,011	1,027	1,048	1,077	1,113	1,159	1,217
100 m brasse	1,000	1,011	1,028	1,050	1,080	1,118	1,167	1,229
200 m brasse	1,000	1,008	1,020	1,039	1,066	1,102	1,150	1,212
50 m papillon	1,000	1,002	1,010	1,024	1,047	1,080	1,127	1,191
100 m papillon	1,000	1,014	1,035	1,065	1,105	1,158	1,228	1,319
200 m papillon	1,000	1,013	1,034	1,064	1,105	1,161	1,234	1,332
100 m 4 nages	1,000	1,005	1,015	1,031	1,056	1,090	1,136	1,197
200 m 4 nages	1,000	1,006	1,018	1,036	1,063	1,101	1,153	1,221
400 m 4 nages	1,000	1,013	1,032	1,058	1,093	1,139	1,199	1,275

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,248	1,332	1,438	1,573	1,745	1,967	2,257	2,639
100 m nage libre	1,296	1,382	1,488	1,618	1,780	1,983	2,238	2,562
200 m nage libre	1,317	1,415	1,537	1,690	1,883	2,130	2,448	2,864
400 m nage libre	1,315	1,418	1,548	1,715	1,931	2,211	2,581	3,077
800 m nage libre	1,322	1,426	1,559	1,729	1,948	2,233	2,609	3,114
1500 m nage libre	1,327	1,427	1,553	1,710	1,910	2,164	2,494	2,925
50 m dos	1,293	1,385	1,501	1,647	1,832	2,068	2,373	2,773
100 m dos	1,339	1,444	1,576	1,744	1,957	2,231	2,589	3,062
200 m dos	1,362	1,474	1,615	1,792	2,019	2,312	2,694	3,202
50 m brasse	1,290	1,381	1,495	1,639	1,821	2,053	2,352	2,744
100 m brasse	1,307	1,405	1,529	1,686	1,886	2,145	2,482	2,930
200 m brasse	1,293	1,397	1,532	1,707	1,936	2,242	2,655	3,225
50 m papillon	1,276	1,391	1,544	1,752	2,037	2,434	3,002	3,838
100 m papillon	1,437	1,592	1,796	2,069	2,439	2,951	3,677	4,737
200 m papillon	1,460	1,630	1,858	2,168	2,597	3,206	4,096	5,441
100 m 4 nages	1,278	1,384	1,524	1,708	1,954	2,287	2,748	3,400
200 m 4 nages	1,312	1,432	1,591	1,804	2,091	2,487	3,045	3,852
400 m 4 nages	1,374	1,501	1,664	1,878	2,159	2,536	3,049	3,765

RÈGLEMENT MAÎTRES

RELAIS

Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL dames)

Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,036	1,090	1,182	1,332	1,573	1,967

Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL dames)

Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,014	1,055	1,122	1,226	1,382	1,618	1,983

Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL dames)

Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,055	1,126	1,239	1,415	1,690	2,130

Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages)

Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,008	1,039	1,099	1,202	1,372	1,653	2,131

Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages)

Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,057	1,133	1,257	1,456	1,779	2,328

MESSIEURS

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,005	1,013	1,026	1,045	1,070	1,102	1,144
100 m nage libre	1,000	1,006	1,016	1,030	1,051	1,079	1,116	1,164
200 m nage libre	1,000	1,004	1,012	1,026	1,047	1,076	1,115	1,167
400 m nage libre	1,000	1,003	1,011	1,024	1,044	1,073	1,113	1,166
800 m nage libre	1,000	1,002	1,009	1,021	1,040	1,069	1,108	1,161
1500 m nage libre	1,000	0,999	1,003	1,012	1,028	1,054	1,090	1,141
50 m dos	1,000	1,013	1,031	1,054	1,083	1,119	1,163	1,218
100 m dos	1,000	1,013	1,032	1,056	1,087	1,125	1,174	1,234
200 m dos	1,000	1,013	1,030	1,053	1,084	1,122	1,171	1,232
50 m brasse	1,000	1,009	1,023	1,041	1,066	1,097	1,138	1,189
100 m brasse	1,000	1,009	1,024	1,043	1,070	1,104	1,149	1,206
200 m brasse	1,000	1,010	1,025	1,046	1,073	1,108	1,154	1,211
50 m papillon	1,000	1,000	1,004	1,015	1,034	1,062	1,103	1,160
100 m papillon	1,000	1,002	1,009	1,024	1,047	1,081	1,130	1,197
200 m papillon	1,000	1,011	1,028	1,054	1,089	1,136	1,199	1,281
100 m 4 nages	1,000	1,008	1,022	1,041	1,067	1,103	1,148	1,207
200 m 4 nages	1,000	1,008	1,021	1,040	1,068	1,105	1,154	1,218
400 m 4 nages	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,127	1,181	1,250

RÈGLEMENT MAÎTRES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,198	1,265	1,350	1,457	1,593	1,764	1,984	2,269
100 m nage libre	1,224	1,301	1,399	1,523	1,681	1,884	2,148	2,495
200 m nage libre	1,236	1,325	1,440	1,590	1,786	2,047	2,399	2,880
400 m nage libre	1,236	1,327	1,447	1,605	1,813	2,092	2,472	3,000
800 m nage libre	1,232	1,325	1,448	1,611	1,827	2,120	2,523	3,090
1500 m nage libre	1,210	1,303	1,427	1,593	1,819	2,129	2,563	3,188
50 m dos	1,284	1,366	1,465	1,586	1,736	1,922	2,153	2,445
100 m dos	1,309	1,402	1,516	1,659	1,838	2,064	2,352	2,724
200 m dos	1,308	1,403	1,521	1,670	1,857	2,096	2,403	2,805
50 m brasse	1,252	1,332	1,431	1,555	1,711	1,908	2,160	2,484
100 m brasse	1,277	1,368	1,482	1,627	1,812	2,049	2,359	2,767
200 m brasse	1,284	1,375	1,490	1,635	1,820	2,057	2,365	2,770
50 m papillon	1,237	1,340	1,480	1,669	1,929	2,290	2,807	3,565
100 m papillon	1,288	1,411	1,577	1,804	2,120	2,568	3,221	4,206
200 m papillon	1,389	1,530	1,716	1,965	2,302	2,767	3,426	4,383
100 m 4 nages	1,283	1,380	1,503	1,661	1,866	2,134	2,489	2,968
200 m 4 nages	1,301	1,408	1,547	1,729	1,968	2,287	2,721	3,323
400 m 4 nages	1,338	1,450	1,594	1,779	2,019	2,335	2,758	3,333

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,005	1,026	1,070	1,144	1,265	1,457	1,764
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,030	1,079	1,164	1,301	1,523	1,884
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,004	1,026	1,076	1,167	1,325	1,590	2,047
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 Nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,034	1,087	1,178	1,326	1,567	1,971
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,008	1,038	1,097	1,200	1,371	1,653	2,141

RÈGLEMENT MAÎTRES

MIXTE

RELAIS (N/2 DAMES ET N/2 MESSIEURS)								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,074	1,082	1,114	1,173	1,273	1,438	1,704	2,141
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,070	1,085	1,131	1,204	1,318	1,487	1,741	2,131
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,065	1,079	1,126	1,203	1,326	1,516	1,809	2,275
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,078	1,086	1,121	1,186	1,298	1,484	1,791	2,317
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,076	1,086	1,126	1,200	1,323	1,522	1,849	2,405

COEFFICIENTS SPÉCIFIQUES

DAMES (RELAIS)								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,147	1,155	1,169	1,188	1,215	1,250	1,296	1,356
50 m dos	1,131	1,143	1,161	1,186	1,218	1,259	1,313	1,378
50 m brasse	1,139	1,151	1,170	1,193	1,226	1,267	1,320	1,386
50 m papillon	1,117	1,119	1,128	1,144	1,169	1,206	1,259	1,330

Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,431	1,528	1,649	1,804	2,001	2,256	2,589	3,027
50 m dos	1,462	1,566	1,697	1,862	2,071	2,338	2,683	3,135
50 m brasse	1,469	1,573	1,703	1,867	2,074	2,338	2,678	3,125
50 m papillon	1,425	1,553	1,724	1,957	2,275	2,718	3,352	4,286

Classement national des clubs en Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties : une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation : soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipe, un classement « Trophée Élite » basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1. Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : interclubs régionaux et départementaux Maîtres.

■ Principes

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 2.000 points (attention à bien valoriser les huit premiers).

Important : dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le meeting national des interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs. Ceci pour permettre aux clubs de disposer d'une meilleure équité car l'ensemble des clubs ne peut participer au meeting.

■ Mode de calcul

2.000 points au premier et 1 point au dernier (1.500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1.500^e : 1 pt.

On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2. Le classement « Trophée Élite »

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

■ Principes

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

■ Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	2 ^e : 9 pts	3 ^e : 8 pts	4 ^e : 7 pts	5 ^e : 6 pts
6 ^e : 5 pts	7 ^e : 4 pts	8 ^e : 3 pts	9 ^e : 2 pts	10 ^e : 1 pt

3. Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers fédéral, régional et départemental et déclarées compétition « Maîtres ».

■ Principes

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

■ Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40

RÈGLEMENT MAÎTRES

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du monde	400	700	800	1.000

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.



EAU LIBRE

Sommaire

• Avant-propos	199
• Programme national	
XII ^{es} Championnats de France du 5 km indoor open en piscine de 50 m	200
XXIII ^{es} Championnats de France eau libre open (5, 10 et 25 km individuels, 5 km contre-la-montre individuel, 3 km contre-la-montre par équipes)	201
II ^e Coupe de France des Régions eau libre	202
XVI ^e Coupe de France eau libre	203
Attribution des points : Coupe de France eau libre	204
Classement des nageurs en eau libre	206
Classement national des clubs en eau libre	206
Barème pour le classement national des nageurs et des clubs	206
• Programme régional	
5 km indoor	207
Championnats régionaux eau libre	207
Coupe régionale eau libre	207

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Avant-propos

Rapprochement utile avec la natation course

Lors des Jeux Olympiques de Londres, le fait que des médaillés sur 10 km avaient également participé, voire accédé au podium olympique la semaine précédente en piscine, a renforcé l'idée de la compatibilité à briller à la fois en natation course et en eau libre à l'intérieur d'une même compétition. Toutefois, il ne faudra pas sous-estimer l'intérêt d'acquérir, par ailleurs, les éléments spécifiques à l'eau libre, ceux-ci se révélant primordiaux dans des conditions de course souvent moins aseptisées que celles rencontrées dans le Serpentine londonien. Ce travail commun avec la natation course sera l'axe fort de la politique « Eau Libre » de ces trois années qui nous séparent de l'échéance Rio.

Nos programmes sportifs ne subiront pas de changements fondamentaux, même si le championnat de France du 5 km indoor ne sera plus programmé le 1^{er} mai comme traditionnellement, il se déroulera au minimum trois semaines avant les championnats de France de natation course dans l'objectif de concilier une préparation plus cohérente des athlètes.

Le développement de la discipline sera toujours assuré par le seizième millésime du circuit de la Coupe de France où seule l'attribution des récompenses et prix a été revue.

Pour la seconde édition de la Coupe de France des Régions, les principes d'engagement et de classement ont été modifiés. Enfin, 2014 devrait voir augmenter le nombre déjà significatif de régions proposant un programme régional et la généralisation du Pass'compétition en eau libre.

Jean-Paul NARCE

Président de la commission fédérale de l'eau libre

Programme national

XII^{es} CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DU 5 KM « INDOOR »

Date

Au minimum trois semaines avant les championnats de France Élite de natation course.

Lieu

À désigner.

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique (minimum 1 plaque).

Modalités d'organisation

Les premières séries du matin pourront être nagées à deux par ligne en cas d'un nombre important de nageurs.
Des séries mixtes pourront être organisées le matin afin de faciliter l'organisation.

Modalités d'engagement

Les engagements devront parvenir à la Fédération au plus tard quinze jours avant la date des championnats.

Mode de qualification

- Avoir terminé dans les douze premiers du championnat de France 2013 du 5 km en ligne ou du 5 km contre-la-montre individuel ou dans les huit premiers du circuit de la Coupe de France 2013. Les nageurs qualifiés par ces épreuves se verront attribuer le temps limite d'engagement.
- Ou avoir réalisé en 2013-2014 un temps de 16:30.00 au 1500 m nage libre ou 8:48.00 au 800 m nage libre pour les messieurs ; de 9:15.00 au 800 m nage libre ou 18:32.00 au 1500 m nage libre pour les dames (bassin de 50 m). Afin de répartir ces nageurs dans les séries, il sera ajouté 4 secondes par 100 m à la moyenne du 1500 m, puis cette moyenne sera reportée sur un 5.000 m.
- Ou avoir réalisé en 2013-2014, lors des championnats régionaux ou interrégionaux de 5 km indoor, un temps correspondant à la grille ci-dessous (les organisateurs ont l'obligation de communiquer les résultats à la Fédération pour qu'ils soient pris en compte) :

	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	TC
Messieurs (25 m)	1:01:20.00	1:00:50.00	1:00:20.00	59:50.00	59:20.00	58:50.00	58:20.00
Dames (25 m)	1:05:50.00	1:05:20.00	1:04:50.00	1:04:20.00	1:03:50.00	1:03:20.00	1:02:50.00
Messieurs (50 m)	1:03:00.00	1:02:30.00	1:02:00.00	1:01:30.00	1:01:00.00	1:00:30.00	1:00:00.00
Dames (50 m)	1:07:30.00	1:07:00.00	1:06:30.00	1:06:00.00	1:05:30.00	1:05:00.00	1:04:30.00

NB - Les nageurs sélectionnés en équipe de France seniors en 2013 accèdent directement à ce championnat de France. Le temps pris en compte pour la composition des séries est le temps réalisé aux 800 m nage libre/1500 m nage libre en 2013 (bassin de 50 m) ou le temps réalisé lors du championnat de France du 5 km indoor 2013 (si le nageur n'a pas de référence chronométrique sur 800 m/1500 m nage libre ou 5.000 m en 2013, il sera engagé avec le temps limite d'engagement de sa catégorie d'âge).

Classement spécifique à la compétition

Il sera établi en dames et en messieurs un classement toutes catégories, un junior, un cadet, un minime et plus jeune.

Récompenses

Les trois premiers des classements de chaque catégorie recevront une médaille.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

XXIII^{es} CHAMPIONNATS DE FRANCE « OPEN » EAU LIBRE

Épreuves individuelles

- 5 km en ligne.
- 5 km contre-la-montre individuel.
- 10 km.
- 25 km.

Épreuve par équipes de club

3 km contre-la-montre par équipes de trois nageurs du même sexe.

Date et lieu

À préciser (se reporter à la rubrique de l'agenda du web FFN mise à jour en temps réel).

Règlement

■ Épreuves individuelles

Dans chaque épreuve est établi un classement dames et messieurs, toutes catégories, plus un classement par catégories suivant les distances.

Les benjamines et benjamins ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5 km. Sur le 25 km, l'accès est limité au 16 ans et plus (1998 et avant).

Les délais de fin de course sont de 30 minutes pour le 5 km, 45 minutes pour le 10 km, 1 heure 15 minutes pour le 25 km ; ces délais s'appliquent après l'arrivée du premier Français pour les messieurs, après l'arrivée de la première Française pour les dames.

Pour le 5 km contre-la-montre individuel, l'ordre des départs sera déterminé par l'appartenance aux équipes de France eau libre. En premiers partiront les nageurs n'ayant pas été qualifiés en équipe de France, puis ceux qualifiés à la COMEN, ceux qualifiés en équipe de France juniors, ceux qualifiés en équipe de France relève et enfin ceux des équipes de France A. Un tirage au sort déterminera l'ordre à l'intérieur de la série.

Récompenses : les trois premiers des classements recevront une médaille.

■ Épreuve par équipes

Il s'agit d'un championnat par équipes de clubs avec un classement dames et un classement messieurs. Aucune dérogation ne sera autorisée pour la participation d'une équipe mixte.

- Un club pourra présenter plusieurs équipes messieurs et plusieurs équipes dames.
- Les nageurs d'une même équipe devront porter un bonnet identique (celui du club).
- La couleur du bonnet devra figurer sur les bordereaux d'engagement.
- Les équipes partiront de minute en minute en commençant par les dames. Une start-list avec l'ordre des départs sera remise le jour de la compétition aux clubs participants. Toutes les équipes 4 partiront en premier suivies des équipes 3, des équipes 2 pour finir par les équipes 1.
- L'ordre des départs sera l'ordre inverse du classement national eau libre des clubs de l'année antérieure.
- Les clubs non classés partiront avant les clubs classés et l'organisateur fixera l'ordre du départ en fonction de la date de réception des engagements.
- Les trois nageurs devront parcourir l'intégralité de la course.
- Le classement de l'équipe sera déterminé par le temps de l'équipier arrivant en troisième position.
- Si une équipe ne se présente pas dans l'ordre de la start-list, elle ne pourra pas prendre le départ et sera considérée forfait.
- Si, pour une raison quelconque, un nageur ne peut prendre le départ, il peut être remplacé par un autre nageur de son club (remplaçant). En aucun cas il ne pourra s'agir d'un nageur ayant déjà pris le départ de l'épreuve avec une autre équipe de son club.
- Si une équipe déclare forfait après la parution de la start-list, l'horaire de départ des équipes suivantes ne sera pas modifié.

Récompenses : les trois premières équipes dames et messieurs recevront une coupe.

Classement Élite des clubs

Il sera établi un classement Élite des clubs à l'issue de la dernière épreuve des championnats de France.

Pour ce classement seront cumulés les points acquis par les dames et les messieurs de chaque club sur chacune des quatre épreuves individuelles du championnat de France, du championnat de France indoor du 5 km ainsi que les points des équipes dames et des équipes messieurs au championnat de France par équipe.

Récompenses

Les trois premiers clubs recevront une coupe.

Décompte des points

1^{er} : 23 pts ; 2^e : 20 pts ; 3^e : 18 pts ; 4^e : 17 pts ; 5^e : 16 pts ; 6^e : 15 pts ; 20^e et suivants : 1 pt.

NB - Pour l'épreuve par équipes les points seront doublés.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

En cas d'égalité, les clubs ex aequo seront départagés au nombre de premières places puis, éventuellement, au nombre de deuxièmes, etc.

Engagements

Les engagements et les droits devront parvenir à la Fédération huit jours avant la date de l'épreuve avec copie au comité d'organisation dans les mêmes délais.

Sur le 25 km, la DTN peut être amenée à limiter le nombre de participants pour raison de sécurité.

II^e COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS EAU LIBRE

Objectifs

Établir un classement comparatif entre les différentes régions et favoriser l'essor de la discipline. Intéresser les catégories « jeunes » à la discipline et préparer ainsi la relève.

Organisation

Pendant les championnats de France d'eau libre lors du 5 km en ligne.

Catégories

Minimes filles et garçons 14-15 ans (nés 1999 et 2000) ; cadettes et cadets 16-17 ans (nés en 1997 et 1998).

Principes d'engagements

La Coupe de France des régions a pour support le 5 km en ligne des championnats de France.

Pour être classé à cette compétition, le comité régional doit faire acte d'engagement.

Les frais d'engagements sont de 20 € par équipe.

Classement

Aux points.

Pour être classée l'équipe doit être composée de quatre nageurs un cadet, une cadette, un minime garçon et une minime fille.

Une seule équipe par région pourra être engagée.

Le classement de l'équipe se fera par addition des points obtenus par les 4 nageurs, dans leur classement respectif de sexe et de catégorie du 5 km en ligne.

Les nageurs des différents DOM TOM pourront se réunir et constituer une équipe. Il leur appartient de se concerter afin d'engager cette éventuelle équipe.

Récompenses

Une coupe sera remise aux trois premières équipes.

Divers

Les nageurs qui entreront dans le classement de la Coupe des Régions se verront attribuer 50 points de bonification pour le classement annuel national des nageurs eau libre.

Classements aux points pour la Coupe des Régions (les minimes et cadets ont la même table de points).

1 ^{er}	100
2 ^e	80
3 ^e	70
4 ^e	60
5 ^e	50
6 ^e	45
7 ^e	40
8 ^e	35
9 ^e	30
10 ^e	25

11 ^e	20
12 ^e	19
13 ^e	18
14 ^e	17
15 ^e	16
16 ^e	15
17 ^e	14
18 ^e	13
19 ^e	12
20 ^e	11

21 ^e	10
22 ^e	9
23 ^e	8
24 ^e	7
25 ^e	6
26 ^e	5
27 ^e	4
28 ^e	3

RÈGLEMENT EAU LIBRE

XVI^e COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Cette organisation a pour objectifs :

- de préparer et de sélectionner les nageurs aux championnats de France et aux compétitions internationales ;
- d'entretenir une activité fédérale eau libre tout au long de l'été ;
- de fédérer les principales organisations existantes en les labellisant ;
- de motiver et aider ceux qui hésitent encore à mettre en place ces organisations ;
- d'attirer vers la licence FFN des pratiquants qui nous échappent ou qui nous ont quittés.

Règlement

Il s'agit d'un circuit composé d'étapes organisées sous le contrôle de la FFN et inscrites au calendrier national. Les dates de ces étapes sont protégées.

À chaque étape, plusieurs courses (minimum 1.000 m) pourront donner lieu à attribution de points.

Les points des étapes « support »

- des championnats de France :
 - du 5 km en ligne ;
 - du 5 km contre-la-montre ;
 - du 10 km ;
 - du 25 km ;
- des étapes françaises de la Coupe d'Europe ou de la Coupe du monde ;
- des épreuves qualificatives aux championnats d'Europe toutes catégories ;
- des épreuves qualificatives aux championnats du monde seront doublés.

Un nageur ne pourra nager et marquer des points que sur une seule et unique course par jour/étape.

Chaque nageur cumulera les points obtenus sur les étapes auxquelles il a participé - un maximum de 15 cotations sera pris en compte.

Les benjamins et benjamines ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5 km et moins.

Le calendrier définitif sera publié sous la rubrique de l'agenda du site web fédéral.

Pass'compétition

Tout organisateur d'étape de Coupe de France a l'obligation d'organiser dans le même temps un Pass'compétition eau libre.

Récompenses

Les trois premiers et trois premières du classement général toutes catégories, du classement juniors, du classement cadets et du classement minimes et plus jeunes recevront une médaille.

Les quinze premiers et premières du classement toutes catégories recevront un prix.

Attribution des prix

Dames et messieurs (toutes catégories)

1 ^{er} :	1.500 €
2 ^e :	1.050 €
3 ^e :	750 €
4 ^e :	600 €
5 ^e :	525 €
6 ^e :	450 €
7 ^e :	375 €
8 ^e :	300 €
9 ^e :	225 €
10 ^e :	150 €

RÈGLEMENT EAU LIBRE

ATTRIBUTION DES POINTS : COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Place	D = 1 km et < 2 km	D = 2 km et < 3 km	D = 3 km et < 5 km	D = 5 km et < 7,5 km	D = 7,5 km et < 10 km	D = 10 km et < 15 km	D = 15 km et +
1 ^{er}	100	150	200	250	300	350	400
2 ^e	80	130	170	220	270	320	370
3 ^e	70	120	150	200	250	300	350
4 ^e	60	110	140	190	240	290	340
5 ^e	50	100	130	180	230	280	330
6 ^e	45	90	120	170	220	270	320
7 ^e	40	80	110	160	210	260	310
8 ^e	35	70	100	150	200	250	300
9 ^e	34	60	90	140	190	240	290
10 ^e	33	50	80	130	180	230	280
11 ^e	32	45	70	120	170	220	270
12 ^e	31	40	60	110	160	210	260
13 ^e	30	35	50	100	150	200	250
14 ^e	29	34	45	90	140	190	240
15 ^e	28	33	40	80	130	180	230
16 ^e	27	32	35	70	120	170	220
17 ^e	26	31	34	60	110	160	210
18 ^e	25	30	33	50	100	150	200
19 ^e	24	29	32	45	90	140	190
20 ^e	23	28	31	40	80	130	180
21 ^e	22	27	30	35	70	120	170
22 ^e	21	26	29	34	60	110	160
23 ^e	20	25	28	33	50	100	150
24 ^e	19	24	27	32	45	90	140
25 ^e	18	23	26	31	40	80	130
26 ^e	17	22	25	30	35	70	120
27 ^e	16	21	24	29	34	60	110
28 ^e	15	20	23	28	33	50	100
29 ^e	14	19	22	27	32	45	90
30 ^e	13	18	21	26	31	40	80
31 ^e	12	17	20	25	30	35	70
32 ^e	11	16	19	24	29	34	60
33 ^e	10	15	18	23	28	33	50
34 ^e	9	14	17	22	27	32	45
35 ^e	8	13	16	21	26	31	40
36 ^e	7	12	15	20	25	30	35
37 ^e	6	11	14	19	24	29	34
38 ^e	5	10	13	18	23	28	33
39 ^e	4	9	12	17	22	27	32
40 ^e	3	8	11	16	21	26	31

RÈGLEMENT EAU LIBRE

ATTRIBUTION DES POINTS : COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Place	D = 1 km et < 2 km	D = 2 km et < 3 km	D = 3 km et < 5 km	D = 5 km et < 7,5 km	D = 7,5 km et < 10 km	D = 10 km et < 15 km	D = 15 km et +
41 ^e	2	7	10	15	20	25	30
42 ^e	1	6	9	14	19	24	29
43 ^e	1	5	8	13	18	23	28
44 ^e	1	4	7	12	17	22	27
45 ^e	1	3	6	11	16	21	26
46 ^e	1	2	5	10	15	20	25
47 ^e	1	1	4	9	14	19	24
48 ^e	1	1	3	8	13	18	23
49 ^e	1	1	2	7	12	17	22
50 ^e	1	1	1	6	11	16	21
51 ^e	1	1	1	5	10	15	20
52 ^e	1	1	1	4	9	14	19
53 ^e	1	1	1	3	8	13	18
54 ^e	1	1	1	2	7	12	17
55 ^e	1	1	1	1	6	11	16
56 ^e	1	1	1	1	5	10	15
57 ^e	1	1	1	1	4	9	14
58 ^e	1	1	1	1	3	8	13
59 ^e	1	1	1	1	2	7	12
60 ^e	1	1	1	1	1	6	11
61 ^e	1	1	1	1	1	5	10
62 ^e	1	1	1	1	1	4	9
63 ^e	1	1	1	1	1	3	8
64 ^e	1	1	1	1	1	2	7
65 ^e	1	1	1	1	1	1	6
66 ^e	1	1	1	1	1	1	5
67 ^e	1	1	1	1	1	1	4
68 ^e	1	1	1	1	1	1	3
69 ^e	1	1	1	1	1	1	2
70 ^e	1	1	1	1	1	1	1
71 ^e	1	1	1	1	1	1	1
72 ^e	1	1	1	1	1	1	1
73 ^e	1	1	1	1	1	1	1
74 ^e	1	1	1	1	1	1	1
75 ^e	1	1	1	1	1	1	1
76 ^e	1	1	1	1	1	1	1
77 ^e	1	1	1	1	1	1	1
78 ^e	1	1	1	1	1	1	1
79 ^e	1	1	1	1	1	1	1
80 ^e	1	1	1	1	1	1	1

En cas d'égalité au total général à l'issue de la dernière étape, les ex aequo seront départagés sur la meilleure cotation réalisée, voire sur la deuxième meilleure, puis la troisième, etc.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

CLASSEMENT DES NAGEURS

Un classement national des nageurs en eau libre sera établi selon le barème en annexe.

Le nageur marque des points à chaque niveau de compétition auquel il a participé.

Pour les championnats régionaux, les dates et les lieux devront parvenir à la Fédération pour le 20 décembre 2013 et les résultats immédiatement après l'épreuve.

Pour les championnats de France, les championnats d'Europe, les championnats du monde, il est possible de marquer des points sur plusieurs épreuves individuelles. L'épreuve par équipes ne sera pas prise en compte.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Il s'établit par addition des points marqués par chaque nageur au classement national individuel.

■ Barème pour le classement national des nageurs et des clubs

Étape Coupe de France	Place	Coupe de France	COMEN	Coupe d'Europe	Coupe du monde marathon	Coupe du monde Grand Prix	Championnats régionaux EL et indoor	Championnats de France EL et indoor	Championnats d'Europe juniors	Championnats d'Europe	Championnats du monde	Jeux Olympiques
	1	2.000	3.000	4.000	7.000	5.000	200	4.000	4.000	8.000	16.000	30.000
Les points marqués au classement final	2	1.900	2.850	3.800	6.650	4.700	190	3.800	2.850	7.600	15.200	28.500
	3	1.800	2.700	3.600	6.300	4.400	180	3.600	2.700	7.200	14.400	27.000
	4	1.700	2.550	3.400	5.950	4.100	170	3.400	2.550	6.800	13.600	25.500
	5	1.600	2.400	3.200	5.600	3.800	160	3.200	2.400	6.400	12.800	24.000
	6	1.500	2.250	3.000	5.250	3.500	150	3.000	2.250	6.000	12.000	22.500
	7	1.400	2.100	2.800	4.900	3.200	140	2.800	2.100	5.600	11.200	21.000
	8	1.300	1.950	2.600	4.550	2.900	130	2.600	1.950	5.200	10.400	19.500
	9	1.200	1.800	2.400	4.200	2.600	120	2.400	1.800	4.800	9.600	18.000
	10	1.100	1.650	2.200	3.850	2.300	110	2.200	1.650	4.400	8.800	16.500
	11	1.000	1.500	2.000	3.500	2.000	100	2.000	1.500	4.000	8.000	15.000
	12	900	1.350	1.800	3.150	1.700	90	1.800	1.350	3.600	7.200	13.500
	13	800	1.200	1.600	2.800	1.400	80	1.600	1.200	3.200	6.400	12.000
	14	700	1.050	1.400	2.450	1.100	70	1.400	1.050	2.800	5.600	10.500
	15	600	900	1.200	2.100	900	60	1.200	900	2.400	4.800	9.000
	16	500	750	1.000	1.750	700	50	1.000	750	2.000	4.000	7.500
	17	400	600	800	1.400	600	40	800	600	1.600	3.200	6.000
	18	300	450	600	1.050	500	30	600	450	1.200	2.400	4.500
	19	200	300	400	700	400	20	400	300	800	1.600	3.000
	20	100	150	200	350	300	10	200	150	400	800	1.500

Attribution de points forfaitaires pour un nageur ayant participé et terminé une ou plusieurs compétitions internationales sans être dans les vingt premiers nageurs (ces points peuvent se cumuler) :

- Comen 125 points
- Coupe d'Europe 150 points
- Coupe du Monde marathon, Grand Prix 300 points
- Championnats d'Europe juniors 175 points
- Championnats d'Europe seniors 350 points
- Championnats du monde seniors 750 points
- Jeux Olympiques 1.300 points

Programme régional

5 KM INDOOR

Il doit être programmé en bassin de 50 m ou 25 m au plus tard deux semaines avant le championnat de France du 5 km indoor. Le chronométrage automatique n'est pas obligatoire pour que le temps réalisé soit qualificatif au championnat de France. Toutefois, seules les performances réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique pourront éventuellement être reconnues record de France et/ou meilleure performance française.

Il peut être organisé en association avec une autre région, voire au niveau interrégional.

Pour faciliter l'organisation, les premières séries peuvent être nagées à deux nageurs par ligne d'eau et/ou être mixtes.

Les résultats devront être adressés à la Fédération, le lendemain de l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL EAU LIBRE

Il se déroule sur une seule journée et sur une seule distance, même s'il peut attribuer des titres par catégories d'âge, c'est le classement toutes catégories qui servira à l'attribution de points pour le classement national des nageurs et des clubs. Les résultats devront être adressés à la Fédération dans la semaine suivant l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications.

COUPE RÉGIONALE EAU LIBRE

Son objectif est de regrouper en son sein toutes les épreuves d'eau libre d'une même région afin d'éditer et de récompenser les classements régionaux qui en découlent.



NATATION SYNCHRONISÉE

Sommaire

• Avant-propos	211
• Titre 1 - Les différents programmes et leurs années d'âge (selon le niveau de la nageuse).....	212
• Titre 2 - Le socle de formation	
2.1 - Sa place dans les programmes.....	213
2.2 - Les caractéristiques du socle	214
2.3 - Nature des épreuves	215
2.4 - Contenu et spécificité des épreuves	215
2.5 - Engagements	217
2.6 - Accès et conditions de validation	218
2.7 - Organisation territoriale des compétitions	220
2.8 - Calendrier des épreuves	221
2.9 - Notation et classement.....	221
• Titre 3 - Programme « Promotion »	
3.1 - Caractéristiques et objectifs	223
3.2 - Accès.....	223
• Titre 4 - Les compétitions FINA et FFN	
4.1 - Dispositions communes à toutes les compétitions FINA et FFN.....	224
4.2 - Les catégories d'âge et l'accès aux épreuves.....	224
4.3 - La réglementation des épreuves	225
4.4 - Les officiels.....	225
4.5 - Les résultats	225
4.6 - Participation des étrangères.....	225
4.7 - Participation masculine	226
4.8 - Principes et modalités de régulation	226
4.9 - Le programme FINA - FFN et ses compétitions	227
4.10 - Les compétitions du programme FINA - FFN.....	228
4.11 - Les autres compétitions.....	229
• Titre 5 - Fiches compétitions qualificatives	
Fiche n° 1 - Journées d'Automne espoirs - juniors - seniors	230
Fiche n° 2 - Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) juniors - seniors	231
Fiche n° 3 - L'accès au niveau Nationale 1 et au championnat Nationale 2 par équipes	233
• Titre 6 - Fiches compétitions FINA - Hiver	
Fiche n° 4 - Championnats de France d'hiver Élite espoirs	235
Fiche n° 5 - Championnats de France d'hiver Élite juniors	236
Fiche n° 6 - Championnats de France d'hiver Élite seniors	238

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

● Titre 7 - Fiches compétitions FINA - Les compétitions été « Élite »	
Fiche n° 7 - Championnats de France d'été Élite espoirs	239
Fiche n° 8 - Championnats de France d'été Élite juniors	240
Fiche n° 8 bis - Championnats de France d'été Nationale 1 seniors (solo et duo niveau unique)	242
Fiche n° 8 ter - Championnats de France d'été Élite toutes catégories	243
● Titre 8 - Fiches compétitions FINA - Les compétitions été « Nationale 1 »	
Fiche n° 9 - Championnats de France d'été Nationale 1 espoirs	245
Fiche n° 10 - Championnats de France d'été Nationale 1 juniors	246
Fiche n° 10 bis - Championnats de France d'été Nationale 1 toutes catégories.....	248
● Titre 9 - Fiches compétitions « Performance »	
Fiche n° 11 - Journées Techniques d'hiver espoirs, juniors, seniors	249
Fiche n° 12 - Championnats N3 été juniors, seniors, toutes catégories.....	250
● Titre 10 - Procédure d'engagement dans les différentes compétitions	252
Calendrier 2013-2014.....	254
● Titre 11 - Annexes	
Annexe n° 1 - Programme FINA et « Performance » (Journées Techniques d'hiver)	256
Annexe n° 2 - Programme « Performance » (championnats d'été interrégionaux - N3 juniors et championnats N2 par équipes).....	257
Annexe n° 3 - Classements nationaux	258
● Table de cotation	260

Avant-propos

Nous voici dans une nouvelle Olympiade !

La natation synchronisée évolue très vite et nous devons adapter nos formations et les différents programmes proposés aux nageuses de tous niveaux afin de pouvoir performer vers le plus haut niveau international.

Cet été (juillet 2013) aura lieu à Barcelone le congrès FINA qui fixera les nouveautés sur le plan des règlements, des figures imposées (espoirs et juniors) et des éléments techniques (seniors).

Nous devons essayer d'appliquer les règlements FINA aux règlements FFN dès que possible.

Dans les règlements proposés ci-après, les dates ont été actualisées pour 2013-2014.

Les compétitions nationales restent en l'état, tant que les nouveaux règlements FINA ne sont pas connus officiellement.

Des aménagements sur le « socle » sont proposés en accord avec les décisions de la commission fédérale suivant les souhaits émis par les différentes régions.

Chacune et chacun doit trouver une façon de s'exprimer dans la natation synchronisée, discipline enrichissante et rayonnante, tant pour les nageuses, cadres (entraîneurs et juges) que pour les dirigeants.

Bonne saison sportive à toutes et à tous !

Marie-Claude BESANÇON

*Présidente de la commission
natation synchronisée*

Titre 1 - Les différents programmes et leurs années d'âge (selon le niveau de la nageuse)

Années d'âge	Saison 2013-2014	Socle de Formation	Promotion	Performance	FINA Espoirs	FINA Juniors	FINA Seniors	FINA Toutes cat.
11 ans et -	2003 et après	x						
12 ans	2002	x			x			
13 ans	2001	x	x		x			
14 ans	2000	x	x		x			
15 ans	1999	x	x	x	x	x		x
16 ans	1998	x	x	x		x		x
17 ans	1997	x	x	x		x		x
18 ans	1996	x	x	x		x	Duo libre uniquement et sous condition	x
19 ans et +	1995 et avant	x	x	x			x	x

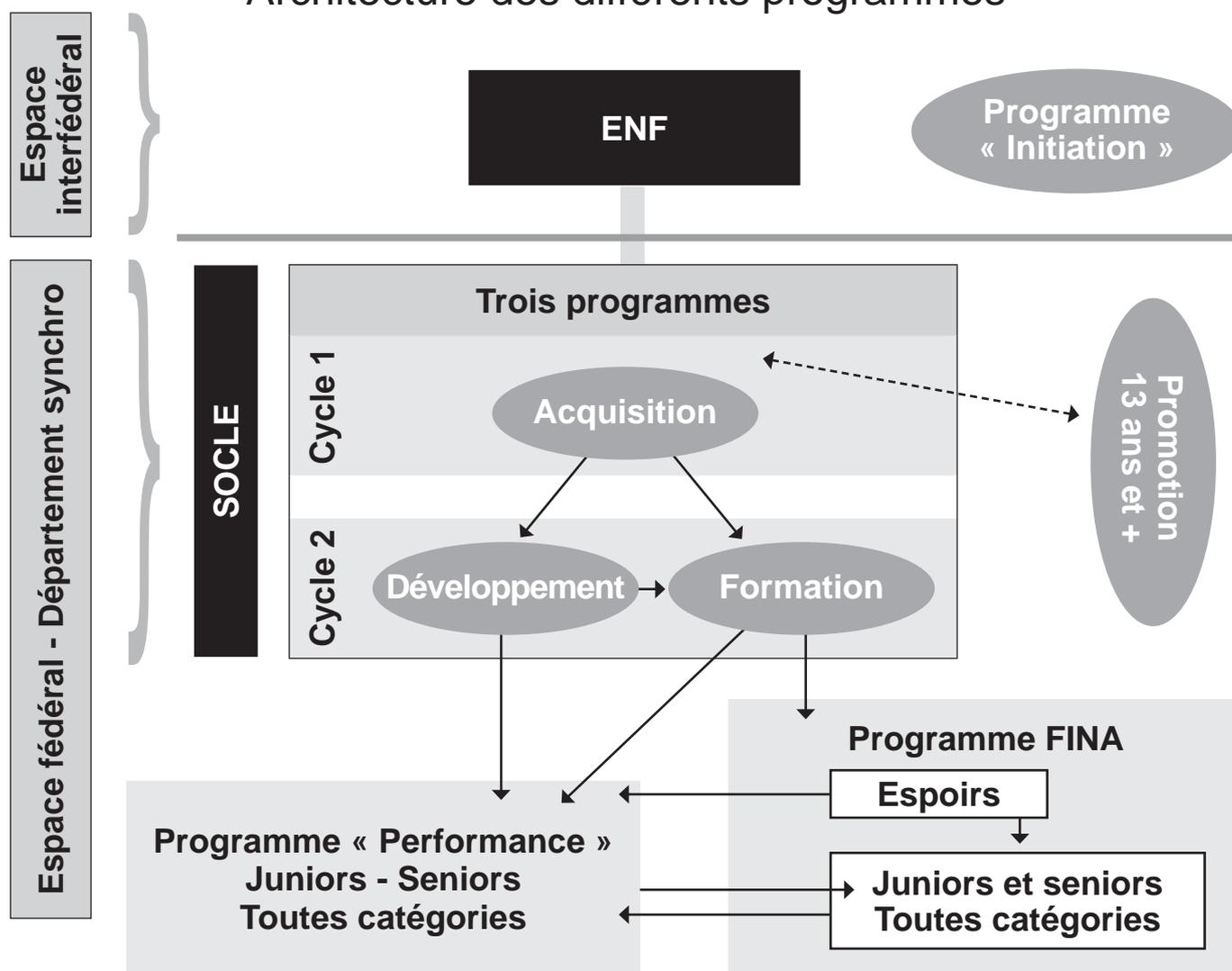
Titre 2 - Le socle de formation

2.1 - SA PLACE DANS LES PROGRAMMES

1. Conception

Le socle de formation s'intègre dans une structure commune à l'ensemble des disciplines de la FFN. En effet, à la sortie du Pass'compétition (qualifié également de « Programme d'initiation »), se présente, dans chaque discipline, un ensemble de trois programmes : « Acquisition », « Développement », « Formation ». Cet ensemble compose le socle de formation qui propose une formation complète, à la fois individuelle et collective, à toutes les nageuses, quel que soit leur âge, et pour les plus jeunes en particulier. Ces trois programmes de compétition : « Acquisition », « Développement », « Formation » sont répartis sur deux cycles afin de permettre aux nageuses de s'engager en fin de saison dans une chorégraphie collective. Les entraîneurs pourront ainsi rassembler leurs nageuses, d'âges éventuellement différents, sur un objectif commun.

Architecture des différents programmes



2. Les cycles et programmes du socle

■ Cycle 1

Le programme « Acquisition » est adapté à la nageuse qui débute pour acquérir un capital de base dans toutes les dimensions de la discipline. Ce capital lui permettra de choisir ensuite le programme le plus adapté à son niveau et à ses conditions de pratique.

■ Cycle 2

Le programme « Développement » vise à augmenter et renforcer les capacités de la nageuse pour lui permettre de poursuivre son projet de compétition.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le programme « Formation » est très exigeant car il garantit que la nageuse dispose de tous les outils nécessaires pour se confronter au programme FINA et s'adapter tout au long de sa carrière à son évolution.

Les programmes du socle permettent d'accéder aux différents programmes de compétitions en fonction des années d'âge suivantes :

- Programme « Promotion » : 13 ans et plus.
- Programme FINA - FFN : espoirs (12-15 ans).
- Programme « Performance » : 15 ans et plus.
- Programme FINA - FFN : juniors (15 -18 ans).
- Programme FINA - FFN : seniors (19 ans et plus) et 18 ans et plus en duo libre uniquement (1995 et avant).
- Programme FINA - FFN : toutes catégories (15 ans et plus).

2.2 - LES CARACTÉRISTIQUES DU SOCLE

1. Accès aux programmes du socle de formation (cycle 1)

Depuis la saison 2012-2013, tous les enfants (garçons et filles) nés en 2004 et après (2005, 2006...) doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme. Une nageuse peut être positionnée sur proposition de la DTN par une commission composée d'un CT, d'un officiel A ou AI et du président de commission régionale natation synchronisée de la région concernée.

2. Temps de validation d'un programme

Durée d'une saison sportive : du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante.

■ Cycle 1

Développement : une saison minimum pour valider. La nageuse garde le bénéfice des épreuves validées sur deux saisons consécutives.

■ Cycle 2

Développement : une saison minimum pour valider. La nageuse garde le bénéfice des épreuves validées sur deux saisons consécutives.

Formation : la nageuse doit tout valider sur une saison.

■ Dérogation

Pour le niveau de programme Cycle 2 Formation, au terme de la saison 1, une dérogation est possible sur le premier trimestre (du 15 septembre au 31 décembre) pour un seul type d'épreuve manquant afin de permettre à la nageuse l'accès au niveau national à partir du 1^{er} janvier.

Cette demande de dérogation devra être rédigée sur papier libre avec exposé des motifs.

■ Durée de validation pour chacun des cycles

● Cycle 1 : durée de validation du programme Acquisition

Le temps minimum pour valider le programme Acquisition est d'une saison. Si la nageuse n'a pas terminé son programme en une saison, elle garde le bénéfice des épreuves validées sur deux saisons consécutives.

● Cycle 2 : durée de validation du programme Développement

Le temps maximum pour valider le programme Développement est de deux saisons consécutives. Si la nageuse n'a pas terminé son programme en une saison, elle garde le bénéfice des épreuves validées sur deux saisons consécutives.

● Cycle 2 : durée de validation du programme Formation

Le temps maximum pour valider le programme Formation est d'une saison. Si la nageuse n'a pas terminé son programme en une saison, elle peut bénéficier d'une dérogation qui lui permet de valider un seul type d'épreuve manquant jusqu'au 31 décembre de la saison suivante après accord du comité régional.

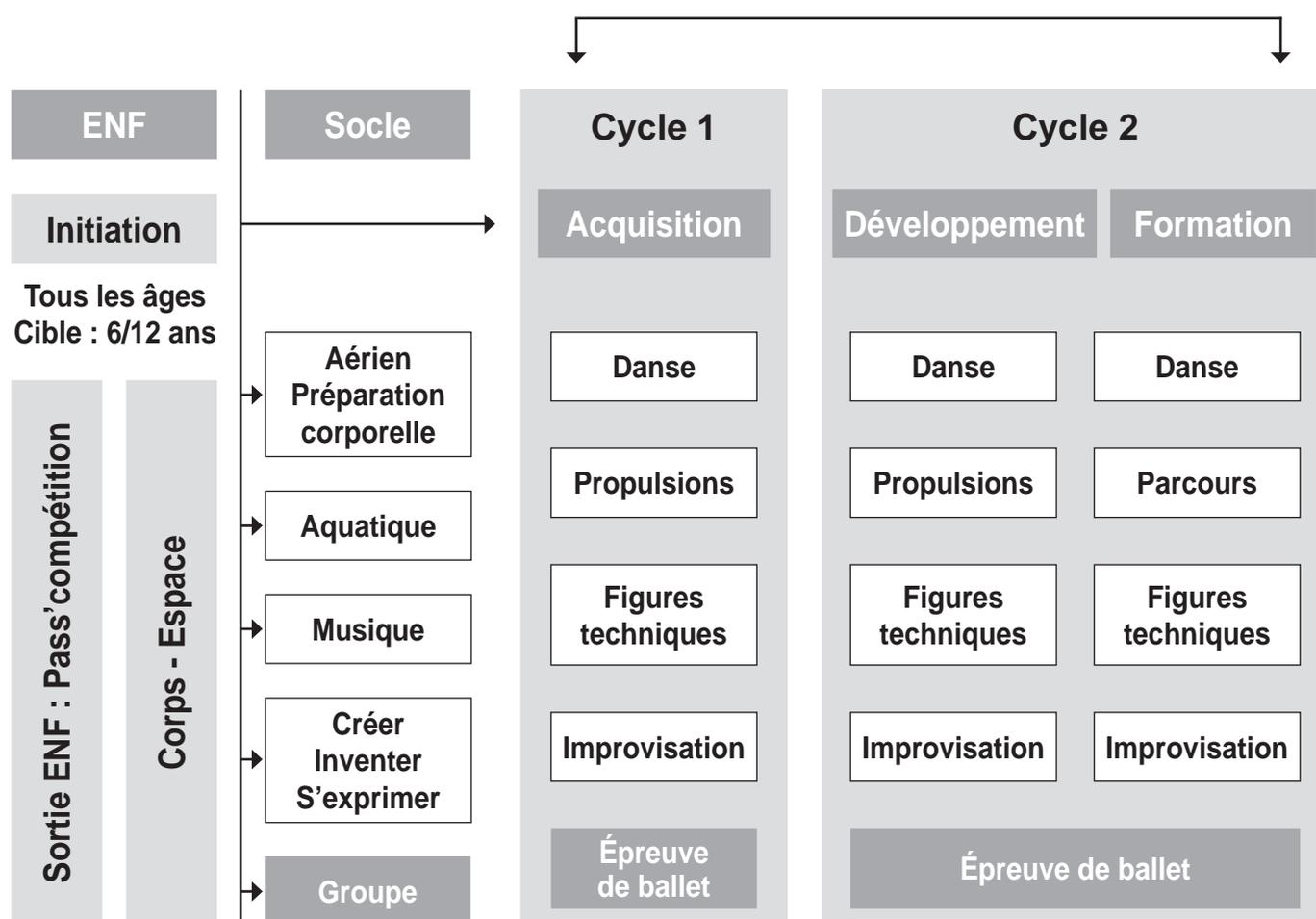
Exemples : une nageuse qui se situe en « Acquisition » ou en « Développement », pourra intégrer le programme supérieur de différentes façons :

- soit en une saison, elle commence le cycle en septembre 2013 et elle a validé toutes ses épreuves en juin 2014, elle intègre donc le niveau supérieur en septembre 2014 ;
- soit en une saison et demie, elle commence le cycle en septembre 2013 et il lui reste une ou plusieurs épreuves à valider. Elle peut les valider jusqu'au 31 décembre 2014 ; (NB : si une nageuse valide acquisition au 31 décembre 2014, elle pourra ensuite valider des épreuves de développement entre janvier et juin sur la saison 2014/2015 qui sera donc considérée comme sa 1^{re} saison en développement. Ainsi, elle pourra valider lors de la saison 2015/2016 les épreuves manquantes ;
- soit en deux saisons, elle commence le cycle en septembre 2013 et elle terminera de tout valider en juin 2015.

3. Précisions

Une nageuse engagée uniquement en solo FINA espoirs et qui n'est pas en mesure de nager en équipe FINA espoirs avec son club peut être engagée en ballet de socle Cycle 2 à condition de remplir les conditions réglementaires exigées dans le programme socle.

Épreuves du socle de formation



2.3 - NATURE DES ÉPREUVES

Il existe cinq types d'épreuves communes aux trois programmes.

- Épreuve n° 1 : danse.
- Épreuve n° 2 : propulsion.
- Épreuve n° 3 : technique.
- Épreuve n° 4 : improvisation.
- Épreuve n° 5 : ballet.

Objectifs poursuivis : positionné dans « Nature des épreuves » :

- **se confronter** : le socle de formation prend tout son sens quand la nageuse se confronte régulièrement à toutes les épreuves chaque saison. C'est une condition essentielle pour progresser à ce niveau ;
- **se former** : la confrontation régulière entretient et développe les compétences. Ainsi, les conditions d'organisation des épreuves doivent permettre à la nageuse de poursuivre sa formation sur toutes les dimensions de la discipline.

2.4 - CONTENU ET SPÉCIFICITÉ DES ÉPREUVES

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves » diffusées aux comités régionaux en début de saison. «Les nouveautés techniques» proposées par la FINA lors du prochain congrès technique (été 2013) pourront induire une adaptation de certaines épreuves du socle.

■ Épreuve n° 1 - Danse

a. Objectifs

La préparation corporelle est indissociable de la formation en natation synchronisée. En dehors de la capacité à se présenter sur les plages de départ, cette épreuve permet à la nageuse de développer une connaissance de son corps adaptée aux finalités artistiques et techniques de la discipline. La nageuse en situation de compétition doit conjuguer contrainte technique avec expression, communication et synchronisation avec la musique.

b. Contenus

Une variation adaptée à chacun des niveaux est proposée. Les contenus pourront évoluer dans le temps ainsi que les supports musicaux. Toutefois, les éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de socle seront toujours présents.

La variation « Acquisition » sert de base, aux trois niveaux, avec une adaptation d'exigence à chaque niveau.

c. Compétences visées en fin de socle

Souplesse, auto grandissement ; tonicité ; gainage ; conscience du corps (des articulations - du centre - des extrémités) ; qualité d'appuis et contrôle du poids de corps, relations espace/énergies/groupe ; intentionnalité et qualité gestuelle.

Capacité à mémoriser et enchaîner, à créer à inventer.

Utilisation de la musique : cadence, pulsation, interprétation.

d. Tirage au sort

Programmes « Acquisition » et « Développement » : une option est tirée au sort quinze jours au plus tard avant le début de la compétition.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Particularité de cette épreuve : cette épreuve de propulsion intègre pour les programmes « Acquisition » et « Développement », deux parties d'épreuves : propulsion « techniques » et propulsion « ballet ».

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir toutes les techniques de propulsion simultanées et alternatives à des fins d'efficacité en figures imposées comme en ballet : appuis, continuité, hauteur, vitesse, direction... avec maintien de positions précises.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. L'enchaînement de déplacements de base en « Acquisition » se transforme en parcours dans les programmes « Développement » et « Formation ». Les techniques de propulsion seront mêlées à la réalisation de difficultés techniques avec de fortes contraintes de hauteur, de vitesse, de qualité d'exécution et de synchronisation avec la musique.

c. Compétences visées en fin de socle

Toutes les propulsions nécessaires aux figures imposées et à l'exécution des ballets, avec contrainte de hauteur, de vitesse et de la qualité d'exécution.

d. Tirage au sort

Programme Acquisition

Épreuve propulsion « ballet » : pas de tirage au sort.

Épreuve propulsion « technique » : tirage au sort d'un parcours parmi les deux proposés (parcours 1 ou 2), quinze jours au plus tard avant le début de la compétition.

Programme Développement

Épreuve propulsion « ballet » : tirage au sort d'une version parmi les deux proposées (version A ou B), quinze jours au plus tard avant le début de la compétition.

Épreuve propulsion « technique » : tirage au sort d'un parcours parmi les deux proposées (1 ou 2), quinze jours au plus tard avant le début de la compétition.

Programme Formation

Épreuve propulsion « ballet » : tirage au sort d'une version parmi les deux proposées (version A ou B), quinze jours au plus tard avant le début de la compétition.

Épreuve n° 3 - Technique

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir les positions, les plans, les axes de rotation, les différentes combinaisons possibles au travers de transitions variées. La recherche d'appuis, corps et bras, variés et efficaces, sera associée à ces apprentissages.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. Les éléments du programme « Acquisition » renvoient à un premier niveau de complexité. Les positions de base simples, « corps global » se déclinent à travers quatre positions clefs que sont le corps aligné, groupé, carpé, cambré. Des figures courtes permettent d'associer ces positions simples à la découverte des axes de rotation nécessitant le maintien dans la position, ainsi qu'à la découverte d'appuis variés associés à des transitions simples.

Un deuxième niveau de complexité permet d'appréhender des positions et transitions plus complexes et plus longues avec recherche de hauteur jusqu'à la réalisation de figures FINA avec, dans le programme « Formation », des contraintes particulières d'exécution (hauteur, souplesse...).

c. Compétences visées en fin de socle

Toutes les positions et transitions préliminaires à la réalisation des figures des catégories d'âges FINA et à la construction des chorégraphies.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

d. Tirage au sort

Programme Acquisition : l'épreuve sera constituée d'un groupe tiré au sort parmi les deux, le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

Programme Développement : l'épreuve sera constituée d'un groupe tiré au sort parmi les six, le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

Programme Formation : l'épreuve sera constituée du groupe obligatoire et d'un groupe optionnel tiré au sort parmi les quatre, le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

Épreuve n° 4 - Improvisation

a. Objectifs

Cette épreuve permet de développer la créativité, l'expressivité, la communication, le sens de la scène, l'éducation musicale, à travers l'exploitation de séquences musicales variées. L'épreuve enrichit les relations singulières et uniques avec l'effort de compétition et les spectateurs. Improviser, c'est faire émerger de la nouveauté, créer, s'adapter, oser (en combinant) à partir de ce que l'on sait faire. L'adaptation est une condition d'évolution vers le plus haut niveau. Cultiver cette capacité au travers de cette épreuve est essentiel.

b. Contenus

Expression libre : cette épreuve est à « vivre ». Plusieurs possibilités sont proposées dans l'organisation et l'évaluation (match d'improvisation par deux, passage individuel...) pour permettre à la nageuse de disposer d'éléments d'informations pour progresser sur ses prestations.

Une banque de musique est disponible auprès des comités régionaux et téléchargeable à partir du site internet FFN.

c. Compétences visées en fin de socle

Être capable d'improviser. Associer la création d'une gestuelle avec une intention, une interprétation, et une exécution technique.

Épreuve n° 5 - Ballet

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de réinvestir les acquis obtenus lors de la préparation des quatre épreuves de la saison dans une chorégraphie. Pour l'épreuve de ballet, la partie groupe pose l'apprentissage de qualités incontournables (synchronisation, formations).

Cette épreuve est donc obligatoirement organisée dans le dernier trimestre de la saison définie entre le 15 mars et le 31 juillet. Il est conseillé d'organiser au moins deux compétitions de ballet afin d'offrir aux nageuses deux occasions de valider cette épreuve.

b. Contenus du ballet libre de l'épreuve de socle

Ce ballet est une adaptation FFN du règlement du « ballet combiné libre » FINA.

Une partie groupe obligatoire d'une durée définie ci-dessous vient compléter la composition chorégraphique du ballet.

Programme	Acquisition (Cycle 1)	Développement - Formation (Cycle 2)
Durée ballet Tolérance	3 minutes + ou - 15 secondes	3 minutes et 30 secondes + ou - 15 secondes
Durée minimum « Partie groupe » Tolérance	1 minute - 5 secondes	1 minute et 15 secondes - 5 secondes

c. Compétences visées en fin de socle

Développer une expérience dans un collectif. La nageuse dispose ainsi d'une expérience forte dans le domaine de la synchronisation, des alignements, de l'exécution de difficultés techniques avec une recherche de qualité d'exécution.

2.5 - ENGAGEMENTS

1. Conditions générales

Pour toutes les compétitions relevant d'un des programmes du socle, les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs (date, conditions d'engagement...).

Les compétitions de socle seront créées dans ExtraNat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Selon les conditions du comité, un double des engagements dans Narval pourra être joint pour vérification.

Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

2. Engagement dans un cycle

a. L'engagement n'est autorisé que dans un seul cycle.

L'obtention du Pass'compétition est nécessaire au premier engagement d'une nageuse dans le programme « Acquisition » pour les enfants nés en 2004 et après.

L'entrée dans le programme « Acquisition » peut se faire à n'importe quel moment de la saison en fonction de la date d'obtention du « Pass'compétition » pour les enfants nés en 2004 et après.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

3. Conditions d'engagement dans les épreuves 1, 2, 3, 4

L'engagement dans les épreuves 1, 2, 3, 4 se fait au cours de la saison et ne suit aucune chronologie obligatoire. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve à des moments différents.

4. Conditions d'engagement dans le ballet

Un club peut engager le nombre de ballets qu'il souhaite en fonction du nombre de nageuses dont il dispose dans chacun des cycles (rappel : quatre à dix nageuses par ballet). Le socle sera validé suite à la participation effective dans le ballet.

Une nageuse peut être engagée dans le ballet à la condition d'avoir participé, au minimum, à deux types d'épreuve (de 1 à 4) durant la saison en cours.

■ Dérogation (sur l'effectif d'un ballet)

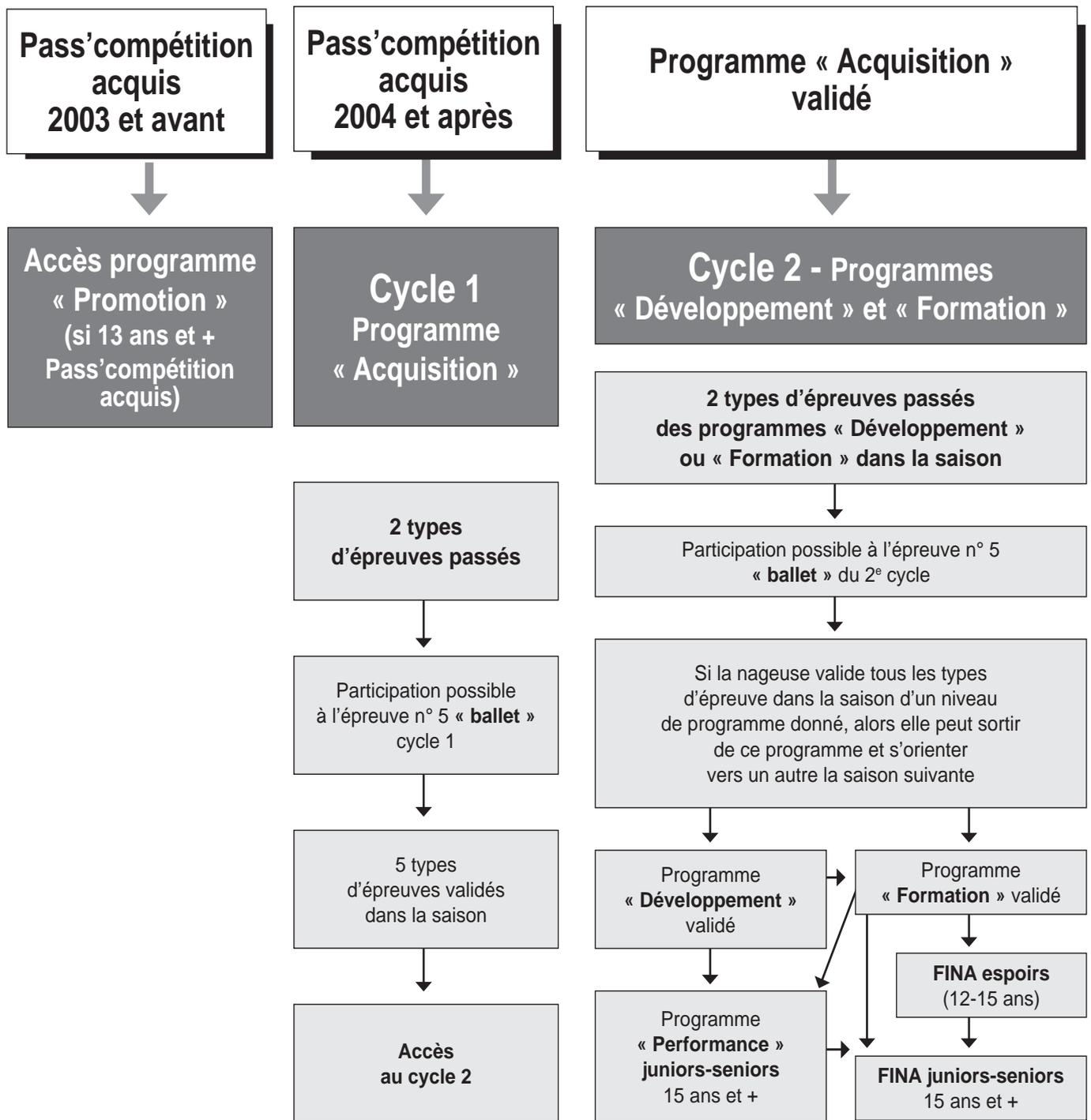
Dans le cas où un club ne pourrait pas réunir quatre nageuses d'un même cycle pour le ballet de fin de saison (épreuve n° 5), le département ou la région pourra organiser une épreuve spécifique pour trois nageuses ou moins. Toutefois, cette épreuve dérogatoire ne pourra en aucun cas permettre la validation de l'épreuve n° 5 (épreuve « ballet »). Aussi, des nageuses de plusieurs clubs différents peuvent être autorisées à nager ensemble le ballet combiné de fin de saison, dans ce cas la validation de l'épreuve n° 5 est possible.

2.6 - ACCÈS ET CONDITIONS DE VALIDATION

1. Conditions générales

- a. L'ordre de validation des épreuves est indifférent.
- b. Le schéma suivant résume les conditions d'accès et de validation de chacun des cycles.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE



2. Conditions de validation d'un cycle ou d'un programme

■ Validation programme « Acquisition »

Programme « Acquisition »				
	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
CYCLE 1	Être titulaire du Pass'compétition (nées en 2004 et +)	Participation dans la saison en cours à 2 types d'épreuve de 1 à 4	5 types d'épreuve validés (validation possible sur 2 saisons)	Voir circulaire des officiels
	Accès possibles après validation de ce programme « Acquisition »			
	Programme « Promotion » à partir de 13 ans ou Programme « Développement » et/ou « Formation »			
<i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>				

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

■ Validation programme « Développement »

Programme « Développement »				
	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
CYCLE 2	Avoir validé le programme « Acquisition »	Participation dans la saison en cours à 2 types d'épreuves (1 à 4 du programme « Développement » et/ou « Formation ») (*1)	5 types d'épreuves des programmes « Développement » et/ou « Formation » validés (validation possible sur 2 saisons)	Voir circulaire des officiels
	<i>*1 - Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve « danse » et « propulsion » du programme « Formation » et à l'épreuve « technique » et « improvisation » du programme « Développement » ou inversement</i>			
	Accès possibles après validation de ce programme « Développement »			
	Programme « Performance », si nageuse âgée l'année suivante de 15 ans et plus ou Programme « Formation » ou Programme « Promotion » à partir de 13 ans <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

■ Validation programme « Formation »

Programme « Formation »				
	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
CYCLE 2	Avoir validé le programme « Acquisition »	Participation dans la saison en cours à 2 types d'épreuves (1 à 4 du programme « Développement » et/ou « Formation ») (*1)	5 types d'épreuves du programme « Formation » uniquement validés dans la saison (mesure dérogatoire jusqu'au 31 décembre)	Voir circulaire
	<i>*1 - Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve « danse » et « propulsion » du programme « Formation » et à l'épreuve technique et improvisation du niveau « Développement » ou inversement</i>			
	Accès possibles après validation de ce programme « Formation »			
	Programme « Performance », si nageuse âgée de 15 ans et plus l'année suivante ou Programme « FINA » si nageuse âgée de 12 ans minimum l'année suivante ou Programme « Promotion » à partir de 13 ans. <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

La validation d'un programme est définitive. Ainsi, même en cas d'arrêt de pratique dans sa carrière, la nageuse gardera le bénéfice du programme déjà validé. Une nageuse peut rester dans le socle autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé.

2.7 - ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPÉTITIONS

Le département constitue l'échelon le plus adapté pour offrir aux nageuses un service de proximité et limiter les trajets. Il est important de créer les conditions pour, qu'à terme, les départements soient les principaux acteurs programmes « Acquisition » et « Développement », de manière totale ou partielle. Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- département ;
 - zone ;
 - région ;
 - interrégion ;
 - l'organisation interclubs ou intercommunale est autorisée pour l'épreuve d'improvisation uniquement.
- Cependant, pour le niveau formation, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM :

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du socle. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales du socle.

2.8 - CALENDRIER DES ÉPREUVES

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

2.9 - NOTATION ET CLASSEMENT

1. Principes généraux

a. **La qualité du jugement** garantit la qualité de la formation des nageuses en relation avec les niveaux d'exigence établis.

2. Objectifs

Dans chacune des épreuves, la nageuse doit disposer des informations pour pouvoir s'évaluer et s'améliorer, d'une prestation à l'autre, d'une session à l'autre (place, notes, niveaux, appréciations...).

Chacune des épreuves du socle, dans chacun des programmes, constitue une compétition à part entière et devra pouvoir donner lieu à un classement pour chaque type d'épreuve.

Les régions pourront, si elles le souhaitent et en fonction des effectifs de nageuses, proposer, en complément d'un classement général, un classement par année d'âge.

Les récompenses et titres éventuels sont laissés à l'initiative des comités organisateurs.

3. Modalités

Le respect des principes et objectifs énoncés conduit à concevoir une méthode de notation applicable à tous les programmes du socle de formation pour les épreuves 1, 2, 3 (danse, propulsion, technique).

■ Méthode de notation : deux notes et deux jurys

La méthode de notation choisie permet de concilier une approche analytique (Note fondamentale) et une approche globale (Note globale) de la discipline afin de renforcer les bases techniques attendues à chacun des niveaux. Le jury sera composé de 3 ou 5 juges de deux clubs différents pour chaque évaluation. La composition du jury sera conforme à la circulaire des officiels.

■ Note « fondamentale »

Elle permet d'évaluer de façon plus analytique des éléments attendus qui garantissent un niveau d'acquisition minimum pour valider une épreuve dans un niveau donné.

Le nombre de tâches fondamentales est donc réduit aux éléments incontournables à acquérir. Exemple : dans le parcours « Acquisition » le déplacement en godille est posé comme un élément « incontournable », et dans ce même parcours la torpille envers reste un élément à « savoir-faire » qui sera pris en compte dans la note globale.

Des temps minima (chronos) peuvent être suggérés sur les épreuves techniques avec pour objectif d'améliorer le contrôle des figures (voir fiches techniques « contenu du socle »).

Il y a deux cas de figure :

Premier cas :

En Acquisition et en Développement, la notation fondamentale est une évaluation des « acquis » et des « non-acquis ». L'ensemble des critères de la figure ou de l'élément (épreuve technique) ou du parcours (épreuve de danse ou de propulsion) est évalué par chaque juge fondamental qui attribue une seule mention (acquis ou non acquis). La validation de la figure ou de l'élément (épreuve technique) ou du parcours (épreuve de danse ou de propulsions) s'obtient sous condition d'obtenir la majorité d'avis « acquis ». Le nombre de juges de note fondamentale est forcément impair (trois juges au minimum ou cinq).

Deuxième cas :

En formation, chaque juge fondamental note chaque figure ou élément (épreuve technique) ou parcours (épreuve de danse ou de propulsion) sur dix points au dixième de points. En formation, il n'y a pas de système acquis/non acquis afin de pouvoir conserver la compensation possible sur l'épreuve technique.

■ Note « globale »

Elle rend possible la découverte et l'apprentissage de nouvelles « difficultés » ou de nouveaux « savoir-faire » techniques sans pour autant disposer d'une maîtrise totale de ces éléments.

Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité, sur dix points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA. Exemple : pour les propulsions, les critères transversaux sont les suivants : précision des positions, hauteur, alignement extension du corps en surface, direction maîtrisée (trajectoire linéaire // mur), continuité de la propulsion (qualité - efficacité des propulsions).

Les épreuves n° 4 « improvisation » et n° 5 « ballet » ont des méthodes de notation autres et spécifiques.

4. Conditions de validation de l'épreuve

■ Condition générale

Condition n°1 : obtenir sur chaque figure ou élément (épreuve technique) ou parcours (épreuve de danse ou de propulsion), une majorité d'« acquis » (pour acquisition et développement) et le total de points exigé en note « fondamentale » (pour formation).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Condition n° 2 : obtenir le total de points exigé en note « globale ».

Un minimum de trois personnes par atelier de juge appartenant à deux clubs différents.

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

■ **Condition particulière**

Particularité pour l'épreuve technique du niveau « Formation » seulement : une compensation entre les quatre figures est possible.

Les conditions de validation sont :

- **condition n° 1 :** obtenir le total de points exigé en note « fondamentale » sur la moyenne des quatre figures ;

- **condition n° 2 :** obtenir le total de points exigé en note « globale » sur la moyenne des quatre figures.

Dans l'appliquatif Narval, le calcul se fait automatiquement.

a. Note « fondamentale »

Chaque juge attribuera la mention acquis ou non acquis pour chaque figure ou élément (épreuve technique) ou parcours (danse ou propulsion) (pour le niveau acquisition et développement).

Chaque juge note chaque figure ou élément (épreuve technique) ou parcours (danse ou propulsion) sur dix points au dixième de points (pour le niveau formation).

Des temps minima (chronos) peuvent être suggérés sur les épreuves techniques avec pour objectif d'améliorer le contrôle des figures, proposés comme moyen d'entraînement. Voir fiches techniques « Contenu du socle »).

b. Note « globale »

Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité, sur dix points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA.

Exemple - Pour les propulsions, les critères transversaux sont les suivants : précision des positions, hauteur, alignement extension du corps en surface, direction maîtrisée (trajectoire linéaire // mur), continuité de la propulsion (qualité - efficacité des propulsions).

Trois juges minimum composent le jury.

c. Classement général

Il s'obtient avec l'addition des notes globales pour acquisition et développement.

Il s'obtient par l'addition de la note « fondamentale » et de la note « globale » pour le niveau formation. »

■ **5. Saisie et transmission des résultats**

Pour chacun des programmes, les résultats de chacune des épreuves sont saisis à l'aide des tableurs de l'appliquatif « Narval » diffusé aux comités organisateurs. Le suivi des nageuses ayant validé des épreuves des programmes « Acquisition » et « Développement » devra être assuré par le comité régional afin de permettre la conservation des acquis sur deux saisons sportives.

À l'issue des compétitions, les résultats sont transmis au comité organisateur.

Les comités régionaux transmettront à la FFN et copie au cadre technique de l'interrégion concernée, la liste nominative des nageuses ayant validé un des programmes « Acquisition », « Développement », « Formation » du socle :

- au plus tard le 15 janvier 2014, la liste des nageuses ayant validé au 31 décembre 2013 (cas d'une nageuse utilisant la dérogation « Formation » pour une épreuve manquante ou cas d'une nageuse ayant validé entièrement « Acquisition » ou « Développement » en un an et demi) ;

- au plus tard le 15 juillet 2014, la liste des nageuses ayant validé au 30 juin 2014.

Titre 3 - Programme « Promotion »

3.1 - CARACTÉRISTIQUES ET OBJECTIFS

Ce programme permet de pratiquer la natation synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition.

Il répond à une demande de nageuses ne souhaitant pas ou plus participer à des compétitions très réglementées et exigeantes en terme de préparation.

3.2 - ACCÈS

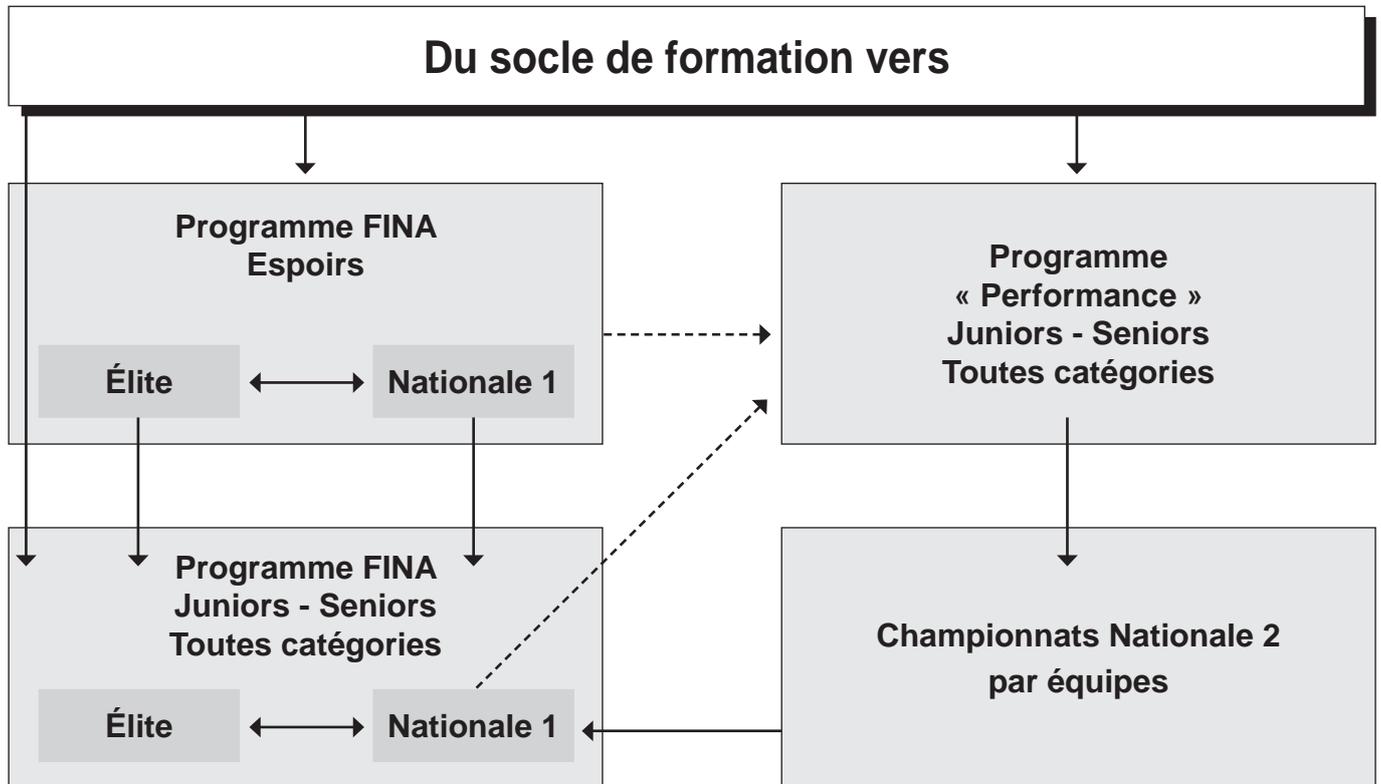
Ce programme « Promotion » est accessible aux nageuses âgées de 13 ans et plus exclusivement (nées en 2001 et avant pour la saison 2013-2014) titulaires du Pass'compétition.

En fonction des règlements des comités organisateurs, ces nageuses pourront avoir accès uniquement aux étapes préparatoires (départementales et/ou régionales) du programme « Performance ».

Une nageuse engagée dans le programme « Promotion » peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves individuelles du socle (épreuves n° 1 à 4, conformément à la réglementation du socle), mais ne pourra pas participer à l'épreuve n° 5 « ballet » du socle.

Ce programme permet aux initiatives locales déjà existantes (rencontres, trophées, coupes, galas, etc.) de prendre une place réelle dans l'activité. La région a toute liberté pour créer son programme adapté aux besoins et attentes des populations des clubs, et pour choisir les dispositifs d'évaluation adaptés aux objectifs poursuivis.

Titre 4 - Les compétitions FINA et FFN



4.1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES COMPÉTITIONS FINA ET FFN

Toute(s) modification(s) du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Les nouveautés FINA sur les règlements, les figures imposées en espoirs et juniors et les éléments techniques en seniors, adoptées au Congrès de Barcelone (juillet 2013) seront appliquées dès que possible.

Chaque niveau se caractérise par deux rendez-vous majeurs dans la saison : l'un l'hiver et l'autre l'été.

Conditions d'engagement aux épreuves :

- nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié ;
- pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées ;
- si un club a des nageuses engagées dans la représentation française à l'international validée par la DTN, et qu'il est empêché de pouvoir gagner sa qualification pour une épreuve donnée, un positionnement « hors quota » sera étudié conjointement par la DTN et la commission nationale sur demande écrite du club concerné.

4.2 - LES CATÉGORIES D'ÂGE ET L'ACCÈS AUX ÉPREUVES

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FINA - FFN et « Performance »

Les catégories d'âge sont ainsi définies :

- espoirs : 12-15 ans (2002, 2001, 2000, 1999), catégorie spécifique au programme FFN ;
- juniors : 15-18 ans (1999, 1998, 1997, 1996) ;
- seniors : 19 ans et plus (1995 et avant) en solo, et 18 ans et plus en duo libre (1996 et avant) ;
- toutes catégories : 15 ans et plus (1999 et avant).

Sur l'ensemble des programmes, des niveaux et des catégories d'âge, une nageuse ne peut s'engager sur les compétitions de référence d'été du programme FINA-FFN qu'une seule fois dans une épreuve donnée.

Le « championnat Nationale 2 par équipes » est une compétition qualificative organisée sur le plan national (cf. préambule de la fiche n° 3).

Toute nageuse qualifiée en duo, en équipe ou en ballet combiné dans le programme FINA - FFN Élite est autorisée à s'engager dans le programme « Performance » uniquement dans l'épreuve de solo. Dans ce cas uniquement, une nageuse peut être engagée sur les trois niveaux (Élite - National - Performance) à partir du moment où elle ne nage qu'une seule fois dans chaque épreuve.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

« Sur l'ensemble des programmes, des niveaux et des catégories d'âge, une nageuse ne peut s'engager sur les compétitions de référence d'été du programme FINA-FFN qu'une seule fois dans une épreuve donnée. Le « championnat Nationale 2 par équipes » est une compétition qualificative organisée sur le plan national (cf. préambule de la fiche n° 3. »).

Une nageuse junior ou espoir peut être engagée en toutes catégories ou senior, uniquement sur une épreuve, sur les compétitions de référence d'été (N3, Nationale 1, Élite) ou sur le TIRQ pour une dernière année junior, à condition de participer à une épreuve de sa catégorie (junior ou espoir) sur une compétition de référence d'été (N3, Nationale 1 ou Élite).

Particularité de l'épreuve de ballet combiné libre : une nageuse junior ou dernière année espoir, uniquement engagée en ballet combiné toutes catégories et non inscrite dans une autre épreuve de sa catégorie, devra participer à l'épreuve de figures imposées sur la compétition FINA de référence (N3, N2 par équipe, Nationale 1, Élite) dans laquelle le club est engagé en combiné toutes catégories.

Particularité de l'épreuve de duo libre seniors : une nageuse junior (dernière année junior) peut être engagée en duo libre seniors à condition de participer à l'épreuve de figures imposées de sa catégorie sur l'une des compétitions suivantes : N3 été, Nationale 1, Élite, TIRQ.

4.3 - LA RÉGLEMENTATION DES ÉPREUVES

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves des programmes FINA et « Performance ».

Le nombre d'ateliers pour l'épreuve de figures imposées dépendra de l'effectif de juges.

4.4 - LES OFFICIELS

- a. La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.
Pour les compétitions FINA comportant des figures imposées, les clubs engageant six nageuses au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Les clubs engageant treize nageuses ou plus devront engager un officiel supplémentaire de niveau B minimum. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler sur place sera appliquée (voir Règlements financiers).
- b. Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale. Lors des compétitions nationales, le délégué du Président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

4.5 - LES RÉSULTATS

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci.

Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le comité organisateur ou la Fédération Française de Natation et diffusés après validation.

À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés.

4.6 - PARTICIPATION DES ÉTRANGÈRES

La participation des étrangères se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/ SS 6.1.3.

Les championnats d'été FINA Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de deux solos, deux duos. Si des Internationaux de France sont organisés, seuls les clubs étrangers seront admis.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers : si plus de trois ballets de nations étrangères sont présents en finale, un podium international est organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/ SS 6.1.3.

Les championnats d'été FINA Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie juniors : deux solos, deux duos, une équipe ;
- en toutes catégories : un ballet combiné.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

En cas de participation de nations ou clubs étrangers, l'organisation des finales :

- un seul ballet par nation étrangère sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires (effectifs définis dans le tableau du 5.8).

Ces ballets s'ajouteront alors aux finalistes françaises.

Les groupes de tirage au sort (sans étrangère) se feront donc par groupe de six lors des finales à douze et par groupe de quatre lors de finales à huit. Les groupes de tirages au sort seront augmentés du nombre d'étrangères intercalées dans le classement des éliminatoires.

1. Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français, conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationales.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « champion de France ».

4.7 - PARTICIPATION MASCULINE

Les mêmes conditions de pratique de la natation synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

4.8 - PRINCIPES ET MODALITÉS DE RÉGULATION

Définition de l'effectif de base

Le tableau, ci-dessous, présente les effectifs de base pour les différents niveaux, catégories et épreuves. La définition du nombre de qualifiés est conçue à partir de ces effectifs maximum.

■ Championnats de France d'hiver Élite espoirs, juniors, seniors :

Effectifs de base	Solo	
	Élim.	Finale
Espoirs	38	16
Juniors	30	16
Seniors niveau unique	30	16

Régulation des effectifs

Si l'effectif comptabilisé à l'issue de l'étape de la procédure d'engagement est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club succédant, dans la limite de trois, se verront proposer l'engagement dans cette épreuve solo.

■ Championnats de France d'été Élite et Nationale 1, espoirs, juniors, seniors :

Effectifs de base	Solo		Duo		Équipe	
	Élim.	Finale	Élim.	Finale	Élim.	Finale
Espoirs Nationale 1	20	12	CF conditions de participations	12	CF conditions de participations	12
Espoirs Élite	12	8	12	12	8	8
Juniors Nationale 1	16	12	12	12	16	12
Juniors Élite	12	8	12	12	8	8
Ballet combiné toutes catégories Nationale 1					16	12
Ballet combiné toutes catégories Élite						Finale directe 8
Seniors niveau unique	20 solos libres	12 solos libres 20 solos techniques (finale directe)	20 duos libres	12 duos libres 20 duos techniques (finale directe)		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Régulation si effectif supérieur pour 2013-2014

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve, si des ballets supplémentaires sont acceptés au-delà de l'effectif de base, pour quelque raison que ce soit, le nombre de relégués pour la qualification d'une saison à l'autre sera augmenté pour maintenir la stabilité de l'effectif de base (cf. tableau ci-dessus).

Régulation si effectif inférieur

- Pour le niveau Élite, sauf pour l'épreuve de solo**, quelle que soit la catégorie ou l'épreuve (duo, équipe, ballet combiné), si l'effectif comptabilisé avant le 15 mars 2014 minuit est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club succédant, dans la limite de trois, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve du niveau Élite. Les propositions d'engagements se feront prioritairement aux deux ballets relégués et, si nécessaire pour maintenir la stabilité de l'effectif de base, au troisième du podium national.
- Pour le niveau Nationale 1, épreuve d'équipe juniors**, si l'effectif comptabilisé avant le 15 mars 2014 minuit est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club relégués (saison N-1), dans la limite de trois, dans l'ordre de classement de la compétition, se verra proposer l'engagement dans l'épreuve du niveau Nationale 1.
- Pour le niveau Nationale 1, épreuve de ballet combiné toutes catégories**, si l'effectif comptabilisé avant le 15 mars 2014 minuit est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club relégués (saison N-1), dans la limite de trois, dans l'ordre de classement de la compétition concernée, se verra proposer l'engagement dans l'épreuve du niveau en Nationale 1.
- Pour le niveau Nationale 1, épreuve de solo seniors et duo seniors**, la régulation prendra en compte le fait que les huit premiers duos sont considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau Nationale 1.

Qualification refusée (avant le 15 mars 2014 minuit)

Si un club refuse la qualification de son ballet en Élite (dans une compétition donnée), deux cas de figure peuvent se présenter :

Cas n° 1 : il obtient un reclassement dans l'année en cours au niveau Nationale 1, à la condition d'en faire la demande écrite auprès de la FFN. Après confirmation d'autorisation, il devra suivre la procédure réglementaire d'engagement pour la compétition et l'épreuve concernée.

Cas n° 2 : si le club ne souhaite pas s'engager au niveau sous-jacent, ou si sa demande est irrecevable, le club est de fait positionné en programme « Performance » la saison suivante.

Forfait

a. Après le 15 mars 2014 minuit

- Si un ballet de club déclare forfait, il sera relégué au niveau inférieur l'année suivante, selon les conditions ci-dessous :
- un ballet de niveau Élite sera relégué en Nationale 1 la saison suivante ;
 - un ballet de niveau Nationale 1 sera relégué en programme « Performance » la saison suivante ;
 - un duo de niveau Élite sera relégué en Nationale 1 la saison suivante ;
 - un duo de niveau Nationale 1 devra passer par le tournoi interrégional de qualification (TIRQ) la saison suivante.

Il n'y a pas de régulation possible après le 15 mars 2014.

Un forfait sera effectif que si celui-ci est communiqué par courrier postal signé du Président du club et adressé au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex) ou par mail au Département Natation Synchronisée (charlotte.despreaux@ffnatation.fr).

b. Après la clôture des engagements sur extraNat

En cas de forfait après la clôture des engagements sur extraNat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

4.9 - LE PROGRAMME FINA - FFN ET SES COMPÉTITIONS

Ce programme se caractérise par deux rendez-vous majeurs dans la saison : l'un l'hiver et l'autre l'été.

Ce programme se décline en deux niveaux : Élite et Nationale 1.

Il s'adresse aux nageuses et aux clubs qui souhaitent et disposent des conditions pour évoluer vers le haut niveau. Les modes d'accès prennent en compte une expérience acquise dans le temps associée à un niveau de performance.

Les modes de qualification privilégient la notion de projet de club et de la nageuse. Ils garantissent les meilleures performances pour un niveau donné.

Le niveau Élite permet une prise d'initiative dans les modes et les étapes de préparation. Il répond aux objectifs choisis par le club et la nageuse. Il vise à rapprocher le niveau français du niveau international. Les modes de qualification d'une saison à l'autre facilitent l'organisation anticipée des moyens de préparation et leur reconduction dans la durée.

Le niveau Nationale 1 ouvre un terrain de confrontation sur l'ensemble du territoire propice à la dynamique de performance et au développement de modes de préparation plus pertinents et efficaces. Il est au carrefour de l'attraction qu'il représente pour le niveau interrégional et de celle représentée par le niveau Élite.

C'est pourquoi les modes de qualification se font :

- d'une saison sur l'autre pour les équipes et les combinés ;
- d'une saison sur l'autre et dans la saison en cours pour les duos
- d'une saison sur l'autre et dans la saison en cours pour les solos.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le programme FINA (comprenant les compétitions qualificatives et de référence) s'adresse aux nageuses :

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ;

Ou

- ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (Performance) la saison précédente ;

Ou

- ayant déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

4.10 - LES COMPÉTITIONS DU PROGRAMME FINA - FFN

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections nationales peuvent être incluses. Les règlements et les conditions d'accès en seront définis par la direction technique nationale.

En accord avec les règlements des interrégions, l'engagement dans des épreuves de préparation mises en place dans la métropole est ouvert aux DOM-TOM.

1. Les compétitions qualificatives

■ Hiver

1. Journées d'Automne - **Fiche n° 1.**

Catégories : espoirs, juniors, seniors.

Ces compétitions interrégionales pourront être organisées en même temps qu'une compétition de préparation interrégionale et constituent la première étape du dispositif de qualification dans la saison l'épreuve solo des championnats d'hiver Élite pour les trois catégories d'âge.

■ Été

1. Le Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) - **Fiche n° 2.**

Cette compétition est organisée à l'échelon interrégional.

Cette compétition peut donner l'accès à :

- l'épreuve nationale de qualification duo (barrage) intégrée aux championnats de France Nationale 1 juniors ;

Ou

- l'épreuve éliminatoire duo des championnats de France Nationale 1 juniors ;

- l'épreuve éliminatoire duo des championnats de France seniors Nationale 1 organisée sur les Élite juniors et toutes catégories.

Les duos engagés sur le TIRQ et non qualifiés pour les championnats de France d'été pourront être engagés aux championnats interrégionaux d'été N3 Performance

2. Les championnats Nationale 2 par équipes - **Fiche n° 3.**

Cette compétition est organisée par la FFN.

Les **DOM-TOM** sont rattachés à l'interrégion de l'Ile-de-France.

2. Les compétitions de référence du programme FINA - FFN

■ Hiver

1. Les championnats de France hiver Élite - **Fiches n° 4, n° 5, n° 6.**

Catégories : seniors, juniors, espoirs.

■ Été

NIVEAU NATIONALE 1

1. Les championnats de France d'été Nationale 1 espoirs - **Fiche n° 9.**

2. Les championnats de France d'été Nationale 1 juniors - **Fiche n° 10.**

3. Les championnats de France d'été Nationale 1 toutes catégories (ballets combinés) - **Fiche n° 10 bis.**

4. Les championnats de France d'été Nationale 1 seniors (épreuve solo et duo niveau unique). *Organisés sur les championnats de France d'été Élite juniors et toutes catégories* - **Fiche n° 8 bis.**

NIVEAU ÉLITE

■ Été

1. Les championnats de France d'été Élite espoirs - **Fiche n° 7.**

2. Les championnats de France d'été Élite juniors - **Fiche n° 8.**

3. Les championnats de France d'été Élite toutes catégories - **Fiche n° 8 ter.**

Ces compétitions sont organisées par la FFN.

3. Le programme « Performance » et ses compétitions de référence

Il se caractérise par deux rendez-vous majeurs dans la saison : l'un l'hiver et l'autre l'été.

Le programme « Performance » est accessible à une population de nageuses ayant 15 ans et plus (1999 et avant), confrontées à des conditions de pratiques variables et ayant réussi au minimum le programme « Développement » du socle de formation. Ces nageuses de catégorie juniors ou seniors ne peuvent pas être engagées dans un ballet de club au niveau Élite pour la saison en cours (sauf en solo).

Ce programme doit permettre l'évolution et l'épanouissement des nageuses à travers la poursuite de la pratique compétitive qui contribue à augmenter les compétences de la nageuse et de son encadrement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

La transformation des compétences et des performances est l'objectif majeur de ce programme. Il est donc possible de proposer une charge globale de compétition, qui permet à la nageuse de se confronter et de s'adapter à des contraintes de plus en plus élevées.

Ce programme valorise et reconnaît l'engagement vers la réalisation d'un objectif et la performance à tous les échelons.

Des étapes préparatoires sont organisées et initiées par le département et/ou les régions et/ou les interrégions pour préparer une population identifiée dans un territoire donné. Ces étapes ne sont pas qualificatives. Toutefois, le suivi d'un ensemble de rencontres préparatoires peut faire l'objet d'un classement et d'une reconnaissance d'un niveau.

Elles respectent les particularités des conditions de pratique et du contexte régional et permettent de s'évaluer régulièrement sur des contenus ciblés. Cet espace d'initiatives offre la possibilité d'une adéquation plus grande entre les objectifs des clubs, nageuses et les niveaux d'organisation.

Deux événements majeurs sont organisés par la Fédération et constituent des balises fortes : les Journées Techniques d'hiver et les championnats interrégionaux d'été N3. La possibilité est ouverte de croiser une population de niveau Nationale 1 et interrégional sur les Journées Techniques d'hiver.

Chaque podium des championnats interrégionaux donne accès aux championnats Nationale 2 par équipes (pour l'équipe libre juniors et les combinés toutes catégories). Ce rendez-vous de fin de saison constitue la porte d'accès unique au programme FINA Nationale 1 juniors et toutes catégories la saison suivante pour les épreuves d'équipe et de ballet combiné.

Les DOM-TOM sont rattachés à l'interrégion de l'Île-de-France pour les compétitions de ce niveau et les compétitions ouvrant accès aux championnats Nationale 2 par équipes. En accord avec les règlements de l'interrégion, leur engagement dans des épreuves de préparation mises en place leur est ouvert.

■ Hiver

Les Journées Techniques d'hiver (espoirs, juniors, seniors). Cette compétition est organisée à l'échelon interrégional - **Fiche n° 11**.

■ Été

Le championnat interrégional d'été - N3 - **Fiche n° 12**.

Les DOM-TOM sont rattachés à l'interrégion de l'Île-de-France.

4.11 - LES AUTRES COMPÉTITIONS

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départemental et régional, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveau est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves).

En accord avec les règlements des interrégions, l'engagement dans des épreuves de préparation mises en place dans la métropole sont ouvertes aux DOM-TOM.

Titre 5 - Fiches compétitions qualificatives

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE ESPOIRS - JUNIORS - SENIORS

Dispositif de qualification dans la saison de l'épreuve solo pour les trois catégories d'âge.

Préambule

Les Journées d'Automne pourront être organisées en même temps qu'une compétition de préparation interrégionale. Toutefois, les solistes déjà qualifiés aux championnats d'hiver Élite lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2002, 2001, 2000, 1999) ;
- juniors : 15-18 ans (1999, 1998, 1997, 1996) ;
- seniors : 19 ans et plus (1995 et avant).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation ».

OU

- avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

OU

- avoir déjà participé aux compétitions du programme « Performance ».

NB : à l'issue de cette étape qualificative, les solos qualifiés aux championnats de France hiver Élite devront satisfaire aux conditions d'engagements précisées dans la fiche compétition en question.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Journées d'Automne					
	Espoirs		Juniors		Seniors
	Épreuve technique	Épreuve de ballet	Épreuve technique	Épreuve de ballet	Ballet technique
Épreuves	Figures imposées (les 2 figures obligatoires seulement)	Partie de solo 1'30"	Figures imposées (les 2 figures obligatoires seulement)	Partie de solo 1'30"	Solo technique* 2'00"
Résultats et podiums	50 % FI - 50 % SL		50 % FI - 50 % SL		100 % ST
Accès pour la saison en cours	Épreuve de qualification « barrage » solo au championnat Élite hiver suivant les quotas interrégionaux				Éliminatoires solo du championnat hiver Élite

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

**L'épreuve de solo technique permet d'obtenir, lors des championnats de France d'hiver Élite seniors, une qualification dans les épreuves de solo libre et de solo technique pour les championnats de France d'été Nationale 1 seniors. La soliste aura le choix de s'engager dans les deux épreuves de solo ou dans l'une ou l'autre puisque les engagements sont indépendants.*

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo espoirs implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : les deux figures obligatoires seulement.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

■ 2. Solo libre espoirs

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative de « barrage » solo espoirs des championnats d'hiver Élite 2013.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France été Nationale espoirs 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

**Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.*

Résultats combinés (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves, selon les catégories.

■ 3. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo juniors implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : les deux figures obligatoires seulement.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

■ 4. Solo libre juniors

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou – 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative de « barrage » solo juniors des championnats d'hiver Élite 2013.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France été Nationale juniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

**Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.*

Résultats combinés (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves, selon les catégories.

■ 5. Solo technique seniors

Les Journées d'Automne permettront à un quota de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve des éliminatoires solo technique seniors des championnats d'hiver Élite 2013.

**Le quota de chaque interrégion sera de 2 solos. Si ce quota ne permet pas d'obtenir l'effectif de vingt nageuses aux éliminatoires, ce quota sera porté à trois solos par interrégion.*

**Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.*

Résultats (100 % solo technique).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves, selon les catégories.

FICHEN°2 - TOURNOI INTERRÉGIONAL DE QUALIFICATION (TIRQ) JUNIORS/SENIORS

Dispositif de qualification dans l'année de :

- l'épreuve duo juniors des championnats de France d'été Nationale 1 juniors ;
- l'épreuve duo seniors des championnats de France d'été Nationale 1 seniors.

■ Préambule

Le Tournoi Interrégional de Qualification devra être organisé avant la date limite du 15 avril 2014. Pour tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1, il constitue une seconde porte d'accès aux championnats de France d'été Nationale 1 pour un quota limité par interrégion.

■ Nageuses concernées

Pour la catégorie juniors :

- juniors : 15-18 ans (1999, 1998, 1997, 1996).

Pour la catégorie seniors :

- seniors : 19 ans et plus (1995 et avant) ;
- juniors dernière année (1996) en duo libre seulement.

ET les nageuses devront :

- avoir validé au minimum le programme formation du cycle 2.

OU

- avoir déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente.

OU

- avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

NB - À l'issue de cette étape qualificative, les duos qualifiés aux championnats de France d'été Nationale 1 juniors ou seniors devront satisfaire aux conditions d'engagements précisées dans les fiches compétitions en question.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ)				
	Juniors		Seniors	
	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet technique	Ballet libre
Épreuves	Les 2 figures imposées obligatoires	Duo libre 3' 30"	Duo technique 2'20"	Duo libre
Résultats	50 % FI et 50 % DL		100 %	100 %
Podium	100 % FI	50 % FI + 50 % DL	100 %	100 %
Accès pour la saison en cours	Épreuve nationale de qualification « barrage » duo juniors Championnat de France été Nationale 1		Éliminatoires Duo technique des championnats de France d'été Nationale 1 seniors	Éliminatoires Duo libre des championnats de France d'été Nationale 1 seniors

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Catégorie juniors

■ 1. Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de duo juniors implique de fait la participation en figures imposées.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées 100 % : les deux figures obligatoires des figures FINA juniors.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

■ 2. Duo libre

Le TIRQ permettra à un quota* de duos d'accéder à l'épreuve de qualification nationale « barrage » duo lors des championnats de France d'été Nationale 1 juniors.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été Nationale 1 juniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

**Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.*

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

NB - Les duos engagés sur le TIRQ et non qualifiés pour les championnats de France d'été Nationale 1 pourront être engagés aux championnats interrégionaux d'été N3 Performance.

Catégorie seniors

L'engagement en duo technique et libre est indépendant. L'engagement en duo libre n'implique pas la participation en duo technique et vice versa.

■ 1. Duo technique

Cette épreuve n'est accessible qu'aux nageuses seniors : 19 ans et plus (1995 et avant).

Le TIRQ identifiera les duos pour atteindre un quota* permettant pour dix duos techniques d'accéder aux éliminatoires de duo technique des championnats de France d'été Nationale 1 seniors (niveau unique organisé sur les championnats de France d'été Élite juniors et toutes catégories).

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été Nationale seniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

**Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.*

Résultats des éliminatoires et éventuellement de la finale : 100 % duo technique.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

■ 2. Duo libre

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie seniors avec la possibilité d'incorporer une seule nageuse juniors titulaire âgée de 18 ans (1996).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le TIRQ identifiera les duos pour atteindre un quota* permettant pour dix duos libres d'accéder aux éliminatoires de duo libre des championnats de France d'été Nationale 1 seniors (niveau unique organisé sur les championnats de France d'été Élite juniors, seniors et toutes catégories).

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été Nationale seniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

**Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires. Résultats des éliminatoires et éventuellement de la finale : 100 % duo libre.*

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

NB - Les duos engagés sur le TIRQ et non qualifiés pour les championnats de France Nationale 1 d'été pourront être engagés aux championnats interrégionaux d'été N3 Performance.

Particularité de l'épreuve de duo libre seniors : une nageuse junior (dernière année junior) peut être engagée en duo libre senior à condition de participer à l'épreuve de figures imposées de sa catégorie sur l'une des compétitions suivantes : N3 été, Nationale 1, Élite, TIRQ.

FICHE N° 3 - L'ACCÈS AU NIVEAU NATIONALE 1 ET AU CHAMPIONNAT NATIONALE 2 PAR ÉQUIPES

Les demandes d'accès direct devront parvenir par écrit à la Fédération avant la date limite du 30 avril 2014.

Dispositif de qualification pour la saison suivante des épreuves d'équipes des championnats de France d'été Nationale 1 juniors et toutes catégories.

Préambule

Les championnats Nationale 2 par équipes sont l'unique compétition qui ouvre l'accès direct pour le niveau Nationale 1 de la saison suivante dans les épreuves d'équipe.

Cette compétition qualificative organisée sur le plan national n'est donc pas un championnat de France.

Nageuses concernées

L'engagement dans cette épreuve est accessible uniquement aux nageuses de catégorie juniors et/ou seniors avec un effectif minimum de quatre nageuses.

Les nageuses sont exclusivement de catégories d'âge juniors ou espoirs âgée de 15 ans, et seniors, et ayant nagé la saison en « Performance » ou en FINA.

Contenu des épreuves

	Toutes catégories	Juniors	
Épreuves	Ballet combiné de 4 à 10 nageuses 4'30"	Équipe libre de 4 à 8 nageuses 4'00"	Figures imposées (cf. annexe 3)
Éliminatoires	/	Oui	
Finales	100 % ballet combiné	50 % ballet libre + 50 % figures imposées	

Organisation des épreuves des championnats Nationale 2 par équipes

Cette compétition comporte trois épreuves et quatre événements.

- Ballet libre combiné toutes catégories.
- Figures imposées juniors.
- Équipe libre juniors (éliminatoires + finale).

Ballet combiné toutes catégories

Le ballet combiné toutes catégories se nage en finale directe uniquement selon un ordre de passage défini par un tirage au sort intégral.

■ Engagement et qualification

- a. L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux ballets de clubs qualifiés lors des championnats interrégionaux N3 été de la saison (trois places par interrégion), soit quinze ballets maximum confirmant leur engagement avant la date limite (cf. tableau d'engagement dans les différentes compétitions).

Qualification pour les championnats de France Nationale 2 par équipes :

Par interrégion, les podiums des épreuves « ballet combiné toutes catégories » sont qualifiés dans la saison en cours pour le championnat de France Nationale 2 par équipes. En cas de désengagement d'un des ballets qualifiés, le ballet suivant des championnats interrégionaux N3 Performance de l'interrégion concernée sera qualifié.

b. Une demande d'accès direct peut être acceptée dans les conditions suivantes :

Le club recherche sa qualification aux championnats de France Nationale 1 toutes catégories avec une équipe de nageuses dont la composition ne lui permet pas l'engagement réglementaire dans cette épreuve dans le programme « Performance ». L'effectif présenté doit être composé d'au moins trois nageuses espoirs 15 ans engagées dans les championnats de France Élite espoirs en duo ou équipe et peut être complété par des nageuses juniors non engagées dans la saison sur cette même épreuve.

■ **Classement et podium**

Résultats : les trois premiers ballets au classement de la finale directe du championnat Nationale 2 par équipes seront qualifiés pour les championnats de France d'été Nationale 1 de la saison suivante et recevront une récompense.

■ Juniors

■ **L'équipe libre juniors**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale. L'ordre de passage des éliminatoires est défini par un tirage au sort intégral. Les douze premiers ballets au classement des éliminatoires (50 % ballet libre + 50 % figures imposées) participent à la finale.

L'ordre de passage de la finale fera l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

■ **Engagement et qualification**

a. L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux ballets de clubs qualifiés lors des championnats interrégionaux N3 été de la saison (trois places par interrégion), soit quinze ballets maximum confirmant leur engagement avant la date limite (cf. tableau des engagements).

Qualification pour le championnat de France Nationale 2 par équipes

Par interrégion, les podiums des épreuves « équipe libre juniors » sont qualifiés dans la saison en cours pour le championnat de France Nationale 2 par équipes. En cas de désengagement d'un des ballets qualifiés, le ballet suivant des championnats interrégionaux N3 Performance de l'interrégion concernée sera qualifié.

b. Une demande d'accès direct peut être acceptée dans les conditions suivantes

Le club recherche sa qualification aux championnats de France Nationale juniors avec une équipe de nageuses dont la composition ne lui permet pas l'engagement réglementaire dans cette épreuve dans le programme « Performance ». L'effectif présenté doit être composé d'au moins quatre nageuses engagées dans les championnats de France Élite espoirs 15 ans en duo ou équipe et peut être complété par des nageuses juniors non engagées dans la saison sur cette même épreuve.

■ **Classement et podium**

Résultats : 50 % figures imposées + 50 % ballet libre.

Le classement déterminera la qualification de la saison suivante : les trois premiers ballets au classement de la finale des championnats Nationale 2 par équipes seront qualifiés pour les championnats de France d'été Nationale 1 de la saison suivante et recevront une récompense.

■ **Figures imposées (juniors)**

Les figures imposées sont nagées individuellement selon l'ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral. Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

■ **Engagement**

L'engagement dans cette épreuve est accessible et systématique pour les nageuses de cette catégorie engagées dans les ballets de clubs qualifiés.

■ **Résultats**

Le résultat des figures imposées comptera pour 50 % du résultat final équipe libre.

Titre 6 - Fiches compétitions FINA - FFN

FICHE N° 4 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE ESPOIRS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2013.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2002, 2001, 2000, 1999).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'hiver Élite espoirs		
	Épreuve technique	Épreuve de ballet
Épreuves	Figures imposées	Partie de solo 1'30"
	—	Finale de 16 solos 50 % FI - 50 % SL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI - 50 % SL
Accès pour la saison en cours	Les 12 premières* : éliminatoires solo des championnats de France d'été Élite espoirs Les 20 suivantes : éliminatoires solo des championnats de France d'été Nationale 1 espoirs	

*Les solistes du podium 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas à cette compétition.

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo espoirs implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve de figures imposées est ouverte aux nageuses espoirs 2001, 2000, 1999, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France Élite et National espoirs 2013.

La diffusion de la liste par la DTN se fait à l'issue de la saison 2012-2013.

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France d'hiver Élite espoirs est attribué.

■ 2. Solo libre espoirs

Cette épreuve comporte des éliminatoires (trente-huit nageuses au maximum) et une finale (seize nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de huit.

a. Conditions d'accès à cette compétition et modes de qualification

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1 :

- parmi les douze premières solistes des championnats de France d'été « Élite » espoirs 2013 ;

- parmi les douze premières solistes des championnats de France d'été « National » espoirs 2013.

Selon les effectifs de solistes ayant confirmé leur engagement, l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'Hiver Élite 2013 est possible à partir d'un score plancher en figures imposées des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente.

La liste des nageuses concernées par le score plancher en figures imposées sera communiquée par la DTN à l'issue de la saison 2012-2013.

Si l'épreuve de barrage n'est pas organisée, les nageuses ayant atteint le score plancher en figures imposées intégreront l'épreuve éliminatoire.

Qualification dans la saison : deux échéances (les Journées d'Automne (JA) et l'épreuve de qualification « Barrage »).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses d'accéder :

- à l'épreuve qualificative de « barrage » lors des championnats de France d'hiver Élite 2013 s'il est nécessaire de l'organiser en fonction de la confirmation d'engagement ou pas des nageuses directement qualifiées aux championnats de France d'hiver Élite.

Les nageuses de la catégorie espoirs non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 (et n'ayant pas réalisé le score plancher) devront s'engager aux Journées d'Automne.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation interrégionale des solistes de « niveau National » aux championnats de France Été espoirs Nationale 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Le barrage permettra aux nageuses d'accéder :

- aux éliminatoires des Championnats Hiver espoirs pour atteindre les effectifs réglementaires.

La réalisation du score plancher en figures imposées des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente permet l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'hiver Élite 2013. Définition du score à l'issue de la saison.

Les nageuses de la catégorie espoirs non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 et n'ayant pas réalisé le score plancher devront s'engager aux Journées d'Automne.

Les quatorze premières solistes au minimum à l'issue de l'épreuve de qualification Nationale « barrage » (50 % partie de solo libre + 50 % des figures imposées nagées dans les championnats d'hiver Élite) seront qualifiées aux éliminatoires solo libre des championnats de France d'hiver Élite espoirs.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires : 50 % solo libre + 50 % figures imposées.

Résultats combinés de la finale: 50 % solo libre finale + 50 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France « Élite » espoirs est attribué.

c. Nature de l'épreuve

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou – 5 secondes) constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition qualificative pour les championnats de France d'été. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

FICHE N° 5 - CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER ÉLITE JUNIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2013.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- juniors : 15-18 ans (1999, 1998, 1997, 1996).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN ou avoir déjà participé aux compétitions du programme « Performance ».

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'hiver Élite juniors		
	Épreuve technique	Épreuve de ballet
Épreuves	Figures imposées	Partie de solo 1'30"
Accès en finale	–	Finale de 16 solos 50 % FI - 50 % SL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI - 50 % SL
Accès pour la saison en cours	Les 12 premières* : éliminatoires solo des championnats de France d'été Élite juniors Les 16 suivantes : éliminatoires solo des championnats de France d'été Nationale 1 juniors	

*Les solistes du podium 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas à cette compétition.

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo juniors implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve de figures imposées est ouverte aux nageuses juniors 1998, 1997, 1996 retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France d'été Élite juniors et espoirs 2013 et des championnats de France National d'été juniors 2013.

La diffusion de la liste par la DTN se fait à l'issue de la saison 2012-2013.

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France hiver Élite juniors est attribué.

■ 2. Solo libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires (trente nageuses au maximum) et une finale (seize nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de huit.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1 :

- parmi les douze premières solistes juniors des championnats de France d'été Élite juniors 2013 ;
- parmi les quatre premières solistes juniors des championnats de France d'été National juniors 2013 ;
- parmi les huit nageuses finalistes des championnats de France « Élite » espoirs 2013 ;

Selon les effectifs de solistes ayant confirmé leur engagement, l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'Hiver Élite 2013 est possible à partir d'un score plancher en figures imposées des championnats de France d'été Élite juniors de la saison précédente.

La liste des nageuses concernées par le score plancher en figures imposées sera communiquée par la DTN à l'issue de la saison 2012-2013.

Qualification dans la saison : deux échéances (Journées d'Automne et « barrage »).

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses d'accéder :

- à l'épreuve qualificative de « barrage » lors des championnats de France d'Hiver Élite 2013 s'il est nécessaire de l'organiser en fonction de la confirmation d'engagement ou pas des nageuses directement qualifiées aux championnats de France d'hiver Élite

Les nageuses de la catégorie juniors non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 (et n'ayant pas réalisé le score plancher) devront s'engager aux Journées d'Automne.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France d'été National juniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Le barrage permettra aux nageuses d'accéder :

- aux éliminatoires des championnats d'hiver juniors pour atteindre les effectifs réglementaires.

La réalisation du score plancher en figures imposées des championnats de France Élite juniors de la saison précédente permet l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'hiver Élite 2013. Définition du score à l'issue de la saison.

Les nageuses de la catégorie juniors non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 (et n'ayant pas réalisé le score plancher) devront s'engager aux Journées d'Automne.

Les six premières solistes au minimum à l'issue de l'épreuve de qualification « barrage » (50 % partie de solo libre + 50 % des figures imposées nagées dans les championnats d'hiver Élite) seront qualifiées aux éliminatoires solo libre des championnats de France d'hiver Élite juniors.

Si l'épreuve de barrage n'est pas organisée, les nageuses ayant atteint le score plancher en figures imposées, **la saison précédente**, intègreront directement l'épreuve éliminatoire.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

c. Nature de l'épreuve

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition qualificative pour les championnats de France d'été. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 6 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE SENIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2013.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- seniors : 19 ans et plus (1995 et avant).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN ou avoir déjà participé aux compétitions du programme « Performance ».

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'hiver Élite seniors	
	Ballet technique
Épreuves	Solo technique* - 2'00"
Accès en finale	100 % ST
Résultats et podiums	100 % ST
Accès pour la saison en cours	Championnats de France d'été seniors - Niveau unique 20 solistes** (solo technique et/ou solo libre)

**L'épreuve de solo technique permet d'obtenir, lors des championnats de France d'hiver Élite seniors, une qualification dans les épreuves de solo libre et de solo technique pour les championnats de France d'été Nationale 1 seniors. La soliste aura le choix de s'engager dans les deux épreuves de solo ou dans l'une ou l'autre puisque les engagements sont indépendants.*

***Les solistes du podium 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas à cette compétition.*

■ 1. Solo technique seniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires (trente nageuses au maximum) et une finale (seize nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo technique fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de huit.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1 :

- parmi les vingt solistes présentes aux championnats de France seniors en 2013 ;

- parmi les nageuses solistes juniors ayant participé aux championnats de France Élite juniors et parmi les solistes finalistes aux championnats de France « National » si celles-ci passent en catégorie seniors en 2013-2014.

La diffusion de la liste par la DTN se fait à l'issue de la saison 2012-2013.

Qualification dans la saison.

Les nageuses de la catégorie seniors non qualifiées par les critères ci-dessus devront s'engager aux Journées d'Automne.

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve éliminatoire des championnats de France d'hiver Élite 2013.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de deux. Si ce mode de qualification ne permet pas d'obtenir un effectif de vingt solistes en épreuve éliminatoire, ce quota sera porté à trois solistes pour chaque interrégion.*

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (100 % solo technique).

Résultats combinés de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite seniors est attribué.

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve éliminatoire des championnats de France d'hiver Élite 2013.

Titre 7 - Fiches compétitions FINA - FFN Les compétitions été « Élite »

FICHE N° 7 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE ESPOIRS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2014.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2002, 2001, 2000, 1999).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'été Élite espoirs				
	Épreuve technique	Épreuves de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 2'30"	Duo 3'00"	Équipe de 4 à 8 nageuses 3'30"
Accès en finale	-	Finale de 8 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 8 équipes 50 % FI + 50 % EL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve espoirs (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée à l'engagement dans les autres épreuves (solo, duo ou ballet d'équipe).

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.

Un classement et un podium par année d'âge pourront être organisés.

■ 2. Solo libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux solistes espoirs qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite espoirs 2013 et lors des championnats de France d'été Élite espoirs 2013.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (douze nageuses) et une finale (huit nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » prend en compte :

- les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente : le podium été Élite espoirs 2013 se qualifie directement pour les championnats d'été Élite 2014 de la même catégorie, à titre nominatif. Les nageuses concernées peuvent ne pas participer aux championnats d'hiver Élite espoirs 2013, ou participer sans remettre en jeu leur qualification ;

- les résultats des championnats de France hiver Élite espoirs de la saison en cours, pour obtenir un effectif de douze nageuses.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

■ 3. Duo libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux duos de clubs espoirs ayant satisfait aux conditions réglementaires. Cette épreuve comporte des éliminatoires (douze) et une finale (douze). L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie espoirs engagées dans les duos de clubs qualifiés. La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs (pour huit duos de clubs) et National espoirs (pour quatre duos de clubs) de la saison 2012-2013. Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2012-2013.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).
Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).
Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.
Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ 4. Équipe libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs avec un effectif de quatre à huit nageuses ayant satisfait aux conditions réglementaires. Cette épreuve comporte des éliminatoires (huit) et une finale (huit). L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie espoirs engagées dans les équipes de clubs qualifiés avec un effectif de quatre à huit nageuses. La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs (pour six équipes de clubs) et National espoirs (pour deux équipes de clubs) de la saison 2012-2013. Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2012-2013.

b. Classements et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).
Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).
Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.
Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

FICHE N° 8 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JUNIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2014.

■ Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- juniors : 15-18 ans (1999, 1998, 1997, 1996) ;

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente ou ayant déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

■ Les épreuves

Les épreuves solo et duo des championnats seniors (niveau unique) sont organisées sur cette compétition (voir fiche compétition n° 8 bis - Championnats de France d'été seniors).

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'été Élite juniors				
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 3'00"	Duo libre 3'30"	Équipe libre de 4 à 8 nageuses uniquement 4'00"
Accès en finale	-	Finale de 8 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 8 équipes 50 % FI + 50 % EL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve juniors (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées FINA juniors : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée aux qualifications dans les autres épreuves (solo, duo, équipe).

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

■ 2. Solo libre juniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux solistes juniors qualifiés lors des championnats de France d'hiver Élite juniors 2013 ou lors des championnats de France d'été Élite junior 2013.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (douze) et une finale (huit).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » prend en compte :

- les résultats des championnats de France d'été Élite juniors de la saison précédente : le podium été Élite juniors 2013 se qualifie directement pour les championnats de France d'été Élite 2014 de la même catégorie, à titre nominatif. Les nageuses concernées peuvent ne pas participer aux championnats d'hiver Élite juniors 2013, ou participer sans remettre en jeu leur qualification ;
- les résultats des championnats de France d'hiver Élite juniors de la saison en cours, pour compléter l'effectif jusqu'à douze nageuses.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

■ 3. Duo libre juniors

L'épreuve du duo des championnats Élite juniors 2014 comporte des éliminatoires (douze duos) et une finale (douze duos).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie juniors engagées dans les duos de club qualifiés.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite juniors (pour neuf duos de clubs) et National juniors (pour trois duos de clubs) de la saison 2012-2013.

Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2012-2013.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ 4. Équipe libre juniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées lors de la saison 2012-2013 avec un effectif de quatre à huit nageuses.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (huit) et une finale (huit).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite juniors (pour six équipes de clubs) et National juniors de la saison 2012-2013 (pour deux équipes de clubs).

Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2012-2013.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 8 BIS - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONALE 1 SENIORS (SOLO ET DUO NIVEAU UNIQUE)

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2014.

Les épreuves de solo et duo des championnats de France d'été seniors sont nagées au cours de la même compétition. Les huit premiers ballets sont considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- seniors : 19 ans et plus (1995 et avant) ;
- juniors dernière année (1996) en duo libre seulement.

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé à un championnat interrégional d'été N3 (« Performance ») la saison précédente ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

Contenu des épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'été Nationale 1 seniors				
Épreuves	Solo technique* 2'00"	Duo technique 2'20"	Solo libre* 3'00"	Duo libre 3'30"
Accès en finale	-	-	100 % ballet	100 % ballet
Classement et podium	100 % ballet	100 % ballet	100 % ballet	100 % ballet

*L'engagement dans les épreuves de ballets technique et libre est indépendant. L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.

■ 1. Solo technique

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt premières solistes seniors qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite seniors 2013. Les solistes du podium 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite seniors 2013.

Cette épreuve n'est nagée qu'une seule fois (finale directe).

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

b. Classement et podium

Résultats des éliminatoires et de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers solos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

■ 2. Solo libre

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt premières solistes seniors qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite seniors 2013. Les solistes du podium 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite seniors 2013.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (vingt) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve solo libre est nominative et sans remplaçante.

b. Classement et podium

Résultats de la finale (100 % solo libre).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers solos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau Nationale 1.

■ 3. Duo technique

Les engagements en duo technique et duo libre sont indépendants. L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation aux épreuves techniques et vice versa.

L'engagement en duo technique ne peut être composé que de nageuses seniors âgées de 19 ans et plus (1995 et avant).

L'épreuve du duo programme technique est composé de vingt duos au maximum et ne sera nagée qu'une seule fois (finale directe).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve duo technique prend en compte :

- les résultats de la saison précédente 2012-2013 (pour les 10 premiers duos de clubs des championnats d'été seniors 2013)

ET

- les résultats du Tournoi Interrégional de Qualification de la saison en cours 2013-2014.

Le Tournoi Interrégional de Qualification est organisé dans les cinq interrégions.

Il détermine (par quota*) les dix duos qui accèdent aux éliminatoires des duos techniques des championnats de France d'Été seniors 2014.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été (un seul niveau) seniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

- Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.

b. Classement et podium

Résultats de la finale directe (100 % duo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers duos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

■ 4. Duo libre

Les engagements en duo technique et duo libre sont indépendants. L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.

L'engagement en duo libre ne peut être composé que d'une seule nageuse junior titulaire âgée de 18 ans (1996).

L'épreuve du duo libre comporte des éliminatoires (vingt) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve duo libre prend en compte :

- les résultats de la saison précédente 2012-2013 (pour les dix premiers duos libres de clubs des championnats de France d'été seniors 2013)

ET

- les résultats du Tournoi Interrégional de Qualification en cours 2013-2014.

Le Tournoi Interrégional de Qualification est organisé dans les cinq interrégions. Il détermine (par quota*) les dix duos de clubs qui accèdent aux éliminatoires des duos libres des championnats de France d'Été seniors 2014.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été (un seul niveau) seniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

- Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.

b. Classement et podium

Résultats des éliminatoires et de la finale (100 % duo libre).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers duos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

Particularité de l'épreuve de duo libre senior : une nageuse junior (dernière année junior), peut être engagée en duo libre senior à condition de participer à l'épreuve de figures imposées de sa catégorie sur l'une des compétitions suivantes : N3 été, Nationale 1, Élite, TIRQ.

FICHE N° 8 TER - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE TOUTES CATÉGORIES

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2014.

■ Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- toutes catégories : 15 ans et plus (1999 et avant) ;

ET les nageuses devront :

avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé à un championnat interrégional d'été N3 (« Performance ») la saison précédente ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Contenu des épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'été Élite toutes catégories	
Épreuves	Ballet combiné de 8 nageuses minimum - 4'30"
Accès en finale	Finale directe de 8 ballets combinés - 100 % ballet combiné
Résultats et podiums	100 % ballet combiné

■ Ballet combiné toutes catégories

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées lors de la saison 2012-2013 avec un effectif de huit nageuses au minimum.

Une nageuse junior ou espoir (dernière année) peut être engagée dans l'épreuve ballet combiné toutes catégories à condition de participer à une épreuve de sa catégorie (junior ou espoir) sur une compétition de référence d'été (N3, N2 par équipes, N1 ou Élite).

Cette épreuve est nagée en finale directe (huit).

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite toutes catégories (pour six équipes de clubs) et National toutes catégories (pour deux équipes de clubs) de la saison 2012-2013.

Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2012-2013.

b. Classement et podium

Résultats de la finale directe (100 % ballet combiné).

Un podium est organisé et un titre de champion de France d'été Élite toutes catégories est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

Titre 8 - Fiches compétitions FINA - FFN Les compétitions été « Nationale 1 »

FICHE N° 9 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONALE 1 » ESPOIRS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2014.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2002, 2001, 2000, 1999).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'été « Nationale 1 » espoirs				
	Épreuve technique	Épreuves de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 2'30"	Duo libre 3'00"	Équipe de 4 à 8 nageuses 3'30"
Accès en finale	-	Finale de 12 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 12 équipes 50 % FI + 50 % EL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve espoirs (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée aux qualifications et aux engagements dans les autres épreuves (solo, duo ou ballet d'équipe).

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 espoirs est attribué.

Un classement et un podium par année d'âge pourront être organisés.

■ 2. Solo libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt solistes espoirs qui se sont qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite espoirs 2013. Les solistes du podium 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite espoirs 2013.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (vingt nageuses) et une finale (douze nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Rappel : les solistes du podium Élite été 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite espoirs.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 espoirs est attribué.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

■ 3. Duo libre espoirs

Règles d'engagement valables pour tous les duos :

- tout club peut engager un duo ;
 - tout club engageant une équipe avec un effectif de huit nageuses aux championnats de France d'été espoirs Nationale 1 ou Élite peut engager un deuxième duo ;
 - tout club engageant deux équipes, dont une avec un effectif de huit nageuses aux championnats de France d'été espoirs Nationale 1 ou Élite, peut engager un troisième duo (un quatrième duo possible si trois équipes dont une à huit, etc.).
- Cette épreuve comporte des éliminatoires, effectif ouvert, et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Il n'y a pas d'épreuves de qualification pour le championnat de France d'été Nationale 1 espoirs dans cette épreuve. Lors de la saison précédente, les clubs qui n'ont pas qualifié de duo aux championnats de France d'été Élite espoirs 2014 peuvent de fait s'engager dans les championnats de France Nationale 1 espoirs.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 espoirs est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ 4. Équipe libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs avec un effectif de quatre à huit nageuses.

Règles d'engagement valables pour toutes les équipes :

Un club peut présenter plus d'une équipe s'il remplit les conditions suivantes :

- pour deux équipes, une doit être nagée à huit ;
- pour trois équipes, deux doivent être nagées à huit, etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (effectif ouvert) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Il n'y a pas d'épreuves de qualification pour les championnats de France d'été Nationale 1 espoirs dans cette épreuve. Lors la saison précédente, les clubs qui n'ont pas été qualifiés en équipe aux championnats de France d'été Élite espoirs 2014 peuvent de fait s'engager dans les championnats de France Nationale 1 espoirs.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 espoirs est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

FICHE N° 10 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONALE 1 » JUNIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2014.

■ Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- juniors : 15-18 ans (1999, 1998, 1997, 1996)

ET les nageuses devront :

- avoir validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente ou avoir déjà participé aux compétitions du programme de référence FINA - FFN.

■ Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'été « Nationale 1 » juniors				
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 3'00"	Duo libre 3'30"	Équipe de 4 à 8 nageuses 4'00"
Accès en finale	—	Finale de 12 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 12 équipes 50 % FI + 50 % EL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve juniors (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées FINA juniors : le groupe obligatoire + un groupe optionnel.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée à l'engagement dans les autres épreuves (solo, duo, équipe).

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 juniors est attribué.

■ 2. Solo libre juniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux seize solistes juniors qui se sont qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite juniors 2013. Les solistes du podium 2013 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite seniors 2013.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (seize) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 juniors est attribué.

■ 3. Duo libre juniors

L'épreuve de duo comporte des éliminatoires (douze duos) et une finale (douze duos).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite et National de la saison 2012-2013 et l'épreuve Nationale de qualification « barrage » 2014.

Ainsi sont qualifiés :

- les duos classés **10 à 12** à l'issue des championnats de France d'été Élite juniors 2012-2013 ;
- les duos classés de **4 à 6** à l'issue des championnats de France été National juniors 2012-2013 ;
- les duos qualifiés suite à l'Épreuve Nationale « barrage duo » de la saison en cours.

Un Tournoi Interrégional de Qualification est organisé dans les cinq interrégions. Il détermine (par quota*) les dix duos sélectionnés pour accéder à l'épreuve de qualification « barrage » lors des championnats de France d'été Nationale 1 juniors 2014.

À l'issue de l'épreuve nationale de qualification « barrage » (50 % ballet libre et 50 % figures imposées), les six premiers duos seront qualifiés aux championnats de France d'Été Nationale 1 juniors pour l'épreuve éliminatoire du duo.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été National juniors 2013. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

• Les quotas de chaque interrégion peuvent être amenés à être augmentés dans la saison en fonction des engagements préliminaires.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ 4. Équipe libre juniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées lors de la saison 2012-2013 avec un effectif de quatre à huit nageuses au minimum.

Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes :

- pour deux équipes, une doit être nagée à huit ;
- pour trois équipes, deux doivent être nagées à huit, etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (seize) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite et National de la saison 2012-2013 et le championnat Nationale 2 juniors par équipes 2013.

Ainsi sont qualifiés :

- les ballets d'équipe classés **7 et 8** à l'issue des championnats de France d'été Élite juniors 2012-2013 ;
- les ballets d'équipe classés de **3 à 13** à l'issue des championnats de France été National juniors 2012-2013 ;
- le **podium** du championnat Nationale 2 juniors par équipes 2013.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 BIS - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONALE 1 » TOUTES CATÉGORIES

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2014.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- toutes catégories : 15 ans et plus (1999 et avant).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou avoir déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente ou avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats de France d'été « Nationale 1 » toutes catégories	
Épreuves	Ballet combiné de 6 nageuses minimum 4'30"
Accès en finale	Finale de 12 équipes - 100 % ballet combiné
Résultats et podiums	100 % ballet combiné

■ 1. Ballet combiné toutes catégories

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées sur les résultats de la saison 2012-2013 avec un effectif de six nageuses au minimum.

Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes :

- pour deux équipes, une doit être nagée à huit ;
- pour trois équipes, deux doivent être nagées à huit, etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (seize) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite et National toutes catégories de la saison 2012-2013 et du championnat Nationale 2 toutes catégories par équipes 2013.

Ainsi sont qualifiés :

- les ballets combinés classés **7 et 8** à l'issue des championnats de France d'été Élite toutes catégories 2013 ;
- les ballets combinés classés de **3 à 13** à l'issue des championnats de France d'été National toutes catégories 2013 ;
- le **podium** ballet combiné toutes catégories du championnat Nationale 2 toutes catégories par équipes 2013.

b. Classement et podium

Résultats des éliminatoires (100 % ballet combiné).

Résultats de la finale (100 % ballet combiné).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Nationale 1 toutes catégories est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

Rappel : une nageuse junior ou espoir (dernière année) peut être engagée dans l'épreuve ballet combiné toutes catégories à condition de participer à une épreuve de sa catégorie (junior ou espoir) dans une compétition de référence été (N3, N2 par équipes, N1 ou Élite).

Titre 9 - Fiches compétitions « Performance »

FICHE N° 11 - JOURNÉES TECHNIQUES D'HIVER : ESPOIRS / JUNIORS / SENIORS

Préambule

Cette compétition, organisée à l'échelon interrégional, constitue une étape de préparation hivernale non obligatoire que l'interrégion choisira de positionner à une date propice à la préparation des populations concernées.

Les nageuses ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - « Performance » - FFN s'adresse aux nageuses :

■ **Pour la catégorie espoirs** (cette catégorie est invitée sur cette compétition)

- espoirs : 12-15 ans (2002, 2001, 2000, 1999).

ET les nageuses devront :

- avoir validé le Cycle 2 du socle « Programme Formation ».

OU

- avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

■ **Pour la catégorie juniors**

- juniors : 15-18 ans (1999, 1998, 1997, 1996).

ET les nageuses devront :

- avoir validé au minimum le programme développement du Cycle 2.

OU

- avoir déjà participé à un championnat interrégional été N3 (Performance) la saison précédente.

OU

- avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

■ **Pour la catégorie seniors**

- seniors : 19 ans et plus (1995 et avant).

ET les nageuses devront :

- avoir validé au minimum le programme développement du Cycle 2.

OU

- avoir déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente.

OU

- avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

Contenu des épreuves

■ **Tableau synthétique**

Journées Techniques d'Hiver						
	Espoirs		Juniors		Seniors	
	Épreuve technique	Épreuve libre	Épreuve technique	Épreuve libre	Épreuve technique	Épreuve libre
Épreuves	À l'initiative des interrégions					
Podiums	À l'initiative des interrégions					

Préconisation : dans un souci de progression du travail technique, il est proposé d'inclure sur cette compétition le groupe obligatoire + un groupe optionnel choisi en début d'année (groupe 1) parmi la liste des figures imposées FINA du groupe d'âge correspondant (cf. annexe n° 1 - JTH).

Application de la règle SS7 FINA pour les éliminatoires et les finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Catégorie espoirs

L'engagement dans cette catégorie est ouvert aux nageuses positionnées dans le programme FINA espoirs. Les nageuses espoirs ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les conditions d'accès et les modalités de qualification sont déterminées par le Conseil Interrégional.

Les classements et les podiums sont déterminés par le Conseil Interrégional.

Catégorie juniors

L'engagement dans cette catégorie est ouvert aux nageuses positionnées dans le programme FINA juniors ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le programme « Performance » juniors.

Les nageuses juniors ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

Les conditions d'accès et les modalités de qualification sont déterminées par le Conseil Interrégional.

Les classements et les podiums sont déterminés par le Conseil Interrégional.

Catégorie seniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses positionnées dans le programme FINA seniors ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le programme « Performance » seniors.

Les nageuses seniors ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

Les conditions d'accès et les modalités de qualification sont déterminées par le Conseil Interrégional.

Les classements et les podiums sont déterminés par le Conseil Interrégional.

FICHE N° 12 - CHAMPIONNATS N3 ÉTÉ : JUNIORS / SENIORS / TOUTES CATÉGORIES

Nageuses concernées

■ Pour les toutes catégories

- Toutes catégories : 15 ans et plus (1999 et avant).

■ Pour la catégorie juniors

- juniors : 15-18 ans (1999-1998-1997-1996).

■ Pour la catégorie seniors

- seniors : 19 ans et plus (1995 et avant) et 18 ans (1996) pour l'épreuve du duo libre.

ET les nageuses devront :

- avoir validé au minimum le programme développement du Cycle 2.

OU

- avoir déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente.

OU

- avoir déjà participé aux compétitions de référence du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

Championnats N3 été toutes catégories				
	Juniors		Seniors	Toutes catégories
	Épreuve technique	Ballets libres	Ballets libres	Ballets libres
Épreuves	Figures imposées	Solo 3'00" Duo 3'30" Équipe (de 4 à 8 nageuses) 4'00"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Ballet combiné (de 4 à 10 nageuses) 4'30"
Résultats et podiums	100 % FI	50 % FI + 50 % libre	Solo : 100 % libre Duo : 100 % libre	100 % Ballet combiné
Accès pour la saison en cours	Les podiums des équipes juniors et ballets combinés TC sont directement qualifiés pour le championnat Nationale 2 par équipes			

Application de la règle SS7 FINA pour les éliminatoires et les finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Catégorie juniors

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve juniors (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + groupe 1 ou 2.

Figures imposées : 100 %.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

■ 2. Solo libre juniors

Une nageuse soliste peut nager à son niveau de qualification, et ce quel qu'il soit. Ainsi, si la nageuse est engagée en duo et/ou équipe en FINA Élite ou FINA National, elle peut nager l'épreuve du solo dans le programme « Performance ». Résultats combinés des éliminatoires et/ou de la finale (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

■ 3. Duo libre juniors

Résultats combinés des éliminatoires et/ou de la finale (50 % duo libre + 50 % figures imposées).

■ 4. Équipe libre juniors

Une nageuse de 15 ans (née en 1999), engagée dans le programme FINA espoirs, est uniquement autorisée à compléter une équipe libre juniors « Performance », si son club ne peut l'engager dans une équipe en programme FINA.

Résultats combinés des éliminatoires et/ou de la finale (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Par interrégion, le podium de cette épreuve (équipe libre) est qualifié dans la saison en cours pour le championnat Nationale 2 par équipes.

En cas de désengagement d'un des ballets qualifiés, le ballet suivant du championnat d'été N3 de l'interrégion concernée sera qualifié.

Catégorie seniors

■ 1. Solo libre seniors

Une nageuse soliste peut nager à son niveau de qualification, et ce quel qu'il soit. Ainsi, si la nageuse est engagée en duo et/ou équipe en FINA Élite ou FINA National, elle peut nager l'épreuve du solo dans le programme « Performance ». Solo libre : 100 % finale.

■ 2. Duo libre seniors

Duo libre : 100 % finale.

Toutes catégories

■ 1. Ballet combiné libre toutes catégories

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses nées en 1998 et avant.

Une nageuse junior (née en 1999, 1998, 1997, 1996) peut être engagée uniquement dans l'épreuve combiné libre toutes catégories du circuit performance à condition de participer au minimum à l'épreuve de figures imposées de cette compétition.

Une nageuse de 15 ans (née en 1999), engagée dans le programme FINA espoirs, est autorisée à compléter un combiné libre toutes catégories « Performance ». Elle nagera alors son épreuve de figures imposées dans sa catégorie d'âge concernée, dans les compétitions de référence du programme FINA et FFN (cf. titre 4).

Combiné libre : 100 % finale.

Par interrégion, le podium de cette épreuve (combiné libre) est qualifié dans la saison en cours pour le championnat Nationale 2 par équipes.

En cas de désengagement d'un des ballets qualifiés, le ballet suivant du championnat d'été N3 de l'interrégion concernée sera qualifié.

Titre 10 - Procédure d'engagement dans les différentes compétitions

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet « extraNat » est une obligation.

■ Les engagements comprennent :

- l'engagement des nageuses et des ballets ;
- l'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.

(*) La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure « extraNat » du comité régional.

■ Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnats de France d'hiver ;
- Journées Techniques d'Hiver ;
- Championnats interrégionaux d'été N3 Performance ;
- Championnats de France juniors et toutes catégories « Nationale 1 » ;
- Championnats de France juniors et toutes catégories « Élite » ;
- Championnats de France seniors « Nationale 1 » ;
- Championnats de France espoirs « Nationale 1 » ;
- Championnats de France espoirs « Élite » ;
- Championnats Nationale 2 en équipes.

■ L'épreuve nationale de qualification « barrage » solo espoirs et solos juniors

Les nageuses qualifiées pour l'épreuve de barrage en solo espoirs devront s'engager sur l'épreuve de barrage (si celle-ci est organisée) et sur l'épreuve de solo de la catégorie espoirs des championnats de France d'hiver

Les nageuses qualifiées pour l'épreuve de barrage en solo juniors devront s'engager sur l'épreuve de barrage (si celle-ci est organisée) et sur l'épreuve de solo de la catégorie juniors des championnats de France d'hiver

■ Procédure

Engagements préliminaires

Les engagements préliminaires devront être communiqués aux dates qui figurent dans le tableau ci-dessous, par courrier postal signé du Président du club ; au département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex) ou par mail au Département Natation Synchronisée (charlotte.despreaux@ffnatation.fr).

Engagements extraNat

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « extraNat », ses engagements ne seront pas recevables. Les dates mentionnées dans le tableau récapitulatif des engagements ci-dessous, dans la colonne « extraNat » peuvent être modifiées. Seules, les dates affichées dans extraNat feront foi.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur extraNat. Les engagements sur extraNat sont modifiables durant toute la période d'ouverture mentionnée dans le tableau récapitulatif des engagements.

Il est donc souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire. S'engager, dès l'ouverture des engagements, permet, en outre, d'avoir le temps nécessaire pour lever une éventuelle difficulté.

À l'issue de vos engagements, sur « extraNat » vous devrez :

- **Pour les compétitions gérées par la FFN :** adresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :
 - le récapitulatif des engagements édités à partir d'extraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
 - les fiches récapitulatives nageuses et le document d'engagement du jury sous format « Imprimés papier » validé par le comité régional d'appartenance ;
 - l'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur « Montant des Engagements 12-13 » (ce tableur sera envoyé en début de saison à chaque comité régional) accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés.
 - **Pour les compétitions gérées par l'interrégion :** adresser, par courrier postal au comité organisateur, les documents suivants :
 - le récapitulatif des engagements édité à partir d'extraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
 - les fiches récapitulatives nageuses et le document d'engagement du jury sous format « Imprimés papier » validé par le comité régional d'appartenance ;
 - le montant des engagements, conformément aux modalités établies par l'interrégion.
- Une note est envoyée aux régions à chaque ouverture de compétition afin de préciser les épreuves à cocher.

Rappel

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

Pour les compétitions FINA-FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant six nageuses au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Les clubs engageant treize nageuses ou plus devront engager un officiel supplémentaire de niveau B minimum. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler sur place sera appliquée (voir Règlements financiers).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

COMPÉTITIONS 2013-2014						
Niv.	Dates	Épreuves	Engagements		Date limite règlement	Transmission des Résultats
			Préliminaires	ExtraNat*3		
Journées d'Automne J.A.						
IR	16-17/11 2013	Solos - Solo technique Solo espoirs (partie) Solo juniors (partie) Figures imposées	Selon règlement interrégional	Consulter extraNat synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral natation synchronisée
Épreuve nationale de qualification « barrage » solo						
Nat.	05/12 2013	Solos Solo espoirs (partie) Solo juniors (partie) Figures imposées	30/10/2013	Consulter extraNat synchro	01/12/2013	Site fédéral
Championnat de France d'hiver E/J/S						
Nat.	06-08/12 2013	Solos Solo technique seniors Solo espoirs (partie) Solo juniors (partie) Figures imposées	30/10/2013	Consulter extraNat synchro	01/12/2013	Site fédéral
Journées Techniques d'hiver - J.T.H. E/J/S						
IR	De janvier à mars 2014	À l'initiative des interrégions		Consulter extraNat synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au Département fédéral Natation Synchronisée
Tournoi Interrégional de Qualification T.I.R.Q.						
IR	Date limite d'organis. le 20 avril 2014	Duos Duo technique Duo libre juniors et seniors Figures imposées juniors	Selon règlement interrégional	Consulter extraNat synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au Département fédéral Natation Synchronisée = engagement préliminaire
Épreuve nationale de qualification « barrage » duo						
Nat.	01/05 2014	Duo libre juniors Figures imposées juniors	15/01/2014	Consulter extraNat synchro	25/04/2014	Site fédéral
Championnats de France juniors toutes catégories « Nationale 1 »						
Nat.	02-04/05 2014	Catégorie juniors : solo/duo/équipe Toutes catégories : équipe combinée	15/01/2014	Consulter extraNat synchro	25/04/2014	Site fédéral
Championnats de France juniors, seniors et combinés toutes catégories « Élite »						
Nat.	14-18/05 2014	Catégorie juniors : solo/duo/équipe Catégorie seniors : solo/duo technique et libre Toutes catégories : équipe combinée	15/01/2014	Consulter extraNat synchro	08/05/2014	Site fédéral
Championnats Nationale 3 d'été « Performance »						
IR	24-25/05 2014	Catégorie juniors : solo/duo/équipe Toutes catégories : équipe combinée	Fixée par l'interrégion	Consulter extraNat synchro	selon le règlement de l'interrégion	Comité régional organisateur
Championnats de France espoirs « Élite »						
Nat.	30/05- 01/06 2014	Solo - Duo Équipe	15/01/2014	Consulter extraNat synchro	23/05/2014	Site fédéral
Championnats de France espoirs « Nationale 1 »						
Nat.	12-15/06 2014	Solo - Duo Équipe	15/01/2014	Consulter extraNat synchro	05/06/2014	Site fédéral
Championnats National 2 par équipes						
Nat.	05-06/07 2014	Juniors : équipe libre Toutes catégories : équipe combinée	Demande d'accès direct seulement 30/04/2014	Consulter extraNat synchro	30/06/2014	Site fédéral

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

**1 Tous les solos engagés sur épreuve nationale de qualification « barrage » doivent obligatoirement aussi s'engager sur le championnat de France d'hiver. Ainsi, leur candidature sera effective au regard des résultats du barrage.*

**2 Tous les duos engagés sur épreuve nationale de qualification « barrage » doivent obligatoirement aussi s'engager sur le championnat de France juniors et combinés toutes catégories « National ».*

**3 Seules les dates affichées dans extraNat feront foi pour les engagements.*

La candidature sera effective au regard des résultats du barrage.

Pour chaque compétition mentionnée dans ce tableau, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés à la date butoir mentionnée dans ce tableau pour être validés.

Les deux épreuves nationales de qualification « barrage », solo et duo sont considérées comme une épreuve de championnat.

Les solos techniques et les solos libres constituent deux épreuves différentes et font l'objet de frais d'engagement séparés.

Les duos techniques et les duos libres constituent deux épreuves différentes et font l'objet de frais d'engagement séparés.

Titre 11 - Annexes

ANNEXE N° 1 - PROGRAMME FINA ET « PERFORMANCE »

Journées Techniques d'Hiver

Rappels

Le choix des épreuves à cette compétition est laissé à l'initiative des interrégions.

Préconisation - Dans un souci de progression du travail technique, il est proposé d'inclure sur cette compétition le groupe obligatoire + un groupe optionnel choisi en début d'année (groupe 1) parmi la liste des figures imposées FINA du groupe d'âge correspondant (cf. annexe n° 1 - JTH).

I. Figures imposées juniors

Deux figures obligatoires et un groupe de deux figures optionnelles (n° 1).

■ Deux figures obligatoires

- | | |
|---|-----|
| 1 - 313 Coup de pied à la lune grand-écart fermé à 180° | 2.5 |
| 2 - 112f Ibis vrille continue 720° | 2.8 |

■ Deux figures optionnelles

Groupe 1

- | | |
|--|-----|
| 3 - 336 Gavotte ouverte à 180° | 2.8 |
| 4 - 436 Cyclone
(pas de tirage au sort à prévoir) | 2.7 |

II. Figures imposées espoirs

Deux figures obligatoires et un groupe de deux figures optionnelles (n° 1)

■ Deux figures obligatoires

- | | |
|-------------------------------|-----|
| 1 - 420 Promenade arrière | 2.0 |
| 2 - 355e Marsouin vrille 360° | 2.1 |

■ Deux figures optionnelles

Groupe 1

- | | |
|--|-----|
| 3 - 342 Héron | 2.1 |
| 4 - 311a Coup de pied à la lune demi-tour
(pas de tirage au sort à prévoir) | 2.2 |

Championnats d'été interrégionaux - N3 juniors et Championnats Nationale 2 par équipes

I. Figures imposées juniors

Deux figures obligatoires et un groupe de deux figures optionnelles tirées au sort (parmi les groupes 1 ou 2).

■ Deux figures obligatoires

1 - 313 Coup de pied à la lune grand-écart fermé à 180°	2.5
2 - 112f Ibis vrille continue 720°	2.8

■ Deux figures optionnelles

Groupe 1

3 - 336 Gavotte ouverte à 180°	2.8
4 - 436 Cyclone	2.7

Groupe 2

3 - 355b Marsouin 1 tour	2.5
4 - 150 Cavalier	3.1

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement des clubs en natation synchronisée a pour objet de prendre en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral (Promotion, Socle, championnats Élites, championnats nationaux, championnats N3) auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France. Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Un tableur sera développé et diffusé afin que chaque club puisse établir aisément ce classement.

Le classement des clubs :

- valorise le niveau de pratique pour chaque catégorie ;
- valorise le niveau individuel de chaque nageuse lors des compétitions officielles ;
- valorise la participation aux épreuves officielles des ballets du programme sportif fédéral ;
- valorise toutes les sélections nationales sous forme de bonus.

Le classement des clubs comprend :

- Un classement pour chaque catégorie (espoirs, juniors et seniors/toutes catégories). Ce classement est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance de la catégorie concernée ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles de la catégorie concernée ;
 - bonus de sélections en équipe de France pour la catégorie concernée.
- Un classement pour chaque niveau (Élite, Nationale 1, Performance, Socle). Ce classement est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance du niveau concerné ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles du niveau concerné.
- Un classement national général. Ce classement est effectué par addition des points de toutes les catégories :
 - valeur individuelle de chaque nageuse, en ne conservant que la meilleure performance ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles ;
 - bonus de sélection en équipe de France ;
 - bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

1. Valeur individuelle de chaque nageuse

Seule la meilleure performance de la saison de chaque nageuse licenciée dans une compétition inscrite au calendrier fédéral (Socle, Interrégionale, Nationale, Élite) sera prise en compte. Les cumuls sont interdits, chaque nageuse ne peut marquer qu'une seule fois.

Toutes les nageuses du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé. Chaque nageuse marque des points attribués en fonction de sa place au classement de la compétition en épreuve technique (figures imposées, éléments techniques, solo et duo technique) et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation (annexes).

Pour les Journées Techniques d'Hiver, seules les épreuves préconisées à l'annexe 1 de ce Règlement fédéral donneront lieu à émargement au classement national des clubs.

■ **Pour les nageuses engagées dans le socle de formation :**

- un bonus est attribué par épreuve en fonction du niveau ;
- 20 points par épreuve au niveau Acquisition ;
- 60 points par épreuve au niveau Développement ;
- 90 points par épreuve au niveau Formation.

■ **Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition natation synchronisée :**

- un bonus de 10 points est attribué.

2. Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

Tous les ballets du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé.

Chaque ballet marque des points attribués en fonction de sa place au classement de la compétition et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation (annexes).

Les coefficients des ballets seront les suivants :

- ballet d'équipe : coefficient 2 ;
- ballet combiné : coefficient 1,8 ;
- duo : coefficient 1,5 ;
- solo : coefficient 1,0.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Pour les championnats « open », ne tenir compte que du classement des ballets français. Pour toutes les compétitions comportant des finales, tenir compte d'abord des résultats obtenus en combiné finale, puis des résultats obtenus en combiné préliminaires.

Pour les ballets combinés du socle de formation, les scores forfaitaires seront de :

- 500 points pour les ballets combinés de niveau « Cycle 1 » ;
- 1.000 points pour les ballets combinés de niveau « Cycle 2 ».

En cas de mutualisation de club pour pouvoir composer le ballet les scores forfaitaires seront diminués proportionnellement au nombre de nageuses engagées par chaque club.

Pour les ballets du programme « Promotion », un score forfaitaire de 1.000 points est attribué pour chaque ballet classé.

3. Bonus nombre de nageuses classées

Un bonus de 10 points par nageuse classée est attribué.

4. Sélections internationales

Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.

■ Sélection en équipe de France minimes

- Sélection solo	3.500 points
- Sélection duo	3.000 points
- Sélection équipe ou ballet combiné	2.000 points
- Sélection compétition de préparation en équipe de France minimes	900 points
- Présélection équipe de France minimes (en lice pour la finale)	200 points

■ Sélection en équipe de France juniors

- Sélection solo	4.500 points
- Sélection duo	4.000 points
- Sélection équipe	3.000 points
- Sélection ballet combiné	2.500 points
- Sélection compétition de préparation en équipe de France juniors	1.200 points
- Présélection équipe de France juniors (en lice pour la finale)	300 points

■ Sélection en équipe de France seniors

- Sélection solo	9.000 points
- Sélection duo	9.000 points
- Sélection équipe	7.000 points
- Sélection ballet combiné	6.000 points
- Présélection solo	7.000 points
- Présélection duo	7.000 points
- Sélection collectif élargi ou INSEP	5.000 points

Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler

Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.

CLASSEMENT NATIONAL DES COMITÉS RÉGIONAUX

Le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.

■ Classement national des interrégions

Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.

Table de cotation

Place	Points	Place	Points
1	200	16	124
2	195	17	122
3	190	18	120
4	180	19	118
5	175	20	116
6	170	21	114
7	165	22	112
8	160	23	110
9	155	24	108
10	150	25	106
11	145	26	104
12	140	27	102
13	130	28	100
14	128	29	98
15	126	30	96

Puis :

- de la 31^e place à la 60^e par pas de 1 point
- de la 60^e à la 100^e par pas de 0,5 point
- de la 101^e à la 150^e par pas de 0,25 point
- de la 151^e à la 200^e par pas de 0,125 point
- de la 201^e à la 250^e par pas de 0,0625 point

Catégorie		Coefficient technique	Coefficient ballet
Seniors	Podium Élite	10	40
	Élite	10	35
	Podium Nationale 1	6	25
	Nationale 1	6	20
	Nationale 2 équipes	2,5	10
	Performance	2,5	8
Juniors	Podium Élite	10	40
	Élite	10	35
	Podium Nationale 1	6	25
	Nationale 1	6	20
	Nationale 2 équipes	2,5	10
	Performance	2,5	8
Espoirs	Podium Élite	5	20
	Élite	5	17
	Podium Nationale 1	3,5	15
	Nationale 1	3,5	12

Épreuve	Coefficient : 1
Solo	1
Duo	1,5
Combiné	1,8
Équipe	2



PLONGEON

Sommaire

• Avant-propos	263
• Catégories d'âge	264
• Engagements	264
• Feuilles de plongeon	264
• Participation de plongeurs étrangers	265
• Championnats de France des Jeunes d'hiver	266
• Championnats de France des Jeunes d'été	268
• Championnats de France d'été 1 m, 3 m et haut-vol	271
• Coupe de France	272
• Championnats de France juniors	273
• Procédure d'appel	274
• Plongeon synchronisé	275
• Récapitulatif des programmes	276
• Compétitions régionales et interrégionales	277
• Classements nationaux	278
• Championnats de France des Maîtres	280
• Fiche d'engagement plongeon	281
• Juges et officiels	282
• Candidature à l'examen de juge de plongeon	283
• Calendrier prévisionnel 2012-2013	284

RÈGLEMENT PLONGEON

Avant-propos

Évolutions en douceur et constance de la vigilance

Les règlements sportifs fédéraux du plongeon pour la saison 2013-2014 ne présentent pas de solution de continuité par rapport à ceux de la saison précédente.

Trois grandes orientations caractérisaient les textes antérieurs, inaugurés en 2011-2012 :

- la mise en place d'une progression "adoucie" des programmes entre les différentes catégories ;
- l'encouragement à des participations nombreuses aux épreuves nationales ;
- une modification de la procédure du classement des clubs.

Ces trois points sont résolument préservés et, ainsi, le texte qui régit les pratiques sportives et compétitives du plongeon pour 2013-2014, adopté par l'Assemblée générale de Nancy (en avril 2013), propose des ajustements et des adaptations, mais pas de changement d'orientation.

Ces modifications sont donc le fruit de la confrontation entre la conception théorique et la mise en œuvre de dispositions "légales". Elles donnent la parole au "terrain" dans un souci de réalisme et, toute proportion gardée, on retrouve là l'utilité de l'expérimentation par rapport à la formulation des hypothèses dans les affaires scientifiques.

Quatre modifications marquent les Règlements de la saison 2013-2014

- La suppression des épreuves de haut-vol pour les Championnats de France d'Hiver des Jeunes.

Le parc des piscines en France, carencé en plongeurs et notamment en plateformes, est un frein majeur à la pratique du haut-vol. De surcroît, l'organisation de compétitions hivernales de haut-vol se heurte à une réelle difficulté, compte tenu du nombre limité de lieux appropriés (Strasbourg et Rennes seulement).

- Le regroupement des catégories "poussins 1" et "poussins 2" en une seule catégorie intitulée "poussins(nes) 11 ans et moins". La création de la catégorie "poussins 1" avait été jugée incitative pour une initiation souhaitable des plus jeunes, et elle l'était. Elle installait par ailleurs une transition harmonieuse avec la catégorie "poussins 2". Mais cette catégorie "poussins 1" s'est heurtée à la fois à l'ingratitude de l'enseignement aux plus jeunes et aux difficultés dues à l'obtention du "Pass'Compétition". Au total, les "poussins 1" (10 ans et plus jeunes), trop peu nombreux, devront se fondre avec leurs aînés de 11 ans dans une catégorie unifiée.

- Un ajustement du programme des benjamins.

Cet ajustement a été rendu nécessaire par l'unification de la catégorie des "poussins 11 ans et moins", au titre de la préservation d'une continuité des programmes.

- L'intégration des points de bonification obtenus lors des épreuves internationales.

Cette disposition n'était pas clairement applicable dans la rédaction précédente, elle le devient, et c'est mieux ainsi.

Dans un ultime souci de précision, on peut signaler que la "Fiche d'engagement", préalable à toute participation aux épreuves nationales, a été enrichie d'une case à remplir précisant la nationalité du plongeur.

Telles sont les modifications des règles concernant la pratique du plongeon en France pour la saison 2013-2014. Nul doute que quelques affinements seront encore nécessaires pour répondre au verdict de la mise en œuvre. Ces corrections éventuelles trouveront leur place dans les Règlements futurs, soumis eux aussi au quitus de l'Assemblée générale de la FFN.

Enfin, et pour conclure, on notera que ces textes et leurs évolutions ont été conjointement élaborés par la Commission fédérale de Plongeon et la DTN, après une éclairante consultation des clubs et de leurs entraîneurs.

Cette rédaction consensuelle, qui donne à ces dispositions réglementaires une sorte de "confortable solidité", ne doit cependant pas endormir la vigilance de ses concepteurs. Il convient en effet de garder à l'esprit que les lois du sport sont destinées à promouvoir, organiser et faciliter les pratiques plutôt qu'à servir la vanité de leurs rédacteurs.

Michel BOUSSARD

Président de commission fédérale du plongeon

RÈGLEMENT PLONGEON

CATÉGORIES D'ÂGE

Catégories d'âge FFN tremplin et haut-vol

Garçons et filles : saison 2013-2014

Catégories		Années	Âge
Poussins	D	2003 et après	11 ans et moins
Benjamins 1	C1	2002	12 ans
Benjamins 2	C2	2001	13 ans
Minimes	B	1999 - 2000	14 et 15 ans
Cadets	A	1996 - 1997 - 1998	16, 17 et 18 ans
Juniors	J	1994 et après	20 ans et moins

Catégories d'âge FINA tremplin et haut-vol

Garçons et filles : saison 2013-2014

Catégories		Années	Âge
Benjamins	C	2001 - 2002	12 et 13 ans
Minimes	B	1999 - 2000	14 et 15 ans
Cadets	A	1996 - 1997 - 1998	16, 17 et 18 ans

ENGAGEMENTS

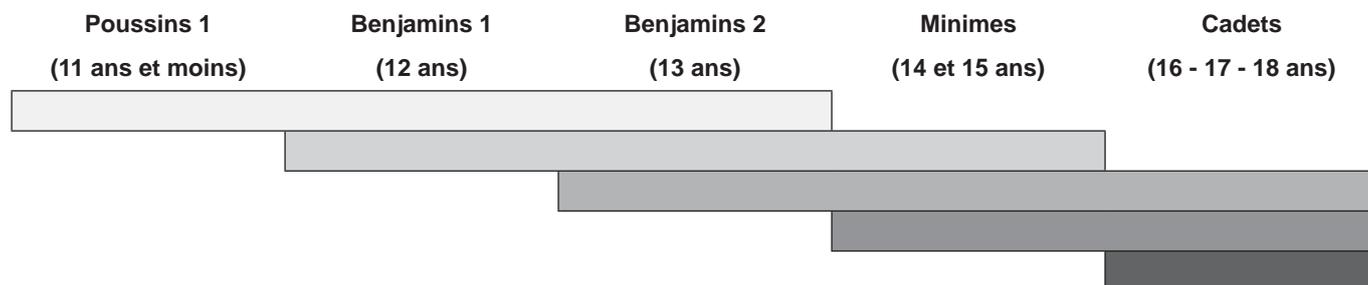
Les engagements doivent être établis sur les fiches d'engagements (cf. annexe).

Les fiches d'engagements doivent parvenir par mail, par fax ou par courrier à la Fédération Française de Natation, au plus tard, **18 jours** avant le début de la première épreuve, accompagnées des droits d'engagements, sans lesquels l'inscription n'est pas validée.

Les plongeurs des catégories ci-dessous ne pourront pas s'engager dans plus de trois catégories d'âge :

- poussins ;
- benjamins 1 ;
- benjamins 2.

Ci-dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :



FEUILLES DE PLONGEON

Les feuilles de plongeurs devront être transmises via internet et plus précisément via le site www.diverecorder.co.uk selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce, durant les **18 jours** qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées **24 heures** avant le début du concours concerné.

Pour les épreuves suivantes (passage des éliminatoires en demi-finale et/ou en finale), les feuilles de plongeon devront être remises ou modifiées **15 minutes** après chaque concours.

Sans modification de la part du concurrent ou de son représentant, les feuilles de plongeon seront automatiquement reconduites d'un concours sur l'autre.

Passé ce délai, aucun changement ne pourra être fait, ni dans l'ordre, ni dans l'exécution des plongeurs.

RÈGLEMENT PLONGEON

PARTICIPATION DE PLONGEURS ÉTRANGERS

Conformément à l'article 24-3 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation : « Les athlètes non sélectionnables en équipes de France, régulièrement licenciés dans un club français conformément à l'article 21 du règlement intérieur, peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux. Ils ne peuvent toutefois obtenir individuellement le titre de « champion de France ».

Dans le cadre des championnats « open », conformément à l'article 24-1 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation : « Tout concurrent admis à participer aux activités sportives fédérales doit être licencié auprès de la Fédération Française de Natation ».

De plus, les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille. Toutefois, il y aura un classement français donnant lieu à remise de médailles (et de bonification pour le classement des clubs).

Pour la Coupe de France « open », seuls deux étrangers peuvent se qualifier pour la finale. Si plus de deux plongeurs se trouvent aux places qualificatives, seuls seront pris les deux plongeurs étrangers ayant réalisé les meilleurs scores sur l'ensemble des deux demi-finales. Et la finale devra comporter six plongeurs français.

Championnats de France des Jeunes d'hiver

Catégories d'âge des championnats de France des Jeunes d'hiver

- Tremplin 1 m et 3 m ;
- Poussines et poussins ;
- Benjamins et benjamins 1 et 2 ;
- Minimes filles et garçons ;
- Cadettes et cadets.

Programme du tremplin 1 m

● Poussins

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Benjamins 1

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Benjamins 2

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Minimes

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Cadets

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Programme du tremplin de 3 m

● Poussins 1

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

RÈGLEMENT PLONGEON

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● **Benjamins 1**

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● **Benjamins 2**

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● **Minimes**

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● **Cadets**

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

■ **Horaires et programmation des championnats de France des Jeunes d'hiver aux 1 m et 3 m**

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

■ **Récompenses**

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

Championnats de France des Jeunes d'été

Catégories d'âge des championnats de France des Jeunes d'été

- Tremplin 1 m, 3 m et haut vol ;
- Poussines et poussins ;
- Benjamins et benjamins 1 et 2 ;
- Minimes filles et garçons ;
- Cadettes et cadets.

Programme du tremplin 1 m

● Poussins

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Benjamins 1

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Benjamins 2

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Minimes

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

● Cadets

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

RÈGLEMENT PLONGEON

Programme du tremplin de 3 m

• Poussins 1

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs parmi 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 3 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 1

Filles

- **6 plongeurs de numéros différents.**
- 4 plongeurs imposés 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 2

Filles

- **7 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Minimes

Filles

- **8 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Cadets

Filles

- **9 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- **10 plongeurs de numéros différents.**
- 5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.
- 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Programme du haut-vol

• Poussins

Filles

- **4 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m exclusivement.**
- 3 plongeurs imposés parmi : 101C, 201C, 301C, 401C.
- 1 plongeur libre sans limite de coefficient.

Garçons

- **5 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m exclusivement.**
- 3 plongeurs imposés parmi : 101C, 201C, 301C, 401C.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 1

Filles

- **5 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m ou de 7,5 m.**
- 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
- 1 plongeur libre sans limite de coefficient.

RÈGLEMENT PLONGEON

Garçons

- 6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m ou de 7,5 m.
- 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
- 2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Benjamins 2

Filles

- 6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m ou de 7,5 m.
- 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

Garçons

- 7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.
- 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
- 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

• Minimes

Filles

- 7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
- (5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

Garçons

- 8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
- (5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

• Cadets

Filles

- 8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 4 plongeurs libres sans limite de coefficient.
- (5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

Garçons

- 9 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5 m, 7,5 m ou de 10 m.
 - 4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.
 - 5 plongeurs libres sans limite de coefficient.
- (les 6 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série)*

■ Horaires et programmation des championnats de France des Jeunes d'été aux 1 m, 3 m et haut-vol

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

■ Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENT PLONGEON

Championnats de France d'été 1 m, 3 m et haut-vol

Déroulement

Il y aura deux étapes (éliminatoires et finale) pour chaque épreuve.

Programme des épreuves

	1 m	3 m	Haut-vol
Dames	Éliminatoires : 5 libres de groupes différents Finales (12) : 5 libres de groupes différents	Éliminatoires : 5 libres de groupes différents Finales (12) : 5 libres de groupes différents	Éliminatoires : 5 libres de groupes différents Finales (12) : 5 libres de groupes différents
Messieurs	Éliminatoires : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finales (12) : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Éliminatoires : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix Finales (12) : 6 libres de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Éliminatoires : 6 libres de groupes de différents Finales (12) : 6 libres de groupes différents

Les douze (12) premières dames et les douze (12) premiers messieurs de chaque épreuve des éliminatoires seront qualifiés pour les finales à condition d'avoir obtenu les points ci-dessous au cours de ces épreuves éliminatoires.

	1 m	3 m	Haut-vol
Dames	125	140	140
Messieurs	165	180	180

Épreuve combinée

Le classement du Championnat de France combiné sera établi en prenant en compte les points des finalistes des épreuves de tremplin 1 m, de tremplin 3 m et de haut-vol.

Pour être classé, il faut impérativement avoir participé à la finale du haut vol et au moins à une finale au tremplin.

Programmation des épreuves

La programmation sera établie à titre indicatif par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

Récompenses

Les trois premières et les trois premiers de la finale de chacune des épreuves recevront une médaille, y compris pour le classement du combiné.

RÈGLEMENT PLONGEON

Coupe de France

Deux Coupes de France qui sont organisées dans le même week-end.

1 - Coupe de France au tremplin de 1 m.

2 - Coupe de France au tremplin de 3 m.

Les douze meilleurs des éliminatoires accéderont aux demi-finales.

Il y aura deux demi-finales (A et B) composées de six athlètes :

- la demi-finale A est composée des plongeurs classés aux places paires lors des éliminatoires ;
- la demi-finale B est composée des plongeurs classés aux places impaires lors des éliminatoires.

Les trois premiers de chaque demi-finale accéderont à la finale (composée de six athlètes).

Pour les deux coupes :

- l'ordre de départ des demi-finales est l'ordre inverse du classement des éliminatoires ;
- l'ordre de départ des finales est l'ordre inverse du classement des demi-finales.

En cas d'égalité de points à la 6^e place ou à la 12^e place, lors des diverses phases, les plongeurs ex æquo accèdent à la phase suivante dans un ordre de passage déterminé par tirage au sort.

Programme des épreuves individuelles dames et messieurs

	1 m	3 m
Dames	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	Demi-finale (12) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Demi-finale (12) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	Finale (6) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Finale (6) : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Messieurs	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix
	Demi-finale (12) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Demi-finale (12) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix
	Finale (6) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix	Finale (6) : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix

Programmation des épreuves

La programmation des épreuves sera établie par la Commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés, etc.).

Récompenses

Les trois premières et les trois premiers des Coupes de France aux tremplins de 1 m et de 3 m recevront une médaille.

Championnats de France juniors

Les championnats de France juniors sont divisés en deux parties :

1 - Championnats de France juniors d'hiver aux 1 m et 3 m.

2 - Championnats de France juniors d'été aux 1 m, 3 m et haut-vol.

Ils auront lieu au cours des finales complétées par les demi-finales et les éliminatoires des Coupes de France, et au cours des éliminatoires et finales des championnats de France seniors d'été.

Ces championnats de France juniors sont réservés aux plongeurs nés en 1994 et après (20 ans et moins).

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

Procédure d'appel

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge-arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article 42-1 du livre II « Règlements sportifs » du Règlement intérieur de la FFN.

Article 1 - Conformément à l'article GR 9.2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

Article 2 - Le juge-arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

Plongeon synchronisé

Garçons et filles A et B au tremplin de 3 m

L'équipe peut être composée d'une paire de catégorie « minime » ou « cadet » ou d'une paire de catégorie « minime et cadet ».

Cette compétition comprend cinq plongeurs différents :

- deux plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul ;
- trois plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.

Les cinq plongeurs doivent appartenir à au moins trois groupes différents.

Dames, tremplin de 3 m et haut-vol

Cette compétition comprend cinq plongeurs différents :

- deux plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule calcul ;
- trois plongeurs sans limite de coefficient.

Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan.

Dans tous les passages, les plongeuses doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).

Messieurs, tremplin de 3 m et haut-vol

Cette compétition comprend six plongeurs différents :

- deux plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule calcul ;
- quatre plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.

Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan.

Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).

RÈGLEMENT PLONGEON

Récapitulatif des programmes

Catégorie		1 m	3 m	Haut-vol
Pass'sport de l'eau (partie plongeon)		Parcours gymnique travail d'éducatifs au bord		
Pass'compétition		5 plongeurs à 1 m : 010 B, 020 A, 100 A, 200 A, 101 C		
D Poussins 11 ans et moins	Filles	5 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	5 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	À 5 m uniquement 4 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 1 libre
	Garçons	6 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 3 libres	6 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 3 libres	À 5 m uniquement 5 plongeurs 3 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres
C1 Benjamins 1 12 ans	Filles	6 plongeurs 4 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	6 plongeurs 4 imposés parmi 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres	5 m ou 7,5 m 5 plongeurs 4 imposés (7,6) + 1 libre
	Garçons	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5 m ou 7,5 m 6 plongeurs 4 imposés (7,6) + 2 libres
C2 Benjamins 2 13 ans	Filles	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5 m ou 7,5 m 6 plongeurs 4 (7,6) + 2 libres
	Garçons	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m ou 7,5 m 7 plongeurs 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ans	Filles	5 (9,0) + 3 libres	5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 7 plongeurs 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	Garçons	5 (9,0) + 4 libres	5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
A Cadets 16, 17 et 18 ans	Filles	5 (9,0) + 4 libres	5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	Garçons	5 (9,0) + 5 libres	5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 9 plongeurs 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons		—	2 tours (coef. assigné = 2) et 3 tours (sans limite) au moins 3 groupes ≠	—
Juniors 20 ans et plus jeunes	Filles	5 libres	5 libres	5 libres
	Garçons	6 libres	6 libres	6 libres
Dames	Chpts	Éliminatoires : 5 libres Finale (12) : 5 libres	Éliminatoires : 5 libres Finale (12) : 5 libres	Éliminatoires : 5 libres Finale (12) : 5 libres
	Coupes	Éliminatoires : 5 libres Demi-finale (12) : 5 libres Finale (6) : 5 libres	Éliminatoires : 5 libres Demi-finale (12) : 5 libres Finale (6) : 5 libres	—
Messieurs	Chpts	Éliminatoires : 6 libres Finale (12) : 6 libres	Éliminatoires : 6 libres Finale (12) : 6 libres	Éliminatoires : 6 libres Finale (12) : 6 libres
	Coupes	Éliminatoires : 6 libres Demi-finale (12) : 6 libres Finale (6) : 6 libres	Éliminatoires : 6 libres Demi-finale (12) : 6 libres Finale (6) : 6 libres	—
Synchro dames			2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro messieurs			2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés

Compétitions régionales et interrégionales

Dans le cas où un comité régional ne pourrait organiser ses championnats, les plongeurs auront la possibilité de participer aux championnats d'un autre comité.

■ Les interrégions

Quatre interrégions, regroupant chacune plusieurs comités régionaux, sont définies en fonction des lieux d'implantation du plongeon :

- Interrégion Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne ;
- Interrégion Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne ;
- Interrégion Ile-de-France ;
- Interrégion Provence-Côte d'Azur, Lyonnais, Dauphiné-Savoie.

Si d'autres comités régionaux veulent participer, ils pourront se rattacher à l'interrégion de leur choix pour la saison en cours.

■ Organisation des épreuves interrégionales

L'organisation de ces épreuves, sur les plans technique, pratique et financier, relève des comités régionaux regroupés en interrégions.

■ Programmes et catégories d'âge

Les programmes sportifs et les catégories d'âge des épreuves régionales et interrégionales relèvent des comités régionaux.

■ Jurys

Les jurys des compétitions interrégionales devront être composés de juges ayant au moins la qualification régionale.

Classements nationaux

Classement national des plongeurs par catégorie d'âge

Le classement national des plongeurs est le résultat des points obtenus lors des épreuves nationales et des points de bonifications obtenu lors des compétitions internationales.

Seules sont cotées les performances réalisées durant une même année sportive du 16 septembre 2012 au 15 septembre 2013.

L'attribution des points se fait sur les classements des Coupes de France et des championnats de France (des jeunes, juniors et seniors).

Points obtenus dans les épreuves nationales

1 ^{er}	20
2 ^e	18
3 ^e	16
4 ^e	14
5 ^e	12
6 ^e	10
7 ^e	8
8 ^e	7
9 ^e	6
10 ^e	5
11 ^e	4
12 ^e	3
Participation	2

À l'issue de la saison sportive, les points obtenus par chaque plongeur lors des compétitions nationales seront affectés d'un coefficient propre à la catégorie d'âge conformément au tableau ci-dessous :

Tableau de calcul du coefficient correspondant à chaque catégorie																
Compétitions	Championnats de France d'hiver					Championnats de France d'été					Coupe de France		Chpt de France		Nombre de compétitions	Coefficient
	Poussins D	Benjamins C1	Benjamins C2	Minimes B	Cadets A	Poussins D	Benjamins C1	Benjamins C2	Minimes B	Cadets A	Juniors J	Seniors S	Juniors J	Seniors S		
Hauteurs	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m	1 m - 3 m	1 m - 3 m HV	1 m - 3 m HV et combiné		
Poussins D	2	2	2			3	3	3							15	6,6
Benjamins C1		2	2	2			3	3	3						15	6,6
Benjamins C2			2	2	2			3	3	3					15	6,6
Minimes B				2	2				3	3	2	2	3	4	21	4,71
Cadets A					2					3	2	2	3	4	16	6,18
Juniors J											2	2	3	4	11	9
Seniors S												2		4	6	16,50
Total	2	4	6	6	6	3	6	9	9	9	6	8	9	16	99	

1 - Le coefficient est calculé en divisant le nombre total de compétitions toutes catégories confondues (99) par le nombre de compétitions possibles par catégorie d'âge.

2 - Les plongeurs des catégories poussins et benjamins 1 et 2 sont autorisés à participer aux épreuves de coupe de France et de championnats de France juniors et seniors sans modification du coefficient.

RÈGLEMENT PLONGEON

S'ajoutent aux points obtenus dans les épreuves nationales, les meilleures bonifications obtenues lors des compétitions internationales figurant dans le tableau ci-dessous :

Place	Jeux Olympiques	Championnats du monde ou Coupe du monde	Championnats d'Europe	Compétitions internationales seniors	Championnats du monde des Jeunes	Championnats d'Europe des Jeunes	Compétitions internationales Jeunes	Compétitions internationales espoirs
1	750	680	610	540	470	400	330	260
2	700	630	560	490	420	350	280	210
3	650	580	510	440	370	300	230	160
4	600	530	460	390	320	250	180	110
5	590	520	450	380	310	240	170	100
6	580	510	440	370	300	230	160	90
7	570	500	430	360	290	220	150	80
8	560	490	420	350	280	210	140	70
9	550	480	410	340	270	200	130	60
10	540	470	400	330	260	190	120	50
11	530	460	390	320	250	180	110	40
12	520	450	380	310	240	170	100	30
Part.	510	440	370	300	230	160	90	20

Pour les bonifications internationales, seule la meilleure performance de chaque colonne sera prise en compte indépendamment de la hauteur ou du nombre d'épreuves.

En plongeon synchronisé, les points seront divisés par deux et attribués à chaque plongeur.

Production des résultats

Les clubs et les comités régionaux recevront les résultats en fin de saison. Après vérification, ils enverront leur validation à la Fédération Française avant le 15 septembre 2013.

Classement national des comités régionaux

À l'issue de la saison sportive, la Fédération Française de Natation établit un classement national des comités régionaux selon les modalités suivantes : addition des points du « classement national des clubs » des clubs de chaque région concernée.

Règles générales

Chaque plongeur reçu au pass'compétition obtient 10 points de bonification pour le classement national des clubs.

Production des résultats

Les clubs et les comités régionaux recevront les résultats en fin de saison. Après vérification, ils enverront leur validation à la Fédération Française avant le 15 septembre 2013.

Championnats de France des Maîtres

Règles générales

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âge.

Le règlement de plongeon figurant en cinquième partie du manuel FINA s'applique au plongeon des Maîtres, sauf dans les cas ci-après.

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-34 ans	7	6
35-49 ans	7	6
50-59 ans	6	5
60-69 ans	6	5
70 et plus	5	4

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel FINA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âge 25-69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeur différent (selon le manuel FINA).

Dans les groupes d'âge 70-80 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

Plongeurs de haut-vol (5 m, 7,5 m ou 10 m)	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-34 ans	6	6
35-49 ans	6	6
50-59 ans	5*	5*
60-69 ans	5*	5*
70 ans et plus	4*	4*

**À partir de cette tranche d'âge, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plate-forme de 10 m et tout plongeur exécuté de la plate-forme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2.0.*

Engagements

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des championnats de France seniors.

Les feuilles de plongeon devront être remplies selon les modalités fixées pour les championnats de France seniors sauf si la compétition n'est pas référencée sur DiveRecorder.

À défaut, les feuilles de plongeon seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur ; cet horaire devra figurer dans le programme de la compétition et être publié et affiché au vu de tous. Ensuite, les feuilles ne pourront plus être modifiées vingt-quatre heures avant le début du concours concerné.

En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci-dessus sur les lieux de la compétition.

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENT PLONGEON

Fiche d'engagement plongeur

Manifestation :	
------------------------	--

Date :		Lieu :	
---------------	--	---------------	--

Club :	
---------------	--

Catégories	D	Poussins (2003 et après)	B	Minimes (1999 et 2000)	J	Juniors (1994 et après)
	C1	Benjamins 1 (2002)	A	Cadets (1996, 1997 et 1998)	S	Seniors
	C2	Benjamins 2 (2001)			M	Maîtres

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
1							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
2							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
3							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
4							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
5							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
6							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
7							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Nom - Prénom	Genre	Date de naissance	Catégories	1 m	3 m	HV	Sy
8							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Les droits d'engagements se calculent par plongeur et par hauteur. Les surclassements et les épreuves de plongeur synchronisé ne font pas l'objet de droit d'engagement.

Total : nombre de hauteurs concerné par plongeur _____ x par le montant du droit d'engagement (9 €) = _____ €

Juges et officiels

La qualité de juge de plongeur est articulée en deux niveaux successifs qui font chacun l'objet d'un examen :

- le juge régional ;
- le juge national.

Les épreuves des examens de juge régional et de juge national sont identiques mais les niveaux d'exigence sont différents dans les deux cas.

Les épreuves des examens de juge de plongeur

● Épreuve de connaissance des règlements du Plongeur

Répondre par écrit à un questionnaire sur les règlements du plongeur (Règlements FINA) dont :

- des questions portant sur les articles du « Résumé des pénalités à appliquer » ;
- des questions portant sur le reste du règlement.

● Épreuve de reconnaissance des figures

Le candidat doit pouvoir reconnaître 10 plongeurs différents réalisés par des plongeurs à l'entraînement, les nommer et en donner le numéro et la lettre.

● Épreuve pratique de notation

Le candidat, au cours d'une compétition avec au moins 5 plongeurs, sera amené à proposer des notes, en même temps que les juges officiels. La déviance tolérée est de ½ point en plus ou en moins de la moyenne des notes restantes, après éliminations des notes extrêmes.

Conditions d'obtention de l'examen de juge régional de plongeur

L'examen de juge régional de plongeur relève de l'autorité des comités régionaux.

- Être licencié FFN.
- Avoir 16 ans dans l'année de l'examen.
- Adresser par écrit sa candidature au président du comité régional.
- Les épreuves seront réalisées et évaluées sous la responsabilité du président de la commission régionale de plongeur.

Concernant l'épreuve 1

Plus de 10 % d'erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 2

1 erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 3

L'épreuve peut se dérouler au cours d'une compétition régionale ou nationale.

Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

NB: les titulaires du diplôme Jeune Officiel Plongeur sont dispensés des épreuves 2 et 3.

Conditions d'obtention de l'examen de juge national de plongeur

L'examen de juge national de plongeur relève de l'autorité du président de la commission fédérale de plongeur.

- Être licencié FFN.
- Être juge régional et présenter une activité dans cette fonction pendant une période d'au moins 2 ans. Cette activité devra être certifiée par le président du comité régional.
- Adresser une demande écrite de candidature à la FFN, par le canal du comité régional.

Concernant l'épreuve 1

Pour les 5 % d'erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 2

1 erreur est éliminatoire.

Concernant l'épreuve 3

L'épreuve se déroulera au cours d'une compétition nationale.

Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

NB - Les juges n'ayant participé à aucun jury pendant une période de 3 ans devront, pour officier à nouveau, repasser l'examen correspondant à leur niveau de qualification (juge régional ou national).

Les sportifs de haut-niveau ayant été classés dans les catégories « Élite » ou « Seniors » peuvent directement se présenter aux épreuves de l'examen de juge national, à condition d'avoir 18 ans dans l'année de l'examen.

Candidature à l'examen de juge de plongeon

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

E-mail : Tél. :

Club : N° :

Numéro de licence :

Niveau de pratique sportive :

.....

.....

Je souhaite m'inscrire à l'examen de juge de plongeon :

- Examen de juge régional
- Examen de juge national (la demande sera transmise par le Comité régional à la FFN)
(date d'obtention de l'examen de juge régional :

Signature :

Remplir votre demande et la retourner au comité régional de natation concerné.

RÈGLEMENT PLONGEON

Calendrier prévisionnel 2013-2014

Date	Compétition et stage	Catégorie d'âge	Lieu
A définir	Congrès de la LEN		À définir
Novembre 2013	Stage national des Jeunes	C & D	À définir
Février 2014	Coupe de France	Seniors & Juniors	À définir
Février 2014	Grand Prix FINA	Seniors	Madrid (ESP)
Février 2014	Grand Prix FINA	Seniors	Rostock (GER)
Mars 2014	Championnats de France des Jeunes	A, B, C, D	À définir
Mars 2014	Tournoi des 6 Nations	A & B	À définir
Avril 2014	Stages national des Jeunes	C & D	À définir
Avril 2014	Meeting de Jeunes	A & B	Dresde (GER)
Avril 2014	Stage OFAJ	A & B	Allemagne
Avril 2014	Grand Prix FINA	Seniors	Canada
Mai 2014	Grand Prix FINA	Seniors	USA
Mai 2014	Meeting de Jeunes	A & B	Stockholm (SWE)
Juin 2014	Grand Prix FINA	Seniors	Rome (ITA)
Juin 2014	Championnats de France Jeunes	A, B, C & D	À définir
Juillet 2014	Championnats d'Europe des Jeunes	A & B	Dordrecht (NED)
Juillet 2014	Championnats de France	Seniors & Maîtres	À définir
Juillet 2014	Championnat d'Europe	Senior	Berlin (GER)
Juillet 2014	COMEN	B & C	À définir
Juillet 2014	Coupe du monde	Seniors	À définir
Juillet 2014	Championnats du monde des Jeunes	A & B	À définir
Août 2014	Jeux Olympiques de la Jeunesse	tbd	tbd



WATER-POLO

Sommaire

• Avant-propos	287
• D'une année à l'autre de 2013 à 2014	
Préambule	288
• Titre 1 - Dispositions communes aux épreuves fédérales	
1 - Licences et surclassements	289
1.1 - Licences	289
1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions.....	289
1.3 - Catégories d'âge et surclassements	290
2 - Dispositions générales relatives aux clubs.....	291
2.1 - Matériel et champ de jeu	291
2.2 - Arbitres et officiels	292
2.3 - Obligations d'arbitrage.....	292
2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves.....	293
2.5 - Dispositions diverses.....	293
3 - Dispositions générales relatives à toutes les épreuves fédérales.....	293
3.1 - Dates et horaires des matchs.....	293
3.2 - Report et remise des matchs.....	294
3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons	295
3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes	295
3.5 - Équipes secondes	297
3.6 - Dispositions diverses.....	297
• Titre 2 - Les épreuves fédérales masculines	
4 - Championnat de division Pro A masculine	302
4.1 - Engagement	302
4.2 - Déroulement de la phase régulière	302
4.3 - Déroulement de la phase finale.....	303
4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe	303
4.5 - Coupe de la Ligue	303

RÈGLEMENT WATER-POLO

5 - Championnat de division Nationale 1	303
5.1 - Engagement	303
5.2 - Déroulement de la phase régulière	304
5.3 - Barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2.....	305
6 - Championnat de division Nationale 2.....	305
6.1 - Engagement	305
6.2 - Déroulement.....	305
6.3 - Barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2.....	306
6.4 - Barrages de relégation/accession Nationale 2/Nationale 3.....	307
7 - Championnat de division Nationale 3.....	307
7.1 - Engagement	307
7.2 - Numérotation des zones et zone fictive.....	308
7.3 - Déroulement.....	308
7.4 - Barrages de relégation/accession Nationale 2/Nationale 3.....	308
7.5 - Finale de division Nationale 3.....	308
● Titre 3 - Les épreuves fédérales féminines	
8 - Championnat et organisation de la division Pro A féminine	309
8.1 - Composition.....	309
8.2 - Organisation et formule du championnat	309
8.3 - Coupe de la Ligue	309
8.4 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe	309
8.5 - Barrage et relégation en division Nationale 1 féminine	309
9 - Championnat de division Nationale 1 féminine	310
9.1 - Composition de la division et forme du championnat.....	310
9.2 - Déroulement de la phase de brassage et calendrier.....	310
9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement	310
● Titre 4 - Les championnats de France interclubs par catégories d'âge	
Préambule	312
10 - Dispositions générales	312
10.1 - Engagement	312
10.2 - Conditions financières	312
10.3 - Championnats de France interclubs 15 ans garçons et filles.....	312
10.4 - Championnats de France interclubs 17 ans garçons	313
● Titre 5 - Les épreuves intercomités et interzones par catégories d'âge	
Préambule	315
11 - Dispositions générales	315
11.1 - Engagement	315
11.2 - Conditions financières	315
11.3 - Qualification par zone	316
11.4 - Déroulement	316
● Titre 6 - Les épreuves territoriales sans finalité nationale	
12 - Dispositions générales	317
12.1 - ENF et Pass'compétition	317
12.2 - Polonat	317
12.3 - Coupe de France des Départements	318
● Titre 7 - Remplacement d'un joueur blessé : le « joker médical »	319

Avant-propos

Du temps pour convaincre

Désigné en décembre 2012 par Francis Luyce, président de la FFN, pour prendre en charge la présidence de la commission fédérale du water-polo, c'est avec force et conviction que j'ai accepté cette mission.

Si des changements et des réformes sont inéluctables pour promouvoir la discipline, il faudra encore prendre du temps pour expliquer et convaincre les différents acteurs du water-polo de privilégier l'intérêt général.

La tâche est immense et le retard accumulé s'atténuera avec la mise en place et l'application d'un plan d'action qui doit agir sur le développement, la formation et le sportif.

La refonte du format de championnats nationaux, l'implication à l'échelon régional, l'optimisation de la formation des officiels et des entraîneurs, le recrutement, la détection et la recherche d'une culture du résultat avec nos équipes nationales sont autant de chantiers engagés par la FFN, les comités régionaux et les clubs qui contribueront certainement à l'essor d'une discipline qui doit gagner ses lettres de noblesse.

Richard PAPAZIAN

Président de la commission fédérale de water-polo

D'une année à l'autre... de 2013 à 2014

Récapitulatif des principales modifications concernant les règlements du water-polo pour la saison 2013-2014

■ Préambule

Afin de permettre à la discipline de continuer à évoluer avec beaucoup d'exigence, de nombreux amendements ont été proposés pour la saison sportive 2013-2014 mais ne seront pas promulgués suite à une décision institutionnelle souveraine. Les travaux engagés ne s'arrêteront pas pour autant.

Avec la création de la ligue promotionnelle de water-polo, celle-ci gèrera maintenant un championnat Pro A féminin à six équipes et un championnat Pro A masculin avec l'entrée en lice de douze équipes.

Le tout nouveau format du championnat de France féminin qui semblait apporter plus de concurrence et d'exigence au niveau des meilleures équipes de clubs et donc une valeur ajoutée à la préparation des Équipes de France sera donc abandonné au profit d'un meilleur développement du water-polo féminin.

Afin que les clubs répondent davantage aux obligations d'arbitrage réglementaires, un plan de formation adapté et progressif a été mis en place par la FFN à titre incitatif. Pilotée par la direction technique nationale, la production d'un document référentiel vidéo a été validée par la LEN et la FINA.

La réglementation des championnats des jeunes qui n'est pas modifiée dans la forme devra certainement évoluer dans le fond les prochaines saisons sportives afin de prendre en compte davantage le parcours de formation du jeune joueur, du club vers les Équipes nationales sur un plan quantitatif et qualitatif.

Si une relative autonomie a été accordée aux territoires (régions et zones) afin de favoriser leur développement et leur animation, leur participation lors des épreuves nationales de référence devra être renforcée.

Titre 1 - Dispositions communes aux épreuves fédérales

1 - LICENCES ET SURCLASSEMENTS

1.1 - Licences

- 1.1.1 Toute personne prenant part à une épreuve fédérale, à quelque titre que ce soit (joueur, entraîneur, arbitre, officiel, dirigeant...), doit être régulièrement licenciée auprès de la Fédération Française de Natation et autorisée à participer à cette épreuve. Cela signifie notamment que sa licence de la saison en cours doit, à cette date, être oblitérée. La nouvelle procédure d'enregistrement des licences (extraNat) sur le site internet FFN permet de valider cette homologation et d'éditer un récépissé de licence à produire lors de chaque match (avant réception définitive de la licence FFN).
NB - La délivrance de la licence est du ressort du Comité régional, mais est indépendante de l'autorisation de participer (qualification) à une épreuve (notamment pour les joueurs étrangers) qui, elle, est soumise à des règles particulières.
- 1.1.2 La délivrance des licences concernant les joueurs étrangers ainsi que celles concernant des athlètes de haut niveau transférés sera du ressort exclusif de la Fédération et de son service juridique. Nul ne sera autorisé à disputer une épreuve officielle du calendrier sportif s'il n'est pas en possession de sa licence, dûment vérifiée et homologuée par les services compétents de la FFN qui délivreront une attestation à présenter à chaque match.
- 1.1.3 Avant chaque tournoi ou match, il appartiendra aux arbitres et/ou aux délégués et des équipes participantes de la FFN de s'assurer de la présentation réciproque des licences avec photo ou des récépissés de licence pour la saison en cours accompagnés d'un justificatif d'identité avec photo (carte d'identité ou passeport).
- 1.1.4 Les arbitres et/ou le délégué de la FFN interdisent aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leur licence homologuée de la saison en cours et/ou récépissé, de participer à la rencontre.
- 1.1.5 **Rappel** : la réglementation de la LEN stipule qu'un joueur ne peut participer lors d'une saison sportive qu'à un seul championnat en même temps. Il est donc interdit de disputer deux championnats dans deux pays différents en même temps.

1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions

Saisons	2013-2014	2014-2015	2015-2016
NIVEAU INTERNATIONAL			
Championnats d'Europe 17 ans		1998	
Championnats du monde 18 ans	1996		1998
Championnats d'Europe 19 ans	1995		1997
Championnats du monde 20 ans		1995	
NIVEAU NATIONAL			
Championnat de France 17 ans (garçons)	1997/1998/ 1999	1998/1999/ 2000	1999/2000/ 2001
Interzones 16 ans (qualification INSEP) (garçons)	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Championnat de France 15 ans (garçons et filles)	1999/2000/ 2001	2000/2001/ 2002	2001/2002/ 2003
Coupe de France des Régions 14 ans (mixte)	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Coupe de France des Régions Espoirs féminines 17 ans	1997/1998 1999/2000	1998/1999 2000/2001	1999/2000 2001/2002
NIVEAU TERRITORIAL (zones, régions, départements)			
Coupe de France des Départements 13 ans (mixte)	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Interclubs 13 ans (régions, zones) (mixte)	2001/2002/ 2003	2002/2003/ 2004	2003/2004/ 2005
Interclubs 11 ans (régions, zones) (mixte)	2003/2004/ 2005	2004/2005/ 2006	2005/2006/ 2007
Pass'compétition (régions) (mixte)	2005 et après	2006 et après	2007 et après

En gras : simple surclassement - En italique : double surclassement.

RÈGLEMENT WATER-POLO

1.3 - Catégories d'âge et surclassements

- 1.3.1 Les épreuves de water-polo nationales, interrégionales, de zones, régionales, départementales, interclubs sont définies pour une catégorie d'âge et une seule. Les catégories d'âge sont valables pour les garçons et les filles (joueurs et joueuses).
- 1.3.2 Tout membre de la Fédération ne peut prendre part, sauf conditions de surclassement ci-après, qu'aux épreuves de la catégorie d'âge à laquelle il appartient.
- 1.3.3 Le certificat médical préalable à la pratique sportive du water-polo en compétition autorisant le surclassement, de moins de trois mois, devra être adressé par le club au comité régional dont il dépend.
- 1.3.4 **D'une manière générale pour les compétitions ouvertes aux équipes de clubs :**
Pour les GARÇONS : seront autorisés à participer les joueurs de l'année d'âge concernée et des 2 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (cf. Tableau Garçons).
 Seuls les joueurs âgés de 15 ans (nés en 1999) seront autorisés à évoluer en championnats seniors sous réserve de présentation d'un double surclassement.

GARÇONS • J'AI... ANS, JE SUIS NÉ EN...												
JE PEUX JOUER AVEC...		9 ans 2005	10 ans 2004	11 ans 2003	12 ans 2002	13 ans 2001	14 ans 2000	15 ans 1999	16 ans 1998	17 ans 1997	18 ans 1996	
	9 ans 2005	OUI										
	10 ans 2004	OUI	OUI									
	11 ans 2003	OUI (*)	OUI	OUI								
	12 ans 2002	NON	OUI (*)	OUI	OUI							
	13 ans 2001	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI						
	14 ans 2000	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI					
	15 ans 1999	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI				
	16 ans 1998	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI			
	17 ans 1997	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI		
	18 ans 1996	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI

(*) : Simple surclassement (**) : Double surclassement

Pour les FILLES : seront autorisées à participer les joueuses de l'année d'âge concernée et des 3 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (cf. tableau filles).

FILLES • J'AI... ANS, JE SUIS NÉ EN...												
JE PEUX JOUER AVEC...		9 ans 2005	10 ans 2004	11 ans 2003	12 ans 2002	13 ans 2001	14 ans 2000	15 ans 1999	16 ans 1998	17 ans 1997	18 ans 1996	
	9 ans 2005	OUI										
	10 ans 2004	OUI	OUI									
	11 ans 2003	OUI (*)	OUI	OUI								
	12 ans 2002	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI							
	13 ans 2001	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI						
	14 ans 2000	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI					
	15 ans 1999	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI				
	16 ans 1998	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI			
	17 ans 1997	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI		
	18 ans 1996	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	OUI

(*) : Simple surclassement (**) : Double surclassement.

RÈGLEMENT WATER-POLO

Pour les compétitions nationales interclubs garçons et filles :

Une catégorie d'âge est autorisée sans surclassement ainsi que la première année d'âge de la catégorie suivante :

Compétitions nationales Interclubs	Catégories d'âge	Simple surclassement	Double surclassement
Championnat de France 15 ans garçons	Joueurs nés en 1999 et 2000	Joueurs nés en 2001	Pas de double surclassement
Championnat de France 15 ans filles	Joueuses nées en 1999 et 2000	Joueuses nées en 2001	Pas de double surclassement
Championnat de France 17 ans garçons	Joueurs nés en 1997 et 1998	Joueurs nés en 1999	Pas de double surclassement
Championnats de France messieurs (Pro A, Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3) et Championnats de France dames (Pro A et Nationale 1)	Joueurs nés en 1997 et avant Joueuses nées en 1997 et avant	Joueurs nés en 1998 Joueuses nées en 1998	Joueurs nés en 1999 Joueuses nées en 1999

- 1.3.5 Il appartiendra aux arbitres et/ou au délégué de vérifier, avant chaque tournoi ou match, les surclassements. Sauf à le faire sous leur seule responsabilité (civile et pénale), les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas son surclassement de participer au tournoi et/ou au match.
- 1.3.6 À l'exception de la Coupe de France des Régions garçons 14 ans, aucune autre équipe mixte (composée de garçons et de filles) ne pourra participer aux épreuves dépendant directement de la Commission fédérale de water-polo et de la Ligue promotionnelle de water-polo LPWP (championnats des divisions Pro A à Nationale 3 et Coupe de la Ligue, masculins, Pro A et Nationale 1 et Coupe de la Ligue féminins, championnats de France de catégorie d'âge, Coupe de France des Régions espoirs féminins 17 ans et interzones 16 ans garçons).

2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CLUBS

2.1 - Matériel et champ de jeu

- 2.1.1 À l'appui de leur inscription, les clubs devront prendre l'engagement, en cas de désignation, d'organiser, dans les conditions financières et sportives prévues, les matchs auxquels ils seront appelés à participer. En conséquence, les clubs devront être en mesure de disposer d'un bassin régulier à toutes les dates fixées pour les différentes épreuves.
- 2.1.2 Tous les matchs doivent être joués en bassin régulier, comportant un champ de jeu se rapprochant autant que possible des dimensions maximales prévues par les Règles du jeu (WP 1.4). Ces dimensions ne pourront en aucun cas être inférieures à 25 m x 12,50 m, supérieures à 30 m x 20 m, et la profondeur inférieure à 1,80 m. Pour toute demande d'organisation, la priorité pourra être donnée par la commission fédérale ad hoc de water-polo au club disposant d'un bassin aux normes olympiques (20 m x 30 m). En cas de match(es) prévu(s) en bassin de plein air, un bassin de repli couvert doit obligatoirement être disponible aux mêmes horaires afin de pouvoir y organiser ce(s) match(es), notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques. Un match n'ayant pu se disputer pour cause d'indisponibilité d'un bassin couvert comme prévu ci-dessus sera perdu par pénalité par le club organisateur.
- 2.1.3 Le champ de jeu devra être clairement délimité et conforme aux Règles du jeu pour ce qui est des dimensions des buts (profondeur minimum de 0,30 m, filets en bon état et correctement fixés aux montants), des marquages obligatoires (ligne de but, 2 m, 5 m, ligne médiane, zone d'exclusion). Des bancs et/ou chaises devront être fournis pour neuf personnes (maximum), pour permettre aux remplaçants et à trois (maximum) officiels de chaque équipe d'être assis, conformément aux Règles du jeu (WP 5-2).
- 2.1.4 Sauf accord des clubs en présence, et sous leur seule responsabilité, les matchs seront remis si la température de l'eau n'atteint pas 20° C. Dans ce cas, le club organisateur devra aviser par télégramme ou télécopie, au moins quarante-huit heures à l'avance, leur(s) adversaire(s), les arbitres, le délégué et la Fédération Française de Natation.
- 2.1.5 Chaque arbitre doit pouvoir disposer de l'espace nécessaire sur le bord du bassin pour lui permettre de suivre facilement le jeu. Toute personne n'exerçant pas de fonctions officielles ne sera pas admise à pénétrer dans cet espace.
De la même façon, le(s) délégué(s) de la FFN doit(vent) pouvoir disposer d'un espace (table + siège(s)) réservé à leur usage, contigu à la table de marque.
- 2.1.6 Une seule marque de ballon est admise par rencontre. Il appartient au club organisateur de fournir au moins cinq (5) ballons identiques. Les ballons seront de type :
 - MIKASA 6000 (normes FINA et LEN), ou équivalent, pour les catégories 15 ans et plus garçons ;
 - MIKASA 6009 (normes FINA et LEN), ou équivalent pour les féminines de 12 ans et plus et le groupe d'âge des garçons de 12 à 14 ans ;
 - MIKASA 6008 pour la catégorie des 11 ans et moins filles et garçons.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 2.1.7 Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque, soit, au minimum :
 - un chronomètre à grand cadran (210 mm) pour le décompte du temps de jeu ;
 - un chronomètre à cadran moyen (120 mm) pour le décompte du temps de possession continue du ballon (30 secondes) ;
 - un chronomètre pour le décompte de la durée des temps morts et pour le décompte de la durée d'arrêt du jeu en cas de blessures (WP 25.3) ;
 - un sifflet pour signaler les fins de périodes, de temps morts, et la troisième faute personnelle sur penalty ;
 - une corne de brume pour signaler la fin des 30 secondes de possession continue du ballon ;
 - un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - un tableau d'affichage des temps morts (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - Quatre drapeaux (un bleu, un blanc, un rouge et un jaune), respectivement :
 - bleu : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet bleu,
 - blanc : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet blanc,
 - rouge : pour signaler la troisième faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu,
 - jaune : pour autoriser, conjointement avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité à l'issue des quatre minutes effectives d'infériorité numérique,
 - bonnet ;
 - deux jeux de bonnets de rechange (bleu et blanc).
- 2.1.8 Pour toutes les finales de toutes les divisions et catégories d'âge et pour tous les matchs des différents championnats, il est exigé un tableau électronique comportant au minimum l'affichage du temps général et des 30 secondes ainsi que l'affichage visible du score, des fautes personnelles et des temps morts. Chaque manquement constaté sera sanctionné d'une amende conformément aux règlements financiers.
- 2.1.9 Les arbitres et/ou le délégué doivent s'assurer de la régularité des installations et du matériel et, si nécessaire, les faire remettre en état, avant le début du match et signaler les manques sur la feuille de match.
- 2.1.10 Les arbitres ainsi que chacune des équipes doivent disposer de vestiaires réservés à leur propre usage et séparés les uns des autres.

2.2 - Arbitres et officiels

- 2.2.1 Le club organisateur a en charge le service d'ordre. Il veillera particulièrement à ce que les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, les juges de buts et officiels de la table de marque soient isolés du public. En cas de manifestations hostiles, notamment envers les officiels, le club organisateur devra prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection avant, pendant et après le match.
TOUTE FAUTE RELEVÉE CONTRE LE CLUB ORGANISATEUR SERA SOUMISE, APRÈS ENQUÊTE, À L'ORGANISME DE DISCIPLINE COMPÉTENT.
- 2.2.2 Il est recommandé au club organisateur de fournir les officiels nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque, soit :
 - deux chronométreurs titulaires du diplôme d'officiel « B » de water-polo ;
 - un ou deux secrétaire(s) titulaire(s) du diplôme d'officiel « B » de water-polo ;
 - deux juges de buts.
- 2.2.3 Tout membre de la commission fédérale de water-polo aura accès à la table de marque. De même, une personne licenciée de l'équipe visiteuse pourra avoir accès à la table de marque.
- 2.2.4 Les arbitres et les délégués sont désignés par la sous-commission fédérale de désignation des arbitres.
- 2.2.5 Les arbitres et/ou le délégué doivent diffuser avant chaque rencontre les instructions fournies par la sous-commission des arbitres de water-polo et s'assurer de leur bonne application.
- 2.2.6 Le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit, à la Fédération, la date, l'heure et le lieu du (des) match(es). À défaut et en cas de problème, une amende de 500 euros sera appliquée. Le club doit, par ailleurs, aider les arbitres pour la réservation de leur hébergement, des repas et assurer leur transfert aller-retour entre la piscine et la gare et/ou l'aéroport.

2.3 - Obligations d'arbitrage

- 2.3.1 Sous couvert de son comité régional et/ou de sa zone, qui proposera en début de saison la liste de ses arbitres fédéraux (et fédéraux stagiaires), et après validation par la sous-commission des arbitres de water-polo, chaque club engagé dans les divisions Élite à Nationale 2 masculins et féminines doit obligatoirement mettre à la disposition de la Fédération :
 - deux (2) arbitres pour une (1) équipe ;
 - trois (3) arbitres pour deux (2) équipes ;
 - quatre (4) arbitres pour trois (3) équipes ou plus.En ce qui concerne les équipes secondes des clubs, cet ou ces arbitres supplémentaires devront être licenciés et appartenir obligatoirement à la même zone que le club concerné.
Sur décision du bureau fédéral peuvent être exemptés de toute obligation d'arbitrage, à leur demande, lors de leur première saison sportive, les clubs de N3 arrivant en N2.
Seule la sous-commission des arbitres de water-polo pourra établir en début de saison, et éventuellement modifier en cours de saison, la liste des arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 2.3.2 Ces arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires devront déclarer à la commission fédérale de water-polo leurs dates de disponibilité pour le calendrier fédéral. Les arbitres d'un même club devront cumuler globalement un minimum de disponibilité de trente-six (36) dates effectives du calendrier, pour les divisions Pro A à Nationale 2, et de dix-huit (18) dates, pour les divisions Nationales 3 masculines ainsi que Pro A féminine. Par « date effective », il faut comprendre « date à laquelle il y a effectivement des rencontres inscrites au calendrier fédéral pour laquelle l'arbitre est disponible le samedi ET le dimanche ».
- 2.3.3 **Les clubs ne remplissant pas ces obligations d'arbitrage seront pénalisés au prorata du nombre de disponibilités manquantes ou non honorées par rapport à ces obligations, comme précisé aux Règlements financiers.**
- 2.3.4 Au titre de ces dispositions, un club de division Pro A à Nationale 2 masculines ne présentant qu'un seul arbitre, même si cet arbitre affiche trente-six dates effectives de disponibilité, sera pénalisé pour un manquement de dix-huit dates de disponibilité, chaque arbitre devant être disponible pour dix-huit (18) dates effectives.
- 2.3.5 Un arbitre est désigné tout au long de la saison sportive pour le compte du club qu'il déclare représenter en début de saison.

2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves

- 2.4.1 Les clubs engagés dans les différents championnats nationaux (Pro A masculin et féminin, Nationale 1 messieurs, Nationale 2 messieurs) doivent remplir les conditions d'engagement d'équipes de jeunes et d'équipes réserves suivantes :

Divisions nationales	Équipe 15 ans et moins	Équipe 17 ans et moins	Équipe en Nationale 3 ou Nationale 2
Pro A masculine	1 équipe (niveau zone)	1 équipe en Championnat de France (minimum phase de brassage)	Au moins 1 équipe en Nationale 3 ou Nationale 2
Nationale 1 messieurs	1 équipe (niveau zone)	1 équipe en Championnat de France (minimum phase de brassage)	
Nationale 2 messieurs	1 équipe 15 ans et/ou 17 ans au niveau zone		
Pro A féminine	Une équipe de 15 ans au championnat de France interclubs		

2.5 - Dispositions diverses

- 2.5.1 Les clubs organisateurs de division nationale doivent transmettre les résultats à la Fédération Française de Natation par internet (code sécurisé), au plus tard deux heures après la fin du match le samedi (et sitôt après le match les autres jours), selon une procédure qui leur est précisée par courrier au début de la saison. Chaque manquement constaté à cette règle sera pénalisé d'une amende, conformément aux Règlements financiers, sous réserve que le calendrier internet soit mis à jour par la Fédération.
- 2.5.2 En cas de tournoi, le club organisateur ne sera pas assujéti aux dispositions de l'article 2.4.1, mais devra néanmoins transmettre, par mail (david.auffray@ffnatation.fr), les résultats avant 17 h le jour de la fin du tournoi.
- 2.5.3 L'accès à la piscine doit être possible une (1) heure avant le début de la rencontre. Tous les officiels doivent se trouver sur le bord du bassin une demi-heure avant le début du match (constat du matériel, établissement de la feuille de match, vérification des licences et des identités).
- 2.5.4 Les deux clubs devront composer jusqu'à deux (2) heures avant le match leur équipe (par le canal internet) pour permettre au club recevant d'imprimer la feuille préremplie. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir les Règlements financiers).

3 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

3.1 - Dates et horaires des matchs

- 3.1.1 Pour chaque épreuve, l'ordre des matchs sera déterminé par la commission fédérale ad hoc de water-polo, de manière à assurer aux rencontres le maximum d'intérêt et de régularité, compte tenu cependant des situations géographiques.
- 3.1.2 Les dates et horaires des rencontres des épreuves fédérales sont définis par la commission fédérale ad hoc de water-polo lors de l'établissement des calendriers. L'horaire par défaut des matchs est :
 - en semaine, l'horaire est fixé à 20 h ;
 - le samedi, l'horaire est fixé à 20 h ;
 - le dimanche, l'horaire est fixé à 14 h 30.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.1.3 Les matchs des différents championnats fédéraux se jouent le samedi et/ou le dimanche, sauf indication contraire de la commission fédérale ad hoc de water-polo dans son calendrier. Concernant l'horaire du match ainsi que le jour où il se dispute (samedi ou dimanche), le club organisateur a la possibilité de les modifier, au plus tard soixante (60) jours pleins avant la date officielle de la rencontre.
Toutefois :
 - sauf accord explicite (écrit) des clubs concernés, le dimanche, un match ne pourra débuter avant 9 h ni s'achever après 17 h ;
 - le club organisateur devra tenir compte des possibilités, pour le club adverse, de se déplacer normalement par le train.En cas de modification au sens du présent article, le club organisateur devra faire parvenir dans le délai prescrit, par fax ou lettre adressés à la commission fédérale ad hoc de water-polo, au club adverse ainsi qu'aux arbitres et au délégué, les dates et horaires des matchs qu'il organise.
- 3.1.4 Pour tous les tournois (à partir de trois équipes), l'organisation doit obligatoirement se dérouler sur des tranches horaires distinctes (exemple : samedi soir, dimanche matin et dimanche après-midi). Sauf accord des équipes concernées, un repos minimum de trois (3) heures entre les deux matchs d'une même équipe est obligatoire (c'est-à-dire entre la fin d'un match et le début du match suivant).
- 3.1.5 En aucun cas un match ayant fait l'objet d'une modification de date ne pourra se jouer après la date de fin du championnat concerné, c'est-à-dire après la date officielle de la dernière journée retour de ce championnat.
- 3.1.6 Pour les divisions Élite messieurs, Nationale 1 garçons et filles et Nationale 2 garçons, les clubs n'ont pas la possibilité de modifier la date des rencontres auxquelles ils participent, sauf pour ce qui concerne la détermination du jour du match (samedi ou dimanche), conformément aux dispositions de l'article 3.1.3 ci-dessus.
- 3.1.7 Deux clubs opposés dans un championnat par matchs aller et retour ont la possibilité d'inverser les matchs les opposant :
 - au plus tard le 1^{er} septembre de la saison en cours, pour les équipes des divisions masculines Pro A masculin et féminin, Nationale 1 garçons et filles et Nationale 2 garçons.
- 3.1.8 Au-delà de soixante jours, les dates et horaires enregistrés par la commission fédérale ad hoc de water-polo seront considérés comme définitifs. Dès lors, aucune modification ne sera acceptée, sauf cas de force majeure dûment reconnu par la commission fédérale de water-polo.
- 3.1.9 Pour les matchs pour lesquels le délai entre la publication du calendrier et leur date officielle est inférieur à soixante jours (phases finales, épreuves interclubs par catégories d'âge), les dates et horaires des matchs ne pourront être modifiés qu'avec l'accord exprès de la commission fédérale de water-polo. Toutefois, l'heure des rencontres pourra être fixée par le club organisateur, qui devra en informer la commission fédérale de water-polo.
- 3.1.10 Dans le cas où le club organisateur ne pourrait organiser une rencontre dans sa ville, il aurait à sa charge les éventuels frais de voyage supplémentaires jusqu'au lieu de la rencontre, pour les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, à l'exception des cas suivants :
 - obligation de jouer dans un bassin aux dimensions internationales,
 - match relevant d'une opération de promotion (événementiel),
 - impossibilité « technique » de jouer dans le bassin initialement prévu.
- 3.1.11 L'engagement des clubs ne souscrivant pas aux garanties ci-dessus sera refusé.
- 3.1.12 Les réclamations concernant les horaires et/ou dates des rencontres doivent être confirmées par écrit auprès de la commission fédérale de water-polo ou la LPWP dans la semaine (sept jours pleins) suivant leur publication officielle. En cas de réclamation retenue, la Fédération décidera prioritairement en faveur de la solution permettant d'effectuer le déplacement et le match dans la même journée.
- 3.1.13 Dans tous les cas, il appartiendra au club organisateur de prévenir, par fax ou lettre, la FFN, les arbitres, le délégué de la FFN et son (ses) adversaire(s) de l'horaire des rencontres (voir aussi l'article 2.2.6). À défaut, l'horaire officiel sera l'horaire par défaut tel que précisé à l'article 3.1.2.

3.2 - Report et remise des matchs

- 3.2.1 Pour éviter toute contestation en matière de report de match ou de forfait pour des problèmes de transport, pour ce qui concerne toutes les épreuves fédérales, il ne sera accepté aucun report de match si au moins un des moyens de « transport en commun » existe (train, avion...).
La prééminence de la voie ferroviaire demeure. Elle s'applique également aux déplacements des arbitres, officiels et/ou délégués.
- 3.2.2 En cas de force majeure (conditions atmosphériques extrêmes, etc.), la commission fédérale de water-polo peut accorder le report d'un match. Dans ce cas elle fixe la nouvelle date et l'horaire du match concerné.
- 3.2.3 Pour la division Pro A masculin et féminin, en cas de participation à un match de la Coupe d'Europe ou pour des raisons de calendrier de l'équipe nationale, la date initiale du match pourra être modifiée. La LPWP en coordination avec la commission fédérale de water-polo fixera la date à laquelle ce match « déplacé » devra avoir lieu, que ce soit en semaine ou le week-end.

RÈGLEMENT WATER-POLO

3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons

- 3.3.1 En cas de non-respect des horaires officiels, les sanctions pour forfait sont d'application, avec les amendes prévues aux Règlements financiers.
- 3.3.2 Est déclarée « forfait » une équipe qui ne se présente pas aux arbitres de la rencontre à l'heure prévue ou qui se présente avec moins de sept (7) joueurs régulièrement qualifiés.
- 3.3.3 Si le club visiteur informe le club local et les arbitres d'un éventuel retard, la rencontre pourra avoir lieu dans un délai maximum de 15 minutes après l'heure officielle indiquée sur le site de la FFN (il n'y aura ni forfait, ni amende). Néanmoins, au-delà de ce délai, le club local peut proposer un délai supplémentaire concerté avec les arbitres. Dans le cas où le club local ou les arbitres refusent le délai complémentaire, le match sera déclaré « forfait » pour l'équipe en retard.
- 3.3.4 Est déclarée « forfait déclaré pour une rencontre », une équipe qui prévient de son forfait, par fax ou lettre recommandée avec accusé de réception, à la Commission fédérale de water-polo, au plus tard dix (10) jours avant la date de la rencontre. Au-delà de ce délai, l'équipe sera déclarée « forfait ».
- 3.3.5 Une équipe sera déclarée « forfait général » suite à deux (2) forfaits dans la même compétition quel que soit le championnat du programme fédéral. Elle ne pourra donc plus participer à ladite compétition.
- 3.3.6 En cas de forfait général d'une équipe dans un championnat, cette équipe ne sera pas classée. Tous les matchs joués par celle-ci seront annulés et le classement sera établi en tenant compte de cette annulation.
- 3.3.7 Pour les divisions Pro A à Nationale 2 masculines ainsi que pour la division Pro A féminin, un club déclarant « forfait général » avant le début d'un championnat pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de water-polo et la LPWP, être repêché pour la division inférieure pour la saison. Dans ce cas :
 - il sera redevable de l'amende due pour « forfait général » correspondant à la division dans laquelle il aurait dû jouer ;
 - il ne devra pas acquitter les droits d'engagements de la division dans laquelle ce club aurait dû jouer, mais, en cas de repêchage, ceux de la division dans laquelle il jouera effectivement.Dans un tel cas, le club ayant déclaré « forfait général » pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de water-polo, être remplacé dans le championnat de la division auquel il aurait dû participer par le premier club non qualifié de la division inférieure.
- 3.3.8 En cas de forfait lors des phases finales et/ou au cours des barrages, pour toutes les divisions et toutes les catégories d'âge, le club défaillant sera remplacé pour l'épreuve concernée par le club le mieux classé après lui. Dans le cas où le classement n'a pu avoir eu lieu pour départager les équipes les mieux classées (classement par poules), priorité sera donnée à l'équipe la mieux classée dans la poule appartenant à l'équipe déclarant forfait, puis, au même niveau de classement, à l'équipe la mieux classée dans l'autre poule, et ainsi de suite. Si un club qualifié pour la montée lors des phases finales refuse de participer au championnat de la division supérieure, une amende forfaitaire lui sera appliquée (voir Règlements financiers). Dans le cadre des championnats Élite à Nationales 3 masculins et Nationale 1 féminine, ce club sera automatiquement rétrogradé en division inférieure la saison suivante.
- 3.3.9 Une équipe faisant participer à une rencontre une personne (joueur, entraîneur, dirigeant...) suspendue (sous réserve que cette sanction ait été notifiée), non autorisée (non licenciée, pas en règle vis-à-vis des règlements et statuts fédéraux, joueur ne pouvant plus jouer en « équipe seconde ») perdra cette rencontre par disqualification.
- 3.3.10 Un club perdant un match par forfait ou disqualification, perdra un point (-1), avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.
- 3.3.11 La participation, obligatoire ou non, en championnat de France 17 ans et/ou en championnat de France 15 ans (phase finale), s'entend avec une participation effective jusqu'à la fin dudit championnat. Aucun forfait général ne sera autorisé, quel que soit le classement de cette équipe. Dans le cas contraire, une pénalité de six (6) points sera appliquée à l'équipe première du club.
- 3.3.12 Chaque responsable de zone en charge de la gestion des phases de brassage des championnats 17 ans et 15 ans – avant l'accès aux phases finales nationales – devra transmettre pour le 15 avril 2014 (15 ans) et le 1^{er} janvier 2014 (17 ans) le classement validé de ces championnats « de zone » à la commission fédérale afin qu'elle puisse autoriser les équipes premières de ces clubs évoluant en Pro A, N1 et N2 à participer aux phases finales et de barrages de la saison en cours.

3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes

- 3.4.1 L'attention du lecteur est attirée sur la nécessaire attention qu'il convient de porter au règlement disciplinaire de la Fédération, et notamment à l'article spécifique au water-polo.
- 3.4.2 Tout joueur exclu définitivement pour brutalité à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres) et sera suspendu selon le barème des sanctions disciplinaires. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.
- 3.4.3 Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) ou écopant d'un carton rouge à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres) et recevra au minimum un avertissement (suivant le rapport de l'arbitre). Deux (2) avertissements cumulés de date à date (valable sur deux saisons consécutives) entraînent une suspension automatique pour un match.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.4.4 Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (des arbitres) et sera suspendu pour un (1) match.
- 3.4.5 Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante, le délégué(s) de(s) l'équipe(s) concernée(s) est informé par les arbitres de la rencontre des motifs de la sanction. Il atteste avoir eu connaissance de ces motifs en contresignant le bref rapport rédigé par les arbitres sur la feuille de match. Cette signature ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée. Elle indique seulement que le(s) délégué(s) connaît(ssent) l'existence de cette sanction. En cas de refus du(des) délégué(s) de contresigner la feuille de match, l'arbitre le mentionnera expressément sur ladite feuille.
- 3.4.6 En aucun cas un carton jaune pour un joueur ou pour un officiel ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille en cas de carton jaune.
- 3.4.7 Conformément à l'article 7-16 du règlement disciplinaire, tout joueur pénalisé d'une EDA ou d'une EDA+P ainsi que tout officiel pénalisé d'un carton rouge a la faculté de faire ensuite valoir sa défense en adressant à la commission fédérale ad hoc de water-polo, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt-quatre heures (et le lundi avant 18 h pour un match s'étant déroulé le week-end), une relation écrite des incidents ou des motifs ayant provoqué son exclusion et/ou demander à comparaître devant l'organisme fédéral de discipline de première instance spécifique au water-polo. À défaut de cette contestation, le barème des sanctions automatiques s'appliquera. En tout état de cause, c'est la personne qui a été sanctionnée, et non son club, qui doit faire cette demande.
- 3.4.8 Les matchs de suspension seront purgés, à réception de la notification de la Fédération, jusqu'à expiration de la sanction infligée dans l'ordre chronologique de leur déroulement effectif (c'est-à-dire dans l'ordre dans lequel leur déroulement est prévu, non pas au regard du calendrier initial, mais au regard du calendrier éventuellement modifié par les clubs concernés conformément aux présents Règlements sportifs).
- 3.4.9 Dans le cadre des épreuves par catégories d'âge (championnats de France interclubs 17 ans, 15 ans), interzones, Coupe de France des Régions...) ou en cas de changement de club, si un joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge, à évoluer dans la catégorie pour un nombre de matchs suffisant à couvrir la totalité de l'éventuelle suspension, le reliquat de matchs de suspension sera purgé dans la première catégorie d'âge supérieure où son club serait engagé et où ce joueur pourrait évoluer.
- 3.4.10 Dans le cadre d'une compétition sous forme de tournoi ou en cas de matchs groupés (samedi et dimanche, par exemple), le joueur ou l'officiel sanctionné d'une faute disqualifiante ou d'un carton rouge lors d'un match doit, pour pouvoir participer au match suivant, remettre au délégué ou à l'arbitre de ce match la lettre mentionnée à l'article 3.4.7 ci-dessus. Lors du match suivant, les arbitres mentionnent sur la feuille de match que le joueur a bien fait appel de sa sanction. Ils transmettent ensuite ces documents à la commission fédérale ad hoc de water-polo.
- 3.4.11 **Rappel des règles régissant l'attribution des cartons jaune et rouge**
 - (a) Les cartons jaune et rouge peuvent être attribués par les arbitres d'une rencontre.
 - (b) Outre les six remplaçants, ne peuvent prendre place sur le banc que trois autres personnes (entraîneur/entraîneur adjoint/médecin, par exemple). Le nom de ces trois personnes, qui doivent obligatoirement être licenciées, doit figurer sur la feuille de match (rubrique « entraîneur »), avec mention de leur numéro de licence.
 - (c) L'entraîneur principal est la seule personne (autre qu'un joueur) susceptible de recevoir un carton jaune.
 - (d) Le carton jaune, qui n'est qu'un avertissement, sanctionne l'inconduite de l'entraîneur ou du joueur, et notamment :
 - contestation et/ou commentaire de l'arbitrage (seul le « coaching » est autorisé, sans que cela autorise l'entraîneur à « crier » constamment) ;
 - dépassement de ses prérogatives de déplacement le long du bassin (déplacement jusqu'à la ligne des 5 m quand son équipe attaque. Dès que son équipe perd la balle, retour vers le banc, sans donner aucune consigne tant qu'il n'est pas arrivé au banc, où il peut se tenir debout).
 - (e) En cas de carton jaune, l'entraîneur garde la possibilité de se déplacer le long du bassin.
 - (f) Après un carton jaune, toute nouvelle inconduite, lors du même match, vaut un carton rouge.
 - (g) L'entraîneur peut aussi, si son inconduite le justifie, recevoir directement un carton rouge, notamment dans les cas suivants :
 - insulte et/ou menace à l'arbitre et/ou aux officiels ;
 - jet de ballon ou d'objets divers (sur le bord du bassin ou dans le bassin) ;
 - atteinte physique à l'arbitre (coup, « secouer », agripper, menacer physiquement...) ;
 - atteinte grave à l'éthique du jeu (insulte ou geste obscène au public, par exemple).
 - (h) Les deux autres personnes autorisées sur le banc ne peuvent en bouger (sauf inter-périodes, temps morts, blessure d'un joueur...) et doivent être sanctionnées de leur inconduite éventuelle directement par un carton rouge, sans carton jaune préalable.
 - (i) Toute personne ayant reçu un carton rouge doit quitter le banc et gagner les tribunes ou tout autre endroit précisé par l'arbitre et/ou le délégué de la Fédération, et n'a plus le droit de diriger l'équipe de quelque façon que ce soit.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- (j) Quand l'entraîneur principal reçoit un carton rouge, l'entraîneur adjoint (ou l'une des deux autres personnes assises sur le banc) peut prendre la place de l'entraîneur principal, avec ses devoirs mais sans ses prérogatives de déplacement puisqu'il ne pourra pas quitter son banc. Même ayant pris la place de l'entraîneur principal, il ne peut toujours pas recevoir un carton jaune. Il ne peut recevoir qu'un carton rouge.
 - (k) Sauf en cas d'utilisation de la faculté de contestation précisée à l'article 3.4.7 ci-dessus, un carton rouge entraîne une suspension automatique de deux matchs dont un avec sursis, voire plus suivant le rapport des arbitres et/ou du délégué.
 - (l) La qualité de joueur prévalant sur celle d'entraîneur, un entraîneur-joueur ne dispose d'aucune des prérogatives spécifiques de l'entraîneur et ne peut donc, notamment, pas se déplacer le long du bassin. De la même façon, son éventuelle inconduite ne peut pas être sanctionnée par un carton (jaune ou rouge), mais uniquement par une faute disqualifiante, comme tous les autres joueurs, conformément aux Règles du jeu.
- 3.4.12 Il n'est pas accepté la fonction de joueur-entraîneur.
Toute personne portant un bonnet et identifié comme joueur sur la feuille de match devra se conformer aux règles applicables pour tout joueur.

3.5 - Équipes secondes

- 3.5.1 Par « équipe seconde » d'un club, il faut comprendre : équipe composée de joueurs autres que ceux évoluant dans l'équipe « première » de ce club.
- 3.5.2 Les clubs engagés dans les championnats des divisions Pro A à Nationale 2 ont la possibilité d'engager une seconde équipe en championnat national.
- 3.5.3 Lors de sa première inscription en championnat de France seniors, l'équipe seconde d'un club est inscrite dans la division la plus basse de sa zone (Nationale 3).
- 3.5.4 L'équipe seconde d'un club pourra participer à la totalité des phases finales d'accession/relégation et être déclarée « champion de France ».
- 3.5.5 Toute équipe seconde pourra accéder à la division supérieure, sauf dans les deux cas suivants :
 - en aucun cas une « équipe seconde » ne pourra accéder à une division dans laquelle « l'équipe première » du même club serait aussi qualifiée ;
 - sauf application de l'article 3.5.8 ci-dessous.
- 3.5.6 Sauf dans le cas évoqué à l'article 3.5.8 ci-dessous, si, à l'issue des barrages d'accession/relégation entre deux divisions une(des) équipe(s) seconde(s) ne pouva(en)t accéder à la division supérieure, par application de l'article 3.5.5 ci-dessus, elle(s) serai(en)t remplacée(s) pour la saison suivante dans cette division supérieure par l'(es) équipe(s) la première (les suivantes) non qualifiée(s) pour cette division supérieure. Au titre du présent article, deux équipes « remplaçantes » seraient successivement départagées :
 - par le plus grand nombre de points ;
 - par la meilleure différence de buts (pas d'application des articles 3.7.2.4 à 3.7.2.5) ;
 - par la meilleure attaque (pas d'application des articles 3.7.2.4 à 3.7.2.5) ;
 - en dernier recours, par barrage, sur un match unique entre lesdites équipes, dont l'organisateur serait désigné par tirage au sort.
- 3.5.7 Dans le cas où des barrages de relégation/accession mettraient aux prises l'équipe « première » et l'équipe « seconde » d'un même club, l'organisation des barrages ne serait pas modifiée, notamment quant à la répartition des équipes dans ces barrages (voir aussi les articles 3.6.9 à 3.6.11 du présent règlement).
- 3.5.8 Si, à l'issue des barrages de relégation/accession, l'équipe « seconde » d'un club est qualifiée pour la division supérieure pour la saison suivante, alors que l'équipe « première » (qui évoluait à ce niveau) est reléguée en division inférieure pour la saison suivante, dans ce cas, le club concerné serait tenu d'engager la saison suivante une équipe dans chacune des divisions concernées. En cas de non-inscription d'une de ces équipes (voire des deux) dans leurs divisions respectives la saison suivante, l'article 3.3.9 du présent règlement serait applicable.
- 3.5.9 À l'exception de la Coupe de la Ligue messieurs, tout joueur de 21 ans et plus (né en 1993 et avant) dès lors qu'il aura été inscrit une seule fois sur une feuille de match de l'équipe première d'un club ne pourra plus participer aux matchs d'un championnat national de division inférieure avec l'équipe « seconde » de ce même club. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas aux joueurs de 15 à 20 ans (nés de 1994 à 1999). La sanction pour le non-respect des dispositions du présent article sera la perte par disqualification de tous les matchs auxquels aurait participé le(s) joueur(s) non autorisé(s) (voir article 3.3.9 du présent règlement).
- 3.5.10 Des vérifications du respect des dispositions de l'article 3.6.9 ci-dessus seront régulièrement effectuées par les commissions fédérale et régionale ou de zones (pour ce qui concerne la Nationale 3) de water-polo.

3.6 - Dispositions diverses

- 3.6.1 **Composition des équipes**
 - 3.6.1.1 Chaque équipe sera composée de treize (13) joueurs(ses) maximum, inscrit(e)s sur la feuille de match.

RÈGLEMENT WATER-POLO

Dans tous les cas où les compétitions se déroulent sous forme de tournoi (trois équipes et plus), quinze (15) joueurs ou joueuses sont autorisé(e)s à participer mais seulement treize (13) sur la feuille de match. Exception faite pour la Coupe de France des Régions 14 ans pour laquelle quinze (15) joueurs sont autorisés à participer à chaque match à la condition qu'au moins deux jeunes filles y figurent.

Compétitions	Championnats masculins									Championnats féminins				
	Pro A	N1	N2	N3 Phases finales	Coupe de la Ligue	Championnats de France 17 ans	IZ 16 ans	Championnats de France 15 ans	CFR 14 ans	Coupe de la Ligue	Pro A	N1F	CFREF	Championnats de France 15 ans
Nombre de joueurs autorisés à participer	13	13	13	15	15	15	15	15	15 (*)	15	15	15	15	15
Nombre de joueurs sur la feuille de match	13	13	13	13	13	13	13	13	15 (*)	13	13	13	13	13

(*) 15 joueurs dont 2 filles au moins.

■ 3.6.2 Décompte des points et cas d'égalité

3.6.2.1 Pour tous les matchs, dans toutes les catégories d'âge, les points seront décomptés de la façon suivante :

- 3 points pour un match gagné ;
- 1 point pour un match nul ;
- 0 point pour un match perdu ;
- 0 point pour un match perdu par abandon (avec un score de 8 à 0) ;
- 1 point de pénalité pour un match perdu par forfait ou disqualification, avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.

3.6.2.2 Pour les matchs nécessitant l'obtention d'un résultat définitif (non nul), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par application des Règles du jeu (WP 11.3).

3.6.2.3 Conformément à l'article WP 11.3 et déroulement de l'épreuve des pénalités : « S'il y a égalité de buts à la fin du temps réglementaire à l'occasion de rencontres pour lesquelles un résultat définitif est requis, la partie se poursuivra par des prolongations après un intervalle de repos de cinq (5) minutes. Ces prolongations seront jouées en deux (2) périodes de trois (3) minutes chacune de jeu effectif, avec un intervalle de deux (2) minutes pour permettre aux équipes de changer d'extrémité. Si, à la fin des deux périodes de prolongation, il y a égalité de buts, un penalty (note de la Fédération Française de Natation : ici « un penalty » signifie une « série de pénalités », telle que précisé aux articles 3.7.2.5 et 3.7.2.6 ci-dessous) sera tiré pour déterminer le résultat ».

L'épreuve des pénalités se déroule comme indiqué aux articles BL 6.6.3.1.3. (ou BL 6.6.3.2.4.), ainsi que 3.7.2.6 ci-dessous.

3.6.2.4 En cas d'égalité à l'issue d'un championnat ou d'un tournoi, les clubs concernés seront départagés conformément aux Règles FINA rappelées ci-dessous.

3.6.2.5 Rappel des articles BL 8.6.3.1 à BL 8.6.3.2.4 du Règlement FINA

- BL 8.6.3 - Ex aequo.
- BL 8.6.3.1 - Si deux (2) équipes sont à égalité de points, le classement sera ensuite établi comme suit :
 - BL 8.6.3.1.1 - L'équipe ayant gagné le match entre les deux (2) équipes sera placée devant.
 - BL 8.6.3.1.2 - Si le match entre les deux (2) équipes a entraîné un nul, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre les autres équipes dans l'ordre de leur classement ; d'abord basé sur la différence de buts, et ensuite basé sur les buts marqués. La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe classée devant, et ensuite, s'il y a encore ex aequo, avec l'équipe suivante, et ainsi de suite.
 - BL 8.6.3.1.3 - S'il y a encore ex aequo, l'ex aequo sera résolu en faisant tirer par chaque équipe cinq pénalités dans le but gardé par l'adversaire en alternance. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc. Si un ex aequo subsiste encore après cette procédure, chaque équipe tirera encore alternativement jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue. Différents membres de l'équipe doivent tirer chaque penalty. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion pratique.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- BL 8.6.3.2 - Si trois (3) équipes ou plus sont à égalité de points, le classement se poursuivra comme suit :
 - BL 8.6.3.2.1 - À tout moment pendant la mise en pratique de cet article BL 6.6.3.2, si le nombre d'équipes ex aequo est réduit à deux, les articles BL 6.6.3.1.1, BL 6.6.3.1.2 et BL 6.6.3.1.3 seront appliqués.
 - BL 8.6.3.2.2 - Les résultats entre les équipes ex aequo détermineront les classements. La comparaison sera faite d'abord d'après les points des matchs entre elles, puis par la différence de buts et ensuite sur les buts marqués.
 - BL 8.6.3.2.3 - Si plus de deux (2) équipes sont encore ex aequo, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre les autres équipes, dans l'ordre de leur classement ; d'abord basé sur la différence de buts et ensuite basé sur les buts marqués. La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe classée devant, et ensuite, s'il y a encore ex aequo, avec l'équipe suivante, et ainsi de suite.
 - BL 8.6.3.2.4 - S'il y a encore ex aequo, l'ex aequo sera résolu en faisant tirer par chaque équipe cinq penalties dans le but de l'adversaire en alternance. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc. Si un ex aequo subsiste encore après cette procédure, chaque équipe tirera encore alternativement jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue. Différents membres de l'équipe doivent tirer chaque penalty. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion pratique.
- 3.6.2.6 Précisions sur l'épreuve des tirs de penalties (directives FFN) : il sera fait application du règlement FINA.
 - Si deux équipes sont impliquées**
 - Les entraîneurs respectifs des deux équipes seront invités à désigner cinq (5) joueurs et le gardien de but qui participeront au tir de penalty. Le gardien de but peut être changé à tout moment pourvu que le remplaçant figure sur la liste de l'équipe pour ce match.
 - Les cinq (5) joueurs désignés devront être notés dans un ordre donné et cet ordre déterminera la séquence au cours de laquelle ces joueurs tireront vers le but des adversaires. La séquence ne peut pas être modifiée.
 - Aucun joueur exclu du match n'a qualité pour figurer sur la liste des joueurs appelés à tirer ou comme remplaçant du gardien de but.
 - Les équipes restent du côté du bassin où elles étaient à la fin du match.
 - L'arbitre offensif fait procéder au tir du penalty (sauf si le shooteur est gaucher). L'autre arbitre se place sur la ligne de but.
 - Si le gardien de but est exclu pendant le tir de penalty, un joueur parmi les cinq (5) désignés peut remplacer le gardien de but mais sans les privilèges du gardien de but. À la suite du tir de penalty, le joueur peut être remplacé par un autre joueur ou le gardien de but remplaçant.
 - Ces tirs doivent avoir lieu alternativement à chaque extrémité du bassin et tous les joueurs, à exception du joueur assurant le tir et du gardien de but défenseur, devront être assis sur le banc de l'équipe.
 - L'équipe tirant la première sera désignée par pile ou face.
 - Si les équipes sont à égalité à la suite des cinq (5) tirs de penalty initiaux, les mêmes cinq (5) joueurs tireront alternativement jusqu'à ce qu'une équipe perde et que l'autre marque.
 - Si trois équipes ou plus sont impliquées**
 - Chaque équipe assurera cinq (5) tirs de penalty contre chacune des autres équipes alternant pour chaque tir. L'ordre du premier tir sera déterminé par tirage au sort.
- 3.6.3 **Phases finales et barrages**

Les phases finales et barrages dans toutes les divisions nécessitant des matchs aller-retour se dérouleront au meilleur des deux matchs (voir réglementation LEN, Coupe d'Europe Clubs 2.6.3 et 9.2). «Si à l'issue des deux matchs, il y a égalité à l'addition des scores, le deuxième match devra départager les deux équipes selon la règle 9.2, c'est-à-dire prolongations et, si nécessaire, épreuves des tirs au but.»
- 3.6.4 **Réclamation**
 - 3.6.4.1 Une réserve peut être formulée auprès des arbitres par le capitaine ou le délégué de l'équipe, au premier arrêt de jeu suivant l'incident.
 - 3.6.4.2 Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée avant le début du match.
 - 3.6.4.3 La réclamation qui suit cette réserve doit être confirmée auprès de la Commission fédérale de water-polo ou la LPWP, par écrit, en courrier recommandé avec accusé de réception, dans les quarante-huit heures.
- 3.6.5 **Faute technique/match à rejouer**
 - 3.6.5.1 En cas de faute technique d'arbitrage ou de la table de marque, la Commission fédérale de water-polo ou la LPWP décidera, selon la nature de la faute technique et sa conséquence sur le résultat final du match, s'il y a lieu de faire rejouer ce match ou d'en homologuer le résultat.
 - 3.6.5.2 Dans le cas où un match serait à rejouer, les frais de transport (SNCF, 2^e classe, réduction « groupe » en vigueur) seraient pris en charge :
 - par la Fédération Française de Natation, suite à une faute technique d'arbitrage ;
 - par le club organisateur (à hauteur de 70 %) et le club visiteur (à hauteur de 30 %), suite à une faute technique de la table de marque.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.6.5.3 En cas de match à rejouer, la date sera déterminée par la commission fédérale de water-polo ou la LPWP.
- 3.6.5.4 En cas de match à rejouer, quelle qu'en soit la raison, seuls seraient autorisés à y prendre part les joueurs(euses) qui étaient qualifié(e)s, malades ou blessé(e)s lors du match initial.
- 3.6.5.5 Pour toute autre raison, la commission fédérale et/ ou la LPWP sont habilitées à étudier chaque cas.
- 3.6.6 **Blessure et accident**
- 3.6.6.1 En cas de saignement au cours d'un match, le joueur doit immédiatement sortir de l'eau (conformément aux Règles du jeu - WP 25.2) afin de recevoir les soins pour arrêter le saignement et prévenir une éventuelle possibilité de récurrence. Un remplaçant sera autorisé à rentrer immédiatement en jeu, de façon à ne pas interrompre la continuité de la rencontre.
- 3.6.6.2 Le médecin de la compétition et à défaut un secouriste diplômé (ex : un maître-nageur sauveteur) pourra, si le saignement a cessé, autoriser le joueur à reprendre le jeu conformément aux Règles du jeu.
- 3.6.6.3 En cas d'accident, de blessure ou de maladie autres qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de trois (3) minutes maximum (conformément aux Règles du jeu - WP 25.3). Si, à l'issue de ce délai, le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément aux Règles du jeu - WP 25.5).
- 3.6.6.4 Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurances du licencié, au moyen de l'imprimé ad hoc et dans les délais prescrits, et une information doit être transmise au médecin fédéral.
- 3.6.7 **Titre de champion de France**
Sauf réserve exprimée à l'article 5.2.3 du présent règlement, dans chaque épreuve fédérale interclubs, le club vainqueur sera déclaré « champion de France ».
- 3.6.8 **Participation des joueurs non sélectionnables en équipe de France**
La participation des joueurs non sélectionnables est définie par le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation. La connaissance et l'application des Règlements financiers et du Règlement Intérieur de la Fédération sont un préalable incontournable à l'application des règlements sportifs, et notamment l'article 75, Livre II, Titre III, qui stipule que « les athlètes non sélectionnables en équipes de France régulièrement licenciés dans un club français (...) peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux ».
Cette participation est soumise à la réception effective au siège de la FFN de l'accord de la LEN qui signe le certificat de transfert après vérification du paiement des droits de transfert à la LEN et des modalités liées à un éventuel contrat entre le club quitté et le nouveau club (français). Sans réception de ce certificat, le joueur ne sera pas autorisé à jouer. Le versement des frais liés au transfert des joueurs non sélectionnables devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.
- 3.6.9 **Droits d'engagements**
- 3.6.9.1 Rappel du préambule au présent règlement : « L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs, et notamment de ses volets financiers et disciplinaires ».
- 3.6.9.2 L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au plus tard au début de la saison (soit le 15 septembre), ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus pour la saison précédente, au titre des amendes et/ou des droits d'engagements.
Les montants des droits d'engagements et des amendes sont précisés dans les Règlements financiers.
- 3.6.9.3 - Pour les championnats des divisions Pro A féminin et Nationale 1 féminin, les droits d'engagement sont payables de façon automatique par le club, en deux fois, 50 % le 15 septembre 2013, 50 % le 15 janvier 2014.
- Pour les championnats des divisions Pro A /N1 /N2 masculines, au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents de ces clubs attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe, laquelle définit le montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.
En tout état de cause le club doit verser au 15 septembre 2013 le tiers du montant total des droits d'engagement. Le solde éventuel restant devra être versé le 15 janvier 2014.
Pour tous les championnats, en cas de non-paiement de la totalité des sommes dues au 15 janvier, le club ne sera pas autorisé à poursuivre lesdits championnats.
- Pour les autres compétitions nationales, les droits d'engagements sont payables avant le premier jour de la compétition.
Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement.
- 3.6.9.4 Après consultation de chaque ERFAN (École Régionale de Formation des Activités de Natation), le responsable water-polo de chaque zone proposera, en début de saison sportive, à la Fédération Française de Natation, en concertation avec le président de la sous-commission des arbitres de water-polo, un calendrier prévisionnel des actions de formation d'officiels A et B de water-polo pour la saison.
- 3.6.10 **Retard et absence de l'arbitre**
Il est demandé aux arbitres d'être présents, en tenue, au bord du bassin au moins 30 minutes avant le début de la rencontre pour les vérifications d'usage.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.6.10.1 En cas d'absence de l'un des deux arbitres officiellement désignés, l'arbitre présent officiera seul.
- 3.6.10.2 En cas d'absence des deux arbitres officiellement désignés, le match devra être reporté prioritairement dans le week-end ou selon un calendrier fixé par la Fédération dans un délai le plus court possible.
- 3.6.10.3 Dans le cas où les deux équipes sont présentes à l'heure officielle de la rencontre, et qu'au moins un des arbitres désignés est présent, la rencontre doit démarrer à l'heure prévue. Le deuxième arbitre, en retard, ne sera pas autorisé à officier, dès lors que la rencontre a commencé et ses frais de déplacement ne seront pas remboursés, sauf en cas de retard attesté et sous couvert d'une validation par la sous-commission de désignation des arbitres.
- 3.6.11 **Match arrêté**
Dans le cas où, par suite d'incidents, un match serait arrêté définitivement en cours de partie, les arbitres ne peuvent décider de la suite à donner à la rencontre. Il appartient au délégué fédéral et/ou à la Commission fédérale de water-polo de déterminer si le résultat est acquis.
- 3.6.12 **Condition de qualification**
Tout joueur transféré, quel que soit son statut ou sa nationalité, a jusqu'à la date du 1^{er} décembre 2013 pour valider sa licence et participer avec son nouveau club aux compétitions de la saison en cours. Il est cependant autorisé le renouvellement d'une licence (dans le dernier club) ou la prise d'une première licence dans n'importe quel club pour pouvoir évoluer dans les championnats au-delà de la date butoir du 1^{er} décembre de la saison en cours dans l'ensemble des divisions à l'exception des divisions Pro A masculine et Nationale 1 masculines ainsi que la division Pro A féminine. Une licence non oblitérée par le Comité régional n'est pas valide (cf. : article 1.1.1.). Le versement des frais liés au transfert des joueurs ou joueuses de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.
- 3.6.13 **Condition de participation**
Un joueur ou une joueuse licencié(e) FFN engagé(e) dans un championnat national étranger ne peut pas être inscrit(e) durant une même saison sportive dans un championnat français de façon concomitante. Il est en effet interdit à tout licencié de participer à deux championnats nationaux en même temps, durant une même saison, c'est-à-dire en France du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante. Le non-respect de cette disposition invalide la composition de l'équipe engagée dans le championnat national.
- 3.6.14 **Cas non prévus**
Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par les commissions fédérales compétentes et, si nécessaire, soumis à l'avis de la Commission des statuts et règlements et tranchés par le Comité directeur de la Fédération Française de Natation.

Titre 2 - Les épreuves fédérales masculines

Important

Pour les championnats nationaux masculins des divisions Pro A, Nationale 1 et Nationale 2 et à titre promotionnel, les clubs n'inscrivant pas plus de trois (3) joueurs non sélectionnables en équipe de France par rencontre (sur la feuille de match) seront exonérés du paiement des droits d'engagements restants dus au 15 janvier 2014 (cf. tableau des Règlements financiers)

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents des clubs Pro A/N1/N2 attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.

4 - CHAMPIONNAT DE DIVISION PRO A MASCULINE

4.1 - Engagement

Par délégation du Comité directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de water-polo (LPWP) a compétence à organiser et à gérer la division Pro A masculine.

- 4.1.1 Le championnat de division Pro A masculine est composé de douze (12) équipes, qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente.
Pour cette année de transition seront qualifiés en division Pro A masculine les dix (10) équipes ayant participé au championnat Élite lors de la saison 2012/2013, ainsi que les deux premières équipes de la division Nationale 1 de la saison 2012/2013.

- 4.1.2 Les clubs qualifiés en division Pro A masculine doivent assurer chaque année la participation :
 - d'au moins deux équipes de jeunes : une (1) équipe 15 ans dans leur championnat de zone respectif et une (1) équipe 17 ans dans le championnat de France 17 ans. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des zones à la Commission fédérale de water-polo, pour le 19 juillet 2014. En conséquence, chaque responsable de zone confirmera pour le 15 avril 2014 la participation réglementaire (dans sa zone) des équipes de jeunes des clubs de Pro A afin de valider la participation de leurs équipes premières aux phases finales ;
 - d'une équipe seconde évoluant en championnat de France (Nationale 2 ou Nationale 3).

NB - Un club de division Pro A masculine qui ne présenterait pas une équipe « 17 ans » dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat avec son équipe première. Tout forfait de ladite équipe « 17 ans » en cours de saison entraînerait une perte de 6 points dans le classement de l'équipe première en division Pro A.

- 4.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou zone devra transmettre à la commission fédérale de water-polo au 15 avril, le non-respect des dispositions de l'article 4.1.2 concernant l'équipe 15 ans sera pénalisé d'une amende précisée dans les Règlements financiers et d'une perte de 3 points dans le classement de l'équipe première en division Pro A (avant les phases finales).

- 4.1.4 Le championnat de la division Pro A masculine se déroule en deux phases :
 - Une phase régulière (22 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
 - Une phase finale regroupant les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière, sous forme de « final tour » attribuant le titre de champion de France de Pro A et les deux places en Coupe d'Europe (Champions League).

En marge du championnat de la division Pro A masculine, il est créé la Coupe de la Ligue, qui se situera à l'issue des matchs « allers » de la phase régulière (11^e journée) et qui concernera les 8 premières équipes de la phase régulière à cet instant.

Cette Coupe de la Ligue attribuera une place en Coupe d'Europe pour la saison à venir (Euro Cup).

4.2 - Déroulement de la phase régulière

- 4.2.1 La phase régulière du championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la LPWP, en respectant prioritairement les programmes et compétitions des Équipes de France.

Ce calendrier sera établi dès la parution des dates des Coupes d'Europe pour la saison 2013-2014 par la LEN.

À l'heure de l'édition du présent règlement, les dates des différentes Coupes d'Europe n'ayant pas été communiquées, il est impossible de déterminer les calendriers des rencontres des championnats de divisions Pro A féminine et masculine. Ces calendriers feront l'objet d'une communication ultérieure et seront publiés sous la forme d'un dossier technique sous la rubrique du water-polo du site web FFN au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2013.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 4.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière du championnat détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :
 - les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places participent à la phase finale pour l'attribution du titre et le classement final de 1 à 4 ainsi que pour l'attribution en Coupe d'Europe (Champions League et Euro Cup) ;
 - le club classé à la douzième place (12^e) à l'issue de la phase régulière du championnat de la division Pro A masculine est relégué en Division Nationale 1 pour la saison suivante, sous réserve que le club champion de France de Nationale 1 remplisse les conditions imposées par le cahier des charges établi par la LPWP ;
 - il n'y a pas de barrage entre le club classé à la onzième place de la division Pro A masculine et le club classé deuxième (2^e) de la division Nationale 1.

4.3 - Déroulement de la phase finale

Rappel : tous les matchs de la phase finale de division Pro A concernant les places de 1 à 4 se dérouleront dans des bassins aux normes internationales (30 m x 20 m)

- 4.3.1 La phase finale concerne les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places de la phase régulière du championnat et se déroule sous la forme d'une finale à 4 (final 4). Les demi-finales opposent le 2^e au 3^e de la phase régulière et le 1^{er} au 4^e de la phase régulière.

Si les deux perdants des demi-finales disputent une rencontre pour déterminer le 3^e du championnat de la division Pro A masculine, les deux vainqueurs se rencontrent en finale pour déterminer le champion de France de la division Pro A masculine et son dauphin.

Les perdants de ces deux rencontres seront opposés pour l'attribution de la 3^e place de la division Pro A masculine.

La finale de Pro A masculine se déroulera sur un seul week-end et ne concernera que les quatre premiers de la phase régulière.

4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe

- 4.4.1 Le club vainqueur de la division Pro A masculine est proclamé « champion de France » et qualifié pour la Champions League de la saison suivante.
- 4.4.2 Le club finaliste est déclaré vice-champion de France et qualifié pour la Champions League de la saison suivante.
- 4.4.3 Le club vainqueur de la Coupe de la Ligue est qualifié pour l'Euro Cup pour la saison suivante.
- 4.4.4 Le club classé à la troisième place de la phase finale est qualifié pour l'Euro Cup de la saison suivante.
- 4.4.5 Dans le cas où le club vainqueur de la Coupe de la Ligue est qualifié pour l'une ou l'autre des coupes d'Europe au titre de sa participation à la phase finale, le finaliste de cette Coupe de la Ligue est qualifié pour l'Euro Cup. Dans le cas où les deux clubs finalistes de la Coupe de la Ligue sont qualifiés au titre de leur participation à la phase finale, c'est le club classé à la 4^e place de la phase finale qui est qualifié pour l'Euro Cup.
- 4.4.6 En cas d'attribution par la LEN d'une place supplémentaire en Coupe d'Europe, ou dans le cas d'un désistement d'un club pour une Coupe d'Europe, l'attribution de ces places disponibles s'effectuera fonction du classement des clubs à l'issue de la phase régulière (5^e, puis 6^e, puis...).

4.5 - Coupe de la Ligue

La Coupe de la Ligue opposera les équipes classées de la 1^{re} à la 8^e places, à l'issue de la 11^e journée de la phase régulière du championnat de la division Pro A masculine.

Le format de cette Coupe de la Ligue sera proposé par la LPWP.

Droits d'engagements : chaque club participant devra verser un droit d'engagement (voir Règlements financiers).

5 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 1

5.1 - Engagement

- 5.1.1 Le championnat de division Nationale 1 est composé de douze (12) équipes.
- 5.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 1 doivent assurer chaque année la participation dans leur championnat de zone respectif d'au moins deux (2) équipes, à savoir une équipe 17 ans dans le championnat national et une équipe 15 ans au niveau de la zone. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des zones à la Commission fédérale de water-polo, pour le 19 juillet 2014.

Dans tous les cas, chaque responsable de zone confirmera pour le 15 avril 2014 la participation réglementaire (dans sa zone) des équipes de jeunes des clubs de N1 afin de valider la participation de leurs équipes premières aux phases finales et de barrages.

RÈGLEMENT WATER-POLO

NB - Un club de Nationale 1 qui ne présenterait pas une équipe « 17 ans » dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat de N1. Tout forfait de ladite équipe « 17 ans » en cours de saison entraînerait une perte de 6 points dans le classement de l'équipe première en N1. Tout forfait de ladite équipe « 15 ans » en cours de saison entraînerait une perte de 3 points dans le classement de l'équipe première en N1 (avant les phases finales et de barrages).

- 5.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou zone devra transmettre à la Commission fédérale de water-polo, le non-respect des dispositions de l'article 5.1.2 concernant l'équipe 15 ans sera pénalisé d'une amende précisée dans les Règlements financiers.

5.2 - Déroulement de la phase régulière

- 5.2.1 Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission fédérale de water-polo.

RAPPEL DU PRÉAMBULE AU PRÉSENT RÈGLEMENT

« (...) En tout état de cause, sur saisine de la Commission fédérale water-polo, le Comité directeur de la Fédération française de natation pourra amender les calendriers sportifs. »

Compte tenu des impératifs internationaux (des différents collectifs) et du calendrier de la LEN, les vingt-deux dates du championnat régulier ainsi que les dates de la phase finale pourront être repositionnées.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PHASE RÉGULIÈRE DE NATIONALE 1 MESSIEURS

Matchs aller		Matchs retour	
Journée	Date	Journée	Date
1	12 octobre 2013	12	18 janvier 2014
2	19 octobre 2013	13	25 janvier 2014
3	26 octobre 2013	14	1 ^{er} février 2014
4	2 novembre 2013	15	22 février 2014
5	9 novembre 2013	16	15 mars 2014
6	16 novembre 2013	17	29 mars 2014
7	23 novembre 2013	18	5 avril 2014
8	30 novembre 2013	19	19 avril 2014
9	7 décembre 2013	20	3 mai 2014
10	14 décembre 2013	21	24 mai 2014
11	11 janvier 2014	22	31 mai 2014

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PHASE FINALE DE BARRAGE RELÉGATION/ACCESSION EN N1/N2

	Match retour	Organisateur
Barrage N1/N2 Match aller	21 juin 2014	Chez le club classé 4 ^e du tour final de N2 (contre le 9 ^e de N1) Chez le club classé 3 ^e du tour final de N2 (contre le 10 ^e de N1)
Barrage N1/N2 Match retour	28 juin 2014	Chez les clubs classés 9 ^e et 10 ^e de N1

Tous les matchs de la phase finale doivent se dérouler conformément à l'article 3.6.3 du présent règlement.

- 5.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière du championnat détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :
 - club classé premier (*) : champion de France de division Nationale 1 ;
 - clubs classés de la 2^e à la 8^e places : qualifiés en Nationale 1 pour la saison suivante ;
 - clubs classés 9^e et 10^e (***) : participent aux barrages de relégation/acceSSION en N1/N2 ;
 - clubs classés 11^e et 12^e (****) : relégués en division Nationale 2 pour la saison suivante.
- 5.2.3 Le club classé premier est déclaré « champion de France de division Nationale 1 » et qualifié en division Pro A masculine pour la saison suivante.

RÈGLEMENT WATER-POLO

5.3 - Barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2

■ 5.3.1 Dispositions générales

5.3.1.1 Les clubs classés à la 9^e et à la 10^e places de la division Nationale 1 ainsi que les clubs classés 3^e et 4^e du tour final de la Nationale 2 participent aux barrages de relégation/accession de Nationale 1/ Nationale 2, qui se déroulent en matchs aller/retour.

5.3.1.2 Tous les matchs des barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2 doivent se dérouler conformément à l'article 3.6.3.

■ 5.3.2 Déroulement

5.3.2.1 Le barrage se déroule sous forme de matchs aller et retour. Ces matchs opposent :

- 9^e de Nationale 1 - 4^e du tour final de Nationale 2 ;
- 10^e de Nationale 1 - 3^e du tour final de Nationale 2.

5.3.2.2 Le match aller se déroule dans le bassin du club de Nationale 2. Le match retour se déroule dans le bassin du club de Nationale 1 conformément à l'article 3.6.3.

5.3.2.3 Les clubs vainqueurs sont qualifiés pour la division Nationale 1 pour la saison suivante, les clubs perdants pour la division Nationale 2.

6 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 2

6.1 - Engagement

■ 6.1.1 Le championnat de division Nationale 2 est composé de trois groupes de neuf (9) équipes chacun, qualifiées par application des règlements sportifs de la saison précédente. Les équipes qualifiées sont réparties au sein de chaque groupe en tenant compte de la répartition géographique.

■ 6.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 2 doivent assurer la participation dans leur championnat de zone respectif d'au moins une équipe 15 ans ou 17 ans. Cette équipe doit être régulièrement classée en fin de saison (et non déclarée forfait), les résultats étant transmis par les responsables des zones à la Commission fédérale de water-polo, pour le 30 juin 2014.

■ 6.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque comité régional et/ou zone devra transmettre à la Commission fédérale de water-polo, le non-respect des dispositions de l'article 6.1.2 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers.

Tout club de Nationale 2 qui ne remplira pas cette obligation d'équipe 15 ans ou 17 ans ne sera pas autorisé à participer au championnat de N2 pour son équipe première.

6.2 - Déroulement

■ 6.2.1 Tour préliminaire (de mi-octobre à mi-avril)

Les vingt-sept équipes qualifiées pour la Nationale 2 sont réparties dans trois groupes de neuf équipes chacun (groupes A, B et C). Dans chaque groupe, le championnat se déroule par matchs aller et retour (seize à dix-huit dates), où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission fédérale de water-polo.

Dans chacun des trois groupes, un classement de 1 à 9 est établi à l'issue de la phase régulière du championnat et détermine, pour chaque club, la suite, conformément aux règles suivantes :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PHASE RÉGULIÈRE DE NATIONALE 2 MESSIEURS

Matchs aller	
Journée	Date
1	12 octobre 2013
2	19 octobre 2013
3	26 octobre 2013
4	2 novembre 2013
5	16 novembre 2013
6	23 novembre 2013
7	30 novembre 2013
8	7 décembre 2013
9	14 décembre 2013

Matchs retour	
Journée	Date
10	11 janvier 2014
11	18 janvier 2014
12	25 janvier 2014
13	1 ^{er} février 2014
14	8 février 2014
15	1 ^{er} mars 2014
16	15 mars 2014
17	29 mars 2014
18	5 avril 2014

RÈGLEMENT WATER-POLO

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU TOUR DES DEMI-FINALES (TROIS DATES) ET DE LA FINALE DE NATIONALE 2 (UNE DATE)

	Date	Organisateur
Tour des demi-finales - 1 ^{er} tournoi de chacun des trois niveaux (1-9/10-18/19-27)	26 et 27 avril 2014	Voir article 6-2-2 (1A/3A/3B)
Tour des demi-finales - 2 ^e tournoi (1-9/10-18/19-27)	3 et 4 mai 2014	Voir article 6-2-2 (2C/1B/2B)
Tour des demi-finales - 3 ^e tournoi (1-9/10-18/19-27)	24 et 25 mai 2014	Voir article 6-2-2 (3C/2A/1C)
Tour de la finale N2	31 mai et 1 ^{er} juin 2014	Voir article 6-2-3 Chez le 1 ^{er} du tour des demi-finales (de 1 à 9)
Barrages N1/N2 aller Barrages N1/N2 retour	21 juin 2014 28 juin 2014	Voir article 6-3

■ 6.2.2 Tour des demi-finales (en mai)

- Les clubs classés 1^{ers}, 2^{es} et 3^{es} des groupes A, B et C se rencontrent sous forme de tournois pour les places de 1 à 9 (voir tableau ci-contre) et sont qualifiés en division Nationale 2 pour la saison suivante.
- Les clubs classés 4^{es}, 5^{es} et 6^{es} des groupes A, B et C se rencontrent sous forme de tournois pour les places de 10 à 18 et sont qualifiés en division Nationale 2 pour la saison suivante.
- Les clubs classés 7^{es}, 8^{es} et 9^{es} des groupes A, B et C se rencontrent sous forme de tournois pour les places de 19 à 27. Les équipes classées de la 19^e à la 22^e places sont qualifiés en division Nationale 2 pour la saison suivante. Les équipes classées de la 23^e à la 27^e places sont reléguées en division Nationale 3 pour la saison suivante.

Pour tous les tournois, les résultats des matchs ayant déjà opposé deux équipes dans le tour préliminaire restent acquis.

1A - 2B 2B - 3C 1A - 3C	2A - 1C 1C - 3B 2A - 3B	3A - 2C 2C - 1B 3A - 1B
1B - 3C 3C - 3A 1B - 2A	2B - 3A 3A - 1C 2B - 1C	3B - 1A 1A - 2C 3B - 2C
1C - 1B 1B - 1A 1C - 1A	2C - 2A 2A - 2B 2C - 2B	3C - 3B 3B - 3A 3C - 3A

En caractères gras, les clubs organisateurs (chacun ayant l'occasion d'organiser un tournoi).

Idem pour les 4^{es}, 5^{es} et 6^{es} des groupes A, B et C pour les places de 10 à 18.

Idem pour les 7^{es}, 8^{es} et 9^{es} des groupes A, B et C pour les places de 19 à 27.

■ 6.2.3 Tour de la finale (en juin) :

- 6.2.3.1 Les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e places du tour des demi-finales, classement de 1 à 9, se rencontrent sur un tournoi (chez le 1^{er} du tour des demi-finales) pour l'attribution du titre de champion de France de Nationale 2.
- 6.2.3.2 L'équipe classée 1^{re} de ce tour final est déclarée championne de France de Nationale 2 et accède à la division Nationale 1 la saison suivante.
- 6.2.3.3 L'équipe classée 2^e de ce tour final accède à la division Nationale 1 la saison suivante.
- 6.2.3.4 L'équipe classée 3^e de ce tour final accède au barrage de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2 contre le 10^e de la division Nationale 1.
- 6.2.3.5 L'équipe classée 4^e de ce tour final accède au barrage de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2 contre le 9^e de la division Nationale 1.

6.3 - Barrages de relégation/accession Nationale 1/Nationale 2

Se reporter aux articles 5.3.1 à 5.3.2.3 du présent règlement.

RÈGLEMENT WATER-POLO

6.4 - Barrages de relégation/accession Nationale 2/Nationale 3

- 6.4.1 Les clubs classés 1^{er} et 2^e du championnat de division Nationale 3 de chacune des sept (7) zones de WP (soit quatorze équipes), les deux (2) clubs meilleurs 3^{es} de division Nationale 3, tel que défini à l'article 7.2.3 du présent règlement participent aux barrages d'accèsion de Nationale 2. Ces barrages se déroulent sous forme de tournoi, en trois tours.
- 6.4.2 **Premier tour**
 - 6.4.2.1 Les seize (16) clubs de division Nationale 3 mentionnés à l'article 7.4.1 sont répartis en quatre groupes et disputent sous forme de tournoi leur qualification pour le 2^e tour. L'ordre des matchs de chaque tournoi sera précisé par la Commission fédérale de water-polo. Ces groupes sont constitués de la façon suivante :
 - groupe A5 : les 1^{ers} des groupes A1 et A3 ainsi que les 2^{es} des groupes A2 et A4 ;
 - groupe A6 : les 1^{ers} des groupes A2 et A4 ainsi que les 2^{es} des groupes A1 et A3 ;
 - groupe B5 : les 1^{ers} des groupes B1 et B3 ainsi que les 2^{es} des groupes B2 et B4 ;
 - groupe B6 : les 1^{ers} des groupes B2 et B4 ainsi que les 2^{es} des groupes B1 et B3.
 - 6.4.2.2 Le club organisateur de chacun de ces tournois sera désigné par un tirage au sort, effectué, groupe par groupe, parmi les différents candidats à l'organisation, ou, à défaut de candidat, par tirage au sort d'un des quatre clubs de chaque groupe.
 - 6.4.2.3 Les clubs classés 1^{ers} et 2^{es} de chaque groupe sont qualifiés pour le 2^e tour. Les clubs classés 3^{es} et 4^{es} sont qualifiés pour la division Nationale 3 pour la saison suivante.
- 6.4.3 **Deuxième tour**
 - 6.4.3.1 Les huit (8) clubs de division Nationale 3 qualifiés à l'issue du premier tour sont répartis en deux groupes et disputent sous forme de tournoi leur qualification pour le 3^e tour. L'ordre des matchs de chaque tournoi sera précisé par la commission fédérale ad hoc de water-polo. Ces groupes sont constitués de la façon suivante :
 - groupe A7 : les 1^{ers} des groupes A5 et A6 ainsi que les 2^{es} des groupes B5 et B6 ;
 - groupe B7 : les 1^{ers} des groupes B5 et B6 ainsi que les 2^{es} des groupes A5 et A6.
 - 6.4.3.2 Le club organisateur de chacun de ces tournois sera désigné par un tirage au sort effectué groupe par groupe, parmi les différents candidats à l'organisation, ou, à défaut de candidat, par tirage au sort d'un des quatre clubs de chaque groupe.
 - 6.4.3.3 Les clubs classés 1^{ers} et 2^{es} de chaque groupe sont qualifiés pour la division Nationale 2 pour la saison suivante et disputent la finale de division Nationale 3 (voir les articles 7.5.1 à 7.5.3 du présent règlement). Les clubs classés 3^{es} et 4^{es} de chacun des groupes A7 et B7 sont qualifiés pour le 3^e tour accession à la Nationale 2.
- 6.4.4 **Troisième tour**
 - 6.4.4.1 Les quatre (4) clubs de division Nationale 3 qualifiés à l'issue du deuxième tour (classés 3^e et 4^e des groupes A7 et B7) se rencontrent sous forme d'un tournoi.
 - 6.4.4.2 Le club classé 1^{er} à l'issue de ce tournoi accède à la division Nationale 2 la saison suivante.

7 - CHAMPIONNATS DE DIVISION NATIONALE 3

7.1 - Engagement

- 7.1.1 Le championnat de division Nationale 3 est composé de sept groupes. Les équipes y sont qualifiées par application des règlements sportifs de la saison précédente. Chacun de ces groupes réunit les équipes d'une même zone. Le championnat se déroule prioritairement sous forme de matchs aller et retour. Les zones sont définies de la façon suivante :
 - zone Ouest : Bretagne, Centre, **Normandie**, Pays de la Loire ;
 - zone Nord : Champagne-Ardenne, **Nord-Pas-de-Calais**, Picardie ;
 - zone Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, **Poitou-Charentes**, Pyrénées ;
 - zone Est : **Alsace**, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine ;
 - zone Centre-Est : Auvergne, **Dauphiné-Savoie**, Lyonnais ;
 - zone Ile-de-France : **Ile-de-France** ;
 - zone Méditerranée : Corse, Côte d'Azur, **Languedoc**, Provence.Les comités régionaux indiqués en caractères gras sont responsables de l'organisation de la phase régulière au sein de leur zone.
- 7.1.2 Chaque groupe peut, pour la phase régulière et à l'initiative de chaque zone, être divisé en deux (ou plusieurs) sous-groupes définis soit :
 - en fonction de critères sportifs de valeur des équipes ;
 - en fonction de critères géographiques (durée des déplacements) ; dans ce cas, l'organisateur doit prévoir une procédure permettant de définir les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e places (de tous les clubs en lice), appelées à participer aux phases finales ;
 - en fonction du nombre d'équipes engagées, le championnat devant se limiter à un maximum de dix-huit (18) rencontres.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 7.1.3 Le montant des droits d'engagement sera fixé par le comité régional en charge de l'organisation dans chaque zone, en fonction du nombre d'équipes engagées. Un droit d'engagement, payable par les clubs, sera perçu par la Fédération pour chaque équipe engagée dans les phases finales gérées par la Fédération. Le montant de ce droit d'engagement est fixé aux Règlements financiers.

7.2 - Numérotation des zones et zone « fictive »

- 7.2.1 La numérotation des zones à utiliser tout au long de la saison par les responsables de zone est la suivante :

A1	Zone Ouest	B1	Zone Centre-Est
A2	Zone Nord	B2	Zone Ile-de-France
A3	Zone Sud-Ouest	B3	Zone fictive
A4	Zone Est	B4	Zone Méditerranée

- 7.2.2 La zone « fictive » (B3) est constituée en fin de championnat et ne comporte que trois (3) équipes qui sont les trois (3) meilleures équipes classées à la troisième (3^e) place des championnats des sept autres zones.
- 7.2.3 Les trois (3) meilleurs 3^{es} sont déterminés de la façon suivante :
 - en effectuant, pour les 3^{es} de chaque zone, la moyenne du « nombre de points obtenus divisé par le nombre de matchs joués » (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;
 - en cas d'égalité suite au calcul précédent, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne « différence de buts divisée par le nombre de matchs joués » (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;
 - si l'égalité persiste, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne « nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués » (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche).
- 7.2.4 Les trois clubs retenus pour constituer la zone « fictive » sont remplacés dans le classement de leur zone respective par l'équipe classée 4^e.

7.3 - Déroulement

- 7.3.1 Dans chaque zone, le championnat de N3 se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires selon un calendrier établi par le comité régional (ou la zone) responsable de l'organisation.
- 7.3.2 Dans chaque zone, le championnat doit se limiter à un maximum de dix-huit (18) journées.
- 7.3.3 Il appartient aux comités régionaux responsables de l'organisation de transmettre à la Commission fédérale de water-polo, au plus tard pour le 30 avril 2014, l'ensemble des résultats et le classement final du championnat de chaque zone, afin de permettre à la commission d'établir le calendrier des phases finales de la division Nationale 3.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PHASE FINALE DE NATIONALE 3

	Date	Organisateur
Barrage relégation/accession N2/N3 1 ^{er} tour (*)	3 et 4 mai 2014	Voir article 6.4.2.2
Barrage relégation/accession N2/N3 2 ^e tour (*)	30 mai et 1 ^{er} juin 2014	Voir article 6.4.3.2
Finale Nationale 3	21 et 22 juin 2014	Voir articles 7.5.1 à 7.5.3
Barrage accession N2, 3 ^e tour (**)	21 et 22 juin 2014	Voir article 6.4.4.2

7.4 - Barrages de relégation/accession Nationale 2/Nationale 3

Se reporter aux articles 6.4.1 à 6.4.4.3 du présent règlement.

7.5 - Finale de division Nationale 3

- 7.5.1 La finale de la division Nationale 3 regroupe en un tournoi les équipes classées 1^{res} et 2^{es} des groupes A7 et B7 (voir les articles 6.4.3.1 et 6.4.3.3 du présent règlement). L'ordre des matchs de ce tournoi sera précisé par la commission fédérale de water-polo.
- 7.5.2 Le club organisateur de ce tournoi final sera désigné par la commission fédérale parmi les différents candidats à l'organisation ou, à défaut de candidat, par tirage au sort d'un des quatre clubs.
- 7.5.3 Le vainqueur de ce tournoi final est déclaré « champion de France de division Nationale 3 ». Les quatre (4) clubs de cette finale sont qualifiés pour la division Nationale 2 pour la saison suivante.

Titre 3 - Les épreuves fédérales féminines

8 - CHAMPIONNAT DE DIVISION PRO A FÉMININE

8.1 - Composition et organisation de la division

8.1.1 Composition

Par délégation du Comité directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de water-polo (LPWP) a compétence à organiser et à gérer la division Pro A féminine.

Le championnat de division Pro féminine est composé de six (6) équipes. Les six premières équipes classées à l'issue du championnat de division Nationale 1 dames de la saison 2012-2013.

8.1.2

Les clubs qualifiés en division Pro A féminine doivent assurer chaque année la participation :

- d'une équipe de jeunes filles de 15 ans dans le championnat de France féminin 15 ans et moins. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait).

8.2 - Organisation et formule du championnat

Le championnat de la division Pro A féminine se déroule en deux phases :

- une phase régulière (10 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour ;
- une phase finale regroupant les 6 équipes de la phase régulière sous la forme de rencontres aller-retour de la façon suivante :

Quarts de finale :

Les deux équipes les mieux classées à l'issue de la phase régulière sont exemptes.

Les clubs classés à la 3^e et à la 6^e place de la phase régulière se rencontrent en match aller retour (le premier match ayant lieu chez le 6^e, le match retour chez le 3^e).

Les clubs classés à la 4^e et à la 5^e place de la phase régulière se rencontrent en match aller retour (le premier match ayant lieu chez le 5^e, le match retour chez le 4^e).

Les rencontres seront régies selon l'article 3.6.3.

Demi-finale :

L'équipe vainqueur du quart de finale ayant opposé les 3^e et 6^e de la phase régulière rencontrera en match aller-retour l'équipe classée à la 2^e place de la phase régulière (le premier match ayant lieu chez le vainqueur des quarts de finale, le match retour chez le 2^e de la phase régulière).

L'équipe vainqueur du quart de finale ayant opposé les 4^e et 5^e de la phase régulière rencontrera en match aller-retour l'équipe classée à la 1^{re} place de la phase régulière (le premier match ayant lieu chez le vainqueur des quarts de finale, le match retour chez le 1^{er} de la phase régulière).

Finale :

La finale pour la 3^e place opposera les deux équipes perdantes des demi-finales en match aller retour (le premier match ayant lieu chez l'équipe la moins bien classée à l'issue du tour préliminaire, le match retour chez l'équipe la mieux classée de la phase préliminaire).

La finale pour le titre de champion de France de division Pro A féminine opposera en match aller-retour les deux équipes vainqueur des demi-finales (le premier match ayant lieu chez l'équipe la moins bien classée à l'issue du tour préliminaire, le match retour chez l'équipe la mieux classée de la phase préliminaire).

8.3 - Coupe de la Ligue

En marge du championnat de la division Pro A féminine, il est créé la Coupe de la Ligue, qui se situera en début de saison sportive avant les premières rencontres de la phase régulière.

8.4 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe

Les deux équipes finalistes du championnat de Pro A féminine sont qualifiées en Coupe d'Europe des clubs champions.

Les équipes classées 3^e et 4^e du championnat de Pro A féminine sont qualifiées pour la Coupe d'Europe LEN Trophee.

8.5 - Barrage et relégation en division Nationale 1 féminine

Les équipes ayant perdu les quarts de finale de la phase finale de la division Pro A féminine rencontreront en barrage les deux premières équipes classées à l'issue du championnat de division Nationale 1 féminine en rencontre aller-retour (conformément à l'article 3.6.3).

L'équipe ayant perdu le quart de finale ayant opposé les équipes classées à la 3^e et à la 6^e places de la phase régulière sera opposée à l'équipe classée à la 2^e place de la division Nationale 1 féminine (le match aller ayant lieu chez le 2^e de la division Nationale 1 féminine et le match retour chez le perdant des quarts de finale)

L'équipe ayant perdu le quart de finale ayant opposé les équipes classées à la 4^e et à la 5^e places de la phase régulière sera opposée à l'équipe classée à la 1^{re} place de la division Nationale 1 féminine (le match aller ayant lieu chez le 1^{er} de la division Nationale 1 féminine et le match retour chez le perdant des quarts de finale).

RÈGLEMENT WATER-POLO

Les équipes victorieuses des barrages seront qualifiées pour la division Pro A féminine de la saison suivante, sous réserve de remplir les conditions imposées par le cahier des charges de la LPWP.

Les équipes perdantes des barrages seront reléguées en division Nationale 1 féminine de la saison suivante.

Le calendrier prévisionnel de la Division Pro A Féminine 2013-2014 sera établi dès la parution des dates des Coupes d'Europe pour la saison 2013-2014 par la LEN.

À l'heure de l'édition du présent règlement, les dates des différentes Coupes d'Europe n'ayant pas été communiquées, il est impossible de déterminer les calendriers des rencontres des championnats de divisions Pro A féminine et masculine. Ces calendriers feront l'objet d'une communication ultérieure et seront publiés sous la forme d'un dossier technique sous la rubrique du water-polo du site web FFN au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2013.

9 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 1 FÉMININE

9.1 - Composition de la division et forme du championnat

- 9.1.1 Le championnat de division Nationale 1 féminine se déroule sous une forme « sectorisée » et (inter) régionalisée. Le nombre d'équipes n'est donc pas limité au départ et peut comprendre les équipes « secondes » des équipes Pro A féminine ainsi qu'un nombre indéterminé (et libre) d'autres équipes émanant des différentes régions et zones.
- 9.1.2 En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission fédérale procédera à la répartition des équipes par secteur géographique, sur la base minimale de trois équipes par secteur. La division Nationale 1 féminine sera donc constituée :
 - des équipes déjà qualifiées en division Nationale 1 à l'issue de la saison précédente ayant confirmé leur engagement ;
 - et d'un nombre d'équipes « complémentaires » régulièrement engagées (via le canal des zones).
- 9.1.3 Conformément à l'article 9.1.2, la Commission fédérale de water-polo organisera, prioritairement sous forme de tournois « sectorisés », une phase de « brassage » (sous forme de tournois) qui sera suivie d'une phase régulière de classement par niveau (sous forme de tournois également) afin de favoriser un nombre de matchs élevé, mais à coût réduit.

9.2 - Déroulement de la phase de brassage et calendrier

- 9.2.1 Le championnat de la division Nationale 1 féminine se déroulera suivant des modalités et un calendrier qui seront précisés en début de saison par la Commission fédérale de water-polo. Pour une phase de brassage sectorisé (par poule de trois équipes minimum), à raison d'un tournoi par mois.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CHAMPIONNAT NATIONALE 1 FÉMININE 2013-2014

Phase de brassage	
Journée	Date
1	Tour de brassage (T1) 2 et 3 novembre 2013
2	Tour de brassage (T2) 30 novembre 2013 et 1 ^{er} décembre 2013
3	Tour de brassage (T3) 14 et 15 décembre 2013
4	Tour de brassage (T4) 25 et 26 janvier 2014

Phase régulière de classement	
Journée	Date
5	Tour de classement (T1) 29 et 30 mars 2014
6	Tour de classement (T2) 17 et 18 mai 2014

9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement (voir calendrier ci-dessus)

- 9.3.1 **La phase régulière de classement de division Nationale 1 féminine**

À l'issue de la phase de brassage « sectorisé » (dont la date butoir est fixée à la mi-janvier 2014), la Commission fédérale de water-polo procédera à la répartition des équipes par poule de niveau pour la phase régulière de classement.

Selon le nombre d'équipes au départ (de neuf à douze, voire plus) et de secteurs au départ (trois ou quatre), les poules de classement concerneront par niveau de quatre à six équipes selon une répartition dont se chargera la Commission fédérale au mieux des intérêts sportifs et financiers des clubs de N1 féminine.

 - Les quatre à six premières équipes classées (issues des trois ou quatre secteurs) composeront la poule « haute » (classement de 1 à 4 ou de 1 à 6).
 - Les équipes suivantes (issues des trois ou quatre secteurs de départ) composeront la poule « basse » (classement de 5 à 9 ou de 7 à 10 voire plus).

Les matchs se dérouleront aussi sous forme de tournois et les matchs joués dans chaque secteur de départ resteront acquis pour la phase de classement pour les équipes concernées.

■ 9.3.2 **Classement et montée en division Pro A féminine**

Le club classé 1^{er} à l'issue de la phase régulière de classement de la poule « haute » de Nationale 1 féminine est déclaré « champion de France de Nationale 1 féminine ». Les équipes classées 1^{er} et 2^e de la phase régulière de classement de la poule « haute » de la Nationale 1 Féminine disputeront les barrages d'accession à la division Pro A féminine contre les deux équipes ayant perdu les quarts de finale de la phase finale de la division Pro A féminine (voir article 8.1.6). Toutes les autres équipes sont maintenues en N2F pour la saison suivante (sous réserve de confirmer leur engagement).

NB - Les équipes secondes des clubs de Pro A féminine ne peuvent pas monter en Pro A féminine mais peuvent disputer la poule haute de la phase régulière et concourir pour le titre de la division Nationale 1 féminine. Sera autorisée à disputer les barrages l'équipe la mieux classée de la poule haute (en dehors des équipes « secondes »).

Titre 4 - Les championnats de France interclubs par catégories d'âge

Préambule

La Commission fédérale de water-polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes compétitions interclubs, pourra proposer au Comité directeur de la FFN de modifier les formules développées dans les paragraphes 10-1 à 10-7 afin de proposer aux clubs participant à ces phases finales les meilleures formes de compétitions possibles.

10 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 - Engagement

- 10.1.1 Les championnats de France interclubs de catégories d'âge, organisés à l'échelon fédéral, sont ouverts (pour la saison 2013-2014) aux garçons 15 ans (nés en 1999, 2000 et 2001), aux filles (nées en 1999, 2000 et 2001) et aux garçons 17 ans (nés en 1997, 1998 et 1999), tels que définie aux articles 1.2.1 et 1.2.5 du présent règlement.

NB - Les régions et les zones sont libres d'organiser des compétitions interclubs pour d'autres catégories d'âge en fonction de leurs spécificités et leurs besoins.

- 10.1.2 Les engagements doivent parvenir à la Commission fédérale de water-polo, sous couvert du responsable de la zone, PAR ÉCRIT, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement et, pour chaque club, de la liste (comportant nom, prénom et numéro de licence) de tous les joueurs susceptibles de jouer dans l'équipe de la catégorie d'âge concernée. Les engagements ne répondant pas à ces conditions ne seront PAS pris en compte.

Les dates limites de réception des engagements sont fixées au :

- lundi 23 septembre 2013, pour les équipes de clubs désireuses de s'engager dans le championnat de France interclubs 17 ans garçons issus de toutes les divisions (Pro A à N3) dont le tour préliminaire de brassage (trois dates) se déroulera entre octobre 2013 et décembre 2013 et les phases de classement et finales de janvier 2014 à début juillet 2014 ;
- lundi 21 avril 2014, pour la phase finale du championnat de France Interclubs garçons 15 ans ;
- lundi 21 avril 2014, pour la phase finale du championnat de France Interclubs filles 15 ans ;

La compétition 15 ans garçons connaîtra en 2014 une phase nationale (en trois tours), avec seize clubs maximum issus des qualifications organisées par les sept zones. La phase finale des 15 ans filles s'organisera à la fin des championnats Pro A et Nationale 1 féminine sous forme de tournois (deux).

- 10.1.3 En prévision d'éventuels repêchages, tels que prévus à l'article 10.3.2.3 du présent règlement, chaque responsable de zone indiquera, en même temps qu'il enverra les engagements, le classement général des équipes de sa zone.
- 10.1.4 Tous les clubs participants aux championnats de France Interclubs de catégories d'âge étant susceptibles d'organiser un tournoi doivent pouvoir disposer d'un bassin aux dates indiquées pour chacun des tours.

10.2 - Conditions financières

Le montant des droits d'engagement et de l'amende pour forfait est précisé aux Règlements financiers.

10.3 - Championnats de France interclubs 15 ans garçons et filles

La phase finale pour les 15 ans garçons (et filles) est organisée tous les ans.

■ 10.3.1 Qualification par zone

10.3.1.1 Chaque zone est responsable de l'organisation d'un championnat de zone destiné à qualifier, pour chaque catégorie, le nombre d'équipes défini à l'article 10.3.3 du présent règlement. Cette compétition peut être organisée sous forme de championnat par matches aller et retour et/ou sous forme de tournoi.

10.3.1.2 Les zones sont définies de la façon suivante :

- zone Ouest : Bretagne, Centre, **Normandie**, Pays de la Loire ;
- zone Nord : Champagne-Ardenne, **Nord-Pas-de-Calais**, Picardie ;
- zone Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, **Poitou-Charentes**, Pyrénées ;
- zone Est : **Alsace**, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine ;
- zone Centre-Est : Auvergne, **Dauphiné-Savoie**, Lyonnais ;
- zone Ile-de-France : **Ile-de-France** ;
- zone Méditerranée : Corse, Côte d'Azur, **Languedoc**, Provence.

Les comités régionaux indiqués en caractères gras, sont les comités pilotes au sein de leur zone.

RÈGLEMENT WATER-POLO

10.3.1.3 Le nombre d'équipes qualifiées par catégorie et par zone est :

	Zone Ouest	Zone Nord	Zone Sud-Ouest	Zone Est	Zone Centre-Est	Zone Ile-de-France	Zone Méditerranée
15 ans garçons (15 + 1)	1	3	2	1	1	3	4
15 ans filles (7 + 1)	1	1	1	1	1	1	1

NB - Une (1) place supplémentaire est accordée, en plus des quotas indiqués dans le tableau ci-dessus, à la zone du vainqueur de chaque catégorie d'âge de la saison précédente.

■ 10.3.2 Déroulement suivant le nombre d'équipes engagées

10.3.2.1 Les championnats de France Interclubs 15 ans (filles et garçons) se déroulent, suivant le nombre d'équipes engagées, en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois par élimination.

10.3.2.2 Le nombre maximum d'équipes engagées, issues des qualifications par zone, est de :

- seize (16) pour le championnat de France Interclubs 15 ans garçons ;
- douze (12) pour le championnat de France Interclubs 15 ans filles.

10.3.2.3 Au cas où une (ou plusieurs) zone(s) qualifierai(en)t un nombre d'équipes inférieur au quota alloué, il serait procédé à un repêchage par tirage au sort effectué parmi les équipes les premières « non qualifiées » des autres zones.

10.3.2.4 La composition des tournois sera effectuée en tenant compte des résultats de la saison précédente, des implantations géographiques et, à partir du 2^e tour, des résultats du tour précédent.

10.3.2.5 Pour chaque tournoi, l'ordre des matchs sera précisé par la Commission fédérale de water-polo.

■ 10.3.3 Dispositions diverses

10.3.3.1 Pour chaque tournoi et à chaque tour, le club organisateur sera désigné par la commission fédérale, groupe par groupe, parmi les différents candidats à l'organisation ou, à défaut de candidat, par tirage au sort d'un des quatre clubs de chaque groupe.

10.3.3.2 Le club vainqueur de chaque championnat de France Interclubs sera déclaré « champion de France 15 ans ».

CALENDRIER PRÉVISIONNEL CHAMPIONNAT DE FRANCE 15 ANS

Journée	Date
Phase de qualification dans les zones	Octobre 2013 à avril 2014
1 ^{er} tour	17 et 18 mai 2014
2 ^e tour	14 et 15 juin 2014
Finale	5 au 7 juillet 2014

■ 10.4 - Championnat de France interclubs 17 ans garçons

■ 10.4.1 Engagements

10.4.1.1 Chaque club de division Pro A masculine et de la N1 a OBLIGATION de présenter une équipe 17 ans pour la saison 2013-2014. D'autre part, les clubs de la N2 à la N3, voire au niveau régional, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de son comité régional, qui vérifiera la validité des licences pour la présente saison 2013-2014, pourront s'inscrire au Championnat de France interclubs 17 ans garçons. La date limite de l'inscription est fixée au lundi 23 septembre 2013.

10.4.1.2 Les droits d'engagements pour cette compétition sont inscrits dans les règlements financiers) Il est rappelé que les demandes d'engagements doivent bien transiter par les comités avant de parvenir à la FFN. L'engagement ne dispense pas les clubs de se soumettre au reste de la réglementation sportive et financière en vigueur (forfaits, etc., voir les règlements financiers).

10.4.1.3 L'engagement d'une équipe au Championnat de France 17 ans garçons vaut pour le tour préliminaire de brassage, la phase régulière et la finale.

10.4.1.4 Chaque équipe inscrite s'engage à organiser au moins un tournoi (avec trois, quatre ou cinq équipes) lors de la phase de brassage, ainsi qu'au moins un tournoi lors de la phase régulière (avec trois, quatre équipes). En fonction du calendrier joint ci-après, chaque équipe fera connaître ses priorités et ses disponibilités à la Commission fédérale de water-polo. Se référer aux dispositions générales relatives aux clubs.

RÈGLEMENT WATER-POLO

■ 10.4.2 Déroulement suivant le nombre d'équipes engagées

10.4.2.1 Le Championnat de France 17 ans garçons, suivant le nombre d'équipes engagées, se déroulera prioritairement sous forme de tournois en trois phases.

10.4.2.2 Le nombre d'équipes engagées n'étant pas limité au départ, il sera procédé à un tour préliminaire de brassage qui devra se dérouler entre octobre et décembre 2013, sous forme prioritairement de poules géographiques dont la composition tiendra aussi compte des résultats des saisons antérieures (avec têtes de séries). Le nombre d'équipes par poule sera variable de trois à cinq, voire six selon le nombre d'engagés et le nombre de candidats à l'organisation.

La commission fédérale procédera à la constitution des poules à la clôture des engagements en tenant compte des paramètres cités ci-dessus.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 17 ANS GARÇONS

Journée	Date
Phase de brassage par secteurs géographiques	Octobre 2013 à décembre 2013
Phase régulière 1 ^{er} tour (poules Excellence et Honneur)	22 et 23 mars 2014
Phase régulière 2 ^e tour (poules Excellence et Honneur)	10 et 11 mai 2014
Finale	Du 12 au 14 juillet 2014

10.4.2.3 À l'issue de ce tour de brassage, un classement sera établi au sein de chaque secteur qui permettra de constituer ensuite des poules de niveau pour la deuxième phase de ce championnat de France 17 ans garçons.

En sachant que sont d'ores et déjà qualifiées pour la seconde phase les huit (8) premières équipes du championnat 17 ans 2012-2013.

10.4.2.4 Deux poules seront constituées pour la phase régulière :

- une poule Excellence qui regrouperait les seize équipes suivantes (les huit qualifiées d'office de la saison 2012-2013 et les huit meilleures équipes issues du brassage d'octobre à décembre 2013) ;

- une poule Honneur qui regrouperait les seize suivantes (issues du brassage d'octobre à décembre 2013)

Au-delà de ces trente-deux équipes, les équipes non qualifiées pour les poules Honneur et Excellence sortiront de ce championnat et seront alors reversées au sein des zones pour une activité régionale ou de zone.

10.4.2.5 L'organisation de la phase régulière reste du ressort de la Commission fédérale qui proposera la formule la plus adéquate aux équipes en présence (niveau, éloignement, etc.).

■ 10.4.3 Attribution du titre

Le titre de champion de France interclubs 17 ans garçons sera attribué à l'équipe ayant remporté la phase finale.

Des médailles seront décernées aux trois premières équipes (quinze médailles par équipe) par la FFN.

Titre 5 - Les épreuves intercomités et interzones par catégories d'âge

11 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 - Engagement

- 11.1.1 Les épreuves intercomités et interzones par catégories d'âge, masculins et féminins, sont réservées :
 - pour la Coupe de France des Régions 14 ans, aux joueurs et joueuses nés (es) en 2000 et 2001 (et uniquement ces années-là) ;
 - pour les Interzones garçons 16 ans, aux joueurs nés en 1998 et 1999 (et uniquement ces années-là) ;
 - pour la Coupe de France des Régions espoirs féminins, pour les joueuses nées en 1997, 1998, 1999 (avec simple surclassement) et 2000 (avec double surclassement).

Pour chacune de ces compétitions, la présentation des surclassements sera exigée par les arbitres et/ou le délégué.
- 11.1.2 Les engagements doivent parvenir à la Commission fédérale de water-polo, sous couvert du responsable de zone, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagements. La date limite de réception des engagements est fixée au :
 - lundi 13 janvier 2014, pour la Coupe de France des Régions 14 ans ;
 - lundi 13 janvier 2014, pour les Interzones 16 ans garçons ;
 - lundi 16 décembre 2013, pour la Coupe de France des Régions espoirs féminins 17 ans.
- 11.1.3 Pour les épreuves interzones, la zone organisatrice, et elle seule, pourra, si elle le souhaite, engager une seconde équipe. La zone indiquera l'engagement de cette seconde équipe lors de sa demande d'organisation, et devra confirmer l'engagement final de deux (2) équipes pour la date limite fixée à l'article 11.1.2 ci-dessus.
- 11.1.4 Compte tenu de la programmation prévue à l'article 11.1.5, les comités régionaux et/ou zones désignés pour organiser une de ces compétitions doivent faire parvenir leur confirmation de candidature à la Commission fédérale de water-polo, avant le 1^{er} décembre 2012 (premier document signé du président du comité support dans la convention d'organisation). La Commission fédérale de water-polo et la Commission d'organisation de la FFN leur feront alors parvenir les conventions d'organisations idoines (propres à chaque compétition) qui devront être retournées au plus tard le lundi 14 janvier 2013. Les commissions fédérales et les cadres techniques compétents se tiendront à la disposition des organisateurs pour aider au montage des dossiers en relation avec le responsable de la zone organisatrice.
- 11.1.5 **Calendrier prévisionnel des organisations pour l'olympiade 2013-2016**
 Le tableau ci-après est un tableau prévisionnel des organisations à pourvoir pour les quatre prochaines années de 2014 à 2016 (inclus) au niveau des régions et des zones, afin qu'une certaine « solidarité » et équité prévalent.
NB - Il est acté de la possibilité de confier une organisation à une zone pour une (ou deux) saison(s), en sachant que la mise en place de telles manifestations peut parfois être renouvelée l'année suivante en bénéficiant de « l'expérience » de la première session.

PROPOSITIONS DE 2014 À 2016

	Zone Ouest	Zone Nord	Zone Sud-Ouest	Zone Est	Zone Centre-Est	Zone Ile-de-France	Zone Méditerranée
Coupe de France des Régions 14 ans		2016		2014 et 2015			2012
Interzones 16 ans garçons*			2014		2015	2016	2012
Coupe de France des Régions espoirs féminins 17 ans		2016	2014 et 2015	2014		2015	2016

*Pour les Interzones 16 ans garçons comme pour les deux tours de la Coupe de France des Régions espoirs féminins, un bassin aux « normes maximales » sera privilégié (30 m x 20 m pour les garçons et 25 m x 17 m pour les filles) afin de se rapprocher des normes qui seront de mise pour les championnats d'Europe jeunes 17 ans garçons et filles.

11.2 - Conditions financières

- 11.2.1 Les équipes (comité et/ou zone) ne fournissant pas, pour la durée de toute la compétition, au minimum un arbitre de leur comité ou de leur zone subiront une pénalité financière (voir Règlements financiers).
- 11.2.2 Les frais de déplacement et de séjour des arbitres sont à la charge de chaque comité régional ou zone.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 11.2.3 Les frais de déplacement et de séjour du délégué et/ou du formateur, désigné(s) par la Commission fédérale de water-polo ainsi que le (s) délégué (s) (deux maxi) de la Direction Technique Nationale seront soit pris en charge par la FFN, soit pris en charge par le comité d'organisation (à travers la Convention d'Organisation afférente à la compétition et qui doit être validée par la COF - Commission des Organisations Fédérales).

11.3 - Qualification par zone

- 11.3.1 Chaque comité ou zone est libre d'organiser toutes les compétitions lui semblant souhaitables et opportunes afin de constituer et/ou sélectionner les équipes destinées à participer aux diverses épreuves intercomités et interzones par catégories d'âge. Les zones sont définies telles qu'à l'article 10.3.1.2 du présent règlement.
- 11.3.2 Pour les compétitions entre comités (Coupes de France des Régions), le nombre maximum d'équipes qualifiées selon que la compétition regroupe douze ou seize équipes est :

	Zone Ouest	Zone Nord	Zone Sud-Ouest	Zone Est	Zone Centre-Est	Zone Ile-de-France	Zone Méditerranée
12 équipes	2	2	2	1	1	1	3
16 équipes	2	3	3	2	2	1	3

La Commission fédérale de water-polo se réserve le droit de repêcher un comité initialement non qualifié d'une zone dont le quota de qualifiés aurait été atteint, sous réserve que ce dernier (comité) ait fait acte de candidature et ait acquitté ses droits d'engagement auprès de la Fédération.

11.4 - Déroulement

- 11.4.1 Le calendrier de chacune des épreuves intercomités (Coupes de France des Régions) et interzones (Coupes de France par catégories d'âge) est établi par la Commission fédérale de water-polo en fonction du nombre total d'équipes engagées, du classement des saisons précédentes, et en respectant les principes généraux suivants :
 - phase préliminaire par poules jouées sous forme de championnat à match unique ;
 - seconde phase par niveau, jouée par poule sous forme de championnat à match unique ou par matchs à élimination ;
 - demi-finales croisées ;
 - finale et match de classement pour la 3^e place ;
 - un match maximum par session (demi-journée) et par équipe.
- 11.4.2 Le calendrier sera diffusé auprès de chacun des comités régionaux et/ou zones dans le mois suivant la date limite d'engagement fixée à l'article 13.1.2. Il sera confirmé par l'organisateur, avec les horaires et dates précis, au plus tard un (1) mois avant le début de la compétition. Sauf forfait d'une équipe, il ne sera alors plus susceptible de modification.
- 11.4.3 Les dates des différentes Coupes de France des Régions et Interzones de catégories d'âge sont pour 2014 :
 - Coupe de France des Régions garçons 14 ans : du jeudi 10 au lundi 14 juillet 2014 (voir organisateur) ;
 - Coupe de France des Régions espoirs féminins « 17 ans » :
 - 1) Tournoi 1 : samedi 11 et dimanche 12 janvier 2014 ;
 - 2) Tournoi 2 : samedi 5 et dimanche 6 avril 2014 ;
 - Interzones 16 ans garçons : samedi 7 au lundi 9 juin 2014.
- 11.4.4 Le comité régional ou la zone vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « vainqueur de la Coupe de France des Régions de la catégorie d'âge ou vainqueur des Interzones 16 ans ».

Titre 6 - Les épreuves territoriales sans finalité nationale

12 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Recommandations

Une autonomie relative pour les départements, régions, zones et interrégions dans la gestion de leurs championnats respectifs ainsi qu'une incitation à considérer l'ensemble des programmes sportifs, y compris les tests de l'École de la Natation Française, dans le respect des règles relatives aux surclassements (article 1.2.5).

Toutefois, pour toutes les compétitions à finalité nationale (15 ans garçons et filles et 17 ans garçons), les équipes qualifiées doivent impérativement être issues de championnats territoriaux des années d'âges concernées.

Pour les compétitions départementales, régionales, de zone et d'interrégions sans finalité Nationale, la Commission fédérale préconise l'organisation dans les territoires des programmes suivants :

Programmes	Activités	Niveaux d'organisation	Catégories d'âge
Initiation	Pass'sports de l'eau (cf. pages ENF)	Départements	8 ans et moins
Initiation Acquisition Mini-Polo	Pass'compétition (*) (cf. pages ENF)	Régions	8 ans et moins
Acquisition Mini-Polo	Polonat	Départements - Régions Zones - Interrégions	11 ans et moins
Acquisition Water-Polo	Coupe de France des Départements	Régions - Zones Interrégions	13 ans et moins
Développement Formation	Championnats	Régions - Zones Interrégions	13 ans et moins
Formation Performance	Championnats qualificatifs pour les phases nationales	Régions - Zones	15 ans et moins 17 ans et moins

12.1 - ENF et Pass'compétition

12.1.2 Organisation du Pass'compétition

Le Pass'compétition water-polo est organisé sous le couvert des comités régionaux (sous le contrôle du CTR ou en son absence d'un membre - de l'ETR - habilité par l'ENF).

Les contenus sont définis dans les pages ENF de « l'Annuel Règlements ».

12.1.3 Accès aux compétitions régionales et fédérales

Le Pass'compétition est obligatoire pour disputer les premières compétitions fédérales, à tous les échelons territoriaux (départements, régions, interrégions, zones, national).

12.2 - Polonat

12.2.1 Le Polonat est une compétition de promotion à vocation transversale destinée à être insérée dans les programmes de développement initiés par les comités départementaux, régionaux et les zones de la Fédération Française de Natation. Par ailleurs, il ne s'agit pas de proposer un quelconque championnat qui perdrait alors son caractère promotionnel.

12.2.2 Le Polonat s'adresse à la catégorie 11 ans et moins filles et garçons. Le responsable départemental, régional ou de la zone est chargé de l'organisation des compétitions de polonat sur son territoire.

12.2.3 Le Polonat est une compétition réunissant natation de course et mini-polo, qui se pratique par équipes de six (6) pouvant être mixtes.

12.2.4 L'épreuve de natation comporte deux relais :
- 6 x 100 m 4 nages ;
- 6 x 50 m nage libre.

Le classement de l'épreuve s'effectue par addition des temps des deux relais. Le nombre de points de l'épreuve est fixé par le nombre d'équipes participant à cette compétition. Le nombre de points diminuera de deux en deux pendant la première moitié du classement, puis de un en un jusqu'au dernier du classement.

Chaque équipe doit présenter un jeune chronométrateur.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 12.2.5 L'épreuve de mini-polo se déroule sous forme d'un tournoi qui a pour principes :
 - chaque équipe joue le même nombre de matchs ;
 - chaque équipe est arbitrée par un ou deux jeunes arbitres ;
 - chaque équipe doit présenter au minimum un jeune arbitre ;
 - le règlement du jeu est celui du mini-polo (voir article 12.2.6 ci-dessous).
- 12.2.6 Le mini-polo se joue avec des règles simplifiées et adaptées, à savoir :
 - Article 1 : équipes composées de sept (7) joueurs dont un remplaçant et un gardien muni d'un bonnet rouge.
 - Article 2 : les conditions matérielles sont les suivantes :
 - champ de jeu : longueur comprise entre 12,50 m et 20 m ;
 - dimensions des buts : 2,20 m x 0,70 m ;
 - ballon de type MIKASA 6008, voire 6009 ou TURBO 3 (Kids).
 - Article 3 : le ballon peut être contrôlé à deux mains, mais doit être lancé à une seule main. Le ballon ne doit pas être complètement immergé.
 - Article 4 : le « droit de charge » est aménagé sur le porteur de balle ; l'adversaire peut lui prendre le ballon sans toucher une quelconque partie du corps.
 - Article 5 : le « droit de charge » est supprimé sur le gardien.
 - Article 6 : le joueur qui tire, coule ou pousse un adversaire sans ballon est sanctionné d'une faute simple s'il est attaquant.
 - Article 7 : le joueur défenseur qui tire, coule ou pousse un adversaire sans ballon est sanctionné d'une faute grave qui peut être une exclusion ou un penalty, en cas de danger de but. Le joueur exclu ne pourra rentrer que si son équipe récupère la balle.
 - Article 8 : les coups francs directs ne sont pas autorisés.
 - Article 9 : la règle des « 2 mètres » n'existe pas.
 - Article 10 : un match se déroule en deux périodes de cinq (5) minutes de jeu effectif, séparées de deux (2) minutes de repos.
 - Article 11 : il n'y a de décompte du temps de possession continue de la balle (30 secondes).
 - Article 12 : pas de match nul ; en cas d'égalité, repos de deux (2) minutes, puis « mort subite ».
 - Article 13 : un match gagné rapporte 3 points, un match perdu 1 point.
- 12.2.7 Le jeu de mini-polo définit un cadre dans lequel des adaptations peuvent être apportées, selon le niveau de pratique, l'âge ou la capacité de déplacement des participants.
- 12.2.8 Le classement final du Polonat s'effectue par addition des points obtenus dans les deux épreuves. En cas d'égalité, le temps résultant de l'addition des deux relais servira à départager les ex aequo.

12.3 - Coupe de France des Départements

L'organisation d'une Coupe de France des Départements 13 ans et moins est laissée à l'initiative des interrégions (comité technique des interrégions) et, en cas de défaillance, aux comités régionaux ou départementaux pour la saison 2013-2014. Les modalités d'organisation de cette compétition seront définies lors de la réunion de rentrée des responsables de zone (en septembre/octobre 2013).

Les dates initialement retenues pour la compétition « Coupe de France des Départements 13 ans » de water-polo pourraient être « protégées » pour permettre aux 13 ans et moins de pratiquer conjointement la natation course et le water-polo.

Titre 7 - Remplacement d'un joueur blessé : le « joker médical »

Si un joueur est blessé entraînant en cela une incapacité évaluée, après expertise par le médecin fédéral, à un minimum de trois (3) mois, son club a la possibilité de recruter un joueur supplémentaire n'ayant pas encore participé au championnat concerné ou issu d'une division inférieure, après autorisation de la Commission fédérale et l'avis du médecin fédéral.

Cette autorisation doit intervenir avant la fin des matchs aller de la division concernée en tenant compte du calendrier initial.

Toutefois, le joueur blessé et son substitut ne sont pas autorisés à jouer ensemble, la reprise de la compétition par le joueur blessé mettant un terme définitif à la pratique dudit substitut au sein de l'équipe.



RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Sommaire

• Règlement financier - Natation course (natation estivale et Maîtres)	323
• Règlement financier - Eau libre	325
• Règlement financier - Natation synchronisée	326
• Règlement financier - Plongeon	327
• Règlement financier - Water-polo	328
• Tarifs fédéraux	
- Licences	332
- Affiliations des clubs	332
- École de Natation Française	333
- Transferts	333
- Comités régionaux et départementaux	334
- Vente individuelle	334
- Remboursement des frais	334

Rappel : toute structure qui ne sera pas à jour financièrement au lundi 2 septembre 2013, quelle que soit sa dette, verra sa réaffiliation pour la saison 2013-2014 suspendue jusqu'à régularisation.

Natation course

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par épreuve : individuel **9,00 €** relais **11,00 €**

- Pour les épreuves des championnats de France open :
 - Élite, 25 et 50 m ;
 - de Nationale 2, 25 m et 50 m été et hiver (règlement à l'interrégion) ;
 - jeunes, 50 m ;
 - 16 ans et plus ;
 - championnat de France des Maîtres Open (hiver 25 m, été 50 m) ;
 - meeting international d'hiver FFN.
- Pour la finale du Trophée national Lucien-ZINS : **24,00 €** pour l'ensemble des épreuves.

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Tout engagement confirmé sur ExtraNat et non réglé pendant la période d'engagement sera pris en compte, mais sera soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**

Les engagements payés par chèque seront soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**

À titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure ExtraNat seront enregistrés pendant la réunion technique, et seront facturés à **90,00 €** pour une épreuve individuelle, **110,00 €** pour une épreuve de relais et **240,00 €** pour le Natathlon.

Cette fermeture est à J-4.

Pénalité pour forfait

Forfait pénalisable : tout forfait non signalisé.

Pour les séries : à la réunion technique ou avant les 45' qui précèdent le début des épreuves de chaque journée.

Pour les finales et les demi-finales : dans les 30' qui suivent la fin de la dernière épreuve de la matinée.

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures après la fin de la compétition.

- **77,00 €** pour les épreuves individuelles.
- **153,00 €** pour chaque relais : 4 x 100 m nage libre - 4 x 200 m nage libre - 4 x 100 m 4 nages.

NB - Le superviseur recevra la feuille officielle des forfaits des différentes réunions d'une organisation. Après vérification, il transfèrera cette dernière aux services financiers de la FFN pour application et règlement des pénalités.

Aide aux clubs d'outre-mer

Aides exclusives aux déplacements et séjour des qualifiés aux championnats de France Élite et championnats de France minimes et nationaux 16 ans et plus, à 50 % des championnats de France Élite.

Budget de **40.000,00 €** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

Budget de **10.000,00 €** pour la Coupe des Régions réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

Clubs de natation estivale

Participation à la Coupe de France des Régions de natation estivale.

Aide par comité régional, pour les comités concernés : **770,00 €** versés après la compétition sur liste fournie et avalisée par la Direction Technique Nationale.

Maîtres

Championnats individuels : Par épreuve : Individuel : **9,00 €** - Relais : **11,00 €** Reversement à l'organisateur de 40 % des droits d'engagement.

Engagement par équipe aux championnats de France interclubs : **120,00 €** (reversement de 65 % à l'organisateur).

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Tout engagement confirmé sur ExtraNat et non réglé pendant la période d'engagement sera pris en compte, mais sera soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Les engagements payés par chèque seront soumis à une pénalité forfaitaire de **50,00 €**

Aucun engagement ne sera accepté après la fermeture de la procédure extraNat.

Cette fermeture est à J-4.

DROITS DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES						
Organisations	Droits d'entrée (à verser à la FFN)	Conception des images publicitaires	Édition, diffusion (badges, affiches et autres supports)	MEGATEK (participation FFN)	Reversement par FFN des droits d'engagement au CO	Recettes entrées public payantes
France 25 m TC	40 K€	FFN	CO	50 %	0	CO
France 50 m TC	60 K€	FFN	CO	50 %	0	CO
Coupe de France des Régions	6 K€	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Trophée national Lucien-ZINS	3 K€	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Open EDF (SAOS)	SAOS NEO	SAOS NEO	SAOS NEO	SAOS NEO	SAOS NEO	SAOS NEO
France 16 ans et plus	3 K€	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France minimes	3 K€	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Coupe de France Natation Estivale	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France Maîtres hiver 25 m	10 K€	FFN	CO	50 %	40 %	CO
France Maîtres été 50 m	10 K€	FFN	CO	50 %	40 %	CO
Championnats de France interclubs Maîtres	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO

Eau libre

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

■ Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par épreuve : individuel **9,00 €**

- Pour les épreuves des championnats de France des 5, 10 et 25 km.
- Pour les championnats de France du 5 km Indoor.

Par équipe : **11,00 €**

- Pour les championnats de France du 3 km.

■ Pénalité pour forfait

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **77,00 €** pour les épreuves individuelles.

■ Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **5.000,00 €** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

■ Coupe de France

Participation aux primes du classement final : **450,00 €** par étape de la Coupe.

■ Coupe des régions

Participation de **20,00 €** par équipe engagée.

Natation synchronisée

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

■ Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par nageuse : **9,00 €**

Plus par ballet libre (solo libre, solo technique, duo libre, duo technique, équipe libre, équipe technique et ballet combiné) : **11,00 €**

■ Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **10.000,00 €** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

■ Forfait et pénalités

1) Forfait

- Individuel déclaré après l'établissement du programme SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **80,00 €**
- Individuel déclaré entraînant le forfait d'un ballet dans une finale nationale SAUF en cas de production de certificat médical sur place : **500,00 €**

2) Pénalités

Pour l'ensemble des compétitions nationales :

- non-présentation d'officiel : **300,00 €** ;
- support musical de ballet : tout support non conforme ou apporté hors délais : **50,00 €**.

**Paiement obligatoire sur place.*

Plongeon

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

■ Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

9,00 € par épreuve et par plongeur (pour les compétitions nationales).

■ Forfait

SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures.

- Déclaré moins de 14 jours avant la première épreuve de la compétition : **39,00 €**

■ Remise des feuilles de plongeon

Après la clôture de remise des feuilles de plongeon, il sera demandé **8,00 €** de pénalités par feuille en retard.

Water-polo

Préambule

L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs et, notamment, de ses volets financiers et administratifs.

L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au moment de sa demande d'inscription, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus, pour la saison précédente, au titre des pénalités et/ou des droits d'engagement.

Les cas de non-paiement des droits d'engagements et/ou pénalités dues ainsi que toutes les questions d'ordre financier faisant l'objet d'un litige ou d'une procédure seront traités par le Comité directeur ou l'organisme disciplinaire compétent.

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES COMMUNES

A-1 - Modalités de paiement

Les droits d'engagements seront réglés sur facture émise par la Fédération, par les clubs, les comités régionaux ou les zones. Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement par la Fédération Française de Natation.

Conformément à l'article 3.6.9 des règlements sportifs, les droits d'engagements de la division Pro A masculine à Nationale 2 masculine, ainsi que la division Pro A féminine et Nationale 1 féminine seront payées en deux fois.

Pour les autres divisions, l'échéance du paiement sera la date de début de la compétition. Leurs règlements devront IMPÉRATIVEMENT être réceptionnés à la Fédération comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Division	Montant	Date	Montant	Date
Pro A masculine	12.000,00 €	Au 15 septembre 2013	20.000,00 €	Au 14 janvier 2014*
Nationale 1 masculine	9.000,00 €	Au 15 septembre 2013	16.000,00 €	Au 14 janvier 2014*
Nationale 2 masculine	6.500,00 €	Au 15 septembre 2013	12.000,00 €	Au 14 janvier 2014*
Nationale 3 masculine	500 € avant le début de la compétition			
Pro A féminine	1.750,00 €	Au 15 septembre 2013	1.750,00 €	Au 14 janvier 2014*
Nationale 1 féminine	1.000,00 €	Au 15 septembre 2013	750,00 €	Au 14 janvier 2014*
Interclubs 15 ans et moins garçons	1.000,00 €	Avant le début de la compétition	/	/
Interclubs 17 ans et moins garçons	1.200,00 €	Avant le début de la compétition	/	/
Coupe de France des Régions Espoirs filles	1.000,00 €	Avant le début de la compétition	/	/
Coupe de France des Régions 13 ans garçons	500,00 €	Avant le début de la compétition	/	/
Inter Zones 15 ans garçons	500,00 €	Avant le début de la compétition	/	/

Pour les clubs qui en auraient la nécessité, et sur demande, un étalement des paiements en 5 fois peut être autorisé. Un premier règlement au 15 septembre est obligatoire.

Si les clubs n'ont pas réglé la totalité des sommes dues au vendredi 14 janvier, ils ne seront pas autorisés à disputer la suite des championnats dans lesquels ils sont engagés.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

B - DROITS D'ENGAGEMENTS

	Droits
Pro A masculine	32.000,00 €
Nationale 1 masculine	25.000,00 €
Nationale 2 masculine	18.500,00 €
Pro A féminine	3.500,00 €
Nationale 1 féminine	1.750,00 €
Interclubs 15 ans et moins garçons	1.000,00 €
Interclubs 17 ans et moins garçons	1.000,00 €
Coupe de France des Régions espoirs filles (nées en 93 et après)	1.000,00 €
Coupe de France des Régions 13 ans garçons	500,00 €
Interzones 15 ans garçons	500,00 €

Note : pour les championnats nationaux masculins des divisions « Pro A, N1 et N2 » et à titre promotionnel, les clubs n'inscrivant pas plus de 3 joueurs non sélectionnables en équipe de France par rencontre sont exonérés du montant des droits d'engagement au 14/01/2014.

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagement dont ils sont dès lors redevables.

C - PÉNALITÉS

■ C-1 - Forfaits

C-1-1 Tableau officiel

Forfait général déclaré avant le 15 septembre 2012 (pour toutes les divisions précisées ci-dessous, hors épreuves interclubs par catégories d'âge) : **1 000,00 €**

	Forfait général en cours d'épreuve	Forfait déclaré jusqu'à 10 jours avant la date du match	Forfait pour un match
Pro A masculine	2.000,00 €	1.500,00 €	2.800,00 €
Nationale 1 masculine	2.000,00 €	1.500,00 €	2.800,00 €
Nationale 2 masculine	2.000,00 €	1.300,00 €	1.800,00 €
Nationale 3/4 (*) masculine	2.000,00 €	850,00 €	1.200,00 €
Pro A féminine	2.000,00 €	850,00 €	1.200,00 €
Nationale 1 féminine	2.000,00 €	500,00 €	1.200,00 €
Épreuves interclubs par catégories d'âge	2.000,00 €	305,00 €	305,00 €

(*) Le montant des pénalités intervient uniquement pour la phase nationale. Toutefois, chaque zone est libre de reprendre ce montant pour les forfaits constatés dans la phase de zone de ces championnats.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

- C-1-2 50 % de pénalité liée au « forfait pour une rencontre » sont reversés aux clubs adverses, victimes du forfait, par la Fédération Française de Natation et après réception du paiement.
- C-1-3 Une équipe déclarant ou étant déclarée « forfait général » après le premier match de la compétition concernée ne pourra prétendre à la restitution de ses droits d'engagements.
- C-1-4 Toute équipe refusant la montée gagnée sportivement se verra appliquer une amende forfaitaire de **5.000,00 €**

C-2 - Pénalités diverses

- C-2-1 Défaut d'affichage
Par défaut constaté par le délégué ou les arbitres.

Défaut d'affichage du temps complet	100,00 €
Défaut d'affichage des 35 secondes	100,00 €
Défaut d'affichage du score	100,00 €
Défaut d'affichage des fautes personnelles	100,00 €
Défaut d'affichage des temps morts	100,00 €
Défaut composition informatique équipe, (feuille de match)	40,00 €

- C-2-2 Manquement aux obligations d'arbitrage
La pénalité administrative est fixée à **100,00 €** par disponibilité manquante par rapport aux obligations d'arbitrage.
Cette pénalité administrative ne sera perçue que pour les divisions Pro A masculine et féminine ou Élite à Nationale 2 dames et messieurs.
- C-2-3 Défaut de transmission des résultats par Internet
La pénalité administrative est de **100,00 €** par infraction constatée.
Pour les divisions Nationale 3 et Nationale 4, pour la partie se déroulant dans les zones, cette pénalité est perçue par et au profit de la zone organisatrice.
- C-2-4 Pénalité financière pour dérogation pour jouer un match en semaine
Conditions d'application de cette pénalité :
- son paiement doit accompagner la demande de dérogation (facture délivrée à réception du paiement) ;
- le paiement est à la charge du club demandeur ;
- le paiement est partagé si les deux clubs sont conjointement demandeurs ;
- le paiement n'est pas exigible si le club demandeur déplace en semaine un match prévu en week-end, en même temps qu'un match de Coupe d'Europe ;
- le paiement n'est pas exigible si la Fédération (par l'intermédiaire de la Commission fédérale) déplace en semaine un match prévu en week-end pour cause de compétition internationale.
Le montant de cette pénalité est fixé à **500,00 €** pour la division Nationale 2 masculine ainsi que pour les divisions Pro A Élite et Nationale 1 féminine.
- C-2-5 Pénalité financière pour non-participation d'une équipe de jeunes en championnat régional et/ou de zone
La pénalité financière est de **2.000,00 €** par équipe non classée à l'issue de son championnat régional et/ou de zone.

D - ARBITRAGE DE WATER-POLO

Remboursement de frais, système de « droit commun »

■ Déplacements

Chacun organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé à hauteur des justificatifs du mode de transport originaux fournis (pour un déplacement en voiture : tickets de péage cohérents avec le déplacement qui ne servent qu'à justifier le mode de déplacement) dans le plafond de **0,20 €** du kilomètre x nombre de kilomètres domicile/lieu de convocation Mappy le plus rapide.

■ Hébergement : « droit commun »

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

■ Indemnités d'arbitrage

1 - Liées au type de championnat		2 - Liées à la sujétion due à l'éloignement		
		Moins de 500 km*	De 500 à 1.000 km*	Plus de 1.000 km*
Pro A masculine et féminine	100 €	50 €	100 €	150 €
N1 messieurs et N1 dames	80 €	50 €	100 €	150 €
N2 dames et messieurs et autres divisions nationales	60 €	50 €	100 €	150 €

*Trajet aller/retour.

Cas particuliers :

En cas de plusieurs matchs sur le même lieu au cours du même week-end :

- partie 1, 1^{er} match selon le niveau + les autres au tarif N2 ;
- partie 2, versée 1 seule fois.

Pour les délégués :

- partie 1, **60 €** par session (demi-journée) ;
- partie 2, identique aux arbitres.

Tarifs fédéraux

1 - LICENCES

Saison 2013-2014

Conformément à l'article 22 Titre VI du Règlement intérieur et au vote de l'assemblée générale en date du dimanche 10 avril 2011, les tarifications sont les suivantes, assurance comprise : **0,23 € (0,12 € pour les 0-6 ans)**.

La période de prise de licence par « EXTRANAT » se situe du lundi 16 septembre 2013 au lundi 1^{er} septembre 2014.

		Natation course Eau libre	Natation synchronisée	Plongeon	Water-polo	Maîtres (ttes disciplines)
Comité régional	Plein tarif	Montants laissés à l'initiative des comités régionaux Dans le respect de l'article 22 du Règlement intérieur				
	Tarif réduit (1)					
Fédération	Plein tarif	20,50 €				
	Tarif réduit (1)	12,30 €				
Droit journalier de participation	Eau libre	10,00 €				

(1) Tarif réduit : ENF (10 ans et moins - nés en 2004 et après) et licences ÉTÉ, « SAVOIR NAGER ».

Délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en équipe de France

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années : **10.000,00 €**
- Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années : **5.000,00 €**

À l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord de coopération avec l'Union Européenne.

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Ristourne

Au comité régional, par licence homologuée à la FFN : **0,46 €** versés en fin de saison.

2 - AFFILIATIONS DES CLUBS

Préambule

Tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Fédération (quelle qu'en soit l'origine) à la date de fermeture du serveur pour basculement de saison, verra sa ré-affiliation bloquée jusqu'à apurement de sa dette.

Période

Clubs FFN :
du lundi 16/09/2013 au samedi 30/11/2013.

Montants

Le versement à la FFN pour l'affiliation des clubs comprend (tarifs indissociables) :

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

	Clubs « annuels »	Clubs d'été
Affiliation	145,00 €	75,00 €
Agrément ENF (1)	32,00 €	32,00 €
Cotisation assurance (2)	16,00 €	16,00 €
Informatisation	60,00 €	30,00 €
Annuaire fédéral	23,00 €	23,00 €
Communication interne (3)	111,00 €	111,00 €
TOTAL	387,00 €	287,00 €
Frais de gestion pour affiliation hors période (4)	92,00 €	Néant
TOTAL	479,00 €	379,00 €

(1) Y compris le « package » cf. tableau ENF ci-après.

(2) Cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs.

(3) La communication interne de la FFN comprend :

- 2 abonnements au magazine NATATION (attribués nominativement 1 au président, 1 au secrétaire) ;
- les 3 numéros « Annuels » (Annuel Résultats + Annuel Règlements + Annuel Natation Course).

Nota : les abonnements au magazine peuvent être remboursés sur simple demande de la part du club ne les désirant pas, au tarif de **28,00 €** pour 1 abonnement.

Pour les nouveaux clubs exclusivement : donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, scission de clubs, changement de numérotation... **GRATUITÉ** de l'affiliation de la première année.

(4) A l'exception d'un club de natation estivale s'affiliant à l'année.

3 - ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

	Clubs FFN	Villes et autres structures	Nagez Grandeur Nature
Période	Annuel - Été	Annuel - Été	Été
Agrément ENF	32,00 €	Décision prise par le C.I.A.A.	230,00 €
Produits École de Natation Française	Document destiné aux pratiquants	Ensemble des produits commandés suivant les besoins de la structure	Kit promotion comprenant les supports de communication : affiches, tracts, visuel...
Personnalisation de la carte ou du passeport	Pour personnaliser vos passeports ou cartes natation aux nom et couleurs de votre structure contactez le département ENF : tél. 01 41 83 87 66		
Caractéristiques techniques de la personnalisation	Le logo des structures doit être impérativement envoyé à la Fédération Française de Natation en format EPS sous Macintosh : soit par Internet, soit sur autre support numérique		

4 - TRANSFERTS

Athlètes de haut niveau

Dédommagement des structures formatrices.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Licence « FFN » vers une licence « FFN » :

■ Français

Liste Élite	MSS	10.000,00 €	Sur la base des critères sportifs demandés lors de l'inscription sur les listes du ministère de la Santé et des Sports
Liste seniors	MSS	5.000,00 €	
Liste jeunes	MSS	2.000,00 €	
Liste espoirs	FFN	1.000,00 €	

Répartition financière effectuée par la FFN : 50 % pour la FFN, 50 % pour le club quitté.

■ Non sélectionnables

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années	10.000,00 €
Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années	5.000,00 €

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Rappel : suivant l'article 27.2, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

5 - COMITÉS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

■ Abonnement aux frais de communication de la FFN

Sur facture FFN, pour les comités régionaux : **250,00 €** ; pour les comités départementaux : **180,00 €**

Comprenant entre autres :

- l'Annuaire Fédéral ;
- l'Annuel Natation Course ;
- l'Annuel Résultats ;
- l'Annuel Règlements ;
- les comptes rendus des réunions des Comités directeurs et des Commissions fédérales ;
- la cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des comités.

6 - VENTE INDIVIDUELLE

■ Annuaire fédéral

Édition 2014 : **23,00 €**

■ Parutions natation

Montant de l'abonnement :

- Magazine, 8 numéros : **30,00 €**

Vente au numéro :

- Magazine : **5,00 €**

Numéros hors série :

- Annuel Résultats (saison 2012-2013) édition décembre 2013 : **20,00 €**
- Annuel Règlements (saison 2013-2014) édition juillet 2013 : **23,00 €**
- Annuel Natation Course, édition octobre 2013 : **12,00 €**

Imprimés, objets publicitaires, librairie, vidéo : se référer au site Internet FFN.

7 - REMBOURSEMENT DES FRAIS

■ Précisions pour l'application du barème figurant dans le tableau ci-après.

Toute demande non accompagnée des pièces et justificatifs mentionnés ci-après sera retournée au demandeur.

■ Assemblée générale

Seul un délégué de chaque comité régional est remboursé de ses frais de TRANSPORT.

Nota : DOM-TOM - En plus, l'hébergement un jour avant et un jour après l'AG est pris en charge.

À l'exception du repas offert par la FFN, tous les autres frais, déplacement, hébergement, repas... sont à charge des régions pour ce qui les concerne.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Barème d'indemnisation des frais de mission

Barème applicable à compter du 16/09/2011

Tous les documents permettant le déclenchement du paiement par le service comptable de la Fédération doivent lui parvenir dans les 30 jours qui suivent la fin du déplacement

DÉPLACEMENTS							
Catégories concernées	Train	Plafond forfaitaire sans autorisation	Route avec autorisation (1)	Péages avec autorisation route (1)	Parking	Avion avec autorisation (1)	Taxi avec motivations (2) et autorisation (1)
Toutes personnes ayant reçu une mission fédérale	Sur justificatifs (5) Frais réels TGV 2 ^e classe ou autre train SNCF 1 ^{re} classe	Sur justificatifs du mode de déplacement (7) et de la distance réelle domicile/lieu de convocation (6) 0,20 €/km	Sur justificatifs du mode (pour la voiture tickets de péages ou relevé nominatif de télépéage) déplacement et des km réellement parcourus (6) 0,35 €/km	Sur justificatifs (5) Frais réels	Sur justificatifs (5) Frais réels	Sur justificatifs (5) Frais réels (8) Classe éco	Sur justificatifs (5) Frais réels

HÉBERGEMENT							
Hôtel selon horaires et éloignement (4)	Repas (5)	Repas forfait (5)					
Sur justificatifs (5) Plafond 70 € avec petit-déjeuner	Sur justificatifs (5) Plafond 30 €	15 €					

Synthèse du principe de base : chacun peut organiser son déplacement comme il l'entend, il sera remboursé à hauteur des justificatifs fournis (5 et 7) dans la limite du plafond forfaitaire déterminé par le nombre de kilomètres A/R entre le domicile et le lieu de convocation (5). Tout dépassement du plafond doit être autorisé par une demande préalable écrite (1).

(1) Autorisation écrite exceptionnelle préalable du président, du secrétaire général ou de la trésorière sur demande écrite et motivée.

(2) Motivations spécifiques (horaires, chargement, indisponibilité des transports en commun...).

(3) Si la mission dure plusieurs jours, si la dernière réunion (match) se termine après 19 h, si l'horaire des transports en commun exclut un retour le soir même et si la distance de retour à parcourir est supérieure à 250 km.

(4) Conditions de prise en charge par la Fédération :

- à l'occasion d'un déplacement « route » ou « train » autorisé si la distance réellement effectuée est supérieure à 500 km aller/retour ;
- à l'occasion d'une réunion (match), si la présence est nécessaire entre 12 h et 14 h ou si la réunion (match) se termine après 19 h, le repas de midi ou du soir sera remboursé sur demande pour les participants éloignés de plus de 200 km ;
- en cours de réunion ou entre deux matchs si le repas n'est pas pris en charge par la Fédération ou l'organisateur ;
- si la rencontre ne dure qu'une demi-journée et qu'elle débute après 14 h et se termine avant 19 h et que la distance aller/retour à parcourir est inférieure à 500 km : aucun frais de repas ;
- si la réunion dure une journée, les repas en commun en cours de réunion sont pris en charge par la Fédération ;
- le responsable de la réunion se charge de rédiger le bon de commande pour réserver les repas en respectant les procédures prévues pour les signatures.

(5) Les justificatifs des frais engagés dont le remboursement est demandé à la Fédération doivent tous être des originaux (billets SNCF compostés, document mentionnant le prix payé et le détail du vol + coupons d'accès à bord pour l'avion, tickets de péages, de caisse détaillée de restaurant - facture détaillée d'hôtel...).

(6) Fournir convocation, ordre de mission... ET calcul internet du kilométrage, le remboursement sera effectué à hauteur des justificatifs fournis attestant du mode de déplacement dans la limite du plafond forfaitaire la présence sera validée par le département convoquant ou la feuille de match/jury.

(7) Le justificatif permettant le remboursement au plafond forfaitaire maximum en cas de déplacement en voiture doit être les tickets de péage originaux (dates et horaires cohérents avec la date du déplacement).

(8) Dans la limite du barème « Route ».

